LA FRONTIÈRE

I

— Petit, eh ! petit, dit le capitaine, un renseignement !... Tu ne m'entends pas?

L'enfant s'approcha, presque en tremblant, du commandant de la compagnie alpine, et, son bonnet de laine à la main, regarda le visage d'abord, puis l'uniforme de l'officier avec une sorte de curiosité craintive, ses yeux s'arrêtant hypnotisés sur les galons, les boutons brillans de la tunique.

— Tu es du pays? demanda le capitaine.

— Oui...

— Tu connais la montagne ?

— La montagne?... Oui...

Ce nom : « la montagne », il l'avait prononcé avec une bizarre expression passionnée. La montagne ? Il ouvrait les narines, il semblait respirer la senteur des herbes fraîches, des lavandes... Il regardait, autour de lui, le paysage immense, près du ciel.

— Oui, oui, je la connais, la montagne !

— Eh bien ! continua l'officier, pourrais-tu me dire où se trouvait une borne qui a disparu, qui devrait être ici?...

Le capitaine avait la carte de l'état-major à la main,— la carte d'ensemble du comté de Nice et de la rivière de Gênes, — et, dans les broussailles, au haut de la cime de la Pallu, cherchait la trace de la délimitation des deux pays : la France ici, l'Italie là-bas...

— Une borne ? répéta l'enfant.

— La borne-frontière... Enfin, oui, où est la frontière, exactement, le sais-tu ?

— La... la frontière ?

Il redisait *la frontière* comme, tout à l'heure, il avait répété : *la montagne;* mais, cette fois, le mot visiblement semblait n'avoir aucun sens pour lui, n'évoquer aucune idée. Il résonnait, sans y rien faire vibrer, dans un cerveau obscur et vide...

— La frontière ?

— Oui, dit l'officier avec une vivacité un peu nerveuse, sommes-nous en Italie ici ou en France ? Il devait y avoir là une borne qu'on a renversée.

L'enfant balbutia, sur un ton de mélopée bizarre :

— Frontière... France... Italie...

Puis, doucement, tristement, comme si on lui demandait là des choses qui n'étaient pas faites pour sa compréhension à lui, la voix traînante, peureuse, avec le geste d'un être frêle qui redoute d'être battu :

— Je ne sais pas, moi, monsieur... Je ne sais pas !...

Alors l'officier regarda cet être débile qu'il avait rencontré là, sur ce sommet, assis sur une roche, les yeux perdus, et qui s'était levé à l'approche des soldats. Et le capitaine vit que ce n'était pas un enfant, ce corps tassé, noué ou rabougri, mais un pauvre être incomplet, à demi idiot, un de ces errans des montagnes plus près du chien qui rôde que de l'homme qui pense, une âme inachevée dans une prison de chair malade.

Petit, la tête énorme sur de larges épaules d'où pendaient deux longs bras très grêles, il se dandinait, comme piqué d'un commencement de danse de Saint-Guy, sur des jambes courtes et torses, des jambes de basset humain; et des vêtemens sans couleur, détrempés de pluie, rongés du soleil, d'un ton d'amadou commeceux de quelque gitano d'Espagne, couvraient cette misérable carcasse dolente, que deux yeux, deux grands yeux profonds, très noirs, très doux, d'une infinie tendresse souffrante, éclairaient, illuminaient par en haut comme deux étoiles.

En les regardant, ces yeux plus sensitifs que pensifs, mais puissamment douloureux, l'officier se demandait s'il n'y avait pas, chez ce dégénéré, une étincelle encore d'intelligence humaine et il songeait à ces êtres frustes, les *innocens*, comme on les nomme dans les campagnes, et qui, plus rapprochés que les autres de la terre et des choses, connaissent, mieux que tous, les simples, les herbes, les vents, les nuages, cette nature dont ils semblent, n'entendant pas complètement la langue des hommes, comprendre l'immense, harmonieuse, berçante ou terrible voix ;

êtres à la fois condamnés et privilégiés qui enfouissent une sorte de poésie latente dans leur corps de sauvage, dans leur cerveau déformé ou inachevé...

Ces yeux, ces yeux si tristes de l'errant, troublaient l'officier qui les fouillait, les tisonnait en quelque sorte du regard pour en faire jaillir une étincelle, une autre expression que cet air de résignation morbide...

— Tu ne sais pas... Voyons, tu es de ce pays pourtant?

— Ce pays?

— Oui. Où es-tu né?

— A Lescarine, après Sospel! Je m'appelle Lantosque!

— Alors tu es Français?

— Français!

Le débile hocha la tête :

— Français, oui!... Français!

Et maintenant le capitaine voulut savoir si quelque fibre vibrerait dans cet être à un nom qui, pour lui, résumait tous les amours, tous les devoirs : *Patrie!* Il interrogea l'idiot sur ses parens, son enfance, sa vie quotidienne; il lui demanda s'il aimait quelque chose de cette terre qui le nourrissait, de ces montagnes qui étaient justement, devenue tangible, cette idéale passion, cette autre famille : la patrie! Et le pauvre être hochait la tête, avec ses yeux qui semblaient s'allumer, comprendre...

— Oui... oui...

Il répétait son *oui* éternel, — ce *oui*, consentement résigné du malheureux à toutes les fatalités ambiantes.

— Oui, oui, j'aime ça... Les fleurs, c'est bon, les fleurs... Et l'eau et la neige... blanche, blanche... Et l'air, et tout, tout ça... tout ça... Oui... oui...

Il étendait les bras au-dessus des fonds; il aspirait de ses narines élargies l'odeur des herbes, l'herbe des Alpes, son lit embaumé, quand, parfois, fatigué, il s'endormait là, sous les étoiles; il montrait à l'officier le paysage, les montagnes, au loin, l'horizon...

Et le *oui*, *oui*, accompagnait son hochement de tête, d'une tête qui maintenant semblait penser, avec ses prunelles noires...

— Eh! bien, dit le capitaine, tout ça, les fleurs, les herbes, la neige, c'est la patrie!... Ici, la France, ton pays! Là-bas, l'Italie!...

— Là-bas?... Mais, balbutia Lantosque, j'y vais, là-bas!... Mêmes fleurs... La même eau... C'est à moi aussi, à moi... Tout ça...

— Vous n'en tirerez rien, capitaine, dit alors un lieutenant... Crétin c'est né, crétin ça mourra!

— Certes, mon cher Bergier. Et comme c'est drôle! — je dis drôle, c'est ironique que je pense! — l'idée de patrie pour laquelle vous et moi nous nous ferions briser les os, et tous ces braves garçons avec nous, elle n'est pas entrée, elle ne pourrait pas entrer dans cette cervelle-là! Et pourtant, tout de même, c'est un homme, ça!

Comme le capitaine Deberle regardait encore l'*innocent* dont le vague regard embrassait l'étendue, « tout ça..., tout ça... » il se retourna vivement à l'appel d'un petit sergent qui s'écriait, sur le ton d'une alerte : « Mon capitaine... des Italiens!... » Et il aperçut, grimpant au haut du col, suivi de quelques hommes, un lieutenant des compagnies alpines italiennes, qui, la main au schako, le saluait de loin et avec un léger accent du Piémont, lui disait :

— Pardon, capitaine!... Mais vous êtes chez nous!

Le capitaine s'avança vers l'Italien, tandis que les chasseurs, encore groupés, la halte n'ayant pas été ordonnée, reprenaient leurs rangs; et Deberle interrogea en souriant :

— Alors, violation de territoire? Je vous en demande pardon.

— Oh! dit l'Italien, le mal n'est pas grand, et la frontière est si enchevêtrée de ce côté qu'un géographe ne s'y reconnaîtrait pas... Seulement depuis quinze mètres au moins vous êtes en Italie! Voilà!

— Eh bien, répliqua gaîment le capitaine, nous allons évacuer.

Il fit un signe :

— Nous rentrons chez nous!

Les chasseurs français, l'arme à l'épaule, eurent bientôt, rétrogradant, atteint la limite où finissait l'Italie, où commençait la France; et, lorsque la frontière fut franchie :

— Maintenant, halte! commanda le capitaine, la voix haute.

Le lieutenant des compagnies alpines était demeuré à sa place, ses soldats autour de lui, tandis que l'idiot, tournant la tête, regardait, d'un groupe à l'autre, ces hommes, avec leurs fusils, leurs sabres, amusé de l'éclat du soleil sur le fer ou les galons, et ne distinguant rien entre ces uniformes, ni étrangers, ni compatriotes, tous ces hommes étant pour lui les mêmes, comme les cailloux des chemins, les filets d'eau des montagnes...

Ils étaient différens, pourtant, ces soldats, ceux de France et ceux d'Italie, chiens de garde de la frontière. Les chasseurs de France, pareils à des Basques, avec leur béret sur l'oreille, leur bâton ferré à bois recourbé, leurs guêtres de drap; les Italiens, leur feutre recouvert de toile blanche, une double cartouchière à la ceinture, un bidon de bois au côté. Les Alpins de France plus semblables à des montagnards en marche, les Alpins d'Italie l'aspect plus théâtral, mais militaire aussi et mâle.

Et une idée vint au capitaine qui, tout à l'heure, avait dépassé la limite des deux États, une idée de galant homme et de soldat; il s'avança vers le lieutenant, salua :

— Monsieur, dit-il, c'est l'heure de notre halte. Il est tard. Vous avez déjeuné sans doute ?

— Non, capitaine, fit l'Italien. Nous avons, nous aussi, beaucoup marché sans nous arrêter.

— Êtes-vous seul avec vos hommes ?

— Ma compagnie et le capitaine sont à dix minutes d'ici !

— Eh bien, lieutenant, votre capitaine et vos camarades me feront-ils l'amitié de partager notre déjeuner ? Je vous dois une réparation. Et, puisque nous avons été des visiteurs sans le savoir, soyez nos hôtes en toute cordialité. Nous mettrons le couvert sur la frontière même. Vous serez en Italie et nous resterons en France. Mais, assis à la même table, nous romprons le pain et partagerons le sel sans craindre un incident diplomatique. Voulez-vous ?

Le lieutenant sembla réfléchir un moment, — très peu de temps, — sourit gaiement, et dit :

— Permettez-moi d'avertir mon capitaine !

— De l'avertir et de l'inviter, lieutenant. De la part du capitaine Deberle, je vous prie !

Le lieutenant appela, du geste, un sergent, lui donna tout bas les ordres et les renseignemens voulus, et, pendant que le sergent, d'un pas allègre de chasseur de chamois, descendait, en sautant de saillie en saillie, sur le roc, les soldats des deux nations s'apprêtaient à faire halte, sur ce pic, le pauvre idiot continuant à les regarder toujours tour à tour, distrait, attiré par ces uniformes comme un enfant par ses pantins.

Le capitaine Deberle causait avec ses lieutenans, enchantés, trouvant là le prétexte d'une sorte de vacances dans la rude vie des soldats de montagne. Il y avait comme l'attrait d'une rencontre romanesque dans ce dialogue de deux officiers, au haut des Alpes, en ce décor grandiose, presque au milieu des nuages. Et si le commandant de la compagnie italienne acceptait, c'était, tout à coup, dans les manœuvres harassantes, une trêve joyeuse, une anecdote de gaîté !

— Vous verrez, disait un lieutenant, vous verrez qu'il n'acceptera pas, le capitaine. Le petit lieutenant, là-bas, a l'air fantaisiste, l'idée l'amuse; mais au fond ces gens-là nous détestent, et l'idée de trinquer avec des Alpins...

— Croyez-vous, Bergier ? fit le capitaine. Voyez...

Il montrait, apparaissant sur la crête, avec trois autres officiers,

le capitaine italien, bel homme élancé, mince et sec, robuste, qui s'avançait vers son lieutenant, puis, celui-ci lui servant de guide, marchait vers les officiers français jusqu'à la ligne fictive qui délimitait la frontière.

Arrivé là, l'Italien salua militairement et attendit que le commandant des Alpins de France fît deux pas vers lui. Deberle alors, l'air délibéré, s'avança :

— Capitaine, vous voulez bien, j'espère, accepter notre proposition ?...

— Avec plaisir, capitaine, répondit l'Italien.

Les deux hommes se regardaient avec une courtoisie curieuse. Deberle, mince, blond, élégant, se tenant droit devant ce grand diable au nez d'aigle, avec des cheveux d'encre et un teint bronzé, de beaux nœuds hongrois en galons d'argent sur la manche. Et chez l'un et l'autre, très visible dans l'attitude des deux officiers, le même sentiment de rivalité chevaleresque, avec le contentement d'une occasion rompant la monotonie du service, donnant au devoir quotidien le piquant d'une aventure.

Oui, sur ce pic, là, dans la solitude et le silence, près des neiges, loin de tout ce qui est la vie commune aux autres hommes, ils allaient fraterniser un moment, ces chasseurs aux uniformes différens, envoyés là pour s'entre-regarder de façon presque hostile de chaque côté de la frontière et dont le devoir était de s'épier, comme à la veille d'une rencontre. Les Alpins avaient apporté, la plantant sur la ligne idéale, une longue table formée de quelques planches supportées par des piquets fichés en terre, et Italiens et Français l'avaient disposée de façon à ce que le centre en fût exactement placé sur cette ligne même : la moitié en France, l'autre moitié en Italie. Chacun chez soi, et les officiers des *Alpini*, assis sur des plians, se trouvaient sur la terre italienne, tandis que Deberle et ses lieutenans s'étaient installés en terre française.

— Une même table et deux patries! disait gaîment le capitaine. C'est assez curieux!

Une claire lumière enveloppait, sous un ciel doux d'un bleu tendre, ce repas improvisé, et les verres et les assiettes sonnaient gaîment, tandis que les soldats, rompant le pain, les fusils en faisceaux, examinaient du coin de l'œil ce groupe d'officiers entouré, ainsi que d'un immense cadre blanc, d'un horizon de neige, d'une neige vierge égayée de soleil.

Au loin, assis dans l'herbe, l'idiot, l'errant, que tout à l'heure avait interrogé Deberle, avalait gloutonnement une miche de pain dur et, comme rivé à ce spectacle, contemplait, lui aussi, ces belles choses.

Et ils causaient, les officiers. On leur avait servi des truites pêchées sur l'heure dans un coin de montagne, et l'air des Alpes aiguisait l'appétit de ces hommes jeunes, vigoureux, entraînés par la saine et rude vie des grimpeurs de sommets. Ils riaient, buvant à leur rencontre fortuite, heureux de cette fraternité d'une heure en plein ciel, presque dans la nuée.

Ils échangeaient leurs noms, leurs impressions, leurs souvenirs. L'Italien était Romain, Romain de Rome, fils d'un ancien combattant de 1849, Salvoni, réfugié en France pendant des années. Il avait, étant enfant, vécu un moment à Paris, et ce Paris lui était resté comme une vision merveilleuse, depuis ces lointaines impressions d'autrefois. Les lieutenans étaient l'un Piémontais, l'autre Napolitain. Le premier, Verga, avait eu son père tué à côté des zouaves du colonel Cler, à Magenta. Et c'était à Magenta aussi qu'un des lieutenans du capitaine Deberle avait perdu un frère aîné. La même ambulance, — qui sait? — les avait recueillis peut-être.

Deberle, lui, était né à Bayonne, comme beaucoup de ces hommes qu'il commandait, paysans pyrénéens, enfans du pays basque, trempés pour la vie de montagnes comme les Piémontais du capitaine Salvoni. Toute la famille de ces Deberle avait porté l'épaulette. C'était une race de soldats. L'aïeul, le père, les oncles, avaient fait, le fusil sur l'épaule ou le sabre au flanc, les campagnes de la République et de l'Empire, les guerres d'Afrique et de Crimée, celles de France aussi. Il y avait plus d'une croix, au ruban jadis rouge, à présent défraîchi, suspendue dans la petite maison de Bayonne où la mère, veuve et seule, priait maintenant pour son fils. Croix d'honneur, sabre d'honneur, brevets de bravoure, ce mot « *l'honneur* » résumait l'histoire de cette famille de preux; preux bourgeois et pauvres, ayant payé de leur personne un peu partout sur les champs de bataille du siècle de sang : quelques-uns ayant, au cimetière de Bayonne, une pierre grise avec leur nom honnête suivi de quelque humble titre durement gagné, les autres n'ayant pas même de tombe, ayant laissé leurs os dans un coin de ce vaste *pudridero* qui est la terre d'Europe.

Comme ses ascendans, Louis Deberle avait revêtu l'uniforme. Il aimait le danger et la gloire. Romanesque à sa façon, c'était dans un vague appétit de sacrifice, dans un instinctif amour du péril bravé, une affection passionnée pour son métier, qu'il plaçait son roman, le roman de sa jeunesse. Et sa grande folie d'amour, c'était cette patrie dont il épousait la fortune. Vainement Mme Deberle avait essayé de le détourner d'une vocation en quelque sorte atavique. Elle aurait bien voulu, la mère, avoir toujours ce beau et

fier garçon auprès d'elle dans la petite maison silencieuse d'où elle regardait couler l'Adour; elle l'eût souhaité ingénieur, marié avec quelque jolie Basquaise et peuplant le logis quasi désert de petites têtes et de rires. Mais non, la renommée, le danger, la vie dure mais inflexiblement ordonnée, droite comme le devoir, la vie du soldat, et l'aventure, et la fatigue, et le labeur, et les balles, voilà ce qu'il rêvait, lui, se livrant tout à cette existence de sacrifice, tandis que la mère vieillissait, vieillissait, là-bas, dans le logis de Bayonne.

En sortant de Saint-Cyr, Deberle avait fait campagne au Tonkin, tout jeune, et, la paix signée, revenant en France pour y soigner une blessure, il demandait à passer dans les compagnies alpines, incapable de s'en tenir à la vie de garnison dans une ville de province. Il y avait des années maintenant qu'il évoluait dans ces montagnes, comme une sorte de sentinelle avancée surveillant l'horizon. Capitaine à trente-trois ans, la croix sur l'uniforme, très aimé, tenant dans sa main sa petite troupe, qui, sur un mot de lui, eût tenté l'impossible, passé de la neige dans le feu, — il ne souhaitait rien que des périls plus durs et des devoirs plus grands. Cette existence lui plaisait en pleine nature, comme si tout se trouvait supprimé autour de lui de ce qui n'était pas l'absolu ; — une vie de penseur actif, de quasi solitaire ou de moine mobilisé, sur les sommets, dans l'air libre qui élargit, lave à la fois les poumons et la pensée, l'air qui purifie, avec des impressions intenses et exquises de soirs silencieux, de nuits dans les étoiles, de réveils dans des lumières roses, des lueurs de féeries, et des hivernages aussi dans les huttes, de longues heures de nuit avec quelque livre aimé, des escalades de pics, des marches tracées dans la neige qui craque, des glissades dramatiques, des bourrasques blanches, une vie où tout l'effort humain est utilisé, toute la vigueur dépensée, et qui ne lui laissait ni regrets de bonheurs plus paisibles ni amertume de joies sacrifiées...

Il n'avait qu'un ennui : ne pouvoir, par quelque action d'éclat, ajouter à cette glorieuse monotonie de jours utiles le prestige d'un acte vraiment héroïque et personnel. Actif, nerveux, résolu, de toutes les vertus qu'il lui fallait pratiquer, celle qui lui pesait le plus c'était la patience. Bah! tout arrive! Il y aurait bien, un jour ou l'autre, quelque belle folie dans le monde! En attendant, il vivait de la vie alpestre, se reposant parfois des fatigues du soldat en allant embrasser la mère ou revoir les gars d'Ustaritz jouer à la paume, puis revenant vite au devoir, à l'entraînement de l'existence militaire, à ses soldats, à la frontière.

Les manœuvres, cette fois, l'avaient conduit en avant du col Saint-Martin, où il devait retrouver et replacer la borne abattue on ne

savait par qui, — quelques faiseurs de contrebande ou quelques rôdeurs italiens. Et à l'heure de la halte, Deberle, trompé par l'espèce d'enclave du territoire italien en avant de la Riniera et de Ciriegia, s'étant heurté ainsi aux soldats du roi Umberto, trouvait galant de saluer, le verre à la main, ces amis d'hier, adversaires de demain peut-être, ces sentinelles d'Italie, vivant, à quelques pas des Alpins de France, de la même vie active, intense et mâle..

Et ç'avait été, pendant ce déjeuner inattendu, un feu roulant de gaîté, un bavardage de cordialité et de jeunesse. On se parlait, d'un bout de table à l'autre, d'une patrie à l'autre patrie, de tout ce qui était l'existence commune aux troupiers des deux nations : les exercices de nuit, les étapes forcées, les escalades, les fatigues, la qualité de la chaussure, question vitale pour le soldat; — et ce qu'il fallait éviter : les marches trop rapides, les repas trop lourds, l'eau trop froide.

Galamment, comme des tireurs vantant leurs fleurets avant l'assaut d'armes, Italiens et Français parlaient de leurs hommes, les braves gens dévoués, qui mettaient leur amour-propre à faire bonne figure militaire en ces solitudes où seuls les voyaient les yeux de leurs officiers.

— Ils risqueraient leur peau pour le plaisir d'arriver bons premiers!

— Des bersagliers, disait le capitaine Salvoni, ont accompagné la voiture du roi au pas de course de Turin jusqu'aux Alpes : mes chasseurs en feraient autant!

— Il y a des acrobates au Cirque qui reculeraient devant la gymnastique de nos Alpins! répondait Deberle. Et quand ils aperçoivent la plume de coq et le chapeau pointu de vos fantassins, je ne connais pas de coup de fouet pareil pour chasser la fatigue et dégourdir les jarrets!

— L'émulation, ah! l'émulation et l'amour-propre, c'est le levain de l'héroïsme : il n'y a que cela pour les armées!

— Et pour les hommes!

— Messieurs, dit alors le capitaine Deberle en se levant le verre à la main, je bois à vos soldats, nos voisins, et à vous, messieurs, que je n'ose appeler nos hôtes, puisque vous déjeunez en terre italienne. Mais voilà, du moins, une rencontre qui ne causera aucun ennui à nos ministres respectifs. A votre santé!

Les verres s'entre-choquèrent au bout des mains tendues, pardessus la table et la frontière, et le capitaine Salvoni, ayant fait signe à un sergent qui apportait une bouteille :

— Permettez-moi de vous offrir un peu d'Asti *spumante!* Il

ne vaut point le champagne, mais le pas de nos mulets ne l'a point trop abîmé peut-être !

Et, comme le bouchon du vin d'Asti sautait en l'air, dans ce silence mystérieux et comme infini des choses où les voix d'hommes retentissaient plus claires, en quelque sorte écoutées et répercutées par la solitude, les officiers se levèrent, presque graves cette fois, cessant de causer et de rire :

— A nos camarades les Alpins de France! dit lentement le capitaine Salvoni.

— A nos camarades d'Italie! répondit Deberle, la voix profonde, un peu émue.

Encore une fois les verres se rencontrèrent; mais leur choc, après ce toast qui montait, quasi religieux, dans la paix de ce coin de montagne, devant ces soldats accroupis sur l'herbe verte, fut plus lent, plus sourd, comme si quelque pensée sévère et triste succédait brusquement à ce repas improvisé dans l'insouciance d'une rencontre et d'une camaraderie de hasard.

Puis les officiers se rassirent, et les Alpins, qui faisaient la soupe, remarquèrent que les chefs, là-bas, parlaient moins et ne riaient plus.

Cependant au café les propos reprirent, et les heures passèrent dans cette fraternité d'aventure, dans ce bavardage d'une longue halte; et, presque vers le soir, on se sépara en échangeant des poignées de main d'abord, puis, comme si tout redevenait officiel brusquement, des saluts militaires. Alors les Italiens se retirèrent, descendant lestement le versant qu'ils avaient gravi le matin. Deberle les suivait des yeux, debout sur la crête; il écoutait les bruits de voix, les cliquettemens des armes. Les Italiens disparaissaient, reparaissaient au flanc de la montagne, suivant les lacets de la route, et se faisaient de plus en plus petits, là-bas, dans les fonds.

Quand il se retourna, les ayant perdus de vue, Deberle aperçut les tentes dressées de sa troupe, des feux allumés déjà sur l'Alpe verte, et dans la paix du soir, au-dessus du bivouac, les étoiles, les premières étoiles. Plus de bruit : çà et là quelque voix à l'accent gascon, provençal, limousin. Une chanson de campagnard, un refrain de café-concert. Des bruits de cuillers dans la gamelle, une sensation de repos, de bien-être et de vie.

Le capitaine était las; il s'achemina vers sa tente, et, comme il faisait quelques pas, il remarqua à terre, accroupi et portant avidement à ses lèvres une bouteille, le pauvre idiot, qui passait sa langue rude sur le flacon d'Asti pour y trouver une dernière gouttelette de vin. Lantosque avait aussi ramassé les débris tombés

de la table des officiers, et, comme un chien emportant des os, il se faisait une provision de ces reliefs du repas.

— Ce n'est pas lui, pensa Deberle, qui songe à *demain!* Il est peut-être plus heureux.

Et dans le grand silence, entre deux couplets de chansons que fredonnait un de ses soldats, il dit tout haut, en regardant une dernière fois, du côté de l'Italie, dans la brume :

— *Chi lo sà?*

II

Le lendemain, au petit jour, la troupe était debout, réveillée par le cor des Alpes. Deberle interrogea le ciel, comme un marin à bord déchiffre l'horizon. Un brouillard léger cachait les Alpes, et le versant italien semblait noyé dans une sorte de fine buée pluvieuse.

Deberle regarda les sapins. Leur vert paraissait plus sombre dans l'atmosphère humide ; mais les branches ne s'abaissaient pas trop et les ramilles s'étalaient déjà comme si elles eussent deviné le beau soleil, derrière la brume. Le capitaine avait, là-haut, pour baromètres sans erreurs les sapins, dont les montagnards étudient les mouvemens et la couleur.

Il murmura : — Bah! le proverbe est bon :

Petite pluie du fin matin
N'arrête pas le pèlerin!

Les soldats sortaient des tentes, s'étiraient, se lavaient au creux d'une source; puis ils s'aidaient les uns les autres à enrouler sur leur uniforme la large ceinture de laine, — celui qui la serrait à son ventre tournant sur lui-même, tandis que le camarade la tendait, tirant ferme, la tenant par le bout. D'autres donnaient le fourrage aux mulets. Le compagnon et le serviteur de l'Alpin, ce mulet porteur de vivres, grimpant d'un pied sûr, côtoyant le bord des précipices comme avec un appétit de vertige, hissant sur son dos, jusqu'aux sommets, les petits canons de montagne ou les vivres.

Et l'on se mit en marche, avec l'alacrité joyeuse de braves gens dispos, dans l'air frais du matin, l'air balsamique de l'Alpe parfumé de menthes, l'air de là-haut, où les microbes n'ont pas d'alimens pour vivre. Le pas était allègre, malgré le chargement lourd des soldats portant sac et couverture, gamelle, toile et piquets de tente. Les quarts de fer-blanc sonnaient gaiement sur le sabre-baïonnette. On allait droit devant soi, longeant la

frontière, Deberle étant chargé d'en relever et rectifier les lignes

Le capitaine, béret au front, le manteau autour du corps, les jambes serrées, comme ses hommes, dans des molletières de drap, causait avec ses officiers tout en regardant les soldats avancer, redressés sous le sac, avec une sorte de parade d'amour-propre, comme des saint-cyriens au défilé du bataillon, à la revue.

On arriva ainsi devant un creux profond, une crevasse au bas de laquelle, sautant sur d'énormes blocs, coulait, affluent de la Vésubie, un torrent très clair, teinté de bleu avec des ourlets d'écume. Un gros sapin, couché au-dessus, servait de pont unique, et la compagnie devait passer sur le tronc d'arbre ainsi renversé, tout entière. Les mulets côtoieraient la montagne, contourneraient le défilé. Mais les chasseurs, c'était leur lot quotidien, cette gymnastique au-dessus de l'abîme.

— Allons, vite! dit un petit Basque, Orthegaray, que Deberle aimait beaucoup, car il était d'Ustaritz, où son capitaine l'avait vu bien souvent jouer à la paume, au *jai alai*, sur le grand mur blanc, près de l'église.

Orthegaray se lança le premier sur le sapin, piquant dans le tronc la pointe du bâton ferré et la main gauche étendue faisant balancier. Le torrent écumait, bruissait au-dessous, dans le trou vertigineux. En quelques pas, le petit Basque était de l'autre côté de la crevasse.

Deberle, au bord du précipice, surveillait le passage, ne laissant aller les chasseurs qu'un à un, en voulant trois au plus à la fois, sur le tronc d'arbre, calculant le poids des hommes, prévoyant, comme un père inquiet, la chute possible. Le passage franchi et les Alpins marchant à la file indienne le long du mont, on se trouva bientôt sur un sommet d'où s'apercevait, comme sur un plan en relief, la frontière du pays étranger, les dentelures et les arêtes du versant italien. Assez rapproché, dénoncé par un liséré qui était la trace d'une batterie, un fortin était là, très haut, dominant la frontière française, vrai nid d'aigle fortifié, dissimulé en partie, mais qu'on pouvait cependant deviner à l'œil nu.

— C'est le fort Margherita, dit le lieutenant Bergier. Il est nouveau. La carte n'en fait pas mention.

Et comme il le montrait, en étendant le bras, au capitaine, on eût dit que les Italiens du fort, pour saluer ou pour braver ces Alpins français apparus là brusquement, dans le clair matin, attendaient le geste, épiaient un signal. Ils arborèrent en effet rapidement, le hissant au mât, un large drapeau vert, blanc et rouge, avec les armes de Savoie et la couronne royale d'Italie sur la couleur blanche; et, tandis que l'étendard se déployait dans la lu-

mière, ils l'appuyèrent fièrement d'un coup de canon, comme pour dire :

— Présent!

La fumée monta doucement dans le bleu pur, d'une tendresse corrégienne.

— Allons, ils sont polis! Ils nous souhaitent le bonjour! dit un soldat.

— Ou ils nous blaguent, répondit un autre.

Le drapeau italien, sur la cime, dominait, en effet, la petite troupe française, et, bien au-dessus de la compagnie du capitaine Deberle, il flottait, comme un défi, sur le fort inaccessible. Ce n'était rien, cette apparition du drapeau italien sur la frontière, et, après tout, comme disait l'autre, ce pouvait être une manifestation de politesse. Sans doute le capitaine Salvoni envoyait un salut à ses hôtes de la veille. N'importe, ces couleurs italiennes se montrant là, tout à coup, si haut, cela taquinait un peu les Alpins, dont l'amour-propre est comme tenu en haleine, surexcité par la sensation de ce voisinage continu, immédiat : l'étranger.

C'était leur drapeau, après tout, à ces gens, et ils avaient bien le droit de le hisser, de le faire clapoter dans le vent, de s'en parer; mais, tout de même, il avait l'air de se moquer un peu de la troupe en marche, le tricolore aux armes du roi Humbert ! Il était là comme un : « Vous n'irez pas plus loin ! » — Il semblait dire, ou plutôt il disait vraiment, si haut, dans son aire : « Là où je suis on ne vient pas! »

Parfois, les autres jours, lorsque d'une frontière à l'autre les clairons ou les canons des deux nations s'entendaient, c'était un duel de poudre et de fanfares. Les cuivres, des deux côtés des Alpes, sonnaient allégrement leurs marches nationales. Rivalité de toutes les heures, affirmées tantôt par de chevaleresques saluts, tantôt par des airs de bravade dissimulant la haine. Mais aujourd'hui, là, devant ces couleurs, les Alpins de France eussent été heureux de répondre par quelque manifestation où leur vanité de soldats, de grimpeurs de pics, eût été caressée par quelque improbable escalade, quelque folie vaillante, répliquant ainsi à cet étendard hissé en plein ciel.

— Ils nous embêtent avec leur drapeau!

C'était le mot de la compagnie, et Deberle sentait, ses officiers aussi devinaient la mauvaise humeur de leurs Alpins, condamnés à manœuvrer pendant des jours entiers avec ce drapeau les regardant et les narguant de l'autre côté de la frontière.

Lui-même comprenait si bien cet étrange sentiment d'amour-propre hypertrophié, qu'il disait au lieutenant Bergier :

— C'est absurde, mais ça m'agace!

— Je suis de votre avis! répondait Bergier. Nous n'avons plus l'air d'être chez nous : le capitaine Salvoni nous surveille!

En marche, Deberle entendait malgré lui, percevait, devinait les paroles gouailleuses des soldats. Ils s'irritaient à la pensée de se voir dominés par le drapeau d'Italie. Ils se demandaient ce qu'on pourrait bien faire pour « répondre ». Parbleu! en déployer un autre, mais plus haut! Oui, plus haut qu'*eux!* le plus haut possible! Ils ne riraient plus alors, « ceux de l'autre côté. » Ils verraient que les Alpins de France n'ont pas froid aux yeux, qu'ils ont du toupet et du jarret. Ah! si l'on pouvait!...

Pour ces braves gens exilés là-haut à des altitudes improbables, c'était décidément une obsession, ce drapeau qui suivait, inspectait, espionnait leurs manœuvres. Et l'impression de Deberle, énervé, devenait plus aiguë aussi. Ce drapeau italien qui se détachait orgueilleusement, joyeux, eût-on dit, sur le blanc des glaciers, hissé là pour rappeler à toute heure la présence de l'adversaire aux soldats de France, ce tricolore l'hypnotisait. Il eût voulu l'arracher, le conquérir, le rapporter Quelle folie! Mais, du moins, — la pensée du chef correspondait à celle des soldats, — pouvait-on opposer drapeau à drapeau, affirmer par un emblème identique la présence sur ces pics des Alpins français? C'était une idée! Et Deberle en parla tout haut à ses hommes pendant une halte, à l'heure du café. Qu'est-ce qu'ils diraient, les Alpins, si on montrait aux Italiens les trois couleurs de France? Oui, si on les montrait dominant les couleurs du roi Humbert, flottant comme en plein ciel — là, sur la cime de la Valetta?

Et le capitaine désignait, au loin, la montagne blanche où il rêvait (victoire pacifique) d'arborer quelque lambeau d'étoffe comme réponse à l'étranger!

— Un drapeau! sur le pic! Là-bas! Crâne idée, capitaine!

Les Alpins, accroupis, s'étaient levés joyeux et regardaient le pic qu'avait désigné Deberle. Il dominait tout le pays. C'était le géant de ce coin des Alpes. Le fort italien paraissait, disait Orthegaray riant, en *sous-sol* à côté de lui. Ah! oui, par exemple, ce serait superbe, et brave, et bien français, un drapeau tricolore planté là!

— Fameux, ça, capitaine!

— Il a des trouvailles à lui, le capitaine Deberle!

— Un fier homme!

— Et capable d'aller planter le drapeau lui-même!

— Oh! un drapeau là, oui, ils rageraient, les *macaronis!*

— Le fort Margherita n'est qu'à 2100 mètres, un peu moins que le mont Piagu... : la Valetta en a 2512!

Le pic se dressait incandescent, insolemment blanc, dans le bleu du ciel, et, là-haut, c'eût été une héroïque et folle réplique aux *Alpini*, de voir apparaître tout à coup, dans la claire lumière de là-haut, les trois couleurs françaises, le drapeau de la patrie. Mais il était bien haut, le pic, et il fallait des heures pour atteindre le sommet, qu'avec le mensonge de la perspective il semblait qu'on pût gravir en un quart d'heure.

Et puis on n'avait pas de drapeau!

— Oh! dit Orthegaray, le petit Basque, si on voulait : d'en faire un, ça ne serait pas difficile!

— Et comment t'y prendrais-tu? demanda Deberle.

— Me faites-vous crédit de dix minutes, mon capitaine?

Deberle s'était mis à rire, répondant par un geste qui signifiait *certainement*, et Orthegaray s'éloigna, rejoignant ses camarades, avec qui le capitaine le vit, un moment, causer avec animation, le groupe d'hommes s'éloignant ensuite et disparaissant derrière les sapins.

Au loin, le tricolore italien flottait toujours dans la clarté, fièrement, avec des coups de canon intermittens qui l'appuyaient pour le saluer, pour bien affirmer sa présence orgueilleuse, là, devant ces Français. Moins d'un quart d'heure après, le capitaine voyait revenir Orthegaray et ses camarades portant au bout d'une haute branche de sapin fraîchement coupée un drapeau tricolore aux couleurs de France, improvisé et cousu par les soldats : le rouge fait d'un lambeau de flanelle garance, le blanc d'une large serviette de la cantine, et le bleu d'une des ceintures de laine des Alpins.

— Voilà, mon capitaine, dit Orthegaray, en plantant dans l'herbe verte le tronc taillé en pointe, frais et comme saignant, du sapin.

Le drapeau flottait, claquait au vent, gai, clapotant comme une bannière de fête.

Et Deberle le regardait avec une sorte de joie orgueilleuse. Ils ne l'apercevaient pas, du point où il était, les Italiens; mais comme *ils* le verraient s'il apparaissait, là-haut, tout à coup, sur le pic de neige!

— Est-ce solide au moins? demanda le capitaine.

— Si c'est solide! fit le Basque. Cousu par le cordonnier. Aussi solide qu'une paire de souliers!

— Eh bien! s'écria Deberle en élevant la voix, qui de nous le plantera sur la cime de la Valetta, mes enfans?

Toutes les voix, ces voix mâles, gutturales, répondirent : Moi! moi! joyeusement, comme s'il se fût agi d'une partie de plaisir. Mais Orthegaray, après avoir laissé dire, ajouta :

— Il me semble, mon capitaine, que ça devrait être celui qui a eu l'idée de la chose!

— Certainement, fit Deberle : c'est trop juste, mon garçon!

Les yeux allumés, aussi résolu que s'il fût allé au feu, le petit Basque jeta en l'air son béret, qu'il rattrapa et fit tournoyer joyeusement, puis empoigna la branche de sapin d'une main robuste, et, le drapeau improvisé au-dessus de sa tête, il l'agita dans le vent en disant :

— Merci, capitaine!

— *Harri*, Orthegaray! répondit Deberle en jetant au soldat le cri basque.

Et, les camarades lui souhaitant bonne chance, Orthegaray partit, redressant sa petite taille, emportant les couleurs qu'il serrait contre lui fièrement.

— Les braves gens! songeait leur chef.

Ils montraient là, dans cette sorte de riposte à la bravade italienne, le même élan, la même ardeur joyeuse qu'ils eussent mis à entrer en bataille si le clairon eût sonné la charge. Dans cette espèce de duel enfantin, où seul était en jeu l'amour-propre de deux troupes côtoyant le même précipice le long de la frontière, ils déployaient le même zèle, les mêmes vertus de patriotique émulation qu'un jour de combat. Ils bondissaient sous les défis comme ils l'eussent fait sous les balles. Drapeau contre drapeau, et le sentiment de la lutte était aussi surexcité que dans un corps-à-corps en pleine mêlée.

Deberle ne pouvait s'empêcher de constater devant ses lieutenans cet esprit de vanité en quelque sorte chevaleresque. Et les officiers maintenant s'enfiévraient à l'idée de voir bientôt à cette altitude flotter comme une réponse palpable, vivante presque, le tricolore des Alpins de France.

Il fallait du temps pour qu'Orthegaray atteignît le sommet. De temps à autre Deberle regardait, du côté de l'Italie, les couleurs de Savoie, puis, la lorgnette à la main, interrogeait les pentes du pic. Rien; on ne distinguait rien au flanc du mont, dans la neige que dorait maintenant le soleil. Le capitaine, les lieutenans échangeaient à de courts intervalles des propos brefs, un peu nerveux. Loin d'eux, assis ou debout, les regards tournés vers la Valetta, les Alpins guettaient l'apparition du camarade, trouvant, eux aussi, qu'elle tardait bien.

— Il y a peut-être un accident, disait Deberle en tirant sa montre.

— Cette hampe de sapin, c'est lourd!

— Et un coup de vent dans le drapeau peut jeter l'homme à bas!

— Oh! ne craignez rien : il aura roulé les étoffes autour du tronc d'arbre!

— Puis il a le talon basque, ajoutait le capitaine, pour se rassurer et rassurer les officiers.

Tout à coup un grand cri de joie sortit de ces poitrines jeunes, et les soldats, ceux qui étaient assis, se levant brusquement, d'instinct battirent des mains. Là-bas, au versant du pic, grimpant comme sur une arête penchée, un point mouvant, une sorte de fourmi noire se montrait sur la blancheur crue de la neige. Un homme était là-bas; oui, ce petit point aperçu, deviné par les soldats, c'était un homme qui lentement, péniblement, gravissait la pente. Deberle et les lieutenans fixaient sur lui leurs lorgnettes. Orthegaray s'appuyait, en la fichant dans la neige, sur la hampe du drapeau comme sur un alpenstock. Il avait passé son bâton ferré en travers de son épaule, et son point d'appui, c'était le tronc même, le tronc de sapin autour duquel en effet, pour se garantir contre le vent, il avait enroulé et ficelé sans doute les trois couleurs.

Deberle eut un soupir de soulagement, et, la jumelle aux yeux, il regardait la petite fourmi monter, monter, portant cette espèce de fétu qui était le drapeau. De temps à autre le capitaine interrogeait l'horizon. Oui, le soleil baissait! mais avant le soir Orthegaray aurait atteint le sommet du pic, et le drapeau déployé répondrait par ses clapotemens à l'aubade de la batterie italienne.

Là-bas Orthegaray devait évidemment grimper avec la précision mathématique, la lenteur sûre et voulue des montagnards. Cependant il semblait au capitaine que le soldat ne bougeait pas. L'homme paraissait maintenant s'être assis, accablé peut-être. Puis, au bout d'un moment, Deberle se rendait compte qu'Orthegaray avait repris sa marche et gagné du terrain.

Les canons italiens redoublaient leur tir, comme si les officiers commandant les artilleurs eussent, de leur côté, aperçu le champion de France et voulu le narguer par des salves nouvelles.

Il s'était fait sur le plateau de l'Alpe un grand silence instinctif, solennel, presque religieux. Les soldats, eux aussi, regardaient l'horizon, voyant tomber le soir, l'ombre monter des fonds devenus plus confus, et se demandant anxieusement si le camarade, là-bas, arriverait avant le crépuscule.

— Il en a pour un moment encore!

— Les derniers pas, voilà le difficile!

— Atteindre le sommet, c'est dur!

— Bah! il a bon pied, bon œil, Orthegaray!

Deberle suivait toujours du regard le soldat, qui avançait, montait, évidemment lassé, rompu de fatigue, mais continuant l'ascension avec une énergie devinée même à cette distance. Et

cet effort humain, perçu de la sorte à travers l'espace, donnait à l'officier un sentiment d'orgueil, d'affection émue pour ces soldats qu'un appétit de sacrifice et de gloire éperonnait ainsi. De quoi ne seraient-ils point capables, les braves garçons, aux jours des épreuves sérieuses? Et que pesaient toutes les déclamations des apôtres du sans-patriotisme lorsque, pour un chiffon et par bravade, ces soldats étaient prêts à risquer leurs os?

— Décidément, soif de bonheur ou soif de renommée, l'homme en ce monde a soif du rêve! Et c'est un beau rêve, la gloire!

Le capitaine sentit comme une cloche son cœur battre lorsque tout à coup, là-bas, la fourmi humaine s'arrêta, arrivée au sommet, plantant le tronc de sapin dans la neige vierge. Les lieutenans, la lorgnette à la main, les Alpins, les yeux rivés sur ce point, dans l'infini de l'horizon, retenaient leur respiration, attendant le dénouement, devinant que de l'autre côté de la frontière, sur le versant italien, d'autres lorgnettes étaient aussi braquées sur cet homme là-bas, grêle comme un insecte, et grandi, sublimé par l'idée qu'il incarnait, l'emblème qu'il portait.

Tout à coup, sur ce sommet du mont perdu, on vit Orthegaray se profiler d'une façon très perceptible sur l'horizon, que le couchant rendait tout rose. Au haut de la hampe de sapin, les couleurs se détachèrent, les trois couleurs de France, et, comme en une clarté d'apothéose, dans le soleil, dans ce qui restait de lumière au-dessus des fonds vaporeux, des monts bleuissans, le tricolore apparut, le gai tricolore français, dont le rouge vif et le blanc très clair, clapotaient au vent, tandis que le petit Orthegaray agitait son béret en poussant sans nul doute un cri que ses camarades devinèrent et qui sortit en même temps, d'instinct, de toutes les poitrines :

— Vive la France!

— Et vive Orthegaray! dit un caporal, Basque comme le grimpeur.

Deberle ne voyait plus rien dans sa lorgnette en vain fixée sur le chasseur alpin. Les larmes de ses yeux en mouillaient maintenant les verres.

— Ça fait plaisir de commander à des gens comme ça! dit-il à ses officiers, en essuyant la jumelle.

Des lazzis partaient des rangs de ses chasseurs, des lazzis et des bravos. Ils battaient des mains en regardant le fortin, du côté de l'Italie. Les artilleurs du roi Humbert ne tiraient plus, au fort Margherita.

— Ça les embête! dit le caporal.

D'autres remarquaient que le bleu des montagnes, là-bas, avec le fond du ciel pâle et le rose du soleil couchant qui rougeoyait

maintenant, formaient à l'horizon une sorte d'immense draperie tricolore où le petit drapeau d'Orthegaray mettait la marque française; et il semblait en effet qu'un ciel d'apothéose enveloppât les lambeaux d'étoffe que l'Alpin venait de planter sur le mont perdu. Tout ce qui restait au loin de clarté semblait se concentrer sur ce sommet étincelant et blanc, sur cet étendard qui flottait au vent du soir; et, comme un salut aux couleurs, le soleil envoyait au drapeau de France un dernier baiser de lumière.

Orthegaray resta pendant un temps assez long sur le sommet; puis, les vapeurs d'en bas gagnant peu à peu les hauteurs, comme une marée de buée bleue qui eût monté, on le vit, après avoir touché la hampe de sapin pour la consolider, reprendre le chemin de descente et disparaître dans les vapeurs d'un bleu assombri. Lui parti, le drapeau flottait toujours, lumineux, orgueilleux comme un défi. Il semblait, le soleil couché, qu'on l'apercevait encore.

— Et maintenant, dit Deberle à ses soldats, si haut que nous montions pour les manœuvres, nous aurons toujours au-dessus de nos têtes ce sourire de la patrie!

Ils comprenaient bien ces mots, les soldats. L'Alpin est un poète en action, comme le marin; poète naïf et sublime, en qui la poésie entre par les pores, et qui rêve aussi devant l'infini.

Les étoiles maintenant s'allumaient comme la veille, sur l'Alpe où la petite troupe allait sommeiller. Mais Deberle attendait Orthegaray. Il lui tardait de serrer la main du brave garçon. Le chasseur ne revint que tard dans la nuit, harassé. On le mena au capitaine.

— Mon brave Orthegaray! fit Deberle en lui tendant la main.

— Ah! dit le petit Basque, ç'a été dur; mais ça y est!

— Pas d'accident?

— Une bêtise. J'ai glissé sur un névé en montant, ce diable de tronc de sapin n'étant pas commode. Et je me voyais déjà tout en bas. Mon bâton, en travers de moi, s'est heureusement accroché à des branchages. Ça n'est rien. Des écorchures!

— Seulement?

— Et un peu de douleur à l'épaule. Pas la peine d'en parler. Le drapeau est là-haut, c'est le principal!

Le capitaine avait tendu sa gourde au soldat, lui demandant s'il avait faim.

— Non. Envie de reposer, voilà tout!

— Et demain, dit Deberle, vous prendrez le café avec les camarades, et l'arroserez à la santé de la France! C'est le capitaine qui invite, et je régale la compagnie, en ton nom, Orthegaray!

— Merci, mon capitaine! De cette façon-là, ils ne se ficheront plus de nous avec leur chiffon, là-bas, les marmottes!

— Va dormir, fit le capitaine. Tu dois être éreinté!

— Assez, oui. Mais, parole! mon capitaine, vous me diriez encore : *Harri!* eh bien! vrai, vrai de vrai, je crois que je recommencerais. Seulement irais-je jusqu'au bout? voilà. Pas commode, le sacré pic! Bonsoir, capitaine! Et s'il y a encore des monts perdus à couronner, je vous en prie, en qualité de pays, mon capitaine, donnez-moi la préférence!

III

Il flottait maintenant, le drapeau français, il flottait en face du drapeau d'Italie, dans le ciel, au-dessus des monts; il semblait protéger, guider dans leurs manœuvres les Alpins envoyés là-haut, le long de cette frontière tracée sur les rochers, plus haut que les nuages. Il flottait gaiement, on le voyait de partout. Il commandait la vallée profonde, les vallons de la Mollière, de Salles, de la Madone, qui séparaient les deux versans. Il étendait ses plis au-dessus du versant italien. Il semblait l'étendard même du pays, de tout le pays, — à des distances infinies. Et les Alpins du capitaine Deberle en étaient fiers, fiers comme d'un pavillon hissé au grand mât de quelque navire immense. Il la dominait, cette mer de montagnes et de neige. Il semblait qu'Orthegaray, avec sa gymnastique, eût assuré à la petite troupe, mieux que cela, à la France même, une sorte de suprématie imprévue. Cette constatation, héroïquement puérile, remplissait d'orgueil les chasseurs alpins, amusés, ou plutôt sérieusement heureux de cette petite victoire enfantine. Un moment découragés, agacés, on leur avait rendu l'allégresse ardente, la joie d'avancer, d'aller, de grimper, de vivre... La songerie du capitaine Deberle lui faisait dire qu'on mène les hommes comme les petits, avec des jouets. Mais il donnait de la confiance et de la joie, et, avec cette force morale, de véritables forces matérielles aux soldats en marche, ce joujou planté dans la neige, et dont, le lendemain du jour où Orthegaray l'avait érigé là, on avait fêté l'apparition en buvant le café et en choquant les quarts de fer-blanc à la santé des officiers.

C'était à présent comme une partie de plaisir, les manœuvres, sous ce drapeau. En route, on le regardait. « Pas fatigué, lui! disait un soldat, dans le harassement d'une journée dure. — C'est qu'il n'a pas tant de kilos sur le dos! — Il a plus que ça : il porte la France! » On riait, et gaiement on achevait l'étape. On le cherchait du regard au réveil. Toujours là! Le cordonnier avait bien cousu les couleurs : le vent des sommets n'y faisait rien. On le saluait à l'heure du sommeil. C'était le *grand chef*. Les troupiers, dans leurs lazzis, lui demandaient : Es-tu content?

Les Alpins ne songeaient qu'à rencontrer des pics plus élevés que la Valetta sur leur route, afin d'y planter encore un drapeau et de « faire plus fort » qu'Orthegaray. Mais le malin avait choisi le plus haut sommet. Rien à faire !

— Il tient le record, Orthegaray ! disait un Parisien.

Et ils se divertissaient de « la tête » qu'avaient dû avoir les Italiens, de l'autre côté, lorsqu'ils avaient vu le drapeau français leur « faire la nique ». Leur macaroni n'avait pas dû passer tout seul. C'est vexant tout de même d'avoir devant soi des gaillards qui vous plantent des étendards au-dessus de vos têtes, comme pour vous dire : Venez-y donc ! Trop haut le tonnerre !

Dans les haltes, au grand repos, le drapeau attaché au tronc de sapin était le continuel sujet des conversations de ces troupiers. Il revenait comme un refrain dans tous leurs propos. On en avait fait une chanson qu'on chantait sur l'air de *Sidi-Brahim :*

Franc chasseur alpin, gai soldat,
La France est là qui te regarde :
A l'heure rouge du combat,
Tu sais ta place ? A l'avant-garde !

Et le mot éternel, le mot enfantin de ces grands collégiens héroïques, c'était :

— Ils doivent bisquer, les Italiens ! Ils bisquent, ils bisquent !

Les soldats en eurent, du reste, la preuve évidente, un soir qu'à la grand'garde se présenta un Alpin italien qui demanda à parler au commandant français. Un beau garçon, bien découplé, petit, mais leste et presque élégant, qui venait se rendre ; un déserteur. La tentation est grande de ces désertions à la frontière. D'un pays à l'autre il semble que la liberté soit conquise en trois pas. La souffrance qui étreint l'homme ici, chez lui, dans son pays, va-t-elle le lâcher lorsqu'il aura revêtu un autre vêtement, respiré un autre air ? Il le croit. Et il jette ses armes, apporte sa vie. L'Alpin italien faisait ainsi. Il en avait assez du service en Italie. Servir ailleurs, avec les mêmes obligations, les mêmes devoirs rudes, eh bien ! c'était du nouveau. Une aventure. Il la tentait.

On l'amena devant Deberle. Les soldats français examinaient le déserteur, détaillaient son costume, sur le chapeau la plaque de cuivre estampée aux armes royales, la plume d'aigle plantée dans une olive sur la cocarde, tricolore aussi, le pantalon gris à passepoil rouge ; ils examinaient son armement, le fusil, genre Mannlicher à poudre balistite, et ils disaient tout bas (la chaussure, mère des ampoules, étant la grande préoccupation de ces pauvres gens en marche) :

— Fameux, leurs brodequins !

— Ils sont bien chaussés !

Deberle examinait l'Italien qui se raidissait devant lui, très correct, saluant militairement.

— Vous savez le français ? demanda le capitaine.

— Assez bien, oui, mon capitaine, dit le soldat.

— D'où venez-vous?

— Du col de Ciriega, mon capitaine.

— Et vous désertez?

— Oui.

— Pourquoi ?

— Parce que je m'ennuie !

— Ah !... Vous n'avez pas d'autre raison?

— Pas d'autre !

— Aucune punition encourue chez vous?

— Aucune.

— Pas de condamnation?

— Pas de condamnation.

— Vous servez depuis longtemps?

— Depuis deux ans, mon capitaine!

— Et vous désertez? répétait Deberle.

— Oui, je déserte, dit le soldat fermement.

— Vous n'aimez donc pas votre pays, vous?

— Si, je l'aime!

— Et vous le fuyez!

— Oui !

— Comme cela, sans raison?

— Je vous ai donné ma raison, capitaine. Je m'ennuie

Deberle regardait l'Italien dans les yeux, des yeux noirs, ardens, un peu fous.

— Oui, et je veux me battre. On se bat chez vous. Il y a des coups à donner et à recevoir dans la légion étrangère. Au Dahomey, au Soudan, je ne sais pas, moi. Se battre, c'est vivre. Être caserné, cantonné, c'est végéter. J'ai rendu mes armes. Donnez-m'en d'autres!

— On vous enverra à Sospel, puis à Nice, puis au Tonkin probablement.

Les yeux de l'Italien s'allumèrent.

— Le Tonkin, j'y ai bien pensé. L'Asie! Voir l'Asie! l'Afrique! Voir du pays! C'est mon rêve!

Deberle songeait à ces aventuriers qui ont soif de l'espace, courent et découvrent des mondes, ou à ces farouches qui, nés loups, restent loups, héroïques dans le rang, redoutables en liberté, dans la vie courante. Il se demanda, un moment, si ce fauve

échappé n'était pas un espion. Mais non, le déserteur ne songeait qu'à la liberté, à l'aventure.

— Vous connaissez le pays? demanda Deberle.

— Du côté de l'Italie, oui. De ce côté-ci, non!

— Qui vous a guidé de ce côté?

— Ce garçon, fit l'Italien.

Et il montra, assez loin de là, un petit être rabougri qui se tenait à demi caché.

Alors, Deberle aperçut, derrière les soldats, Lantosque, l'innocent rencontré sur l'Alpe, l'errant qui vivait là-haut, aux jours d'été et rentrait, niché dans quelque étable, aux mois d'hiver.

C'était l'idiot qui avait montré le chemin au déserteur. Ce malheureux, fruste et rabougri, cet être qui ne savait rien de ce qu'était l'Italie ou de ce qu'était la France, avait amené aux Français l'Italien qui fuyait l'Italie. Le dégénéré ignorant de la patrie servait de guide au soldat lassé et secouant le joug de cette patrie.

Deberle resta muet un moment, songeur.

Cet idiot était un Français! Ce fuyard était un Italien! Et ni le cerveau congestionné du révolté, ni le cerveau obtus du débile n'avaient la conception de la mère patrie, de ce qu'elle est, de ce que lui doivent ses fils.

— Votre nom? demanda brusquement le capitaine pour échapper à une sorte de trouble irrité.

— Vincenzo Capuana.

— Vous êtes né?

— A Gênes!

Deberle écrivait au crayon les réponses sur un calepin.

— Vous avez vos papiers?

— En règle, mon capitaine. On pourra m'incorporer dans la légion étrangère quand on voudra.

— Ah çà! mais, que diable! s'écria Deberle, vous me paraissez un soldat fieffé et pourquoi, encore un coup, déserter, passer d'un pays dans un autre? Le régiment en Italie ou le régiment en France, c'est toujours le régiment!

— Oui, répondit Capuana, mais c'est du nouveau!

Il avait dit : *du nouveau*, comme un affolé d'inconnu eût parlé de sa chimère, un amoureux de son rêve.

— Alors, quel que soit le drapeau, pourvu que vous alliez de l'avant, vous êtes satisfait?

— Oui. Si le drapeau change, je ne change point, n'est-ce pas? je suis toujours moi. Mon individu, c'est toujours Vincenzo Capuana. L'Italie ne satisfait pas les appétits de curiosité, de nouveauté que je ressens. Je vais ailleurs.

— Vous aimez la France?

— Oui. Et je ne déteste pas l'Italie. Mais, je vous l'ai dit, je m'y ennuie. J'étais peut-être trop heureux. Je veux des coups!

Et le soldat riait.

— Vous devez avoir faim?

— Un peu, oui.

— Et ce pauvre garçon aussi, dit Deberle en montrant Lantosque. On va vous donner des vivres.

— Et je partirai pour Sospel quand?

— Demain matin, avec le vaguemestre. On vous conduira au premier poste de gendarmerie. Et bonne chance au Tonkin, ou au Sénégal!

— Merci, mon capitaine!

Deberle était troublé et de méchante humeur en voyant s'éloigner ce déserteur, conduit vers la soupe par des Alpins qui plaisantaient gaiement avec lui. Ce sans-patrie lui causait une impression de malaise, comme eût pu le faire un cas de maladie lépreuse rencontré dans un musée anatomique. Il y en avait aussi en France, de ces esprits révoltés ou simplistes qui, dans l'immensité de la terre et la complexité des devoirs, ne voyaient rien que leur propre appétit, leur propre instinct, l'affranchissement intégral de leur moi! Alors, à quoi bon le dévouement à une collectivité ou à une idée? L'héroïsme du soldat qui meurt pour une frontière, un lambeau d'étoffe, était-il donc une duperie?... Une bêtise?

Et l'officier se reprenait à songer encore à cet ironique hasard qui rapprochait l'idiot du réfractaire.

— Du symbolisme, ma parole! pensait Deberle essayant de sourire.

Il échangeait, tout en gagnant lentement sa tente, ses impressions avec le lieutenant.

— Ça ne vous étonne pas, vous, Bergier, ces désertions-là?

— Ma foi, non, mon capitaine. Ça s'explique parfaitement. Ils ont en Italie un homme qui découvre sur le facies d'un monsieur tous les faux instincts qui peuvent se cacher dans son individu et qui a inventé les *criminaloïdes!*

— Oui, Lombroso.

— Lombroso, justement. Eh bien! Lombroso vous dirait qu'il vaut mieux que ce déserteur donne carrière à ses instincts de tapedur au Tonkin ou au diable que dans un faubourg de Gênes. Il est né pour cogner, il veut cogner, il demande à cogner et il va cogner. Tout est pour le mieux.

— Dans l'espèce, soit. Ce qui n'empêche pas que ce ne soit étrange et inquiétant, cette fièvre morbide qui vide un cerveau

de toute idée de nationalité et de devoir. Eh! sans doute, s'il ne s'agissait que de ces fauves, de ces impulsifs, comme ce Capuana, ou de ces débiles, comme Lantosque; mais si l'on interrogeait certains penseurs, — je dis des penseurs, je pourrais dire des farceurs, — ils vous répondraient que, sauf le réengagement dans la légion, Capuana est dans la vérité en quittant son pays et en jetant ses armes, et que nous faisons, nous, un métier de niais à courir les sentiers pour délimiter ou garder des frontières, en attendant que nous fassions un métier de bourreaux (ah! ça s'imprime journellement) en risquant notre vie pour les autres. Drôle de moment, mon pauvre Bergier!

— Sans doute. Mais si vous voulez mon avis, capitaine, je crois bien qu'à peu de chose près, ç'a toujours été comme ça!

— Qui sait? fit Deberle.

Il salua le lieutenant, gagna son abri et s'étendit dans sa couverture, ne lisant pas, ce soir-là, songeant, énervé, et ne pouvant dormir. Une cérébration involontaire le tenait éveillé. Oui, il revenait à ce Capuana invinciblement. Ce n'est pas celui-là qui se fût senti électrisé, remonté, parce qu'un bout de drapeau eût flotté sur un glacier! Il s'en moquait bien du drapeau! Deberle eût voulu savoir ce que pensaient du déserteur les chasseurs qu'il commandait.

— Bah! Ils n'analysent pas, heureusement. Ils font leur devoir, d'instinct, se dévouent comme le terre-neuve sauve. Mais le jour où les Capuana seront plus nombreux?

Parbleu, tout soldat qu'il était, Deberle n'avait ni l'appétit des tueries, ni la haine des étrangers. Il n'eût demandé qu'à présenter les armes à l'embrassade générale des nations réconciliées. L'humanité, il en savait le prix, il en avait la passion, comme de la patrie. Mais à ce rêve de bonté, d'oubli et d'amour, décevant comme tous les rêves, fallait-il sacrifier le devoir quotidien, l'éveil constant du fils protégeant la terre natale comme une mère menacée? C'était facile, en vérité, la satisfaction de l'instinct; c'était admirable, l'idée supérieure de l'humanité dominant le foyer; mais la réalité s'imposait plus étroite, plus sévère et plus triste. Il en était de ceux qui brisent les liens, secouent les charges du patriotisme, comme d'hommes qui sacrifieraient la famille, les proches, à l'affection vague d'une foule voisine.

N'importe, le « moment », comme il disait à Bergier, était bizarre, et la désertion de l'Italien ramenait la pensée de l'officier à tous les problèmes redoutables, à l'anarchie morale, intellectuelle, politique, de l'heure présente. Singulier moment, en effet, où les fronts se heurtaient aux réalités dures, quand les cerveaux ne se perdaient pas dans les mysticismes morbides.

— Le rêve! Eh! parbleu, c'est beau le rêve, beau et attirant comme ce gouffre sur lequel passaient mes soldats. Mais la réalité, c'est le tronc d'arbre qui permet de franchir l'abîme!

Et, peu à peu, il se laissait aller à des songeries consolantes. Dans le trouble contemporain, il avait du moins rencontré le point d'appui, ce sentiment du devoir qui était le pivot de son métier. On était loin, au haut des Alpes, loin de toutes les compromissions et de toutes les hésitations d'en bas. On vivait là en pleine vérité comme en plein ciel. Et ces braves gens venus de bien des coins de France pour servir sous le même uniforme, ces Alpins endormis étaient comme lui sans troubles, habitués à résumer leur existence dans un seul mot, le plus beau de tous : *servir*.

Même, en se répétant ainsi qu'il *servait*, Deberle oubliait la mélancolie de l'éloignement qui, parfois, lui venait quand il pensait à la mère restée là-bas, à Bayonne. Elle sommeillait doucement, à cette heure, ou, éveillée, elle pensait à son fils comme il pensait à elle. Oh! elle ne se plaignait ni ne le plaignait! Né d'une race de soldats, l'enfant avait le sacrifice dans le sang. Il obéissait. Elle en était fière.

— Il faut bien que l'atavisme, songeait Deberle, ait aussi son bon côté.

Dans une succession de rêvasseries, traversées de visions hypnagogiques où il voyait tantôt des files bizarres de déserteurs italiens emmenés par ses Alpins ou des drapeaux singuliers flottant sur la neige, Deberle peu à peu s'assoupit, s'endormit, — comme ses soldats, — dans la solitude des sommets. Il fut réveillé brusquement, une ou deux heures après, par un vent de colère qui semblait, au loin, une immense plainte humaine et qui, en se rapprochant, secouait la toile de la tente et lui faisait rendre des sons de tambour battu. Quelque tempête s'était levée dans la montagne.

L'Alpe a de ces surprises. En plein mois d'août, l'année précédente, Deberle et ses hommes, après s'être couchés sous une sorte de grésil, s'étaient réveillés dans une neige haute. Ce n'était pas de la neige, cette fois, c'était la tourmente. Le vent soufflait, sifflait, hurlait comme quelque être vivant, déchaîné comme un fou échappé poussant des clameurs. Deberle entendait, parmi ces hurlemens, craquer les hêtres. Sa première pensée fut :

— Et le drapeau?

Le drapeau planté par Orthegaray, l'immense guidon que suivait des yeux la troupe en marche, ce vent de furie allait-il le respecter ou l'abattre?

Peut-être la tempête, qui grondait surtout dans les fonds, ne

monterait-elle pas jusqu'aux sommets. Elle battait cependant, la faisant claquer comme les voiles d'une barque en détresse, la toile secouée des tentes. Et, au-dessus de sa tête, Deberle entendait passer les hurlemens, les bruits, les cris, les jappemens de ces chevauchées des nuits de vent que les paysans appellent les « chasses volantes. »

— Oui, le drapeau! Le vent l'aura arraché!

C'était sa pensée constante maintenant. Il ne dormit plus. Comme le devoir même précisait sa vie, ce point unique, le drapeau, attirait, hypnotisait sa songerie. Il eût voulu que l'aurore vînt pour savoir. Le vent sifflait toujours, un peu calmé pourtant, comme un énergumène lassé de sa rage. Avant le jour, Deberle fut debout. Il n'y avait encore sur les cimes que des lueurs vagues, des nuées éperdues, balayées et fuyantes. Çà et là, difficilement entrevues, devinées plutôt, des taches noirâtres : quelques sapins déracinés.

L'officier regardait avec une fixité anxieuse le haut du pic de la Valetta. Il ne distinguait rien. Au lever du jour, il verrait peut-être. Le vent baissait, baissait. On ne l'entendait plus que très loin, comme un tonnerre qui s'endort, — comme un fuyard.

Confusément, des ombres apparaissaient dans la brume matinale : — des Alpins qui, énervés, ne pouvant sommeiller, s'étaient levés, erraient. Une sorte de brouillard, épais comme la fumée d'une cuve, s'amoncelait dans les fonds plus sombres ; mais l'horizon se vidait de nuées qui semblaient balayées, roulées les unes sur les autres, et le jour pouvait être beau. Deberle attendait que le premier rayon éclairât le pic, la cime, là-bas. Il vint, ce rayon, pâle, confus, puis, soudain, très perçant et vif, et le mont apparut, incandescent dans sa clarté de neige. Deberle poussa un cri.

— Tonnerre! Pauvre Orthegaray!

Le tricolore n'y était plus.

Le capitaine frappa du pied, colère. Il rentra dans sa tente, ne voulant pas voir la déception, la tristesse de ses chasseurs lorsque tout à l'heure, la diane sonnée, ils ne retrouveraient plus, au sommet de la Valetta, le drapeau, — leur drapeau!

IV

Ce fut un désespoir dans cette troupe lorsqu'on n'aperçut plus cet étendard flottant là-haut comme une sorte de *sursum corda* matérialisé. Où le vent l'avait-il jeté? Le diable emporte le vent! Et à ces récriminations contre la tempête se mêlait le sentiment de l'éternel soupçon qui s'empare de ces cœurs d'enfans devant tout

accident soudain, tout malheur inexpliqué. Ils hochaient la tête, les soldats. Qui sait? Peut-être y avait-il quelque trahison là dedans. Un tronc de sapin, bien fiché en terre par « un homme de la poigne d'Orthegaray », est-ce que ça se casse aussi facilement que ça, voyons? Et ils en étaient bien persuadés, il y avait de l'Italien là-dessous. Oui, jalousie du voisin, mauvaise humeur de l'ennemi. Le mauvais coup, — car on ne leur eût pas ôté de l'idée qu'il y avait un mauvais coup, — venait « de l'autre côté. » Alors les regards des chasseurs se tournaient vers le fortin où flottait toujours, comme victorieux maintenant, le drapeau du roi Humbert.

Vainement les lieutenans, Deberle lui-même causant avec ses hommes, leur expliquaient que le vent avait été assez fort pour déraciner le tronc d'arbre. Il y en avait bien d'autres, il y en avait assez de branches de sapins cassées, dans le bois, par la bourrasque!...

— Non, non, capitaine, les Italiens ont profité de cette nuit de tempête pour flanquer notre drapeau à terre. Il les gênait trop, le tricolore!

— On ne leur ôtera pas leur idée de la tête, disait Deberle.

Mais où était-il, le drapeau? Resté, là-haut, au sommet du pic? On l'apercevrait bien, comme une aiguille noire, sur la neige. S'*ils* l'avaient emporté, pris comme un trophée? Allons donc!.. *Ils* seraient venus en France, alors, la nuit? Ils auraient sciemment violé la frontière? Impossible. Quoi qu'il en fût, il fallait donner satisfaction à ces inquiétudes romanesques des soldats, expliquer la cause de l'accident, retrouver les trois lambeaux d'étoffe tricolore. La compagnie s'assombrissait, devenait de méchante humeur, humiliée par le voisinage, par ces couleurs du fort Margherita, toujours hissées, insolemment intactes.

— Et s'*ils* l'avaient volé? grommelaient les Alpins.

— Nous retrouverons le drapeau, dit Deberle.

Il fit appeler Orthegaray.

— Viens avec moi, nous irons ensemble!

Oui, il voulait aller lui-même, monter sur le pic avec le petit Basque, et, quand on aurait retrouvé l'étendard, le remettre debout, sous le regard des soldats. En dirigeant l'enquête, de sa personne, le capitaine mettait fin à la légende qui accusait les Italiens. Et, revenu ensuite au campement, il dirait la vérité.

Le lieutenant Bergier offrait à Deberle de l'accompagner. A quoi bon? La compagnie restait campée sur l'Alpe. Elle repartirait demain. Le capitaine serait de retour dans quelques heures, et la tâche n'était pas difficile. Orthegaray eût pu l'accomplir seul, une seconde fois.

— Seulement, disait Deberle, quand j'aurai vu, de mes yeux vu, et dit ce que j'aurai vu, les hommes me croiront.

Ils étaient visiblement contens, en effet, les hommes, maintenant que le capitaine prenait au sérieux l'affaire du drapeau arraché. Oh! c'était un chef pour tout de bon, le capitaine Deberle. On ne badinait pas avec lui! Les Italiens allaient s'en apercevoir! S'ils avaient fait le coup, aussi sûr qu'il y a un dimanche au bout de la semaine, il exigerait des excuses.

Pour cela, sans doute, Deberle avait choisi quatre autres soldats, voulant les joindre au petit Basque : — des témoins que les camarades enviaient, regrettant de n'être point de la partie. Aller avec le capitaine, tous l'eussent voulu ardemment. Et du haut de la crête ils le suivaient des yeux, le regardant marcher, le bâton recourbé à la main, à côté d'Orthegaray, en tête de ses hommes, d'un pas alerte. Car Deberle allait, droit devant lui, résolument, sentant le prix de cette petite expédition, voulant montrer par lui-même le dévouement qu'on doit à ce chiffon sous lequel on meurt. Et il se donnait aussi l'illusion de marcher vers quelque but utile. Ce n'était plus seulement une manœuvre ordinaire, quelque chose comme une promenade militaire par les sentiers ou sur les crêtes. Non, il se figurait volontairement, par une sorte de suggestion qu'accélérait sa marche, il s'imaginait qu'il allait à une expédition commandée, là, sur la frontière. Et il n'eût pas marché avec plus de résolution si, au bout du chemin, il eût dû recevoir les coups de feu de l'ennemi.

Cela lui plaisait maintenant de savoir ce qu'étaient devenues ces couleurs et de rendre leur gaîté aux hommes en les hissant de nouveau dans le plein ciel. Et les cinq chasseurs, derrière lui, marchaient allégrement comme une avant-garde de guerre. Quelque jour, songeait Deberle, il se trouverait ainsi, allant de ce pas résolu à la tête de ces mêmes hommes. Et les talons des chasseurs alpins, frappant sur la terre sèche, semblaient déjà sonner la victoire.

Ils ne disaient rien, les chasseurs : ils suivaient leur chef. On marchait ainsi depuis une heure lorsque Orthegaray, s'arrêtant, déclara :

— C'est par là que j'ai attaqué le pic!

Il montrait un sentier contournant le mont neigeux dont on apercevait le sommet éclatant, dans le bleu, très haut.

— Allons, dit Deberle.

Les six hommes alors montèrent, s'appuyant aux bâtons ferrés.

— Combien de temps, Orthegaray, jusqu'au sommet?

— Une heure et demie, mon capitaine

— Ce n'est pas une affaire!...

Ils marchaient ainsi depuis une demi-heure environ lorsque Deberle s'arrêta, voulant regarder le paysage vraiment admirable, la succession des montagnes, Alpes italiennes ou françaises qui s'étageaient avec des tons clairs d'aquarelles, des blancs intenses, des roses tendres, des mauves exquis. De loin, les monts aux arêtes crues semblaient de grands géans accroupis dont ces arêtes dessinaient les colonnes vertébrales. A l'endroit où Deberle et ses hommes faisaient halte, la montagne était à pic, surplombant une petite vallée qui paraissait si étroite de là-haut qu'on l'eût prise pour une crevasse. Et de l'autre côté de cette vallée, sorte de coupure brusque dans le roc, c'était l'Italie. Deberle pouvait croire, l'effet de perspective étant bizarre, qu'en étendant la main il toucherait cette terre qui était une autre terre. Puis, reprenant leur ascension, ils contournèrent le mont Perdu et, après une marche d'une demi-heure encore, ils se retrouvèrent, ayant gagné du terrain, au-dessus de cette même brèche béante, les pieds dans la neige et côtoyant le vide.

Tout à coup, s'étant penché au-dessus du gouffre, Orthegaray jeta un cri :

— Capitaine! Voyez, capitaine!

Deberle marchait devant le soldat. Il se retourna à ce cri et regarda au fond de la crevasse, ses yeux suivant le geste d'Orthegaray. Tournés vers la brèche, les chasseurs alpins regardaient aussi.

— Là!... là, capitaine, dit le petit Basque. Le drapeau! Il est là, le drapeau!

Deberle, en effet, l'apercevait, en bas, très loin, mais très visible sur un névé dont la blancheur en faisait ressortir les couleurs vives. Le vent l'avait déchiqueté; la chute, de là-haut jusqu'à ce gouffre, en avait brisé la hampe de sapin. Mais c'était lui, le drapeau improvisé par la compagnie et planté par Orthegaray sur le sommet de la Valetta.

— Vous voyez bien que le seul coupable c'est le vent! dit le capitaine.

Un des soldats murmura :

— Savoir!

— Et maintenant il faut le rattraper, et le replanter, dit Deberle. Ce n'est pas facile!

— On en a bien vu d'autres, répondit un soldat.

— Voulez-vous que j'y aille, capitaine? demanda Orthegaray.

— Toi, fit Deberle, tu es un gourmand. Part à tous.

Et il répéta :

— Nous irons ensemble!

Il s'agissait d'arriver au fond de ce gouffre qui paraissait sans

fond, attirant comme avec une avidité de vertige. Le capitaine étudia le terrain. On pouvait descendre en traçant des marches dans la neige. Et les soldats taillèrent cet escalier improvisé qui les rapprochait du fond de la brèche. Tout à l'heure, Deberle avait la sensation d'une montée dans l'infini; maintenant c'était la descente dans quelque chose de profond et de mystérieux, une aventure plus périlleuse, le pied glissant parfois, malgré les semelles ferrées, sur la neige que le soleil rendait moins solide. Mais si le gouffre semblait tragique, les trois couleurs étaient au fond, tombées et comme humiliées, appelant à l'aide.

Les chasseurs alpins allaient, allaient, sautant parfois d'une arête à l'autre. Puis, dans le grand silence de la montagne, brusquement Deberle tressaillit, s'entendant appeler, héler par une voix qui partait d'au-dessus de sa tête et qui tombait en quelque sorte du versant étranger.

Le capitaine leva les yeux et, là, en effet, sur le rebord de l'Alpe italienne, il aperçut, apparaissant avec un de ses officiers et une dizaine de ses hommes, le capitaine Salvoni qui le saluait en portant la main à son chapeau de feutre.

— Capitaine, dit l'Italien, avec une politesse parfaite, un peu affectée peut-être, c'est ce drapeau que vous cherchez?

Les voix, dans ces solitudes, s'entendent claires et perceptibles, à des distances incroyables.

— Oui, capitaine, répondit Deberle.

— Ne vous donnez pas la peine, mon cher camarade; j'ai de mes hommes en bas, tout près du névé. Ils seront trop heureux de vous le rapporter!

Il y avait, dans la galanterie de ces paroles, une sorte de constatation, volontairement soulignée, de l'alacrité et de l'adresse des Alpins italiens. Deberle crut du moins le comprendre. Il essaya d'apercevoir, dans l'espèce de trou profond qui s'ouvrait là, les soldats dont parlait Salvoni; mais il ne distinguait rien. Seulement il avait regardé ses hommes et ce regard muet avait été compris. Il signifiait : « Vous entendez ce que dit l'Italien? N'est-ce pas que nous n'avons besoin de personne? »

— Ils n'ont pas à toucher à ça, est-ce que c'est à eux?.. dit tout haut Orthegaray, la voix hostile, comme répondant à la question du capitaine.

Et Deberle, redressant la tête, s'écria en s'adressant aux Italiens rangés là-haut :

— Inutile et merci, capitaine! J'y vais!

— Le drapeau est, — voyez votre carte, — exactement tombé sur la ligne frontière, répondit le capitaine italien. Il est de notre devoir autant que du vôtre de le relever!

— Oui, mais le drapeau est à nous! cria Deberle. — Suivez-moi, dit-il aux soldats.

Alors, sur ce versant rapide, cherchant les angles, s'accrochant aux saillies, le dos collé à la paroi, les talons dans la neige, avec le bâton ferré pour balancier sur ce vide qui s'ouvrait sous eux, effrayant, les hommes descendirent, Deberle avant les autres. Ils glissaient, se retenaient au bord du gouffre, ne disant rien, avançant, s'enfonçant dans la crevasse au bas de laquelle était le drapeau et se raidissaient sous le regard des soldats de Salvoni qu'ils sentaient, plongeant sur eux du haut du versant italien.

Il y avait là comme une gageure de courage, une bravade d'amour-propre, et il s'agissait d'arriver, d'arriver vite, avant que les chasseurs alpins de l'autre nation eussent, plus rapprochés puisqu'ils étaient à mi-chemin, plus bas, atteint le fond du trou où gisait le drapeau.

Et le capitaine Salvoni avait raison : c'était là la frontière. Le fond du gouffre délimitait deux patries, et le drapeau aux couleurs françaises était tombé de telle sorte qu'il étendait ses plis à la fois sur le sol de France et sur celui d'Italie.

Eh bien ! il fallait le remettre droit sur le sommet français, là-haut, dans la neige!

— *Harri! harri!* répétait le petit Orthegaray en se laissant glisser, sur la pente, puis s'arrêtant net, les pieds solides, à quelque anfractuosité.

C'était comme un assaut à rebours, les soldats se précipitant dans la crevasse avec la même ardeur qu'ils eussent mise à grimper au sommet. Les Italiens, du haut de la crête, admiraient cette gymnastique à la fois exaltée et précise. Deberle accélérait sa marche, ayant aperçu, cette fois, dans les anfractuosités du versant voisin, et dévalant en même temps que ses hommes, les Alpins italiens à qui Salvoni avait donné, sans doute d'avance, l'ordre de relever le drapeau.

Il s'agissait d'arriver avant eux sur le fond de neige. Les Italiens y mettaient visiblement une précipitation ardente. C'était une sorte de duel de vitesse, où, sous l'émulation des coureurs, il y avait la rivalité latente des patriotes. Duel de muscles, mais duel de cœurs. Qui le toucherait le premier, ce drapeau déraciné par le vent? qui le ramasserait avant tous? Les Français le redresseraient-ils fièrement sous l'œil des étrangers, ou ceux-ci, le prenant avant eux, le rendraient-ils à ceux qui le cherchaient en donnant à cette galanterie une apparence de victoire ?

— Allons! allons ! répétait Deberle.

Il n'avait pas besoin d'encourager ses soldats. Les braves garçons semblaient bondir sur ces pentes où à peine leur talon trou-

vait-il place. Au péril de leur vie, ils allaient mesurant de l'œil les efforts parallèles des Italiens glissant ou sautant sur le versant et gagnant du terrain, eût-on dit. Oui, rapides, admirablement entraînés, ces Piémontais, ces montagnards aux jarrets d'acier, avançaient, avançaient vers le drapeau. Et bien que fabriqué par hasard, ce drapeau, ce chiffon, c'était un drapeau français, un drapeau pareil à celui qui flotte au-dessus des têtes, au centre du régiment, dans les batailles! Et ils le saisiraient, même pour le tendre et le rendre? Et ils y toucheraient? Eux, les rivaux, les étrangers?

Toute l'ardeur généreuse, admirable, absurde et sublime qui fait les héros, pousse aux sacrifices, aux immortelles folies, toute la passion de renommée, l'amour de l'idée et le dévouement à un symbole qui secouent les âmes, leur soufflent, à la fois, l'appétit et le mépris de la mort, battaient au cœur de ces hommes, — des deux côtés de la frontière, — et, italien ou français, quelque clairon invisible sonnait la charge à leurs oreilles... En avant! *Avanti!*... A qui le drapeau et à qui la gloire?

Deberle eut un frisson en apercevant tout à coup près du fond blanc de la crevasse un Alpin d'Italie qui, arrivé, là-bas, le premier, n'était plus qu'à une courte distance du drapeau et s'avançait, rasant une arête étroite, vers la neige où éclataient les trois couleurs. L'Italien avait sur les Alpins français une avance incontestable. Il paraissait surgir là, tout à coup, comme un coureur prend, au tournant, la tête du *steeple*. Orthegaray bondissait comme un clown. Ayant, en même temps que le capitaine, vu l'Italien, mesuré la distance et risquant ses os, il filait sur les éboulis comme un lézard sur les anfractuosités d'un mur.

Mais il avait l'avance, l'Italien! Il rampait sur l'arête où, le premier, bien avant ses compagnons, il avait mis le pied. Il s'avançait lentement, sûrement, n'ayant plus que quelques mètres à parcourir pour toucher au drapeau; et Deberle s'imaginait, à distance, qu'en étendant la main l'Italien pouvait même déjà l'atteindre.

Il eut un éblouissement, un sentiment de colère. Là, devant ses soldats à lui, là, sous les regards des chasseurs de Salvoni qui, de la crête, suivaient la descente éperdue, il allait voir un étranger toucher aux couleurs de France, il allait recevoir ce drapeau des mains d'un Italien, il ressentirait ce vague sentiment d'humiliation et subirait ce semblant de défaite.

— *Harri*, Orthegaray! cria sa voix claire au petit Basque.

Mais Orthegaray, à quelques mètres à droite, paraissait arrêté, portant instinctivement la main à sa rotule, blessé peut-être contre quelque pierraille... Les chasseurs suivaient Deberle, mais ils étaient loin de leur chef: c'était lui, Deberle, et c'était Orthegaray qui

tenaient la tête. Du côté des Italiens, les Alpins qui descendaient la pente étaient distancés; mais ce chasseur étranger qui arrivait maintenant si près du tricolore... il allait atteindre le drapeau; le drapeau qui était là, le drapeau tombé, le drapeau disputé, le drapeau bleu, blanc et rouge, couché, comme un blessé, sur le drap de neige blanche! Il le touchait presque. Il le prenait!

— Eh bien! non, pensa Deberle, ils ne l'auront pas! Non! non! non! Il est à nous!

Et follement, comme par une brusque détente instinctive, magnétisé, attiré, grisé par ce tricolore qui appelait comme un être vivant, agonisant ou perdu, le capitaine fit un bond vers le sol neigeux, un bond fantastique, d'un élan prodigieux, sans calculer la distance; et, dans une clameur qui partit à la fois des deux versans, sous les cris poussés par les Italiens et les Français, il sauta. Les soldats le virent tombant droit à côté de l'étendard, demeurant un moment comme planté au sol après ce bond dans le vide, puis, tout à coup chancelant. Malgré un raidissement visible, l'officier parut se casser en quelque sorte en deux, et s'affaissa brusquement, les bras étendus, étalé sur le drapeau que son corps abattu semblait couvrir...

Le chasseur italien s'était arrêté net devant ce corps qui s'interposait là, tombant d'une hauteur de vingt mètres, entre le but et lui, et aux cris d'effroi des troupiers un silence de mort succédait brusquement.

Orthegaray, le pied foulé, se traînait cependant vers Deberle:

— Capitaine! capitaine!

Et il voulait le soulever, lui prenant la tête, — cette fine tête rêveuse dont les yeux tout à coup étaient devenus fixes, avec un peu de sang faisant un ourlet rouge sous la moustache blonde.

Les soldats accouraient, descendant des versans. Toutes ces mâles figures, devenues très pâles, se penchaient sur l'officier étendu là. On le redressa à demi : avec le corps, le drapeau fit un mouvement. Deberle tenait — serrée dans sa main droite crispée sur la hampe de sapin — l'étoffe qu'il avait saisie... On crut entendre qu'il disait : — « Le premier... le premier! » Mais les mots étaient confus, balbutiés tout bas.

Orthegaray, agenouillé, posa sur sa cuisse la tête de l'officier, adossé à lui. Deberle regardait, l'œil hagard, comme étonné de ce qui se passait à la fois autour de lui et en lui, au sourd travail soudain de la vie arrêtée dans un être tout à l'heure entraîné, palpitant et fort. Son front penchait comme alourdi. Le petit filet de sang sur les lèvres devenait de l'écume pourpre.

— Capitaine! répétait le petit Basque éperdu, mettant dans son appel toute son âme. — Et les soldats, courbés vers l'officier, redi-

saient supplians, comme si leurs prières allaient rappeler à lui le blessé : — Capitaine !

L'un d'eux tendait à Deberle une gourde. On voulut l'approcher des lèvres sanglantes ; le capitaine péniblement leva la main gauche, fit un signe qui voulait dire non.

Des Alpins d'Italie, descendus à la suite de leur camarade, s'offraient, émus et empressés, à aller chercher un chirurgien, des remèdes. Leur poste n'était pas loin : quelques minutes suffiraient. Deberle entendait leurs paroles, car il hocha la tête ; et un triste sourire lui vint, très doux, avec un merci qu'on entendit à peine.

Il porta tout à coup la main gauche à sa poitrine, la main droite serrée sur le drapeau ne le quittant pas. Quelque chose en lui sembla se briser, lui contractant le visage, et de sa bouche un flot jaillit, très rouge, coulant sur la neige. Puis sa tête se pencha plus encore. Les yeux interrogèrent, cherchant les trois couleurs qu'il savait là ; son regard demeura un moment — un regard de folie, un regard d'amour — rivé, extasié, sur le tricolore, et, glissant sur la cuisse d'Orthegaray qui sentit le corps s'alanguir plus que s'abattre, il laissa doucement, comme sur un bon oreiller de sommeil, tomber sa tête lourde sur le drapeau, où sa lèvre saignante se colla dans un dernier baiser.

Alors il eut encore quelques tressaillemens, les Alpins consternés reprenant de l'espoir à le voir remuer. Non : la vie était partie, et ces mouvemens, ces réflexes n'agitaient plus qu'un demi-cadavre.

— Emportons-le ! dit un soldat.

— Où est-il, votre chirurgien ? demandait un autre aux Italiens.

Orthegaray, couvert de sang, releva la tête du capitaine. Elle retomba. Il ne respirait plus.

— Nom de nom de nom ! si c'était fini ? Fini !... Le capitaine !...

— Tu vois, dit gravement un des hommes, c'est pour le drapeau !

Des Alpins italiens s'étaient détachés, allant au poste voisin. Fallait-il attendre leur retour ? Porter Deberle au campement français ? Mais, s'il n'était pas mort pourtant ! car enfin ce n'était peut-être qu'une syncope. — Il était loin, le campement, et en route, à le secouer, on pouvait achever le moribond. Le laisser là, pourtant, impossible.

On improvisa un brancard sur des bâtons ferrés : on le coucherait, lui tenant la tête haute, et on l'emporterait ainsi, étendu.

Et toujours Orthegaray interrogeait le corps, portait la main au cœur, tandis qu'un autre collait sa joue aux lèvres sans souffle. Les soldats se retournèrent en entendant du bruit. C'était le chi-

rurgien italien qui suivait le détachement, herborisant, sa boîte de fer-blanc au flanc. A mi-chemin on l'avait rencontré. D'ailleurs, ayant vu le bond insensé de Deberle, entendu la chute, il accourait. Un petit homme sec, noir, bref, — qui alla droit au corps étendu, dit en italien : — *Lasciate!* — tâta le pouls, chercha le cœur, palpa le front, et prononça lentement :

— *Niente!...* Plus rien!

Ce « plus rien » — sourd et lugubre, tomba sur ces fronts comme un glas. Des yeux de gars solides, des yeux ardens de mâles s'entre-regardèrent. Ils pleuraient. Les chasseurs italiens, les premiers, avaient instinctivement ôté leurs chapeaux de feutre. Les Alpins du capitaine Deberle se découvrirent devant leur chef. Blond, sanglant, mais gardant le dernier sourire extasié de la minute suprême, le chef gisait là, devant ces têtes nues, ces fronts brûlés de soleil, — bérets français, plumes d'aigle d'Italie, inclinés devant un mort et devant un drapeau.

On en couvrit, de ce drapeau maculé de sang comme un étendard de bataille, le corps du capitaine, couché sur les bâtons ferrés comme sur un brancard d'ambulance ; et lentement sur la neige qui, de plus en plus, à mesure qu'on marchait, s'étoilait de taches rouges, les Alpins montèrent, gravissant, la gorge serrée, l'âme en deuil, ces pentes descendues tout à l'heure comme sous la poussée d'un signal de victoire.

Et le soir venait maintenant, le soir implacablement doux, le soir qui avivait les arêtes des monts, baignait de rose les grandes Alpes, enveloppait de son impassible poésie, de ses lueurs de fête, ce groupe lugubre et muet d'hommes remontant, dans une sorte de linceul, un cadavre d'homme jeune, fort, héroïque, confiant, — si heureux ce matin... Soir silencieux dans les Alpes où montaient, lointaines, mystérieuses, des sonneries de troupeaux italiens et français mêlés ensemble et pâturant au flanc des monts; soir ensoleillé peut-être là-bas, au bord de l'Adour, devant la petite maison presque espagnole, — toits rouges, volets bruns, — où, à sa fenêtre, en regardant les voiles des bateaux entrant dans le port, la mère, la chère bonne vieille se disait qu'il y a des retours pour les hommes comme pour les navires, pour les soldats de montagne comme pour les soldats de la mer, et qu'il reviendrait quelque jour, son Louis, avec quelque galon de plus, de ces Alpes qui ne valaient pas les Pyrénées, les monts où, petit, tout petit, il disait, l'ambitieux! que du côté du Pas-de-Roland il voulait aller tuer des aigles... Les petits enfans, ces grands fous! Les hommes, ces grands enfans!

Lentement, lentement, le cortège montait, atteignant maintenant l'endroit d'où le capitaine avait aperçu le drapeau et, au-dessus de sa tête, entendu tout à l'heure le capitaine Salvoni lui

dire : « Ne vous donnez pas la peine, camarade : j'ai de mes hommes en bas ! » Tout à coup, comme le cadavre arrivait là, une voix, très mâle, un peu étranglée, cria, dans le grand silence religieux :

— Présentez armes !

Et les compagnons, les soldats du capitaine Deberle aperçurent debout sur la crête italienne, devant ses soldats en rang, Salvoni qui, de son épée nue où le couchant mettait un reflet rose, saluait le cadavre du héros et le drapeau arraché au gouffre.

La lumière du soir grandissait ces Alpins d'Italie dont les silhouettes se détachaient, là-haut, comme géantes, avec leurs plumes d'aigle et leurs carabines accrochant en scintillemens les lueurs mourantes.

Les Alpins de France avançaient, montaient toujours, les yeux sur leur fardeau. De loin, ils envoyèrent un salut muet à ces étrangers qui rendaient au mort un dernier hommage.

Et ils se sentirent violemment émus, lorsque la voix de Salvoni commandant : « — Apprêtez armes !... Feu ! » une détonation retentit, claire d'abord, éclatante, puis rendue formidable par l'écho, répercutée partout au loin, par la bouche des monts, comme une succession farouche de tonnerres... C'était la salve des soldats aux morts héroïques, le dernier salut à l'officier tombé, salut au cadavre qui semblait, sur cette autre mer qu'est la montagne, le religieux salut aux couleurs, quand, à bord du navire, vient le soir...

Alors, pendant que les Alpins d'Italie brûlaient leur poudre de gloire en l'honneur de ce mort, — un être hésitant, tordu, qui machinalement avait suivi, de loin, depuis le matin, la petite troupe du capitaine Deberle, un être inconscient, titubant, rabougri, l'idiot Lantosque, penché sur la crevasse d'où allait émerger le convoi du capitaine, regardait, effrayé, ce groupe d'hommes rapportant un cadavre, puis cet autre groupe de soldats déchargeant leurs armes ; — et, dans sa pauvre cervelle indécise, tout triste de voir ramener avec du sang sur lui ce bel officier qui lui avait parlé doucement, si doucement, la veille, — le malheureux être, en ses balbutiemens de pensée, se demandait :

— Quoi ! est-ce qu'ils l'ont tué ?... C'est donc ça, la guerre ?

JULES CLARETIE.

MARIE DE MÉDICIS

LES CONCINI ET L'ÉVÊQUE DE LUÇON

PREMIÈRE PARTIE (1)

I. — LA RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS. — LES « BARBONS ». PREMIÈRE FAVEUR DES CONCINI.

Pour la seconde fois, une Médicis régnait sur la France. Henri IV, après avoir rompu son premier mariage avec une fille de France — cette Marguerite pleine de vices et pleine de charmes, dernière fleur de la race épuisée des Valois — avait, parmi les princesses européennes, choisi une nièce du duc de Toscane, dont l'âge et la santé lui promettaient des héritiers. En épousant la fille des Médicis, le chef de la dynastie des Bourbons ne dérogeait pas. La grand'mère de sa femme était une petite-fille de Charles-Quint. Ces heureux marchands florentins avaient ainsi, peu à peu, imposé l'autorité de l'or et du négoce à l'Europe militaire et féodale. Et pourtant, selon le mot du duc de Savoie, « ces femmes florentines, dans tous les États où elles se produisaient, apportaient la confusion et le mauvais gouvernement. »

Le mariage de Henri IV et de Marie de Médicis n'avait pas été heureux. Si le roi, amateur très renseigné, appréciait, dans sa femme, les formes opulentes et les carnations savoureuses qui devaient s'épanouir plus tard si glorieusement dans les toiles de Rubens, s'il lui était reconnaissant de sa sûre et régulière fécondité, il ne trouvait auprès d'elle ni la séduction sans cesse renais-

(1) Voyez les études antérieures sur *le Cardinal de Richelieu*, dans la *Revue* des 1er juillet et 1er août 1889, 15 juillet et 1er août 1890, 1er octobre 1893.

sante de la maîtresse, ni l'affection soutenue et confiante de l'épouse.

Henri IV, il est vrai, était un bien mauvais mari. Mais Marie de Médicis avait un bien mauvais caractère. Les hommes, les rois surtout, ont droit à quelque indulgence. Or, la reine eût été, à tous les rangs de la société, une femme jalouse, colère et vindicative. Elle était, en outre, tellement soumise à un entourage des plus louches qu'un mari, et surtout un roi, ne pouvait se fier entièrement en elle. C'étaient là de mauvaises dispositions pour retenir un homme de naturel volage comme l'était Henri IV, et les scènes de ménage que nous raconte Sully, où la reine allait « jusqu'à lever la main », expliquent assez que le bon roi, très féru de ses maîtresses et fort dégoûté de cette promiscuité italienne, ait songé parfois à renvoyer outre monts une femme dont le rôle était rempli, maintenant qu'elle lui avait donné six enfans.

Ce fut Henri IV qui céda la place. La mort arrange bien des difficultés. Sans prêter créance aux commérages des contemporains et aux insinuations de Sully, on peut dire, de Marie de Médicis, que le veuvage lui fut léger. Le deuil extérieur fut bruyant et éploré; le fond du cœur resta froid. Il semble que tout le monde et Henri IV lui-même avait prévu cette mort prématurée. Il avait pris la précaution de faire couronner la reine, la veille de son départ pour l'armée. Si bien que, quelques heures après sa mort, tout était arrangé et la régence de Marie de Médicis proclamée par le parlement, acceptée par la cour, et reconnue par le reste du royaume.

A ce moment, on ne dit pas, comme on devait le faire quarante ans plus tard, à l'avènement d'Anne d'Autriche : « La Reine est si bonne. » Marie de Médicis était peu connue et peu aimée. Toujours repliée sur une étroite coterie, parlant mal le français, alourdie par ses couches successives, elle ne suivait guère le mouvement et la turbulence de la cour de France. Mais on était délivré de l'autorité virile du feu roi. La régente avait besoin de tout le monde, et on pensait que chacun pourrait réclamer pour soi une part de l'autorité tombée entre ses faibles mains.

La reine était si effacée, du vivant de Henri IV, qu'il fallut quelque temps pour voir son caractère se dessiner et ses aptitudes gouvernementales prendre un certain relief. Ce n'était pas une Catherine de Médicis. Elle n'avait, de celle-ci, ni l'intelligence, ni l'activité, ni le goût des affaires. Elle apparut bientôt comme une femme d'un cœur sec, froidement égoïste, très jalouse de son autorité, de moyens médiocres, paresseuse et obstinée, mais dis-

crète, grave et assez habile dans les petites choses, attachée, sans réflexion et sans fidélité, à ses habitudes et à ses préjugés. Comme il arrive aux natures médiocres que l'urgente nécessité ne presse pas, elle dirigea peu sa vie et conduisit les affaires du pays autant au moins, avec ses défauts qu'avec ses qualités. Au début elle ne se sépara pas des hommes expérimentés choisis par le feu roi. Mais, peu à peu, elle versa dans le favoritisme où son indolence était portée naturellement, et laissa prendre aux Concini une autorité dont l'excès prépara sa chute.

Il faut parler maintenant des Concini. Tous les biographes de Marie de Médicis les lient intimement à son sort. Cette subordination constante de sa vie à l'influence de ses familiers est un trait de caractère d'autant plus frappant chez la mère qu'il se retrouve, plus tard, chez le fils, Louis XIII. Elle avait connu de toute date Léonora Dori (qui se fit appeler ensuite Galigaï) et la mort seule la délivra de la domination que cette femme exerçait sur elle. Léonora était fille de sa nourrice, par conséquent d'origine populaire, la mère étant, disait-on, blanchisseuse et le père menuisier. Élevée près de la princesse, elle lui était devenue indispensable, parce qu'elle l'habillait bien et qu'elle savait remplir les heures interminables de la vie de cour par des conversations de toilettes et de futilités. C'était, d'ailleurs, une fine mouche, le nez aigu, les lèvres pincées, la figure chafouine, noire et plutôt laide, mais l'œil vif, et non sans un certain charme qui venait de l'intelligence, sinon du cœur. Adroite et insinuante, elle devint, sur la fin, imaginative, maniaque et atrabilaire, avec un goût mêlé d'effroi pour les choses de l'autre monde, sorcelleries, influences secrètes et grimoires. Tout cela lui assurait, sur l'esprit de la princesse, un ascendant tel que les contemporains y voyaient quelque chose de mystérieux.

Au moment du mariage de Marie de Médicis, on avait voulu les séparer. Mais Marie, vieille fille — elle avait vingt-sept ans — et déjà esclave de ses habitudes, s'y était refusée; et le duc de Toscane, sachant sa nièce obstinée, n'avait pas insisté. Léonora vint donc en France et, à vrai dire, elle représenta, pour la cour et pour la reine, tout ce qui rattachait celle-ci à son passé florentin. Un conflit assez curieux où le nom des Richelieu est mêlé se produisit même à ce moment. Henri IV, en formant la maison de la reine, avait désigné, pour remplir les fonctions de surintendante, Mme de Guise, pour remplir celles de dame d'honneur, Mme de Guercheville et enfin, pour être dame d'atours, Mme de Richelieu, femme du frère aîné de l'évêque de Luçon. Mais Marie exigea que cette dernière fonction fût réservée à Léonora, et après

une intrigue de jupes, où Mme de Verneuil, la maîtresse de Henri IV, soutint les Concini, Mme de Richelieu fut évincée.

En habile homme, Concini avait deviné cette fortune et s'y était attaché. Celui-ci était de bonne souche. Ses ancêtres avaient joué un rôle dans les luttes politiques de Florence. Son père avait été ministre de Côme de Médicis. Cependant il était pauvre et il n'avait, quand il vint en France, que la cape et l'épée. C'était un bel homme, un bel Italien, le teint brun, le visage pâle, la moustache noire, la taille grande, droite, le corps bien proportionné, l'œil de velours et l'air souvent mélancolique. Galant et brave, vaniteux et violent, ambitieux d'argent et d'honneurs, grand joueur et généreux, il était de la race de ces aventuriers qui, à partir du XVIe siècle, s'étaient répandus sur l'Europe et avaient mis au service des monarchies, encore à demi barbares, la souplesse et la pénétration du génie péninsulaire. Sa jeunesse avait été déplorable : « Si vous ne m'aviez connu dans ma bassesse, disait-il lui-même à Bassompierre, je tâcherais de vous la déguiser. Mais vous m'avez vu à Florence, débauché et dissolu, quelquefois en prison, quelquefois banni, le plus souvent sans argent et incessamment dans le désordre et la mauvaise vie. Je suis né gentilhomme et de bons parens, mais quand je suis venu en France, je n'avais pas un sol vaillant et devais plus de huit mille écus. » A bout de ressources, traqué par le besoin et par l'ambition, il jeta les yeux sur Léonora. Celle-ci était trop intelligente pour se faire illusion sur les motifs qui le portaient à demander sa main. Mais elle ne pouvait échapper au désir commun à toutes les femmes : malgré l'opposition de la reine, elle épousa ce décavé. Marie de Médicis obtint elle-même de Henri IV, qui avait probablement quelque folie à se faire pardonner, la promesse d'une somme de 70 000 livres tournois qui devait leur être versée à l'occasion de leur mariage. Ce fut le premier bénéfice de l'association de convoitises et d'intrigues qui venait d'être conclue à la cour de France par ces deux étrangers.

A dater du jour du mariage, la vie devint plus pénible encore dans le ménage royal. Marie de Médicis, lasse de tout, ne se séparait plus de ses confidens : « Elle avoit certaines paillasses à terre, où elle se couchoit, l'été, durant les chaleurs des après-dînées, avec des habits légers et beaux, et étant ainsi étendue, appuyée sur le coude, montrant ses bras et sa gorge, elle avait des complaignans de cette beauté admirable et admirée de tout le monde, méprisée et délaissée pour les laides et mal faites. » Concini était parmi ces assidus. Henri IV, à son tour, montra de la jalousie. La présence constante de ce bellâtre l'exaspérait. Il

faisait des sorties bruyantes, « juroit qu'il la renverroit en Italie avec son Concini. » On dit même qu'il avait donné huit jours à l'Italien pour déguerpir, quand il fut lui-même surpris par la mort.

Le roi disparu, les Concini restèrent maîtres de la place. Tous les témoignages concordent pour reconnaître qu'au début, ils se tinrent plutôt sur la réserve. Ils ne se sentaient pas encore assez assurés du terrain et ne songeaient qu'à gagner une grande fortune personnelle, sans viser à une influence directe sur les affaires. Un contemporain donne la note exacte en ces termes : « Le Concino se maintient dans sa faveur accoutumée, mais plus comme courtisan que comme conseiller intime. » Fontenay-Mareil nous donne un curieux détail des habitudes de vie de Marie de Médicis, qui permet de préciser exactement la place que les deux favoris tenaient dans l'emploi de ses journées : « Le matin, la reine tenoit une sorte d'audience où la cour avoit accès auprès d'elle. De onze heures à midi, elle recevoit ses ministres et parloit d'affaires avec eux. Après le dîner, elle recevoit encore et parfois tenoit un grand conseil jusqu'à trois heures. Elle se renfermoit ensuite quelque temps et enfin tenoit sa cour jusqu'à sept heures... Mais depuis qu'on avoit donné le bonsoir, qui étoit ordinairement sur les sept ou huit heures, il se tenoit une autre cour plus particulière et où il ne se trouvoit que des personnes principales et agréables : pour les femmes, la princesse de Conti, Mme de Guise, la maréchale de La Châtre, Mme de Ragny et quelques autres ; pour les hommes : MM. de Guise, de Joinville, l'archevêque de Reims et le chevalier de Guise, M. Le Grand, MM. de Créquy, de Grammont, de La Rochefoucauld, de Bassompierre, de Saint-Luc, de Ternes, de Schomberg, de Rambouillet, le colonel d'Ornane, de Richelieu frère aîné de l'évêque de Luçon, tous fort considérables par l'esprit et la condition... et cela duroit jusque sur les 10 heures, après quoi, elle se retiroit pour un peu de temps dans son petit cabinet et puis alloit souper. Après que la reine avoit soupé, tous les principaux officiers qui s'y trouvoient ordinairement se retiroient et la signora Conchine qui ne la voyoit guère qu'à son lever, quand elle s'enfermoit l'après-dînée et à cette heure-là, arrivoit et demeuroit assez souvent une heure et deux heures avec elle, sans lui parler d'affaires d'État; et tant que la régence dura (c'est-à-dire jusqu'en 1614) ni son mari, ni elle, ne s'en mêlèrent presque point, mais seulement de leurs intérêts et de ceux de leurs amis... Quant au signor Conchine il ne parloit à la reine, ni même ne la voyoit qu'aux heures publiques et qui étoient aussi pour tous les autres de sa maison. »

Malgré cette modération apparente, les heures d'intimité de Léonora avec la reine n'en étaient pas moins fructueuses. Quelques mois après la mort du roi, en septembre 1610, Concini reçut, en une seule journée, trois cent trente mille livres pour acheter le marquisat d'Ancre, en Picardie, soixante mille écus pour la charge de premier gentilhomme de la chambre qu'avait M. de Bouillon, et environ deux cent mille francs pour le gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye qu'avait M. de Créquy. Et ce ne fut qu'un commencement. Les deux époux obtinrent l'un et l'autre des dons sans cesse renouvelés, en or, en bijoux, en meubles, en argent comptant. Leur fortune personnelle monta, en quelques années, à une somme de près de neuf millions de livres, c'est-à-dire, en multipliant seulement par cinq — d'après les calculs de M. d'Avenel, on pourrait multiplier par six, — environ cinquante-quatre millions de notre monnaie. Comment s'expliquer cette faveur qui alla toujours croissant jusqu'à la catastrophe finale?

Il est superflu de rappeler que la malignité des pamphlets contemporains et la crédulité toujours un peu prompte de l'histoire anecdotique se sont exercées aux dépens des relations si intimes qui existaient entre Marie de Médicis et Concini. En ces matières, l'affirmation est prompte, la vérification difficile. Le papier des billets doux est le plus rare et le plus fragile des documens d'archives.

Nous connaissons Marie de Médicis par des portraits nombreux, par les confidences de ses intimes, par les critiques de ses adversaires.

Cette épaisse femme blonde, avec ses maxillaires carrés, sa figure empâtée, ses lèvres boudeuses, ses yeux inexpressifs, ne paraît pas avoir été d'un sang bien riche, ni bien ardent. Henri IV se plaignait « qu'elle n'était pas caressante ». Son fils, Louis XIII, tenait encore d'elle sur ce point. Un contemporain nous a dépeint tout à l'heure cette beauté traînante et lourde abandonnée en des poses nonchalantes que l'amour lui-même ne devait remuer que difficilement. A première vue, on peut donc penser que, si cette femme a cédé, ce n'a dû être que par une sorte de passivité que l'accoutumance a surprise. On sait qu'au début, Concini ne lui plaisait pas. Elle s'effrayait même pour sa chère Léonora, d'une maladie qui était, chez lui, disait-on, la suite de ses folies de jeunesse, et qui causait, ajoutait-on encore, l'étonnante pâleur de son visage. Mais il est certain que ses sentimens changèrent et que le Florentin finit par prendre sur elle un réel empire. La jalousie de Henri IV en témoignerait au besoin. Concini logeait au Louvre près des appartemens de la reine, en raison de la charge de sa femme.

Plus tard, il fit construire une petite maison adossée au palais, en face l'hôtel de Bourbon. Cette maison communiquait avec l'entresol qu'habitait la reine par un pont que la malignité populaire avait baptisé *le pont d'amour*. On sait aussi que les relations conjugales entre Léonora et son mari étaient rompues dans les dernières années: c'est elle du moins qui l'assurait, au moment de sa mort. Tous ces détails étaient connus du public, relevés et envenimés dans les pamphlets. On affichait couramment des « ordures », — c'est le mot de Malherbe, — sur ce qui se passait au palais.

Marie de Médicis ne pouvait vivre sans ses chers confidens. Dès qu'ils s'éloignaient quelque peu, elle les rappelait vite auprès d'elle. Si l'absence devait durer, elle leur écrivait, — au mari et à la femme, — des lettres presque toutes de sa main, remplies de marques d'affection et de tendresse. Quoique le registre qui nous les a transmis soit de caractère peu intime, puisqu'il est copié de la main d'un secrétaire, on y relève pourtant, parmi les détails de la vie de cour, spectacles, comédies, pompes et colifichets, quelques traits plus expressifs. En mai 1613, la reine écrit à Concini que « maintenant qu'il va mieux elle veut qu'il se rende auprès d'elle, à Fontainebleau, » et elle ajoute: « c'est chose que je désire pour les raisons que je vous dirai à vous-même. » Or, le même jour, elle écrit à la marquise d'Ancre, et elle ne la prie nullement d'accompagner son mari. Quelque temps après, autre lettre très affectueuse au marquis d'Ancre, qui est à Amiens : « Continuez votre voyage et vous y entretenez sans vous ennuyer. » Au cours du voyage vers Nantes, en 1614, active correspondance avec le maréchal et la maréchale qui n'ont pas accompagné la reine : « Je me porte bien, écrit-elle à Concini, et je n'ai de déplaisir que la longueur et opiniâtreté de votre maladie. » Celui-ci la traitait, d'ailleurs assez cavalièrement. En octobre 1616, au retour de Caen où il était allé se renfermer, en un accès de mauvaise humeur et d'inquiétude, la reine le rencontra comme il arrivait. Elle descendit de carrosse pour lui parler. « Vous voilà gros et gras, lui dit-elle, et avec bon visage. » Il répondit brusquement : « Est-ce pour cela que vous m'avez envoyé querir si vite? »

Ce sont là de bien vagues indices. Ils ne sauraient prouver, entre la reine et le maréchal, d'autres rapports que ceux d'une grande familiarité. Le point délicat reste difficile à éclaircir. Je n'ai rien trouvé de plus direct à ce sujet qu'un mot de Richelieu, un mot de prêtre, où l'on sent percer les inquiétudes rétrospectives du remplaçant. Dans ses *Mémoires*, il dit de Concini : « La passion du jeu

était son seul divertissement, les dernières années de sa vie : celle de l'amour n'y paraissait point. Il était rompu par deux hernies, de telle façon que la *vertu ne faisait en aucune façon partie de sa chasteté.* » L'observation, dans sa formule tortueuse, va loin. En présence de ce témoignage, il ne reste plus qu'à penser, avec l'évêque, qu'entre la reine et le favori, « il n'y avait rien » !

Il faudrait donc attribuer la fortune de Concini surtout à l'influence de Léonora Galigaï. Cette interprétation est d'ailleurs plus conforme aux faits publics. Il est incontestable que la reine, au début, n'accorda aux Concini que des marques de faveur particulière et que leur action sur les affaires ne se fit sentir que plus tard, alors qu'un parti politique organisé s'en empara comme d'un instrument de règne. Durant les premières années de la régence, les affaires furent conduites par les ministres de Henri IV : Sillery, Villeroy, le président Jeannin. Ceux-ci restèrent les véritables chefs du gouvernement jusqu'en 1615. Rien ne se faisait que par eux. Ils fussent restés les maîtres, probablement, s'ils ne s'étaient divisés et si, par leurs fautes, ils n'avaient prêté le flanc aux attaques de leurs adversaires.

Henri IV les avait choisis. Ils avaient, de ce chef, une autorité qui s'ajoutait à leur mérite réel. Mais leurs dissentimens aussi étaient anciens, et cette cause de faiblesse apparut dès le début du nouveau règne. Ils commencèrent par se débarrasser d'un rival dont l'influence brutale et présomptueuse avait suscité bien des haines, Sully. Celui-ci, d'ailleurs, s'y prit mal. Au jour de la mort de Henri IV, il s'enferma dans la Bastille, comme s'il se préparait à soutenir un siège. Il ne vint voir la reine que lorsque ses inquiétudes personnelles furent un peu apaisées. L'intérêt de l'État et les sentimens qu'il devait éprouver pour le fils de son « bon maître » n'apparurent pas dans cette circonstance ; cet excès de prudence donna prise à ses adversaires. Se sentant attaqué, il précipita sa disgrâce en ne manquant aucune occasion de la prédire et de quereller tous ceux que sa mauvaise humeur en rendait d'avance responsables. Sa chute n'en fut pas moins une grande perte aux yeux de tous ceux qui voyaient le salut de la France dans la continuation de la politique du feu roi.

Après Sully, le plus autorisé des ministres de Henri IV était Villeroy. Il fut le véritable chef du nouveau gouvernement. Entré aux affaires, à l'âge de vingt ans, sous Charles IX, ministre de Henri III, puis écarté par une révolution de cour et un moment ligueur, il avait contribué, plus que personne, à la pacification du royaume, et par une adhésion éclatante et sincère à la politique et à la personne de Henri IV. Celui-ci l'avait réintégré dans

ses fonctions et lui avait confié la conduite des affaires du dehors. Les contemporains ne tarissent pas sur ses mérites. Brantôme l'appelle, d'une expression magnifique, « le très grand et le nonpareil de la chrétienté pour les affaires de l'État, M. de Villeroy. » — « M. de Villeroy, dit l'ambassadeur vénitien, surpasse en mérite tous les ministres du roi : c'est un esprit vaste; il a une inclination et une aptitude unique à pénétrer le secret des autres cours; il les connaît à fond. Voilà quarante ans qu'il exerce la charge de secrétaire d'État. Il l'a remplie sous quatre rois. Ses mérites lui assurent l'estime et la confiance de Sa Majesté, quoique, cependant, il ait compté parmi ses ennemis. Aujourd'hui aux affaires d'État, il est digne de toute confiance. Il n'a peut-être pas 30000 écus de rente en tout et pour tout, et il supporte les dépenses très lourdes de sa charge... Il est âgé de soixante-six ans environ (ceci est écrit en 1605); de complexion délicate et toujours souffrant, il serait mort depuis longtemps s'il ne s'était soumis à un régime très ponctuel et très minutieusement observé. » Cet homme de cabinet, ce vieillard valétudinaire avait été le grand exécuteur des volontés du feu roi. Le recueil des *Lettres missives* renferme les preuves innombrables de son activité : ce sont ces excellentes instructions et dépêches d'État, écrites d'un style à la fois ample et sobre, qui sont les premiers modèles de la belle langue diplomatique du XVII[e] siècle.

J'ai déjà parlé de Sillery, d'abord élève, plus tard rival de Villeroy, qui avait succédé à Bellièvre dans la charge de chancelier, et dont le savoir-faire ne manquait guère que de probité et de courage. Le quatrième des ministres de Henri IV était le président Jeannin. C'était celui auquel le feu roi témoignait le plus de cordiale confiance. Né en Bourgogne, jurisconsulte savant, élève de Cujas, il avait été, lui aussi, ligueur et chef du conseil particulier du duc de Mayenne. Henri IV sut l'enlever à ses adversaires, et lui dit, avec sa ronde et adroite bonhomie « que, puisqu'il avait été fidèle au duc, il serait aussi fidèle au roi. » Il l'employa surtout dans les négociations. C'était un esprit humain et grave, avec ce beau langage abondant et fleuri des Bourguignons. Le cardinal Bentivoglio l'entendit, un jour, parler dans un conseil, et dit que « la Majesté du Roi rayonnait sur son visage. » Il avait une figure vénérable, avec une longue barbe, des yeux doux, et dans tout l'aspect quelque chose d'étoffé et de chaud, comme les fourrures parlementaires dont il s'enveloppait. Les dépêches qu'il écrivit, alors qu'il négociait la trêve de Hollande, sont des morceaux remarquables et qui passaient aussi pour des modèles, Richelieu s'inspira souvent de leur lecture. Henri IV trouvait,

pour parler du « bonhomme », des expressions tendres et gaies qui font honneur à l'un et à l'autre : « Sire, voilà un ministre de notre connaissance, » lui dit l'ambassadeur d'Espagne quand il revint à la cour, la paix une fois signée. — « Oui, dit le roi, je puis le montrer à nos amis et à nos ennemis. »

Après avoir rappelé le haut mérite que les témoignages presque unanimes des contemporains attribuent aux ministres de Henri IV, il est impossible de ne pas reconnaître, qu'après la mort de ce prince, ces personnages vénérables, rendus à leur valeur propre, parurent diminués. C'est que, pour la conduite des grandes affaires, l'intelligence, le bon vouloir et l'expérience ne suffisent pas. Il faut, en outre, l'entrain, le courage, l'esprit de direction naturel et qui incline autour de lui les obéissances. Les hommes d'affaires consommés procèdent ordinairement par la douceur, par la patience, par un habile calcul des circonstances et des prévisions. Ils n'ont rien de cette vigueur qui violente parfois les volontés inférieures et qui précipite les événemens. Quarante ans de subordination sont un mauvais apprentissage du commandement. Ni les vieux soldats, ni les hommes de cabinet n'ont le coup d'aile brusque qui fond au but et ravit la victoire.

Ces ministres, que le contact de Henri IV avait animés, celui de Marie de Médicis les refroidit soudain. Rendre des comptes à un esprit médiocre est une servitude qui dégrade les plus nobles esprits. La véritable capacité doute d'elle-même, hésite, chancelle, et se perd, dans cette lutte obscure chaque jour renouvelée. C'est ainsi qu'on vit le mérite des illustres ministres de Henri IV se transformer, sous la régence, en une impuissante pusillanimité. Bientôt, ils n'eurent d'autre pensée que de se maintenir aux affaires en allant au-devant des désirs ou des caprices de la reine. Habiles à colorer cette docilité constante, qui devint la règle de leur politique, ils se firent eux-mêmes les théoriciens de leur propre faiblesse, et exposèrent, avec un ensemble de raisons d'opportunité ou de spécieux prétextes, un système politique nouveau qui fut, presque de tous points, le contre-pied de celui qu'avait adopté leur défunt maître.

Dès 1611, aux premiers mouvemens des grands et du parti huguenot, Villeroy écrit, de sa plus belle encre, un mémoire où les paroles énergiques abondent encore, mais qui laisse déjà entrevoir les prochaines capitulations. On est toujours un peu l'esclave de son passé, et ces anciens ligueurs avaient, présent à l'esprit, le spectre de la Ligue. « Ce qu'il faut mettre par-dessus tout, écrit Villeroy, c'est la conservation de l'ordre et de la paix publique, jusqu'au moment où le jeune roi sera en âge de prendre lui-même

la direction des affaires. » Jusque-là il conseille de louvoyer, de gagner du temps, de procéder par douceur plus que par force et de carguer les voiles tandis que le vent souffle. Il énumère, exagère les dangers que court l'État. Tout l'arsenal de la vieille politique machiavélique doit être mis en œuvre pour les conjurer. Il faut dissimuler, diviser les adversaires par l'intrigue, promettre beaucoup, donner beaucoup, acheter les consciences : « Encore qu'il semble que ce soit de la honte d'acheter de nouveau les sujets et de capituler avec eux comme avec des ennemis, la honte en est aux sujets et non à Sa Majesté, laquelle sera plus louée de répandre l'or et l'argent que de répandre le sang de ses parens et principaux officiers. » Suivent une série de conseils pratiques : éloigner les grands, les renvoyer dans leurs gouvernemens, sauf M. le Prince qu'il vaudrait mieux garder sous la main; s'assurer de la fidélité des gouverneurs des villes et des parlemens, renforcer les troupes étrangères, mettre les finances dans les mains de personnes dont on soit sûr, « avoir des gens dans la maison des princes qui avertissent de tout ce qui s'y passe », et, par-dessus tout, « conserver les serviteurs et les ministres, s'offenser et se piquer des injures qui leur sont adressées et s'en ressentir comme si la reine elle-même les avait reçues. » Après cet exposé, plein de finesses habiles et de savantes réticences, le vieux ministre a beau s'écrier « qu'il importe à Sa Majesté de faire des actions viriles, de parler haut et commander de même » : on sent que cette rhétorique porte à faux et que le « Débiteur », comme l'appelle de Thou, a dévié de la voie où Henri IV s'était avancé d'un pas si sûr et qu'il avait cru pour longtemps ouverte à ses descendans. Pourtant, dans ce premier mémoire, l'influence du règne précédent reste sensible. Les paroles, sinon les actes, montrent encore une certaine fierté. Au dedans, si les princes ne cèdent pas, il est question de les châtier. Au dehors, les alliances espagnoles ne sont pas envisagées comme le but inéluctable; le nom même de l'Espagne n'est pas prononcé; tout au contraire, on parle en bons termes des alliances avec les princes voisins, c'est-à-dire allemands, et on conseille particulièrement à la reine d'entretenir de bons rapports avec l'Angleterre.

A quelque temps de là, les grands, apaisés d'abord, excités bientôt par les premières concessions, reviennent à la charge. Tel est le faible de cette politique; elle les comble sans les satisfaire. Le comte de Soissons, notamment, demande la place de Quillebœuf. Nouveau mémoire de Villeroy. Son avis est toujours le même : tout faire pour sauvegarder la paix jusqu'à la majorité du roi; ménager les princes pour les diviser; refuser d'abord

ce que demande Soissons, et finir par céder, si on ne peut faire autrement. Mais, voici que ces alliances espagnoles, ces alliances si chères au cœur de Marie de Médicis, commencent à apparaître et à être glorifiées : « Vous avez encore ajouté à toutes ces amitiés et alliances anciennes celle du roy d'Espagne de laquelle, quand le feu roi décéda, il était peu assuré (voyez cet euphémisme!) et que vous avez exécutée avec tant de discrétion et de prudence qu'elle ne vous a rien coûté. »

Cependant cette politique de prodigalité et de déférence porte ses fruits. Les finances sont épuisées; les grands sont insatiables. En mars 1614, le prince de Condé quitte la cour et lève des troupes. Il demande le château d'Amboise pour faire la paix. Villeroy reprend ses argumens et le ton baisse encore : « Il faut faire la paix à tout prix; quels troubles prévus et imprévus n'amènerait pas la guerre? » On touche au terme; il ne faut rien compromettre et gagner un an, six mois du moins : « Madame, votre but est de conserver l'autorité du roi et le royaume en sa réputation et en son entier. Votre régence et le titre de mère du roi vous y obligent; de quoi, Votre Majesté s'est heureusement acquittée depuis le décès du feu roi, et avait sujet d'espérer de pouvoir, en cette prospérité, achever la carrière de sa régence si elle n'eût été traversée de ces derniers mouvemens... » et plus loin : « Cependant Votre Majesté gagnera la fin de sa régence, pourra achever plus commodément les mariages d'Espagne et résoudre ceux d'Angleterre au temps et en la forme que vous jugerez plus à propos pour le bien du royaume et le contentement du roi qui sera lors entré en sa majorité. »

On sait, pourtant, quel était le véritable succès de cette politique au jour le jour. En ces quatre années, les ministres avaient vieilli de vingt ans; entre leurs mains, toute l'administration était frappée d'une sorte de sénilité. La cour, conduite par ces « barbons » peu respectés, était toute turbulence, indiscipline, agitation tapageuse et stérile. « Il n'y avait à la cour, dit de Thou, ni sincérité, ni prudence, ni ordre; il semblait que l'on y combattît à l'aveugle; au lieu d'attaquer l'ennemi, nous portions les coups les plus funestes à nos amis. Ce n'était que dissimulation et fourberie. Tout était confusion et impuissance. » Personne n'étant plus digne du pouvoir, personne ne se croyait indigne de l'exercer : « Dans cette cour, dit l'ambassadeur vénitien Contarini, la face des choses change à tout moment, par une quantité de petits incidens qui se succèdent et qui tantôt flattent les espérances des uns, tantôt celles des autres. » Les ministres eux-mêmes ne se faisaient plus guère d'illusion : on se félicitait seulement d'avoir vécu.

Mais Villeroy lui-même reconnaissait, en 1615, qu'on avait épuisé les moyens dilatoires : « Jusqu'ici, disait-il, on avait gouverné par finance et par finesse, mais on ne savait ce qui arriverait maintenant qu'on était à bout de l'une et de l'autre. »

Quand les chefs en sont à ce point de découragement, il y a beau temps que les troupes se sont débandées. Elles erraient à l'aventure, sans trop savoir à qui se donner. L'opposition de la haute aristocratie, guidée par des sentimens étroitement égoïstes, embarrassait les ministres, mais n'était pas assez redoutable pour les contraindre ou les remplacer : « Les princes voudraient des réformes dans l'État, dit l'ambassadeur vénitien ; mais l'intérêt des ministres qui sont au pouvoir est de ne faire aucun changement, de peur de découvrir leur faiblesse et leur ruine. Aussi ils ne peuvent trouver aucun moyen d'accomplir une seule réforme ni de chercher à parer aux inconvéniens qu'on leur signale. »

C'est parmi cette impuissance et cette indignité réciproques du pouvoir et de l'opposition, qu'on vit se développer tout à coup la scandaleuse fortune politique des Concini. Elle avait son origine dans la faveur de Marie de Médicis, elle s'accrut de tout ce qui entravait le développement des forces normales du pays. Elle parut si puissante, à un certain moment, que des esprits vigoureux crurent pouvoir s'y attacher et se servir de ce point d'appui pour restaurer en France l'idée gouvernementale. Mais leur calcul était faux, et la chute profonde des favoris italiens entraîna la plupart de ceux qui avaient escompté leur faveur.

Jusqu'aux premiers mois de l'année 1615, Concini ne s'était guère appliqué sérieusement qu'à accroître sa fortune particulière. Mais elle était devenue peu à peu si considérable que, pour se maintenir ou pour grandir encore, elle devait dominer l'État. Le roi touchait à sa majorité. L'entourage de Marie de Médicis cherchait les moyens de prolonger le plus longtemps possible l'autorité effective de la reine mère. Chacun prenait ses positions en vue d'une situation que l'on considérait comme durable. Concini paraissait si solidement établi qu'on commençait à le respecter : « Son esprit, sa nourriture et plusieurs autres qualités — dit un homme qui n'est pourtant pas suspect de servilisme Rohan — le font juger digne de grandes faveurs et même font désirer qu'il se naturalise parmi nous et y établisse une grande maison, ce qui ne peut qu'être honorable à notre nation. » Le monde politique, où les espérances et les ambitions sont toujours en mouvement, a pour loi de passer outre au fait accompli. Le vieux Villeroy lui-même avait cru faire un coup de maître en mariant son petit-fils avec la fille du Florentin.

Élevé si haut, Concini voulait monter plus haut encore. Il

entrait dans la période de folie présomptueuse qui termine généralement la carrière de ces aventuriers : il disait « qu'il voulait savoir jusqu'où la fortune pouvait porter un homme. » Il travaillait à s'assurer une situation personnelle, indépendante, au besoin, de la faveur de la reine et même de l'autorité du roi. On voit cette préoccupation se dessiner à partir de l'année 1614. Il attire, par des générosités habilement semées, de jeunes gentilshommes ambitieux et avides ; il s'assure une garde composée d'Italiens et de Suisses entièrement dévoués à sa personne. Nommé maréchal de France à la mort de Fervacques, il acquiert ainsi une autorité qui lui permet de s'entourer de tout un appareil militaire. Enfin, guidé par les conseils d'un homme expérimenté et énergique, le baron de Lux, il comprend qu'il n'y a de force en France que pour celui qui peut disposer d'une grande situation territoriale. Aussi ne songe-t-il plus qu'à s'assurer le gouvernement d'une province frontière, de façon à pouvoir, en cas d'accident, s'appuyer sur l'étranger. Tantôt il jetait les yeux sur la Bourgogne, d'autres fois sur Sedan ; enfin il se décida pour la Picardie. Déjà il disposait de plusieurs places fortes dans cette région. En obtenant le gouvernement de la province, il était admirablement placé, entre les archiducs et Paris, soit pour menacer la capitale, soit pour s'assurer un asile en cas d'échec.

Le gouverneur de la Picardie était alors un homme jeune, de grande famille, mais borné et opiniâtre, le duc de Longueville. Concini lui fit faire des ouvertures en vue d'échanger le gouvernement de sa province contre un autre que l'on considérait comme plus avantageux, celui de Normandie. Il eut l'idée singulière de charger Villeroy de la négociation. Le ministre comprit tout le danger des projets de Concini, et s'arrangea de façon à faire échouer la combinaison. Le favori, furieux, jura la perte de Villeroy. C'est ainsi que, peu à peu, il en venait à se mêler directement aux affaires de l'État. Il ne pouvait encore avoir la prétention de les conduire lui-même. Il profita des dissentimens qui existaient entre les « barbons » pour les détruire l'un par l'autre. Nous sommes en décembre 1614 ; le chancelier de Sillery avait vu son influence s'accroître, en raison des services qu'il avait rendus pendant la session des États. Il avait une nombreuse famille à caser ; il s'unit au favori. Villeroy, se sentant menacé, fit une fausse sortie : il se retira dans une de ses terres, à Conflans. Il pensait qu'on ne pouvait se passer de lui « et voulait se faire prier. »

Il n'y a pas d'homme indispensable. Villeroy revint, de lui-même, au bout de quinze jours, et alla visiter, le premier, le maréchal d'Ancre, « ce qu'on trouva indigne de lui. » La reine le gronda

amicalement. Mais, au cours de l'entretien qu'elle eut avec lui, Concini, qui se tenait derrière elle, dit à haute voix « que Villeroy n'en était pas à sa première trahison. » Le vieux ministre se tut. Il reprit ses fonctions; mais l'autorité réelle lui échappait. L'ambassadeur vénitien écrit : « Le pouvoir de Villeroy ne se rétablit pas comme auparavant. La reine n'est pas bien disposée pour lui; les grands l'abandonnent. Le chancelier est enchanté de le voir abattu. Le maréchal d'Ancre s'est déclaré contre lui, et celui-ci a un pouvoir absolu. » On se servait de Sillery, de son fils Puisieux, de son frère, le commandeur de Sillery, pour faire marcher les affaires. Ils se croyaient les maîtres. Le bon Jeannin continuait à couvrir de son nom le gaspillage des finances, et laissait le coulage s'organiser, en levant au ciel d'honnêtes regards.

Cette situation ambiguë dura quelques mois; le favori s'habituait à l'exercice du pouvoir. Il songeait à se débarrasser de tout l'ancien personnel qui lui portait ombrage; il était déjà entouré d'un personnel nouveau, composé d'hommes jeunes, actifs, ambitieux et qui probablement voyaient plus loin que lui dans son propre jeu. Il semble pourtant qu'au moment de frapper le coup décisif, le maréchal ait douté de la fortune.

C'était le temps où la reine se préparait à conduire le roi en Guyenne pour célébrer les mariages espagnols. Cette union devait mettre le comble à la politique personnelle de la régente. L'idée de passer à l'accomplissement la remplissait de joie et de fierté. Mais Condé comprenait que la consécration du mariage ruinerait ses prétentions et ses espérances. Écarté définitivement du trône, il se confondait dans la foule des princes du sang. Il y eut là une heure critique. Condé, rassemblant dans un manifeste tous ses griefs personnels, agitant tous les sujets de mécontentement de la noblesse et de la bourgeoisie, excitant les passions populaires contre le gouverneur de la régente et surtout contre les favoris italiens, s'appuyant sur une coterie de jeunes parlementaires, toute fière d'être invitée à ses ballets, prend des airs d'homme résolu à aller jusqu'au bout. Il entraîne dans sa querelle la plupart des princes, les Bouillon, les Mayenne, les Longueville, se retire à Clermont en Beauvaisis, puis à Coucy, dans une place réputée imprenable. Il lève des troupes et tient la campagne. On lui envoie le vieux Villeroy, qui lui est plutôt agréable. Mais il résiste et lance son manifeste disant que les mariages ne pouvaient avoir lieu tant qu'on n'aurait pas porté des réformes profondes dans l'administration du royaume et tant que le maréchal d'Ancre serait le maître du gouvernement.

Dans ces circonstances Concini crut prudent de céder pour un temps et de s'éloigner momentanément de la cour. Les af-

faires de Picardie ne s'arrangeaient pas. Longueville tenait bon et fomentait contre lui la sédition. Pour se défendre, il avait dû attaquer, et un événement tragique qui avait eu un grand retentissement — le meurtre de Prouville, lieutenant du duc — l'avait mis en échec devant l'opinion. La reine partait pour le voyage de Guyenne. Elle lui offrit le commandement de l'armée qui devait accompagner le roi et le protéger contre l'armée des rebelles. Un homme plus hardi eût accepté : il eût traversé en triomphateur la France entière ; il eût couvert de sa présence l'alliance des deux couronnes. Mais Concini préféra rester dans le Nord, à défendre ses intérêts personnels, et à guerroyer dans les environs d'Amiens sur les derrières de l'armée des princes. Ce refus donne sa mesure.

Le commandement de l'escorte qui accompagnait le roi fut confié au duc de Guise, et celui de l'armée opposée au prince de Condé fut remis au maréchal de Bois-Dauphin. Léonora Galigaï accompagnait la reine et, en l'absence de son mari, elle veillait à la défense des intérêts communs. Durant ce voyage, l'habile femme sut conserver son influence et, puisque tout était ajourné, préparer les événemens décisifs pour l'époque de la rentrée à Paris.

Le voyage s'accomplit beaucoup plus facilement qu'on ne l'avait pensé. L'armée du prince de Condé, conduite cependant avec une grande habileté par le duc de Bouillon, n'était pas assez forte pour en venir aux mains avec les troupes royales. Condé s'était en vain efforcé d'intéresser à sa cause les puissances hostiles à l'Espagne. Le parti protestant, qui avait fait mine de s'associer à la révolte des princes, n'avait pas su s'organiser à temps. D'ailleurs, il était divisé et les plus sages blâmaient ces imprudentes et stériles manifestations. La campagne militaire se borna à quelques escarmouches insignifiantes et, de la part des troupes de Condé, à des violences infinies qui les rendirent odieuses à tout le monde et notamment aux provinces de l'ouest où elles séjournèrent le plus longtemps.

La cour arriva à Bordeaux, le 7 octobre 1615. Elle devait y rester jusqu'au 17 décembre. Au cours de ces deux mois, l'échange des deux princesses — celle qui allait régner en Espagne, Élisabeth, et celle qui venait régner en France, Anne d'Autriche — eut lieu, le 9 novembre, sur la Bidassoa, près de Fontarabie. Le mariage du roi fut célébré dans l'église métropolitaine de Bordeaux avec une pompe extraordinaire. Le roi et la reine, nés à huit jours de distance, en septembre 1601, entraient seulement dans leur quinzième année. Ils étaient encore tous deux des enfans. La reine mère voyait donc son rêve réalisé, et l'enfance

prolongée du jeune roi, son esprit distrait et nonchalant, la vénération mêlée de terreur qu'il gardait pour sa mère, — il n'y avait pas longtemps que, au dire d'Héroard, elle le fouettait encore de sa propre main, — tout lui faisait espérer qu'elle garderait longtemps encore l'autorité consacrée à nouveau par ce coup brillant des mariages espagnols.

Toutes les raisons qui pouvaient emplir de joie l'âme de Marie de Médicis, devaient au contraire déprimer et abattre le prince de Condé et ses partisans. Aussi, quoique le retour du roi et des reines eût lieu dans d'assez mauvaises conditions, en plein hiver, dans un pays ruiné, par des chemins boueux et interminables, quoique les troupes royales, épuisées par les fatigues, décimées par la maladie et les désertions, eussent grand'peine à garder un aspect militaire, Condé, toujours versatile et intéressé, ne songea plus qu'à tirer parti du peu de prestige qui lui restait encore pour traiter le plus avantageusement possible. L'ambassadeur d'Angleterre, par ordre de son roi, et le duc de Nevers, heureux de saisir une occasion de jouer un rôle, s'entremirent, et, le 1er janvier 1616, le roi, qui arrivait à La Rochefoucauld, en Poitou, faisait répondre à une première démarche du prince de Condé qu'il consentait à ce qu'une conférence fût ouverte pour régler les conditions de la paix.

La reine Marie de Médicis était à l'apogée de son gouvernement. On entrait dans l'année 1616, « dans cette année bissextile qui a été aussi remarquable par les mutations extraordinaires de l'air, que par les effets prodigieux qui eurent lieu dans le royaume durant tout son cours. »

II. — FIN DE LA RÉGENCE. — DISGRACE DES VIEUX MINISTRES. LE NOUVEAU PERSONNEL.

Au début de cette année 1616, que Richelieu a tant de raisons de trouver remarquable, puisque c'est elle qui le vit arriver, pour la première fois, aux affaires, le royaume était dans un état de confusion extrême. Le roi s'attardait dans les provinces de l'Ouest, retenu par les lenteurs d'un voyage d'hiver, dont la rébellion d'un grand nombre de ses sujets faisait une pénible campagne. Accompagné de sa mère, il ramenait à Paris la jeune reine espagnole, qui ne savait trop si elle devait s'étonner davantage des rigueurs du climat ou de la froideur de son jeune et taciturne époux. Celui-ci passait tout son temps à galoper autour du cortège, chassant les oiseaux et les bêtes par la campagne. Il ne quittait pas un favori intime, dont les esprits perspicaces commençaient à étudier l'horoscope : Luynes. Nominalement, les vieux ministres,

les « barbons » étaient toujours les détenteurs du pouvoir; mais ils se disputaient les lambeaux d'une autorité que leurs discordes avaient déchirée. Sillery et les siens avaient fatigué la reine elle-même de leur convoitise insatiable et de leur opiniâtre nullité. Villeroy avait repris une certaine influence, dont il se servait pour détruire ceux qui l'avaient abattu et pour vendre chèrement une retraite prochaine qu'il sentait devoir être définitive. Le prince de Condé avait troublé et dévasté la France entière pour aboutir à la plate demande de soumission qu'il venait d'adresser au roi par l'intermédiaire d'un étranger, l'ambassadeur du roi Jacques. Dans cette paix de lassitude qui se préparait, chacun, comme dit Richelieu, « cherchait, par une émulation de vices, à qui prostituerait sa fidélité à plus haut prix. »

Princes, gentilshommes, soldats, gens de robe, Français, étrangers, catholiques, protestans, tout le monde était agité, sans qu'on pût distinguer nettement les causes de cette agitation. On sentait qu'il y avait du nouveau dans l'air. Chacun cherchait à deviner l'avenir, à prendre une position avantageuse, dans les camps qui se disputaient le succès. Mais les calculs étaient pleins d'erreurs, et les plus attentifs n'étaient pas sûrs de leurs déductions. En gros, cette foule houleuse se divise en deux courans : l'un, qui se porte vers les alliances espagnoles et la politique catholique, l'autre qui s'en éloigne. Mais des remous particuliers, des dérivations inattendues, des contre-courans cachés troublent sans cesse ce flot tumultueux. Les sentimens individuels, les passions privées, une étroite et ardente psychologie de cour excitent les esprits, échauffent les courages et brouillent les intrigues. Amours et haines, rivalités et jalousies, points d'honneur et vendettas, rages froides ou colères éclatantes, longs desseins raffinés, bravades imprudentes, ces impulsions, ces actes et ces gestes s'entre-croisent, se choquent, et l'on voit soudain, dans l'obscure mêlée, surgir, au bout d'un bras, l'éclair d'une épée, sous un panache une figure tragique, ou un sourire resplendir sur un visage de femme. Dans une cour où une reine commande, où la principale actrice des événemens est une favorite, où les Italiens ont apporté leur sens aigu du jeu des passions intérieures, dans ce milieu où des prêtres au geste doux, et des vieillards aux paroles ouatées, renouent sans cesse des fils rompus trop souvent par la brutalité des hommes d'action, il n'est pas étonnant que les femmes aient joué un grand rôle. On les admettait, à la suite de la reine mère, dans les réunions où les destinées de l'État se discutaient si futilement. On s'était étonné, d'abord, de leur présence. On remarquait que cela n'arrive pas dans les autres pays, « où, les femmes étant plus particulières et nourries seulement dans les choses de leur métier, elles ne peuvent pas prendre tant de con-

naissance des affaires publiques. » Mais on se consolait en pensant que, laissées au dehors, elles feraient encore plus de mal : « car, étant ordinairement ambitieuses et vaines et ne se trouvant pas assez considérées tant que les choses demeurent dans l'ordre, elles font le plus souvent tout ce qu'elles peuvent pour le troubler. »

A partir de février 1616, cette agitation a pour centre la petite ville de Loudun. Tous les princes rebelles s'y étaient réunis ou y avaient envoyé leurs représentans. La cour avait délégué ses ministres et ses hommes d'État : Villeroy, Pontchartrain, le maréchal de Brissac, l'illustre de Thou. Tous les mécontens, tous les ambitieux, tous ceux qui avaient à réclamer, à espérer ou seulement à se plaindre étaient accourus. Les intermédiaires, les officieux, les donneurs d'avis, les inutiles, les agités étaient là. On y rencontrait des soldats de fortune, des diplomates, des espions, beaucoup de moines. Tout ce monde était aux écoutes de ce qui se faisait dans la salle de la comtesse de Soissons où les princes et les ministres royaux se réunissaient. Les problèmes qui se traitaient autour de cette table auraient pu donner au débat une haute gravité. Mais l'action se rapetissait à la taille des acteurs et la négociation dégénérait en marché. A ce niveau, elle ne présente pour l'histoire qu'un intérêt restreint, et nous ne retiendrons, des résultats obtenus par la patience et la longanimité des commissaires royaux, que quelques faits précis.

Les princes étaient vaincus. La rébellion sentait son impuissance, même en présence d'une régence malhabile et d'un gouvernement médiocre. Au contraire, le pouvoir reprenait confiance en lui-même et en ses forces. Le cap était franchi. La reine mère ne considérait plus comme aussi redoutable le péril devant lequel elle avait toujours tremblé, à savoir la coalition de tous les mécontens sous la conduite des grands. Elle commençait à prendre plus de confiance en l'avenir de son gouvernement. Assurément ce n'était pas le jeune roi, tout à ses chasses et à ses favoris, qui pouvait songer à disputer le pouvoir qu'on exerçait en son nom. Quant aux vieux ministres, leur temps était fini. Villeroy avait servi à Loudun, mais diminué, vieilli, fâcheux aux princes, dont il combattait les convoitises, fâcheux à la cour qu'il soumettait à un régime de concessions de détails et de blessures d'amour-propre plus pénibles peut-être que des sacrifices plus importans. Sillery avait mené, sous main, une intrigue obscure avec les princes. La reine en avait eu vent et elle couvait en silence le projet de se débarrasser de lui et de toute sa séquelle. D'Épernon, dépité et malade, restait à bouder dans sa province. Guise n'avait jamais été qu'un nom et une figure. En somme, il ne restait plus

personne debout de l'ancien gouvernement. Tel était le résultat de ce voyage et l'œuvre de cette astucieuse Léonora que de Thou, narrateur classique de ces intrigues, accable du surnom de « Canidie ». Elle avait mis à profit l'absence de son mari pour élever à celui-ci un piédestal sur lequel la fatuité de l'Italien n'avait qu'à se dresser.

Elle n'était pas seule pour cette tâche. Dès cette époque, elle est entourée d'un groupe d'hommes nouveaux qui la dirigent ostensiblement. On le voit bien à un détail qui marqua l'issue de la conférence de Loudun. Les négociations traînaient à l'occasion d'une demande des princes visant directement le maréchal d'Ancre. Condé, qui avait jeté par-dessus bord nombre de ses amis, n'en avait pu faire autant de Longueville. Toujours obstiné, celui-ci avait déclaré qu'il ne ferait sa paix qu'à la condition que la question des places de Picardie fût réglée en sa faveur. On eut beau lui offrir les compensations les plus brillantes ; ses amis eurent beau insister et prendre la peine de lui dévoiler ses véritables intérêts; il dit et répéta qu'il y allait de son honneur, qu'il ne voulait pas manquer à ses chers Picards, et il se buta. Que devait faire le maréchal d'Ancre ? On crut qu'il allait tenir bon de son côté. Maître de l'esprit de la reine, fort de la lassitude générale, il l'eût emporté. Mais Léonora quitta la cour en toute hâte. Elle accourut à Paris, fit venir son époux et lui conseilla un habile désintéressement. Par là, elle mettait la dernière main à l'œuvre de captation entreprise depuis si longtemps. La reine mère se montra à la fois touchée et furieuse de l'étendue du sacrifice. Elle s'irrita contre les princes qui, en se montrant si cruellement exigeans, la frappaient dans ses plus chères affections, contre les ministres qui l'acculaient à des concessions humiliantes pour son amour-propre. Concini adressa à la reine une belle lettre rendue publique où il n'était question que de la paix et du bien de l'État. Il est superflu d'ajouter qu'il reçut, d'ailleurs, les plus amples et les plus généreux dédommagemens.

Tout cela est trop adroitement combiné pour qu'on n'y reconnaisse pas une autre pensée que celle qui, jusque-là, avait réduit les vues des Concini à un simple travail d'enrichissement personnel. Le choix du moment propice qui assurait à la reine une autorité indiscutée, l'adroite mise en œuvre de la fortune politique du favori, tout indique une main plus hardie, une conception plus ferme. C'est le moment, en effet, où l'on commence à distinguer, auprès des Concini, quelques silhouettes encore obscures, mais qui bientôt apparaîtront en pleine lumière ; parmi elles, on voit se profiler dans l'ombre la barbiche pointue de l'évêque de Luçon.

Dolé, avocat au Parlement de Paris, était, au début, l'homme d'affaires des deux Italiens; il devint bientôt leur confident. Sa compétence s'était étendue, des intérêts d'argent aux questions politiques. Marie de Médicis, dès qu'elle devint régente, l'avait choisi pour son fondé de pouvoirs général et lui avait donné une place dans le conseil. En 1612, il avait été compromis, avec un certain Magnat, dans une affaire des plus louches, d'où il parut résulter que le duc de Savoie entretenait avec Concini une correspondance où les secrets de la politique française étaient bien mal gardés. L'affaire fut étouffée, grâce à un habile avertissement donné par Bassompierre au marquis d'Ancre. Magnat seul paya pour tous et fut pendu en place de Grève. Il y avait donc, entre l'avocat et le favori, un de ces « cadavres » qui sont des liens mystérieux et terribles pour ceux qui en partagent le poids. Concini avait fait la fortune de Dolé. En 1612, il l'avait appuyé pour la charge de procureur général au Parlement de Paris. Le chancelier de Sillery s'était mis à la traverse et devait, par la suite, payer cher cette intervention. Villeroy s'était également fait un adversaire de Dolé. En 1614, il l'avait empêché de devenir contrôleur général des finances. Les « barbons » devinaient-ils, dans ces jeunes ambitieux, leurs futurs successeurs? Il était pour les mesures énergiques et, dès 1615, il avait conseillé, le premier, l'arrestation de Condé. Dans toute la négociation de Loudun, il s'était montré hostile aux concessions. Il était au comble de la faveur, en mars 1616, quand il mourut subitement, au moment où il touchait aux plus hautes destinées. Son caractère et sa courte fortune sont indiqués en quelques mots par de Thou, quand il parle de ses « emportemens et brutalités », et par Arnauld d'Andilly, qui écrit dans son journal le 30 mai 1616 : « Mort de M. Dollé à quatre heures du matin. Il avoit été malade quatorze jours. Lorsqu'il tomba malade, la reine se confiait en lui des affaires d'État plus qu'en nul autre... Il était au plus haut point de sa faveur et de ses espérances. Il se jugea mort le second jour de sa maladie et fit son bonjour. Il a laissé huit enfans. »

Claude Mangot était aussi un avocat, mais d'un autre caractère, plus doux, plus souple et plus honnête. Le président Gramond dit de lui : « *vir probus et, quod in aulâ rarum, incorruptus.* » Il appartenait à une excellente famille de robe. Son père était de Loudun et, par cette origine, avait peut-être quelque accointance avec les Duplessis-Richelieu. Ce père était un avocat illustre et dont Loysel parle avec éloge dans son *Dialogue*. Il avait eu un fils aîné, Jacques Mangot, qui était mort jeune et dont la perte fut pleurée dans les termes les plus touchans par l'élite de son temps, les Pasquier, les Loysel, les Du Vair, les d'Espeisses : « Il n'avait que

trente-six ans lorsqu'il décéda et n'eût eu son pareil soit en probité et intégrité, soit en science et en connaissance de toutes bonnes lettres, s'il eût vécu... En un corps qui semblait assez frêle, il y avait des muscles et des nerfs bien forts et un très bon sang. » Son frère avait de ce même sang dans les veines. Lui aussi avait rendu des services au maréchal d'Ancre. Commissaire dans ce même procès de Magnat, il avait dirigé la procédure de façon à ce que le marquis et Dolé sortissent indemnes. Le favori l'envoya en mission en Savoie, puis le fit nommer premier président au Parlement de Bordeaux; il devait en faire bientôt un secrétaire d'État, puis un garde des sceaux. Sa capacité ne paraît pas avoir été suffisante pour ces grands emplois. Après la chute du maréchal d'Ancre, il devait rentrer au Conseil d'État et, dans une situation plus modeste, rendre, toute sa vie, de sérieux services à l'homme qui avait été un instant son collègue dans le ministère, le cardinal de Richelieu.

Bullion, autre parlementaire d'origine, était encore une tout autre espèce d'homme. Bas de jambes, demi-bossu, rabougri, bon vivant, Bourguignon, aimant la table et le bon vin, homme de plaisanterie gauloise et de franche lippée, insinuant, adroit, tout à tous avec beaucoup de flair, de savoir-faire et de présence d'esprit, c'était, en somme, un drôle assez plaisant, un de ces hommes qui, par les coulisses, finissent par se glisser sur la scène. On le plaisantait ferme. Tallemant nous dit qu'un poète l'avait comparé à un baril bien plein et qu'on l'appelait familièrement « le petit cochon ». Il paraît qu'avec cette sorte de figure, il avait de grands succès auprès des femmes. Il se servait de ce moyen, comme des autres, pour pousser sa fortune. Il était parent de Sillery. Enveloppé dans sa disgrâce, il sut se retourner ; c'est vers cette époque qu'il fit la connaissance de l'évêque de Luçon et qu'il se mit à lui rendre des services obscurs que l'autre n'oublia pas. Il resta, toute la vie, un des plus dévoués serviteurs du ministre, souvent son conseiller, souvent aussi son souffre-douleurs, car le grand homme avait la plaisanterie un peu rude. Placé, plus tard, à la tête des finances, il prouva que, dans cette tête bizarre, il y avait de l'acquis, de la fidélité, une réelle aptitude aux affaires. Il soutint le fardeau des difficultés financières, suite de la politique de Richelieu, avec une capacité pratique qui fit de lui un auxiliaire utile et, au second rang, un bon serviteur de l'État.

De ces divers personnages, le plus intéressant, à coup sûr, était Claude Barbin. De tous, il était le plus mince au début, le plus considérable à la fin. Sorti d'on ne sait où, il était, sous Henri IV, procureur du roi à Melun. Quand Léonora venait à Fontainebleau, il lui portait des fruits de son jardin, lui donnait

la collation et la gagnait par mille petits soins. Puis, il avait quitté la magistrature, s'était jeté dans les affaires des partisans, avait manié l'argent et les hommes, s'était approché peu à peu des grands, enfin s'était introduit, par son ancienne amie, dans la faveur de Marie de Médicis. On le trouve, vers 1611, intendant des finances de la reine mère. Il devait l'aider, elle et son entourage, dans les placemens d'argent et dans ces espèces de spéculations dont les Italiens, gens âpres et imaginatifs, ont toujours eu le goût. Une fois dans la place, il avait pris, par les qualités de son esprit et de son caractère, un grand empire sur les deux femmes. Il n'y a qu'un avis sur lui. Amis et adversaires le reconnaissent pour un homme énergique, intelligent et probe. Au milieu de toutes les tentations de la vie de cour et parmi les chemins tortueux qu'il avait dû suivre, il avait conservé de la droiture dans l'esprit et dans le cœur; comme on disait en ce temps-là, il avait « les mains nettes ». Brienne dit : « Quoique d'une naissance très basse, il avait l'esprit fort relevé. » Armand d'Andilly dit : « Il n'avoit point d'acquis, mais c'étoit un homme de très grand sens et très judicieux qui avoit les mains très nettes et qui ne se prévenoit point, ce qui est une qualité si rare que je l'ai remarquée en peu de personnes. » Richelieu dit à son tour : « Barbin, homme de bon sens, mains nettes et courageux. » Ce sont là des éloges! Barbin les méritait; nous le verrons à ses actes. Il fut, pendant quelque temps, un des hommes les plus considérables du royaume : « Son logis était ordinairement plein de financiers, partisans, solliciteurs de pensions et de gens qui avaient besoin d'intervention près des puissances souveraines. Il n'exerçait pas seulement la charge de surintendant des finances sous le nom de contrôleur général, il était plus puissant que nul autre dans les affaires. »

Cette autorité, il pouvait bien avoir eu le dessein de l'employer à la réalisation d'une conception politique mûrement délibérée. Il était l'âme de la petite cour qui s'était servie du canal des Concini pour s'emparer de l'esprit de la reine mère ; une fois maître de la place il voulait, en inspirant confiance, restaurer l'idée gouvernementale, réagir contre la politique de déférence et d'abandon, mater les princes et les rebelles, au besoin par la force, assurer au pouvoir un lendemain. Il se trompait dans ses calculs, puisque ni la reine ni Concini ne lui offrirent des appuis assez résistans et qu'il n'avait pas vu qu'au moment où on développait l'autorité monarchique, il fallait, avant tout, tenir compte de la volonté du monarque. Mais l'attitude qu'il prit et les indications qu'il laissa eurent du moins pour résultat de préparer aux mêmes idées et de former pour des entreprises analogues un homme

dont son amitié allait bientôt faire un ministre, le jeune évêque de Luçon.

Les relations de Barbin et de Richelieu sont un des épisodes les plus curieux et les plus obscurs de la vie du « grand cardinal ». Ils s'étaient connus chez Denys Bouthillier, quand Barbin était encore procureur du roi à Melun. Leurs ambitions chassaient donc ensemble depuis fort longtemps. Les esprits et les caractères se plaisaient. L'intimité fut telle entre eux que Richelieu aurait voulu faire de Barbin son beau-frère. Barbin eut, le premier, une réelle autorité à la cour. Il prit l'évêque par la main et le présenta à Léonora d'abord, puis à Marie de Médicis. A la première occasion, il fit, de son ami, un ministre. Il ne jalousait ni ne craignait l'incontestable valeur de celui qu'il introduisait ainsi dans les hauts emplois. A la mort du maréchal d'Ancre, Barbin, étant le véritable chef du ministère, fut le plus frappé. On le mit à la Bastille et il perdit tout. Richelieu, moins compromis et plus souple, tomba d'une chute amortie, puis inspira une demi-confiance à Luynes et resta près de la reine mère. Barbin, délivré seulement en 1623, fut envoyé en exil. Louis XIII ne lui pardonna jamais le rôle qu'il avait joué près du maréchal d'Ancre. Richelieu redevenu ministre resta-t-il fidèle à son ami? Les paroles et les protestations, de sa part, ne manquent pas. A diverses reprises, il intervint auprès du roi. Mais on sent, dans tout cela, une sorte de gêne et d'embarras. C'est que la différence entre les deux destinées était grande : l'un pauvre, banni, réclamant, avec une sorte de fierté hautaine, des services que l'autre n'osait ou ne voulait lui rendre. L'hostilité persistante de Louis XIII était-elle le seul motif de ses hésitations? Richelieu craignait-il seulement de se compromettre? Cette explication, à la rigueur, peut suffire. Il est inutile de chercher s'il n'y avait pas, tout au fond, dans cette âme soupçonneuse, comme une sorte de méfiance et d'inquiète ingratitude à l'égard d'un homme dont l'esprit supérieur avait peut-être, au début, étonné le génie de l'élève devenu maître à son tour.

G. Hanotaux.

LA
LITTÉRATURE WAGNÉRIENNE
EN ALLEMAGNE

Le nombre des livres, études, ou simples articles publiés en France sur Wagner depuis une dizaine d'années commence à être assez considérable pour que déjà peut-être il semble superflu d'aller chercher des renseignemens nouveaux dans les ouvrages publiés à l'étranger. La *Revue Wagnérienne*, fondée à Paris par M. Édouard Dujardin, voici près de dix ans, et qui dura trois années, nous avait déjà initiés, au moins d'une manière fragmentaire, à la connaissance de la vie et de l'œuvre, de l'action et des idées, de Richard Wagner. Depuis que cette revue a cessé d'exister, ont paru, ou reparu, des œuvres fort importantes, des études d'ensemble faites avec toute la conscience et toute l'intelligence désirables, de MM. Jullien, Schuré, Ernst, Freson, Kufferath, etc., et sans doute quiconque voudra connaître Wagner autrement que par les articles sommaires de la presse quotidienne, — articles où l'on est presque obligé de s'en tenir uniquement aux exécutions toujours incomplètes, et parfois déformatrices, de nos concerts et de nos théâtres ; — quiconque, dis-je, désirera chez nous approfondir un peu l'œuvre de Wagner, s'en rapportera de plus en plus aux livres que je viens de rappeler, puisque aussi bien l'œuvre écrite de Wagner lui-même n'est pas encore traduite en français. Mais c'est justement parce qu'on sera moins curieux alors de remonter aux sources, qu'il est utile de résumer rapidement tout ce mouvement littéraire wagnérien en

Allemagne, qui embrasse déjà une période de près de cinquante ans. L'importance des travaux auxquels il a donné lieu ne saurait échapper à qui voudra songer que ces travaux ne sont pas seulement les témoins historiques de ce qu'on pourrait appeler la lutte wagnérienne, mais des incidens eux-mêmes de cette lutte, et qu'ainsi ils ont leur part dans le développement de l'œuvre et de l'idée de Wagner.

Pour ce qui est de leur nombre, on s'en rendra compte en feuilletant seulement quelques instans un ouvrage dû à M. Œsterlein, de Vienne, et qui est simplement un catalogue de la bibliothèque réunie par ce collectionneur de tout ce qu'il a pu trouver concernant Wagner. Trois gros volumes actuellement publiés ne comprennent pas moins de 1200 pages, format grand in-8°, et contiennent 9579 numéros, qui ne se rapportent tous qu'à des publications antérieures à la mort de Wagner, c'est-à-dire au 13 février 1883. Depuis, la collection de M. Œsterlein n'a pas cessé de s'enrichir, et elle dépasse aujourd'hui 20000 numéros. C'est dommage qu'il y ait fait entrer, — outre les livres, brochures, articles importans de revues et de journaux, d'Allemagne aussi bien que d'ailleurs, — beaucoup de choses qui n'ont d'autre intérêt que de témoigner de son culte particulier pour la mémoire de Wagner, telles que portraits, illustrations, autographes, etc., et jusqu'aux livres de classe qui furent en usage dans les écoles où fréquenta Wagner enfant. Qui ne sut se borner... et surtout choisir, manqua toujours au premier devoir du collectionneur. Utile à l'occasion comme répertoire bibliographique, l'ouvrage de M. Œsterlein reste ainsi trop touffu, et d'ailleurs laisse trop toutes choses sur le même plan pour pouvoir servir à donner une idée suffisamment claire de la littérature wagnérienne.

Ce sera donc uniquement l'histoire même de Wagner et du wagnérisme qu'il faudra qu'on étudie pour dégager avec quelque netteté les lignes principales de cette littérature. Un peu perdues, semble-t-il, dans l'ensemble des annales du wagnérisme, — et cachées même souvent par l'importance que prennent, pour tout historien et critique de Wagner, les œuvres et l'action directe du maître, aussi bien que les tentatives de réalisation scénique et la manière dont ces tentatives furent accueillies, — les grandes lignes de la littérature wagnérienne méritent cependant d'être fixées à part et de former comme une esquisse distincte. C'est là tout ce que je veux essayer de faire ici : puiser dans l'histoire du wagnérisme, non pas au hasard, ni même en y prenant tout ce qui peut d'ailleurs avoir en soi quelque intérêt, mais au contraire en ne retenant que ce qui semble avoir eu une action réelle sur les destinées du wagnérisme. J'ai d'ailleurs eu maintes fois

la bonne fortune de pouvoir conférer un peu longuement de ces questions avec un homme que M. de Wyzewa, ici même, n'a pas craint d'appeler audacieusement « la seule autorité en matière de wagnérisme » : M. Houston S. Chamberlain; et je serais ingrat, si je ne disais pas tout de suite combien le secours de son impeccable érudition et le souvenir de son jugement large des choses wagnériennes m'ont été précieux dans cette étude.

I

Sans doute on aura déjà compris par le titre de cet article qu'il doit s'agir ici de biographies de Wagner, de commentaires de ses œuvres, tant de ses drames que de ses écrits théoriques, et en général de travaux se rattachant au moins par un point à la personnalité ou à l'œuvre de Wagner. Et en effet c'est presque exclusivement sur des travaux de cette sorte que notre examen doit porter. Cependant il existe tout un groupe, — et un groupe sinon très nombreux, du moins très important, — de wagnériens qui donnent à l'expression de « littérature wagnérienne » un sens bien plus étendu, que je demanderai la permission de lui conserver ici. Nous y trouverons cet avantage que cela nous fournira une ligne de démarcation très nette, permettant de différencier les unes des autres d'une façon nullement arbitraire les productions que nous aurons à examiner, et justifiant, mieux que par une simple question de dates, la classification que j'en proposerai : d'un côté, les productions antérieures à 1872, date où fut posée la première pierre du théâtre de Bayreuth; et d'un autre côté les productions postérieures à cette date de 1872. Pour qu'on puisse apercevoir tout à l'heure la raison de ce groupement, définissons donc tout d'abord ce sens « plus large » de l'expression de littérature wagnérienne.

Le génie de Wagner s'est désormais assez universellement imposé pour que le mot de wagnérien lui-même puisse maintenant servir à désigner des hommes d'idées et de tendances fort opposées; et le groupe wagnérien dont je viens de parler, peut-être, pour le définir avec précision, faudrait-il plutôt l'appeler le groupe « bayreuthien », puisque c'est surtout dans la *Revue de Bayreuth* (*Bayreuther Blätter*) qu'il prend conscience de soi et cherche à exercer son influence sur le public. Or, ce qui caractérise le vrai Bayreuthien, c'est de toujours reléguer au second plan tout ce qui n'est que biographie ou commentaire, pour donner le pas, et réserver surtout le nom de littérature wagnérienne, aux œuvres qui lui apparaissent comme pénétrées des doctrines de Wagner, qu'il y soit ou non question de Wagner. La conception du monde,

de l'homme, de la société humaine, de la religion, de l'art, qui peut se dégager de l'ensemble de l'œuvre de Wagner, cela s'appellera « l'idée de Bayreuth »; et certes il serait d'un très haut intérêt de tâcher de résumer en un tableau succinct ce que peut être cette conception! Mais le dessein seul en exigerait toute une longue étude, et c'est d'ailleurs en dehors des limites de notre sujet. Qu'il suffise de savoir que, tout naturellement, pour le groupe bayreuthien, cette « idée » a trouvé son expression artistique la plus complète et la plus parfaite jusqu'ici dans les drames de Wagner, et sa manifestation plastique la plus puissante dans la salle des fêtes de Bayreuth.

On sait que pour Wagner l'art n'était pas une chose distincte de la vie, mais au contraire l'essence même de la vie, le cœur de la vie, pourrait-on dire, où le sang afflue de tous côtés, et d'où le sang, vivifié, se répand à nouveau partout, pour tout animer d'une pulsation toujours plus régulière et d'un rythme plus large. Rien de plus différent, on le voit, de cette conception réaliste qui n'aperçoit dans l'art que le fait de construire une sorte de miroir de l'époque, lui montrant ses défauts et ses qualités, mais qui laisse à d'autres forces le soin d'agir sur l'homme. Pour Wagner, le vice fondamental de cette conception réaliste, c'est qu'elle ne se rend même pas compte qu'il est impossible de constituer ce miroir de telle sorte qu'il puisse donner une image vraie. Le miroir qu'on aura cru le plus fidèle ne réfléchira toujours qu'une apparence superficielle et trompeuse, alors que l'art doit tenter avant tout de révéler au contraire pleinement à l'homme sa propre nature humaine, et de lui faire sentir tout ce qu'il y a en elle de vie profonde et éternelle. Mais pour que n'importe quelle œuvre d'art véritable, — qu'elle soit due à Wagner ou à tout autre poète, — arrive à vivre d'une vie pleine et entière, il faut qu'il se trouve une société tout entière disposée à accepter cette conception de l'art, et capable d'en saisir le sens; et de tous ceux qui travailleront par la littérature à mûrir cette conception et à la propager, le groupe bayreuthien dira qu'ils font de la « littérature wagnérienne ».

Bien plus, l'art, compris comme nous venons de le dire, n'étant ni un simple divertissement, ni un simple essai de restitution des contingences, se trouvera pouvoir et devoir toucher à tout ce qui intéresse l'esprit humain. Il sera donc ainsi appelé à exercer une influence sur tout, la philosophie, la science, la religion, la vie sociale; et quiconque traitera de ces diverses questions en les considérant de ce point de vue, — qu'on peut d'ailleurs voir développé dans maint écrit de Wagner lui-même, — sera encore considéré comme faisant de la « littérature wagnérienne ». On a sou-

vent cité les paroles dites par Wagner dès 1852 : « Comme artiste et comme homme, je marche vers un monde *nouveau.* » Et de tous ceux qui avec Wagner, ou simplement comme Wagner, tentent de marcher vers un monde *nouveau*, on pourra donc dire encore, s'ils écrivent, et de quoi qu'ils écrivent, qu'ils font de la « littérature wagnérienne ».

Je n'insisterai pas sur l'inconvénient, et même sur le danger, dirai-je, qu'il peut y avoir à concentrer et comme à résumer sous un seul nom de poète, pour merveilleux que soit ce poète, une somme si considérable, et presque illimitée, de conceptions de l'esprit humain. Non pas que cela ne puisse pas avoir été réalisé, mais il n'existe pas, dans le ciel de l'art, de dieu dont le culte exclusif ne dégénère en une fâcheuse superstition; et d'un autre côté le souci de tout vouloir rattacher à un nom particulier peut entraîner certains esprits à juger plus étroitement des choses même que l'on se proposait d'élever à un plus haut degré de dignité. Ce danger ne m'empêche pas de reconnaître par ailleurs l'avantage qu'il y a aussi à concréter ainsi dans un nom, qui le mérite, tout un ensemble de conceptions qui s'en trouvent dès lors singulièrement éclairées et mises en valeur. Mais sans vouloir m'arrêter à prendre ici parti ni pour ni contre, je retiendrai cependant l'expression, comme je l'ai dit plus haut, pour différencier l'une de l'autre les deux grandes périodes qu'a traversées jusqu'à ce jour la littérature wagnérienne, — et je puis maintenant définir ces différences.

Jusque vers 1872, c'était de la personne même de Wagner, et de chacune de ses œuvres prise séparément qu'il s'agissait toujours. On s'en faisait l'apologiste, ou on les combattait, mais il n'était guère question d'autre chose. On se demandait seulement : « Wagner est-il un homme de génie, ou bien n'est-il qu'un mauvais musicien doublé d'un charlatan? » Tout le monde sentait, au moins confusément, qu'il n'y avait pas de moyen terme; et je ne crois pas en effet que jamais personne ait osé écrire que Wagner fût simplement un « bon musicien ». A propos de chaque nouvelle œuvre, c'était donc toujours la même question *personnelle* qui se retrouvait posée et discutée : « Sommes-nous là en présence de la musique suprême, ou bien est-ce véritablement le sabbat de l'orchestre auquel nous assistons? » Toute la littérature wagnérienne de cette première période tourne ainsi à peu près exclusivement autour de la personne de Wagner et des œuvres produites à cette époque. Son effort le plus désintéressé, c'est de discuter quelquefois la théorie du drame wagnérien; mais quoique les écrits de Wagner qui la contiennent datent des environs de 1850, ils sont encore trop

peu répandus pour qu'on donne à la question toute l'ampleur du développement et toute l'attention qu'elle mérite.

Après 1872, on peut dire que le génie de Wagner cessa d'être sérieusement contesté. Quant à ses drames, leur vitalité était assez forte pour qu'ils pussent désormais, au point où en étaient venues les choses, se faire à eux-mêmes une propagande plus efficace que n'aurait pu l'être celle des apologistes les plus fervens. Mais justement parce que tout le monde s'inclinait désormais devant le génie de Wagner, et reconnaissait la beauté incomparable de ses œuvres, on n'en fut que plus étonné lorsqu'on apprit que le maître ne considérait pas la représentation de ses drames à Bayreuth comme une consécration définitive de leur valeur. Bien loin d'y voir un terme et le triomphe de ses efforts, il n'y voyait qu'un point de départ, vers un but qui n'était autre que celui de transformer d'une manière absolue l'art moderne, et d'agir par l'art nouveau d'une façon profonde sur la vie intime des êtres humains, et par suite sur la vie sociale. En 1876, après les premières représentations de l'*Anneau du Nibelung*, Wagner, s'adressant aux spectateurs, leur dit : « Vous venez de voir ce que nous pouvons, *c'est à vous maintenant de vouloir.* » On fut longtemps à se demander ce que ces paroles pouvaient bien signifier. Pour les développer et les commenter, Wagner fonda bientôt la *Revue de Bayreuth;* et dans une série d'articles, qui forment aujourd'hui le tome X de ses écrits, il traita longuement de la vie sociale, de la dégénérescence des races, de la religion, en insistant partout sur le rôle de l'art, appelé, selon lui, « à sauver le noyau de la religion »; à montrer la futilité de toute politique; à ramener vers la sainte et forte nature la pauvre humanité égarée.

Il n'y avait là rien autre chose en somme que ce que Wagner enseignait depuis 1850; mais jusqu'alors, dans la lutte acharnée qui s'était livrée autour de sa personne et de ses œuvres, on n'avait pas remarqué ces doctrines plus générales. Et si le temps n'était pas, s'il n'est pas encore venu de les voir triompher, au moins les circonstances commençaient-elles à être dès lors favorables à la formation de tout un groupe de fervens, désireux de mener la lutte pour elles. Quelques-uns se donnèrent avant tout comme tâche de faire connaître la vie et les écrits de Wagner, les étudièrent et les commentèrent minutieusement; et cette œuvre d'exégèse, rendue difficile par le nombre considérable d'erreurs sur les faits eux-mêmes, ou de fausses interprétations des actes et des paroles de Wagner, est évidemment loin encore d'être terminée. D'autres s'attachèrent à faire comprendre au grand public les détails les plus minimes des œuvres d'art du maître; et certes c'était là une tâche délicate,

pour laquelle il faut bien reconnaître, avec certains des meilleurs admirateurs de Wagner, que la bonne volonté a souvent été plus grande que le discernement. D'autres enfin, appelés par la nature de leur talent ou leur éducation à des travaux tout différens, servirent de plus loin et de plus haut la cause wagnérienne, mais sans cesser pour cela de se croire moins attachés à cette sorte de famille qui avait pour centre de ralliement « l'idée de Bayreuth », et où, si chacun marchait de son côté, tous se reconnaissaient cependant un but commun : cheminer vers ce « monde nouveau » où Wagner tendait lui aussi.

Or, depuis une vingtaine d'années, c'est à ce groupe bayreuthien que nous devons à peu près toute la littérature wagnérienne ayant quelque valeur; et, puisqu'il a lui-même nettement pris conscience de la façon nouvelle et plus étendue dont il faut comprendre le devoir d'une littérature wagnérienne, il importait, semble-t-il, de bien le séparer du premier groupe, pour lequel il ne s'agissait guère que de défendre et de soutenir un musicien et les œuvres de ce musicien.

II

Parmi les écrivains de la première période, la personnalité qui domine toutes les autres est celle de Franz Liszt. Et pour justifier cette assertion, je ne m'appuie nullement sur la renommée universelle que s'est acquise le musicien que fut Liszt, lui aussi. Mais on sait le rôle capital qu'il a joué dans la vie de Wagner : son admiration et son amitié pour le réformateur encore incompris et l'artiste méconnu; son action personnelle incessante pour répandre les œuvres du jeune maître. Tous ces faits ont été suffisamment mis en lumière par les biographes de Wagner et de Liszt : je n'y insisterai donc pas. Je passerai même sur tout ce qu'on peut trouver de propre à servir les idées wagnériennes dans les différens écrits de Liszt ayant trait à d'autres sujets que Wagner, et je m'en tiendrai simplement aux trois grandes études consacrées par lui à *Tannhæuser*, à *Lohengrin*, au *Hollandais volant*, en y joignant l'article plus court par lequel il annonçait au public en 1855 l'achèvement par Wagner de *l'Or du Rhin*. Les deux études sur *Tannhæuser* et sur *Lohengrin* datent de 1849 et 1850; et dès 1851 elles étaient réunies en un volume qui paraissait en langue française chez un éditeur allemand. Mais elles furent aussitôt traduites, sous la direction de Wagner lui-même, qui avait été le premier à comprendre toute l'importance qu'il y avait pour lui à la diffusion de cette œuvre; et qui sentait bien que c'était en Allemagne qu'il fallait

d'abord agir pour assurer le succès de sa cause. Aujourd'hui, les quatre études forment un volume des œuvres complètes de Liszt publiées en allemand par les soins de M[me] L. Ramann. A ne considérer que l'étendue de ce volume, et quand on songe à la prolixité de certains écrivains wagnériens, il semble que ce soit peu. Mais il suffit de lire ces pages de Liszt pour voir quel parfait modèle elles offrent d'exégèse à la fois poétique et musicale.

On prétend souvent qu'un artiste ne saurait être apte à la critique. Wagner déjà a prouvé le contraire, puisque, à vrai dire, c'est par la critique des conditions de l'art qu'il est arrivé à la possession complète de son génie. Liszt nous a aussi prouvé par ces études sur Wagner qu'on peut avoir l'âme d'un poète, être soi-même un artiste prodigieux, et que cela non seulement n'empêche pas de comprendre l'œuvre d'autrui, mais au contraire y aide et peut même servir à la mieux pénétrer. Et l'on ne contestera pas que Liszt était plus que personne au monde capable d'apprécier les œuvres de Wagner, en tant qu'œuvres d'art, au sens propre et technique du mot. Plusieurs des écrivains wagnériens les plus éminens ne furent jamais assez musiciens pour saisir le détail technique et l'architecture intime des partitions de Wagner; et ils ont eu bien soin de ne pas s'y essayer. Quant aux purs techniciens qui ne pensent qu'à disséquer chaque jour plus minutieusement les partitions de Wagner, sous prétexte d'en mieux approfondir la structure, ils ne s'aperçoivent pas toujours qu'à force de sectionner et de spécialiser leur travail, ils s'éloignent de plus en plus de l'esprit même qui anime les œuvres et en constitue la vie, ce qui finit par les rendre incapables de les bien juger. Liszt n'est pas tombé dans cette faute : son sûr instinct d'artiste l'en préservait, en même temps que sa compétence lui permettait de percevoir et de faire ressortir avec une admirable netteté les qualités musicales des œuvres dont il parlait. D'ailleurs il ne sépare pas l'analyse musicale de l'analyse poétique et dramatique, et c'était déjà la seule manière dont il convenait de présenter Wagner.

M. Chamberlain, dans un livre dont j'aurai à reparler plus loin, soutient cette thèse que, pour arriver à une compréhension approfondie de Wagner, ce n'est ni *Parsifal*, ni *Tristan et Yseult*, ni les autres dernières œuvres qu'il faut d'abord étudier, mais bien justement *Tannhæuser*, et *Lohengrin*, et *le Hollandais volant*, parce que, dit-il, c'est dans les œuvres où le génie est pour ainsi dire en formation qu'il est le plus facile d'en découvrir les caractères. Renan a dit quelque chose de semblable... Aussi ne saurait-on trop conseiller la lecture de ce livre de Liszt à quiconque, vou-

lant se rendre compte exactement des intentions de Wagner, craint cependant de les aller chercher dans ses écrits théoriques. Il peut y avoir en effet pour le lecteur non préparé une certaine difficulté à s'y reconnaître, à cause de l'apparente confusion qui semble parfois résulter, chez Wagner, de raccourcis de pensée assez fréquens, et qui sont tout d'abord un peu déroutans, car si la logique en est sûre, elle est en même temps si ardente qu'elle brûle les étapes et néglige volontiers beaucoup de points intermédiaires utiles à développer. L'étude du livre de Liszt pourrait donc bien être le meilleur moyen de se préparer à l'étude des écrits mêmes de Wagner.

Un seul exemple prouvera à quel point Liszt voyait clair dans la pensée de Wagner. Dès 1849, en effet, n'attirait-il pas l'attention, à propos de *Tannhæuser*, sur « cette surprenante innovation, grâce à laquelle la mélodie n'a plus seulement pour but d'*exprimer* certains états d'âme, mais aussi de les *représenter* ». Ces deux lignes valent des chapitres entiers de commentaires. Tout le passage d'ailleurs serait à citer; et peut-être, si on l'avait lu plus qu'on ne l'a fait, nous eût-on épargné les mille sottises qu'il nous faut encore entendre tous les jours sur cette innovation dont parlait Liszt, et qui ne fut que plus tard désignée sous le nom de système des motifs directeurs (*Leitmotive*). Combien de naïfs, aujourd'hui même, ignorent le vrai rôle de ce procédé, qui ne laissent pas cependant d'y ramener presque tout le wagnérisme!

Après Liszt, le plus infatigable des champions de la première heure, ce fut Franz Müller. Haut fonctionnaire dans le grand-duché de Saxe-Weimar, il dut à la fréquentation de Liszt de se passionner comme celui-ci pour l'œuvre de Wagner. Chercheur que ne rebutaient point les plus patiens travaux, en même temps qu'écrivain des plus consciencieux, et soucieux d'exposer simplement et avec clarté ses idées, Franz Müller a écrit une série de livres dont la valeur a évidemment été reconnue par maints écrivains wagnériens postérieurs à lui, — car on leur a fait et on leur fait souvent encore l'honneur de les démarquer. De ces œuvres de simple démarquage, nous n'avons tout naturellement pas à nous en occuper; mais, même en présence de travaux tout récens et peut-être plus complets d'exégèse poétique sur certains des drames de Wagner, il convient de rappeler que c'est Franz Müller qui a ouvert la voie à ceux qui se sont consacrés à ces questions. Nous ajouterons en passant que ses œuvres sont souvent plus lisibles, plus accessibles au public, que ne le sont quelques-unes des meilleures mêmes parmi les plus récentes. Il faut notamment citer de lui sa première brochure sur *Tannhæuser*, en 1853, et

les livres qu'il publia de 1861 à 1869 : *l'Anneau du Niebelung; Tristan et Yseult, les Maîtres-chanteurs de Nuremberg*. Il avait donné en 1861 son œuvre capitale : *Richard Wagner et le Drame musical*.

L'influence de Liszt ne cessait de gagner des partisans à Wagner. Parmi eux, Franz Brendel fut peut-être le plus actif et le plus remuant. Il n'avait ni le génie de Liszt, ni les qualités solides de Franz Müller; mais, justement peut-être à cause de cela, était-il plus apte à répandre parmi la foule le goût des idées et des œuvres de Wagner. Professeur d'histoire musicale au conservatoire de Leipzig, conférencier populaire très goûté, rédacteur en chef de la *Nouvelle Revue musicale* (*Die neue Zeitschrift für Musik*) fondée par Schumann, il mit au service du wagnérisme le crédit que lui donnaient ces diverses situations. En 1854, il fit paraître son livre : *La Musique d'aujourd'hui et l'art total de l'avenir*. En 1855, dans la seconde édition de son *Histoire de la musique*, — ouvrage qui a eu depuis de nombreuses rééditions et qui est un des livres sur la musique les plus répandus en Allemagne, — il prit manifestement fait et cause pour « l' œuvre d'art de l'avenir », et la présenta comme le point où devait aboutir toute l'évolution de la musique. Cette opinion, pour un ouvrage destiné en quelque sorte à l'enseignement, était alors d'une hardiesse rare. Non seulement Brendel publia aussi dans sa revue de nombreux articles dans le même sens, mais il s'acquit pour elle la collaboration de Wagner lui-même, qui y publia, entre autres choses, son célèbre article intitulé : *Le Judaïsme dans la musique*. Il est à peine besoin de dire qu'il appelait également à collaborer à sa revue, en même temps que Wagner, tous les wagnériens de la première heure. Malgré tout ce beau zèle, peut-être Franz Brendel n'a-t-il jamais saisi bien profondément ce que c'était que le wagnérisme; et ce qui permet de le juger ainsi, c'est que, devant ses auditeurs et ses lecteurs, il éprouvait le besoin d'*excuser* Wagner; d'expliquer qu'il ne fallait pas prendre ses écrits au pied de la lettre; que sans doute ses doctrines étaient exagérées, etc. Mais peut-être au début cette façon de présenter le wagnérisme était-elle d'une bonne tactique, d'autant meilleure qu'elle était irraisonnée; et comme par ailleurs Brendel, esprit superficiel mais brillant, était doué d'une de ces heureuses natures qui ont toujours confiance en soi, et vont toujours de l'avant, il se trouva en fin de compte que comme intermédiaire, comme vulgarisateur, il rendit les plus grands services à la cause wagnérienne.

Je crois qu'il était juste de faire ressortir l'importance de ces

trois noms : Liszt, Müller et Brendel, dans les premières luttes qui se livrèrent pour Wagner et ses œuvres. J'en citerai encore quelques autres de la même période qui sont aussi à retenir. Peut-être objectera-t-on que quelques-uns de ces hommes, qu'il me reste ainsi à nommer, se sont acquis une notoriété plus grande que ne l'ont fait Brendel et Müller lui-même; mais comme leurs œuvres n'ont pas joué un rôle aussi important que celles de ces deux écrivains, c'était donc bien ceux-ci qu'il fallait placer après Liszt au premier rang.

Théodore Uhlig est aujourd'hui très connu par les lettres que lui écrivit Wagner, et qui furent publiées en volume il y a quelques années. On sait qu'il mourut en 1853. Sa carrière de « littérateur wagnérien » n'a donc pu être que très courte, mais elle n'en a pas moins été très intéressante. De 1850 à 1852 il publia dans la revue de Brendel toute une série d'articles sur les écrits de Wagner, à mesure que ceux-ci paraissaient. Il traita aussi d'autres sujets, en prenant comme base esthétique les idées de Wagner. En ce sens il fut en quelque sorte le précurseur des Bayreuthiens d'aujourd'hui. C'était un esprit délicat, et doué d'une sorte d'instinct divinateur qui le faisait pénétrer sans peine dans la pensée et les intentions du maître. Et si la mort ne lui a pas permis de donner tout ce qu'on était en droit d'espérer de lui, au moins l'affection rare que lui avait vouée Wagner méritait-elle qu'on n'omît pas son nom parmi ceux des disciples de la première heure.

Parmi ces disciples de la première heure, il faut nommer encore M. Richard Pohl, qui est maintenant devenu le vétéran de la littérature wagnérienne, car il n'a pas cessé d'écrire et de défendre le wagnérisme depuis plus de quarante ans. Comme Liszt et comme Müller, il débuta dans la littérature wagnérienne par un article sur *Tannhæuser*, paru en 1852. C'est le premier vrai journaliste dans le camp wagnérien. Et il a toutes les qualités du vrai journaliste : l'esprit alerte, la conception prompte, l'allure vive, le style limpide, et, au besoin, l'attaque allègre, et la riposte narquoise et piquante. Voilà quarante ans qu'il écrit, dans tous les journaux, et sa verve reste aussi grande qu'au premier jour. Un choix de ses meilleurs articles a paru en volume, et c'est là un livre très agréable à lire. Il a fait aussi une biographie de Wagner qui est très instructive, très vraie, et qui peut presque se lire comme un petit roman.

Comme il faut savoir se restreindre, je ne citerai plus maintenant pour cette première période que quelques noms de musiciens qui ont combattu pour Wagner non seulement comme mu-

siciens, mais aussi par des écrits. Le premier nom qui s'impose est celui de Hans de Bülow. Et s'il s'était agi ici de dresser une liste qui se fût appuyée sur la valeur intrinsèque de chacun, ou même seulement sur les services rendus à la cause wagnérienne autrement que par les écrits, il eût probablement fallu citer Hans de Bülow aussitôt après Liszt. Mais j'ai dit que j'avais avant tout en vue l'action exercée par la littérature, et Hans de Bülow, s'il a écrit en son temps d'assez nombreux articles, n'est guère sorti du domaine des articles de polémique courante, où il fit œuvre de bon combat, mais qui ne pouvaient avoir qu'une valeur assez passagère. Il reste de lui cependant une brochure, et vraiment remarquable : c'est une étude, parue en 1860, sur la *Faust-Ouvertüre* de Wagner, et dont il faut recommander la lecture à quiconque a souci de largeur et de précision à la fois dans l'exégèse musicale.

Parmi les musiciens très connus qui ont été aussi pendant un certain temps des littérateurs au service de la cause wagnérienne, il faut encore nommer Raff, Klindworth, Alexandre Ritter, Dræsecke, et surtout Peter Cornélius, l'aimable compositeur dont on n'a guère commencé que tout récemment à apprécier le talent. On lui attribue la première biographie de Wagner, parue sans nom d'auteur en 1855 dans la collection Neumann : *Les Compositeurs modernes*.

Tout ce mouvement de lutte et de propagande pour les œuvres de Wagner ne pouvait se perpétuer longtemps sous la même forme, et déjà parmi tous les hommes que je viens d'énumérer, il n'y a plus guère que Franz Müller et M. Richard Pohl dont l'activité littéraire n'ait pas cessé de s'exercer de 1862 à 1872. Tous, à l'exception d'Uhlig, étaient devenus wagnériens sous l'influence directe et personnelle de Liszt. Mais maintenant Liszt, le promoteur du mouvement, l'âme du groupe, avait quitté Weimar pour Rome, et son éloignement du théâtre de la lutte dont il était le premier champion devait forcément amener comme une sorte d'arrêt dans cette lutte. Franz Brendel était mort en 1868, et sa revue musicale, le rendez-vous de toutes les bonnes volontés wagnériennes, était alors livrée à une nouvelle direction, moins convaincue et moins habile. Wagner lui-même achevait à peine de traverser une des crises les plus douloureuses de sa vie, et ainsi le groupe se désorganisa et ne se reforma plus.

D'ailleurs peu à peu la situation de Wagner et ses projets subissaient eux-mêmes une transformation. En 1864, le roi Louis II était entré dans sa vie, et l'on sait que tout ce que put réaliser Wagner dans les vingt années qui suivirent, c'est à l'extraordi-

naire intervention du roi Louis II qu'il l'a dû. Mais si merveilleux que dussent être les résultats de cette intervention, un certain temps devait s'écouler pour qu'ils pussent apparaître dans leur plénitude, d'autant plus que jamais encore peut-être l'envie et la basse rancune ne s'étaient ameutées contre Wagner avec la violence que déchaîna la nouvelle situation où on le voyait monter, à tel point que, pour quelques années, le meilleur parti à prendre, c'était plutôt d'organiser le silence. On sait que Wagner lui-même en avait jugé ainsi, et que ce fut là le motif de sa retraite à Triebschen, près de Lucerne, où il vécut presque sans interruption plusieurs années, comme retiré du monde.

III

C'est pendant ces années de retraite à Triebschen que le fréquenta assidûment Frédéric Nietzsche, alors jeune professeur de philologie à l'Université de Bâle. On sait que Nietzsche, après avoir été non seulement un partisan enthousiaste de Wagner, mais encore après l'avoir regardé et aimé comme un père pendant de longues années, se détourna ensuite de lui, et que cette séparation eut lieu au moment où Wagner terminait *Parsifal*, et où lui-même, Nietzsche, se prenait subitement de l'enthousiasme le plus inattendu pour les doctrines positivistes. On peut connaître aussi en France, par la traduction qu'en ont donnée MM. Daniel Halévy et Robert Dreyfus, l'étrange petite brochure, — étrange à tous les points de vue, — que fit paraître Nietzsche sous ce titre : *Le Cas Wagner*, très peu de temps avant de perdre complètement la raison. Dans cette brochure, Nietzsche attaque Wagner et son œuvre avec la dernière violence. Il consent bien que Wagner « ait augmenté à l'infini la puissance d'expression de la musique », mais malgré tout il prétend ne plus voir en lui que le génie type de la décadence, « le cabotin par excellence », ainsi qu'il dit en propres termes. En lisant ces pages, on ne peut se défendre d'un certain effarement, quand on se rappelle ce que dix ans plus tôt le même Nietzsche écrivait sur Wagner. Mais ce petit livre porte en lui-même son explication : il est impossible en effet, à tout lecteur de bonne foi, de ne pas y reconnaître à chaque page, dans le trouble de la pensée et les sauts imprévus de la dialectique, aussi bien, dirai-je, que dans le tour épileptique de l'expression, la marque évidente du mal terrible qui devait bientôt terrasser l'auteur. Ce que je dis là du *Cas Wagner*, je pourrais aussi bien le dire de toutes les autres œuvres dues à Nietzsche pendant sa dernière période d'activité. On ne saurait d'ailleurs se dissimuler

que ce sont justement ces œuvres-là qui ont consacré la renommée désormais considérable de Nietzsche. Même aujourd'hui, après que le succès des derniers livres a attiré aussi un peu l'attention sur les premiers, ceux-ci, qui témoignent cependant d'une magnifique intelligence, d'une vigueur de conception rare, et d'une saine puissance d'exécution, entrent à peine en ligne de compte pour toute une école qui a voulu faire de Nietzsche son prophète. Nous ne nous en étonnerons pas. Nietzsche fut d'abord philologue, puis philosophe, puis poète; et dans ses derniers écrits il n'agit pas par sa pensée, car, si dure qu'elle soit, elle reste flottante et incertaine, mais il frappe l'imagination par la force extraordinaire de sa poésie, la couleur désordonnée, mais intense de ses images, l'ivresse de ses sensations. Il n'est pas un philosophe qui convainc, quoi qu'on ait pu dire; il est un artiste qui par la force de son art, heurté, violent, incohérent même, mais indéniable, subjugue quiconque ne peut plus être pris que justement par toutes ces « monstruosités » dans la poésie et dans l'âme même de la poésie, qui sont l'apanage de Nietzsche; — et l'on sait que le nombre des lecteurs de cette catégorie ne tend que trop à s'augmenter tous les jours.

Dans le livre très intéressant que M[me] Lou Andréas-Salomé vient de consacrer à Nietzsche, avec qui elle entretint longtemps commerce d'amitié, on peut lire le récit d'une excursion qu'ils firent tous deux ensemble à Triebschen, après la rupture avec Wagner : « Nous arrivâmes, dit M[me] Andréas-Salomé, à cet endroit où il avait vécu avec Wagner des heures inoubliables. Longtemps il resta assis en silence au bord du lac, perdu dans de lourds souvenirs; puis, tout en traçant des signes avec sa canne sur le sable humide, il parla d'une voix douce de ces temps passés, et, quand il releva la tête, il pleurait... » — Wagner n'avait pas pardonné à Nietzsche sa défection : s'il avait pu se douter que malgré tout Nietzsche pourrait encore pleurer à son souvenir; s'il avait surtout pu deviner que cette défection de son meilleur disciple coïncidait si tristement avec la première lutte terrible soutenue contre la folie par celui-ci, qui ne croyait encore lutter que contre la souffrance, sans doute alors Wagner, toute colère tombée, eût aussi simplement pleuré, et n'eût plus voulu se souvenir que de cette longue période d'entente parfaite dans le passé, et des œuvres de ce passé.

De 1872 à 1876 Nietzsche a publié les ouvrages dont voici les titres : *La Tragédie engendrée par l'esprit de la musique; David Strauss, le croyant et l'écrivain; De l'utilité et de l'inconvénient de l'histoire dans la vie; Schopenhauer comme éducateur;* et enfin

Richard Wagner à Bayreuth. Les quatre derniers sont réunis sous le titre général : *Considérations inopportunes*. Au sens tout à fait général où nous avons vu que pouvait s'entendre l'expression de littérature wagnérienne, il nous serait permis de nous arrêter indifféremment sur l'une ou l'autre de ces cinq études, d'autant plus que nous n'ignorons pas l'influence directe exercée alors par Wagner sur Nietzsche, et qu'il serait facile d'en suivre là partout la preuve. Faute de place, nous ne retiendrons cependant ici que la première et la dernière.

La Tragédie engendrée par l'esprit de la musique (en allemand: *Die Geburt der Tragödie aus dem Geiste der Musik*) est une œuvre où l'on ne peut pas dire que le philologue domine, mais qui ne pouvait être conçue et exécutée comme elle l'est, que par un philologue. Nietzsche voyait alors en Wagner le génie qui devait réaliser pour les nations germaniques, en tenant compte des différences de milieux et d'époques, l'idéal humain de culture artistique déjà réalisé autrefois par les Grecs et pour les Grecs. Le livre est dédié à Wagner. Mais, sauf en quelques courts passages, ce n'est pas directement qu'il est une apologie de l'art nouveau de Wagner. C'est d'abord une définition très vivante et très passionnée des deux élémens opposés, éternellement indispensables, selon Nietzsche, à tout art parfait : l'élément dionysien et l'élément apollinien. « Apollon, dit-il en résumé, m'apparaît comme le génie révélateur du principe d'individuation, tandis que le joyeux appel mystique de Dionysos tend à faire briser au contraire les liens qui enserrent tout ce qui est individuel, pour tout ramener sur le chemin qui mène à la fusion avec les forces-mères de l'être. » A celui-ci, dans l'art, correspondra tout particulièrement la musique; à celui-là, la statuaire. Anéantir l'un ou l'autre de ces deux principes, de ces deux instincts primordiaux de notre nature, c'est restreindre l'art; c'est, soit le dessécher en le rendant trop purement formel, soit le dissoudre au contraire en lui faisant perdre toute forme. L'idéal, ce sera que tous deux subsistent l'un en face de l'autre, ou plutôt fondus l'un dans l'autre, qu'ils se développent tous deux, et que chacun d'eux en grandissant contribue au progrès de l'autre. Par le simple jeu qui fait que tout être aspire surtout à ce qui lui manque, et y aspire d'autant plus vivement qu'il a plus de forces pour sentir ce qui lui manque, le développement du principe dionysien, par exemple, ne doit-il pas engendrer un développement correspondant du principe apollinien? et n'est-ce pas vraiment le but de l'art que la fusion en un seul tout, toujours plus complète et plus harmonieuse, de tout ce qui constitue le fond même de l'être?

Ces idées, et même la formule qui les caractérise dans Nietzsche, on peut aussi les retrouver dans les écrits de Wagner. Ce que Nietzsche nous offre de particulier, c'est l'étude qu'il a faite, en s'appuyant sur l'histoire de l'art chez les Grecs, de la vie des mythes qui étaient l'élément dionysien, ainsi que de l'évolution chez eux de l'art apollinien, jusqu'à la fusion des deux élémens, alors parfaite, dans la tragédie eschylienne. Puis, c'est la prédominance rendue par Euripide à l'élément apollinien, suivie bientôt de la décadence absolue, parce qu'on s'éloignait de plus en plus de la vie profonde, de la communion avec l'univers, qui trouve son expression dans les mythes et les chants populaires, et par suite dans la musique. On voit assez les conclusions que pouvait tirer de là Nietzsche pour l'art moderne. Je n'y appuierai donc pas, mais ce que je voudrais dire encore, ce qu'il est nécessaire d'ajouter, — parce que quand on parle de Nietzsche nous avons l'air en France de ne connaître de lui que les aphorismes apocalyptiques de ses dernières œuvres, c'est que ce livre de *La Tragédie engendrée par l'esprit de la musique*, en dehors de son intérêt par rapport à la littérature wagnérienne, est une œuvre d'une valeur littéraire des plus hautes. Une science sans pédantisme, et sachant ne retenir que ce qui mérite d'être mis en lumière; un raisonnement nourri d'idées, une dialectique claire; voilà quelles en sont les premières qualités. Et ce qu'il faut y admirer encore par-dessus tout, c'est une langue riche et souple, un style à la fois ferme et limpide, et coloré à souhait, qu'on ne saurait peut-être mieux qualifier qu'en lui attribuant toutes les qualités que Nietzsche a lui-même déclarées indispensables au style, lorsqu'il disait par exemple : « Ce qu'il faut avant tout, c'est vivre : et le style doit *vivre*... Le style doit prouver qu'on ne se contente pas de *croire* à ses pensées, qu'on ne se contente pas de les penser, mais bien qu'on les *ressent*... Le goût du bon prosateur dans le choix de ses moyens consiste à côtoyer la poésie, mais sans jamais entrer dans la poésie... » Certaines pages de *La Tragédie engendrée par l'esprit de la musique*, la dernière par exemple, sont parmi les plus belles de la prose allemande.

Mais un livre encore plus beau, et où nous trouvons un plus grand nombre encore de belles pages, c'est *Richard Wagner à Bayreuth*, paru en 1876. Quelqu'un à qui *Richard Wagner à Bayreuth* apparaît comme la plus belle œuvre de Nietzsche, m'expliquait un jour que sans doute il en était ainsi parce que Nietzsche a écrit ce livre très peu de temps avant l'époque où apparurent chez lui les prodromes de la folie, — ces maux de tête intolérables qui l'obligèrent à quitter sa situation de professeur, — et

que vers cette époque, avant que ses facultés intellectuelles n'eussent commencé à tomber en désarroi, il a donc dû se produire chez lui comme une dernière exacerbation, plus vive que les précédentes, de toutes ses facultés intuitives, circonstance bien faite pour aider à la genèse d'une œuvre encore plus belle que les autres. Le fait est que nous avons là une œuvre qui doit compter tout particulièrement, non seulement dans la littérature wagnérienne, mais encore dans la littérature allemande. Dans le premier ouvrage dont je viens de parler, il s'agissait d'une étude, surtout théorique, du drame tel que le concevait Nietzsche. Ici, au lieu que le drame soit considéré comme une chose abstraite, c'est un être humain, un génie dramatique vivant, qui fait le sujet du livre. L'auteur semble avoir gagné en progrès nouveaux dans la clairvoyance et la pénétration tout ce qu'il a éliminé d'abstrait du champ de sa méditation. Et, ici encore, il ne fait que mettre en pratique un autre axiome de lui : « Plus la vérité qu'on veut enseigner est abstraite, plus on doit commencer par séduire les sens pour arriver jusqu'à elle. » Ainsi, Nietzsche veut-il nous entretenir du rôle « simplificateur » de l'art : il commencera par nous parler de la puissance de concentration qu'a su exercer Wagner sur les sujets les plus divers, les arts, les religions, les différentes histoires nationales, etc. « Wagner, continuera-t-il, s'est assimilé tout cela, et il n'en est pas moins tout le contraire d'un esprit ne sachant que rassembler et classer des matériaux; lui, il les domine tous, et il est l'artiste puissant qui les transforme et leur donne la vie; il est un simplificateur du monde. » Et bientôt après, Nietzsche, pour achever de nous faire connaître sa pensée, ajoutera : « L'art n'a pas pour fonction de nous indiquer ce que doit être notre conduite immédiate... Les objets auxquels aspirent les héros tragiques ne sont pas indistinctement en eux-mêmes les buts les plus dignes d'aspiration. Aussi longtemps que nous nous trouvons sous le charme de l'art, notre appréciation des choses est altérée comme dans un rêve... cela tient à ce que l'art est l'activité de quiconque se repose. Les luttes qu'il représente sont des simplifications des véritables luttes de la vie; les problèmes qu'il pose sont des abréviations du problème infiniment compliqué de l'action et de la volonté humaine. Mais la grandeur et la nécessité absolue de l'art résident justement en ceci qu'il fait naître l'apparence d'un monde simplifié, d'une solution plus prompte du problème de la vie. Aucun de ceux qui souffrent de la vie ne peut se passer de cette apparence, de même que personne ne peut se passer de sommeil. Plus la science des lois qui régissent la vie devient difficile, et plus la tension entre notre connaissance générale des choses et

nos facultés morales devient pénible, plus nous aspirons à cette apparence simplifiée du monde que l'art peut donner. » Tout le chapitre qui suit, — et qui a trait à la souffrance apportée dans le monde par tout ce que les hommes ont ajouté d'injustes et folles conventions aux lois les plus naturelles de la vie, — serait également à citer. Il se rattache d'ailleurs d'une manière intime au fond même de la doctrine de Wagner; et c'est ce que sait bien quiconque a seulement parcouru les écrits du maître. Mais il me faut poursuivre mon sujet, et je ne puis plus que renvoyer le lecteur au livre de Nietzsche. Pour qui ne lit pas l'allemand, j'ajouterai qu'il en a paru une traduction française. malheureusement plus insuffisante encore que ne l'est forcément toute traduction d'une œuvre remarquable par la beauté de la langue. Cette traduction, parfois obscure et incorrecte, est due à Mme Marie Baumgartner, qu'il faut ailleurs féliciter pour l'empressement avec lequel elle a essayé de nous faire connaître Nietzsche, car son travail date de 1871, un an à peine après l'apparition du livre en allemand.

IV

Depuis la date du commencement des travaux pour la salle des fêtes de Bayreuth jusqu'à son inauguration par les représentations de l'*Anneau du Nibelung*, c'est-à-dire de 1872 à 1876, il y eut une lutte très vive pour et contre Bayreuth. Des associations wagnériennes s'étaient formées dans beaucoup de villes; mais si haut que Wagner fût déjà arrivé, il n'avait pas encore atteint ces régions où ne regardent plus ni l'envie ni la haine : aussi les journaux de cette époque sont-ils remplis des polémiques les plus ardentes, attaques et panégyriques, qui ont évidemment un intérêt historique et biographique, mais qui n'étaient en somme, d'un côté, que la reprise des idées déjà développées par les premiers écrivains wagnériens, et, d'un autre côté, que la réédition aussi des argumens de plus en plus vieillis et impuissans des adversaires antérieurs.

Il nous a fallu rattacher Nietzsche à la seconde période, non seulement à cause de la date où parurent ses œuvres wagnériennes, mais encore et surtout à cause de la parité intime de ses tendances avec celles des écrivains de cette seconde période; mais plutôt eût-il fallu le considérer comme une sorte de précurseur, car l'événement qui a été la cause de cette transformation que j'ai sommairement signalée de la littérature wagnérienne, ce fut la réunion à Bayreuth, pour les premières fêtes de 1876, des wagnériens de tous les pays. Il s'opéra alors tout naturellement

une concentration des forces wagnériennes, et l'aspect de la lutte devait changer. Je dis : l'aspect de la lutte, car la lutte continuait. Le résultat matériel était loin encore d'être satisfaisant, puisqu'il a fallu attendre seize années pour voir fonder à Bayreuth, — en 1892, — cette école de déclamation musicale que Wagner jugeait indispensable à la réalisation de ses vues artistiques, et dont il avait posé les bases dès 1877. Mais ce n'était pas seulement une école de déclamation, de musique et de drame, que Wagner voulait faire de Bayreuth; c'était surtout une école d'où rayonnerait tout ce qui constitue cette « idée de Bayreuth » dont j'ai parlé plus haut. Quel avenir est réservé à cette conception de Wagner? je n'ai pas à essayer de le pronostiquer; je n'ai même pas ici à en discuter ni à en juger la valeur; mais comme toute la vie, toutes les œuvres, et tous les écrits de Wagner ont eu pour base première cette conception, on voit donc qu'il est impossible de séparer chez lui le côté artistique du côté humain, social, religieux. Wagner lui-même faisait dépendre la valeur de l'un de la valeur de l'autre. Et loin de voir simplement comme une sorte d'apothéose pour lui dans les premières fêtes de Bayreuth, il y vit surtout une possibilité de répandre davantage ses idées, par le moyen que cela lui donnait d'en grouper tous les fervens, et de faire ainsi rayonner les idées elles-mêmes d'un centre plus vivement éclairé.

C'est à cette intention qu'il fonda la *Revue de Bayreuth* (*Bayreuther Blätter*), qui paraît mensuellement depuis le mois de janvier 1878. Wagner y publia lui-même la dernière série de ses écrits, qui forme avec *Parsifal* le point culminant de sa vie et de son œuvre, et qui fut comme son testament, pourrait-on dire. Autour de lui sont venus se grouper tous les hommes qu'on peut aujourd'hui sérieusement compter comme « littérateurs wagnériens ». Les noms que je vais avoir à signaler, on les trouve au premier rang parmi ceux des collaborateurs de la *Revue de Bayreuth*, et c'est là qu'ils ont donné la primeur de leurs meilleures études. L'esprit général qui anime cette publication, c'est d'examiner et de juger tout ce qui peut occuper et intéresser l'esprit humain, en se plaçant « au point de vue wagnérien », d'où l'on déclare qu'il faut demander à l'art de devenir dorénavant d'une façon tout à fait consciente et effective une force directrice pour l'humanité. Si, d'ailleurs, à la *Revue de Bayreuth*, on appelle cette conception de l'art « une conception wagnérienne », ce n'est pas à dire qu'on veuille indiquer par là qu'elle soit due à Wagner lui seul, mais on juge qu'on ne saurait mieux la définir que par le nom de Wagner, Wagner ayant plus que personne, et peut-être seul, tenté quelque

chose de pratique et de vivant pour atteindre ce but qu'il reconnaissait à l'art.

Si tout n'est pas toujours ramené expressément à cette façon de voir dans la *Revue de Bayreuth*, tout s'y rattache cependant, au moins d'une façon indirecte : études sur l'esthétique ou sur l'histoire de la musique, sur la langue, sur les légendes, sur le théâtre et sur le drame, aussi bien sur le drame parlé que sur le drame musical, sur l'histoire, sur la philosophie, sur l'éthique, etc. Il va sans dire que, si c'est tout cela justement qui différencie la littérature wagnérienne de maintenant de celle de la première période, les questions ayant trait plus spécialement à Wagner n'y sont pas cependant abandonnées. On y élucide des points encore mal connus de sa vie, comme par exemple le rôle qu'il a joué dans la révolution de 1849; on y publie des études techniques, philologiques, scéniques, etc., sur ses drames mêmes; on y poursuit la publication, — qui pourra être d'un secours précieux aux musiciens de l'avenir ayant à diriger des œuvres de Wagner, — d'une chronique minutieuse des répétitions qui eurent lieu à Bayreuth sous sa direction, avec toutes les indications données par lui pour l'exécution de ses œuvres. Et loin enfin de vouloir faire de Wagner un homme ayant tout d'un coup tout inventé dans l'art, on recherche et on étudie dans les auteurs célèbres d'avant lui tout ce qu'on peut retrouver qui, par fragmens tout au moins et sous un jour peut-être encore obscur, rappelle les idées qu'il a coordonnées en un tout si lumineusement éclairé par son génie.

On voit que la tâche que s'est imposée la *Revue de Bayreuth* est considérable. S'est-elle toujours montrée à la hauteur de cette tâche? Il suffit de la feuilleter pour voir qu'elle contient nombre de travaux remarquables; et, pour le reste, la bonne volonté et l'ardeur de ceux qui y ont collaboré pourront du moins servir à faciliter l'éclosion de nouveaux travaux dans un champ qui reste indéfiniment ouvert. Cette revue est donc bien le monument par excellence de la littérature wagnérienne d'aujourd'hui; elle est le répertoire indispensable à quiconque s'occupe sérieusement de wagnérisme; et c'est pourquoi j'ai dû commencer ainsi par en indiquer toute l'importance.

De tous les écrivains wagnériens de cette seconde période, il n'en est pas chez qui s'accusent plus nettement les traits caractéristiques de la nouvelle littérature wagnérienne que chez Henri de Stein. Si je le mets ainsi en tête du groupe des Bayreuthiens, ce n'est pas pour la part qu'il prit, avec M. Glasenapp, à la rédaction d'un lexique wagnérien, dont je reparlerai plus loin, et qui est la seule de ses œuvres ayant trait nommé-

ment à Wagner; mais c'est parce qu'on lui doit toute une série d'œuvres du plus haut intérêt, qui, tout en étant complètement indépendantes du wagnérisme par leurs sujets, se trouvent néanmoins constamment et profondément pénétrées de l'esprit wagnérien.

Henri de Stein, né en 1857, fut pendant un an, en 1880, le précepteur du jeune Siegfried Wagner, en même temps, pourrait-on dire, qu'il se faisait lui-même l'élève de Wagner, et que toute une transformation s'opérait en lui, car, de disciple qu'il avait été un instant du philosophe Dühring, il s'élevait dès lors aux doctrines de Schopenhauer et de Wagner. Il fut ensuite quelques années « privat-docent » à l'Université de Halle, puis à l'Université de Berlin, où il mourut en 1887. Si sa carrière fut courte, elle n'en fut pas moins bien remplie, et remplie d'œuvres où rien ne sent la hâte, où tout apparaît réfléchi, mûr, et d'ordonnance parfaite. A la *Revue de Bayreuth* il donna de nombreuses études, littéraires et philosophiques, sur Shakespeare et la Renaissance, sur Gœthe, Jean-Paul, Giordano Bruno, Schopenhauer, Luther, Rousseau, etc., etc. Parmi ses ouvrages de plus longue haleine je signalerai son livre sur *l'Esthétique des classiques allemands*, et surtout son traité des *Origines de l'Esthétique moderne*, qui est comme une histoire de l'idée du Beau depuis Boileau jusqu'à Winckelmann, où se trahissent à chaque page le poète, en même temps que le philosophe, et aussi l'érudit possédant à fond les littératures allemande, française et anglaise. Enfin Henri de Stein est encore l'auteur de deux recueils de scènes dramatiques, où sans doute le philosophe a le pas sur le poète, mais qui sont tout à fait remarquables : *Les Héros et le Monde* (*Helden und Welt*), parus en 1883, dont Wagner a écrit la préface quelques jours avant sa mort; et *Les Saints* (*die Heiligen*), parus seulement en 1888, un an après la mort de l'auteur. Le style d'Henri de Stein, peut-être un peu trop rigide et sec au début, s'était assoupli bientôt, tout en gardant une certaine sévérité qui n'exclut ni le charme, ni même la richesse, témoin certaines pages admirables de sa *Sainte Elisabeth*, qui font songer à la beauté des grands classiques.

On peut dire que tout ce qu'Henri de Stein a écrit fut de la littérature wagnérienne, et c'était bien ainsi que lui-même l'entendait, et Wagner également quand il écrivait la préface du premier de ces recueils de poèmes dramatiques. Les deux livres d'ailleurs procèdent de la même idée et poursuivent un même but. Dans une série de contes dialogués, Henri de Stein met successivement en scène le monde ancien, Solon, Crésus, Hannibal, Pompée, et le monde nouveau, saint Paul, saint Antoine, sainte Cathe-

rine, sainte Élisabeth, Luther, Giordano Bruno, Shakespeare, etc. Et qu'il s'agisse des époques les plus éloignées l'une de l'autre, et les plus dissemblables en apparence, il ne vise avant tout qu'à mettre à nu cet élément « purement humain, » dont la recherche constitue la base de la doctrine et de l'art wagnériens. Il veut nous faire saisir tout ce qu'il y a d'accidentel et de contingent, de transitoire et d'éphémère dans ces conditions extérieures qui semblent déterminer une civilisation, une race, ou un âge de l'humanité. Et il aboutit ainsi à faire ressortir d'autant plus à nos yeux l'identité constante de ce fond « purement humain » qui joint l'homme à l'homme à travers les siècles. Il n'a pas d'ailleurs pour but, en procédant ainsi, de constater un fait purement scientifique, mais bien plutôt, en nous présentant sous ce jour toute l'histoire de l'humanité, de nous donner le moyen de nous mieux connaître nous-mêmes, et notre temps avec nous, et de nous mettre ainsi mieux en état de bien agir. Cette leçon d'histoire se trouve donc être avant tout une leçon d' « action »; et c'est par là que ces livres de Stein se trouvent être de ceux où les Bayreuthiens estiment que le wagnérisme a atteint son expression la plus intense, car on sait que tous les écrits de Wagner ont eu aussi pour objectif ce qu'il a lui-même appelé « l'élément purement humain » (*das Rein-menschliche*), et que tous ses drames ne visent à rien autre chose qu'à en être la représentation.

S'il m'avait fallu parler d'abord de l'écrivain wagnérien aujourd'hui le plus connu, ce n'est pas par Henri de Stein — dont le nom grandit tous les jours, mais dont la renommée n'a pas encore dépassé un cercle un peu restreint d'admirateurs — que j'aurais dû commencer; et c'est le baron Hans de Wolzogen que j'aurais dû alors évidemment citer en première ligne. Après avoir fait de fortes études de philologie allemande, M. de Wolzogen publia une traduction de l'*Edda*, qui est peut-être aujourd'hui en Allemagne la traduction la plus répandue de ce poème. La connaissance intime qu'il avait ainsi acquise de la poésie des anciens peuples germaniques attira son attention sur le poète-musicien qui voulait faire revivre pour son peuple ce trésor si longtemps ignoré. En 1876, sans connaître encore particulièrement Wagner, il examinait successivement, dans un savant petit ouvrage intitulé *le Mythe des Niebelungs dans la légende et la littérature*, tous les essais modernes, épopées, drames, opéras, qui ont été tentés pour faire revivre le poème de l'*Edda;* et il s'arrêtait enfin à celui de Wagner comme étant le seul qui recrée réellement l'antique poésie et lui infuse une vie nouvelle. Les preuves que M. de Wolzogen avait déjà données de sa compétence toute particulière

sur ce sujet méritaient que ses conclusions fussent accueillies, et elles le furent en effet, car ce livre sur *le Mythe des Nibelungs* est un de ceux qui sont encore aujourd'hui le plus consultés sur cette question.

M. de Wolzogen vint ensuite à Bayreuth, et il s'y fixa tout de suite d'une façon définitive, se consacrant dès lors entièrement et exclusivement à la cause wagnérienne. J'ai dit qu'il dirige la *Revue de Bayreuth* depuis sa fondation en 1878 : il en est en même temps le rédacteur le plus infatigable. Il a collaboré aussi à d'autres journaux, publié un grand nombre de livres et de brochures, qu'il serait fastidieux de ne faire qu'énumérer. Aussi, ne pouvant les analyser, devrai-je me limiter à dire que son œuvre tout entière est une œuvre d'exégèse — poétique, musicale, philologique, philosophique, historique, religieuse, — des écrits et des drames de Wagner. Un certain nombre de ses articles ont été réunis en un volume qui a pour titre *Wagneriana*, où l'on peut voir plusieurs faces de son extrême activité littéraire. Le moindre des écrits de M. de Wolzogen accuse une personnalité très curieuse, par l'abondance de son savoir, et par le mépris des petites habiletés dans l'exposé de ses vues, que M. de Wolzogen semble souvent négliger de mettre à la portée de ceux qui ne sont pas acquis d'avance à son « parti ». Enfin il faut y remarquer le ton du langage, hautain et ardent tout à la fois, en même temps qu'enveloppé, par places, d'une sorte d'ironie aristocratique, qui, si elle n'est jamais méchante, est cependant un peu dédaigneuse.

Parmi les brochures de M. de Wolzogen, une série qui a contribué plus que tout à populariser son nom, c'est sa série des *Guides thématiques* (*Thematische Leitfaden*), à l'usage du grand public, sur chacun des drames de Wagner. On y trouve d'abord une étude succincte des origines du poème, et ensuite une analyse de tout le drame, scène par scène, avec l'indication des principaux thèmes musicaux et l'explication de leur rapport avec le texte poétique. Ces petits « guides » ont le grand mérite d'être à la fois très complets et très courts, en même temps que très judicieux et très clairs ; et il serait particulièrement à désirer qu'ils fussent traduits en français, comme déjà ils l'ont été en plusieurs autres langues.

Ce qu'Henri de Stein voyait surtout dans Wagner, c'était « l'idée » ; ce qui occupe surtout M. de Wolzogen, c'est « l'œuvre » ; quant à « l'homme », si nous voulons tout savoir de ce qui le concerne, nous n'avons qu'à lire la biographie qu'en a donnée M. Glasenapp, où sans doute nous ne trouverons pas de larges tableaux d'ensemble, mais où rien ne manque non plus de tous

les détails nécessaires à les composer. M. Glasenapp est philologue aussi, professeur au gymnase de Riga, très versé dans la connaissance des langues indo-germaniques, et on lui doit des travaux intéressans sur l'art plastique chez les Grecs. Et en même temps M. Glasenapp est le « bénédictin » de la petite église de Bayreuth. Sa biographie de Wagner est un vrai monument du wagnérisme, le seul ouvrage de ce genre qui soit vraiment complet, et constamment appuyé sur de minutieuses recherches personnelles, sur un contrôle incessant, par tous les moyens possibles, de l'authenticité rigoureuse des faits qui y sont consignés. M. Glasenapp a d'ailleurs soin de se tenir constamment au courant des moindres choses inédites qu'on peut encore apprendre, de-ci, de-là, sur la vie de Wagner, pour en enrichir au fur et à mesure, si elles en valent la peine, son grand ouvrage qu'il a ainsi refondu deux fois déjà. On lui doit encore deux œuvres qui peuvent être très utiles à quiconque désire pouvoir trouver rapidement quelle fut la pensée de Wagner sur tel sujet donné, tel homme ou telle œuvre, dont il a pu parler dans ses écrits. Ce sont deux dictionnaires dans chacun desquels M. Glasenapp a reproduit et groupé alphabétiquement toutes les opinions de Wagner, qu'il a extraites textuellement et avec beaucoup de tact de ses écrits mêmes. Le premier, qu'il a fait en collaboration avec Henri de Stein, a pour titre : *Lexique wagnérien;* c'est l'index des idées, des notions abstraites. Le second, qu'il vient de faire paraître récemment, s'intitule *Encyclopédie wagnérienne;* c'est l'index des noms propres, des hommes et des œuvres. Nous avons eu jadis en ce genre des *Esprit de M. de Voltaire*.

Un écrivain wagnérien qui s'est longtemps contenté d'une collaboration trop rare à la *Revue de Bayreuth*, et que quelqu'un a appelé un jour « l'homme des bois » du parti wagnérien, mais dont l'autorité s'est vite imposée cependant, c'est M. Houston Stewart Chamberlain. Pénétré autant qu'Henri de Stein de « l'idée » wagnérienne, il connaît aussi bien que personne l'œuvre et la vie de Wagner et il cherche plus que personne à faire servir cette connaissance intime à mieux dégager l'idée, en la mettant tout d'abord plus vivement en lumière, et aussi en se conformant davantage au principe d'action qui est en elle. Anglais de naissance, M. Chamberlain, qui parle comme sa langue maternelle les langues française et allemande, écrit maintenant dans cette dernière langue, et c'est en allemand qu'il a fait paraître, il y a deux ans, son magistral ouvrage : *Le Drame wagnérien*, où, sans perdre de temps à des dithyrambes superflus sur la forme nouvelle de drame

instaurée par Wagner, il cherche avant tout à indiquer de la façon la plus positive et la plus caractéristique les traits fondamentaux de ce drame, les différences essentielles qui le distinguent des autres formes de drame antérieures à Wagner. Pour rendre son enseignement plus vivant, M. Chamberlain l'appuie ensuite longuement sur l'étude directe des drames de Wagner, considérés uniquement de ce point de vue central : l'essence même de la nouvelle forme de drame. Nous voyons dans le livre de M. Chamberlain comment cette forme, par la poussée même de l'instinct génial de Wagner qui y aspirait inconsciemment, s'est peu à peu dégagée des œuvres de la première partie de sa vie, depuis *les Fées* jusqu'aux projets de drame sur *Wieland* et sur *Jésus de Nazareth*, ce qui l'a enfin conduit au point où il prit pleinement conscience de ce qu'il voulait faire, de ce qu'il réalisa en effet dans la seconde période de sa vie artistique. Et cette réalisation, M. Chamberlain, toujours par l'examen même des traits essentiels de chacune des œuvres, nous l'éclaire ensuite d'un jour qui ne laisse plus rien d'obscur ni d'indéterminé dans la théorie même du drame. Je ne puis, à mon grand regret, m'étendre davantage ici sur ce beau livre, mais je prierai le lecteur qui voudrait le connaître un peu de se reporter à l'analyse très étendue qu'en a donnée M. J. du Tillet, l'an dernier, dans le *Journal des Débats*. D'ailleurs je crois savoir que M. Chamberlain en achève lui-même en ce moment une version française, et il sera ainsi facile à tous de le connaître.

On sait que la théorie du « drame wagnérien », par ce qu'elle a de tout à fait général, ne doit pas seulement intéresser les musiciens, mais tout autant, et peut-être plus encore, me semble-t-il, quiconque se préoccupe d'esthétique dramatique générale. M. Chamberlain ne l'a pas perdu de vue un seul instant ; et ce qui différencie justement son œuvre de la plupart des autres travaux wagnériens dus à l'Allemagne, c'est qu'elle forme vraiment un tout, alors que ces autres travaux dont j'ai parlé n'apparaissent le plus souvent que comme des études fragmentaires. La littérature wagnérienne est très riche en productions de tous genres, nous l'avons vu ; mais jusqu'ici c'étaient surtout de précieux matériaux pour des œuvres encore à faire qu'elle avait amassés, plutôt qu'elle n'avait produit véritablement des œuvres, de vraies vues d'ensemble, comme déjà, je l'ai dit, notre littérature wagnérienne française en offre quelques bons exemples, et comme M. Chamberlain vient de nous en donner un tout à fait remarquable par ce livre sur *le Drame wagnérien*. « L'homme des bois » s'y révèle bien un peu en maintes pages, par la passion,

et même par l'emportement, dirai-je, que M. Chamberlain met parfois à vouloir nous convaincre, mais cela même est plutôt un avantage par le relief que se trouve y gagner le raisonnement.

V

Pour tâcher de donner une idée un peu nette de la littérature wagnérienne allemande, si prolifique depuis vingt ans, j'ai dû me restreindre aux quelques écrivains qui m'ont paru le mieux caractériser chacune des différentes catégories sous lesquelles on pouvait examiner la question. Peut-être devrais-je m'abstenir d'y rien ajouter, d'autant plus que je ne me dissimule pas la part d'arbitraire qu'il peut y avoir à faire choix encore de quelques autres noms. Comment ne pas dire cependant que les wagnériens allemands réclament comme étant au premier rang des leurs, et comme tout pénétrés dans leurs œuvres des idées wagnériennes, M. Ludwig Schemann, par exemple, professeur de droit à Cassel, à qui l'on doit une savante édition des lettres de Schopenhauer ; ainsi que M. Henry Thode, — qui professe l'histoire de la peinture à l'Université de Heidelberg, — pour ses études d'art sur saint François d'Assise et les origines de l'art de la Renaissance en Italie, sur l'école de Nuremberg et Albrecht Dürer, en qui, fidèle à l'esprit wagnérien, il cherche avant tout à retrouver l'homme, et l'âme de l'homme, pour nous faire comprendre le peintre? Il faudrait encore nommer M. Fréd. de Hausegger, professeur d'histoire musicale à l'Université de Graz, qui, outre un certain nombre d'études strictement wagnériennes, a publié deux importans ouvrages qui mériteraient d'être longuement étudiés, et que je veux du moins avoir signalés ici : *La Musique comme expression* (*Die Musik als Ausdruck*), et *L'Au-delà de l'Artiste* (*Das Ienseits des Künstlers*). Je donne les titres allemands pour mieux préciser, car on voit qu'il n'est guère facile de les traduire brièvement en français. C'est une sorte d'examen général, très approfondi et très développé, de « l'expression dans l'art ». Le premier volume étudie pour ainsi dire uniquement le côté physiologique de la question, tandis que le second a surtout en vue le côté psychologique, et constitue une psychologie de l'artiste, qui est parmi les plus riches d'aperçus que je sache.

Parmi les jeunes savans qui ont mis leur activité au service du wagnérisme, je nommerai M. Ernest Meinck qui vient de publier tout un fort volume, épuisant à peu près la question, sur « les fondemens scientifiques des légendes dans le poème des Niebelungs de Richard Wagner » ; et aussi M. Wolfgang Golther

qui a utilisé les plus récentes découvertes de la linguistique pour reprendre l'étude de toute la série des légendes traitées par Wagner. M. Gaston Paris et M. Lichtenberger ont déjà d'ailleurs signalé aux savans français les travaux de M. Golther. — Un fait intéressant à noter, c'est qu'on commence à faire des cours sur le wagnérisme dans les universités allemandes : M. Thode fut des premiers qui choisirent ce sujet ; Henri de Stein avait commencé une série de conférences wagnériennes à l'Université de Berlin, lorsque survint sa mort ; M. Muncker a aussi traité du wagnérisme à l'Université de Munich, etc. Enfin, dans son grand ouvrage classique sur l'histoire de la musique aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, M. Wilhelm Langhans n'a pas hésité à donner à Wagner la place la plus importante de toutes.

Pour le lecteur qui voudrait une énumération plus complète que je ne puis la donner ici, je le prierai de se reporter à une brochure que M. Arthur Seidl a publiée en 1892 sous le titre : *Wagner a-t-il laissé une école?* et où il fait pour ainsi dire le dénombrement de tous les écrivains qu'on peut considérer comme appartenant à « l'école wagnérienne ». Je ne citerai plus que la petite biographie populaire de Wagner due à Ludwig Nohl, et celle de M. Tappert, qui nous donne de curieux détails sur l'accueil fait à Wagner par les journaux de la première période. On pense bien qu'il en existe encore nombre d'autres, mais le meilleur mérite qu'on puisse trouver à la plupart d'entre elles, c'est d'être des réductions du livre de M. Glasenapp, car après lui il ne restait plus rien à dire, à moins de se mettre à faire œuvre de pure imagination, et c'est devant quoi n'a pas reculé M. Præger, par exemple, dans son livre : *Wagner tel que je l'ai connu*, publié à la fois par l'auteur en anglais et en allemand, et où, sans doute pour peindre un Wagner un peu nouveau, non seulement bien des faits sont erronés, mais encore les textes eux-mêmes — des lettres de Wagner — sont complètement dénaturés, comme la *Revue de Bayreuth* a pu en faire la preuve.

Parmi les innombrables *Curiosa* qui peuvent et doivent se rattacher à la littérature wagnérienne, mais que j'ai dû prendre le parti de négliger complètement, peut-être faut-il au moins signaler un livre de M. Théodore Schmid, de la compagnie de Jésus, intitulé : *L'art de l'avenir, et son maître Richard Wagner*. C'est un examen de l'œuvre de Wagner, fait « du point de vue de l'église catholique, » comme le dit l'auteur. M. Schmid admire Wagner comme artiste et reconnaît aussi toute l'importance que sa conception de l'art peut avoir pour l'humanité ; mais justement à cause de cela il n'hésite pas à le condamner sans rémission.

M. Schmid a-t-il raison « au point de vue de l'Église catholique »? Ce n'est pas à moi qu'il appartient de répondre à cette question ; mais je connais des prêtres catholiques qui admirent et aiment Wagner, et espèrent « du bien » de ses œuvres ; et la discussion entre eux et M. Schmid pourrait être intéressante à suivre.

De par la toute-puissance des journaux, qui savent s'insinuer partout plus facilement qu'un livre, peut-être est-il donné même au public français de mieux connaître certains critiques musicaux de la presse allemande, que plusieurs des auteurs wagnériens dont je viens de parler. Pour s'adonner à une tâche plus rapide et plus éphémère, certains de ces critiques n'en font pas moins de très bonne besogne : ainsi par exemple M. Davidssohn, du *Berliner Börsencourier*, qui combat depuis vingt ans sans se lasser pour la cause wagnérienne ; M. Humperdink, de la *Frankfurter Zeitung;* M. Merz, des *Neueste Nachrichten* de Munich; M. Hoffmann, dans les journaux autrichiens, etc., etc. Je ne parle pas de M. Hanslick, de la *Neue Freie Presse* de Vienne, parce que vraiment ses opinions sur les œuvres de Wagner sont trop instables et trop changeantes, sa rancune et sa haine contre l'homme trop évidentes; et surtout parce que M. Hanslick me paraît être de tous les critiques musicaux de l'Europe celui qui soupçonne le moins ce que c'est que la musique. Pour qu'on n'en doute pas, je n'ai qu'à rappeler la phrase célèbre où il dit que la musique n'est pas autre chose « qu'un kaléidoscope où se meuvent des arabesques sonores », et cette autre où il affirme et veut prouver que la musique est « incapable d'exprimer jamais une émotion .»

On sait que jamais tentative d'art n'a suscité plus de révoltes et plus de haines que ne l'ont fait les œuvres et les idées de Wagner. J'ai eu sous les yeux un petit livre bien curieux : c'est un index alphabétique de toutes les injures qui ont été écrites un peu partout contre lui. C'est surtout dans les journaux tout naturellement que ces haines se sont donné carrière ; mais il y a eu aussi des livres entiers écrits contre les théories et l'art wagnériens. On a vu que j'ai complètement négligé de m'occuper ici de ces sortes d'ouvrages, dont les seules qualités d'ailleurs, quand par hasard ils en avaient, ne dépassaient jamais celles qu'on peut attendre du ton même d'un pamphlet. Ils n'ont évidemment jamais visé non plus à autre chose. Je ne citerai comme exemple que le chapitre consacré à Wagner par M. Nordau dans son livre maintenant bien connu en France : *Dégénérescence*. J'ai dû écarter aussi toute une série, dont le nombre s'accroît sans cesse, de livres sur Wagner, que j'appellerai purement industriels: et l'on

comprend de reste ce que j'entends par là. Enfin je dois dire qu'il s'est aussi trouvé nombre de wagnériens, le mieux intentionnés du monde, et qui n'en ont pas moins publié force puérilités et force sottises sur ce qui faisait l'objet de leur admiration. C'est là un côté fâcheux du succès, auquel aucun grand artiste ni aucune grande idée ne saurait échapper. Je n'aurais même pas à faire cette remarque, si parfois certains lecteurs, encore insuffisamment informés, ne risquaient de se laisser égarer, et si je ne voulais ajouter surtout que les vrais admirateurs de Wagner, fidèles à l'enseignement du maître, repoussent toute solidarité, non seulement avec ces écrivains intéressés ou maladroits dont je parle, mais encore et avant tout avec quiconque ne cherche qu'un sujet de dissection, pour ainsi dire, dans l'œuvre de Wagner. Ils considèrent que, si l'art de Wagner devient une « science », tout se trouve par là même annulé dans le progrès que Wagner a fait faire à l'art; et que, considérées ainsi, les œuvres ne sont plus que comme des cadavres, des choses sans vie et par suite sans action.

« L'homme en pleine santé, a dit Wagner, ne *décrit* pas ce qu'il veut et ce qu'il aime, mais il *veut* et il *aime ;* et c'est par l'art qu'il communique aux autres la joie qu'il éprouve à vouloir et à aimer. » Aussi les meilleurs écrivains de l'école wagnérienne sont-ils plutôt ennemis de la critique, entendue au sens strict d'analyse. Ce sont avant tout des hommes qui ont *voulu*, des hommes qui ont voulu l'avènement d'un nouvel art ; ce sont des hommes qui ont *aimé*, qui ont aimé Wagner exilé, raillé, vilipendé, qui ont aimé ses œuvres avec passion. C'est pour cette raison que je ne me suis pas attaché ici, sauf en quelques lignes rapides pour Nietzsche et Henri de Stein, à examiner la valeur de leurs écrits au point de vue strictement littéraire. J'ai pensé qu'il valait mieux considérer avant tout l'homme en eux, pour montrer ainsi leur place à chacun dans le mouvement wagnérien, et mieux faire sentir, — par la qualité de leur enthousiasme, ainsi que par la nature et l'obstination de leurs efforts, — ce qui a distingué et qui distingue encore ce mouvement wagnérien d'autres mouvemens artistiques auxquels nous avons pu assister ou dont l'histoire nous a conservé le souvenir.

JEAN THOREL.

LE PRIX ET LE LOYER

DES MAISONS EN FRANCE

II

LES TEMPS MODERNES (1)

La propriété bâtie a suivi, au cours des deux derniers siècles, les mêmes oscillations de prix que la propriété rurale (2). Comme les terres, les maisons de Paris et de province ont continué à hausser depuis 1600 jusque vers 1680 ; elles ont baissé ensuite à la fin du règne de Louis XIV et sous la Régence, et cette baisse a été telle parfois que quelques loyers sont revenus à leur taux du moyen âge. Une maison de Vernon (Eure), qui était louée 35 francs en 1389, ne l'est plus en 1708 que 29 francs.

De la fin du ministère de Colbert au commencement de celui de Fleury, il y a partout un recul considérable : une maison de la rue Michel-le-Comte, à Paris, louée 2865 francs en 1665, l'est seulement 1 220 francs en 1713. Même affaissement de la valeur vénale : un hôtel de Charenton, vendu 14 000 francs en 1644, et 19 600 francs en 1654, n'est revendu en 1704 que 9 800 francs ;

(1) Voir la *Revue* du 1er avril 1894.

(2) Voir, dans la *Revue* du 15 août 1893, *la Propriété foncière de Philippe-Auguste à Napoléon.* — IV. *La valeur et le revenu des terres.*

une maison parisienne, rue Planche-Miray, qui valait 20 700 francs en 1676, ne vaut plus que 10 600 francs en 1747. Les immeubles les plus favorisés restent stationnaires ; mais jamais, à cette époque, on ne voit de ces mouvemens ascensionnels qui font revendre, par exemple, en 1662, pour 16 400 francs, un immeuble que l'on avait acheté pour 7 800 francs en 1653.

Il est juste d'ailleurs de faire, dans ces variations, la part de la mode. Autrefois, comme aujourd'hui, certains quartiers ont été brusquement désertés, tandis que d'autres se peuplaient. Le Marais, *nec plus ultra* de l'élégance sous Louis XIII et sous Mazarin, commença à être abandonné au XVIIIe siècle. Après avoir, pendant trois siècles, poussé sa pointe d'abord vers le Nord, puis vers l'Est, Paris se dirigeait décidément vers l'Ouest, le long de la Seine sur la rive gauche et, sur la rive droite, dans le quartier de la place Vendôme. L'hôtel d'Effiat, rue Vieille-du-Temple, vendu 183 000 francs en 1634, n'était revendu que 158 000 francs en 1676 ; l'hôtel de Potier-Blérancourt, sur la place Royale, loué 4 900 francs en 1672 et 6 700 francs en 1720, avait baissé à 3 600 francs en 1770, tandis que l'ensemble des loyers parisiens avait plus que doublé d'une date à l'autre.

En province, à la campagne, la hausse avait été générale aussi, du milieu du XVIIIe siècle à la fin de l'ancien régime. Mais ç'a été surtout en notre siècle que s'est fait sentir avec le plus de force l'augmentation de la propriété bâtie : on pourrait citer, à Rouen, une maison de la rue Saint-Nicaise, louée 90 francs en 1780 et 500 francs en 1884 ; d'autres, dans la même ville, le long des rues aux Ours, Ad. Adam et de la Poterne, passées dans ce même intervalle de 340 francs à 1 400 francs, de 144 francs à 1 600 francs. Cependant l'écart n'est pas partout aussi grand : à Lille, les maisons de la rue de Paris, baillées pour 440 francs en 1713, durant la grande baisse, le sont aujourd'hui pour 1 800 à 2 000 francs, soit une plus-value de 350 pour 100 seulement depuis le commencement du règne de Louis XV.

Comparée à celle du XVIe siècle, la valeur de la propriété bâtie au XVIIe siècle accuse une hausse très notable, principalement à Paris ; mais cette valeur de 1601 à 1700, *mise en regard des prix de vente et de loyer de 1701 à 1800*, ne fait ressortir qu'une augmentation d'un tiers dans la capitale et d'un quart dans les villes de province et à la campagne. Cela tient à la crise que nous venons de signaler qui se produisit aux environs de l'année 1700 ; les chiffres du règne de Henri IV sont évidemment bien inférieurs à ceux du règne de Louis XVI : dans le premier quart du XVIIe siècle les maisons de Paris valaient 11 800 francs, celles des cités de

province 2300 francs, celles des bourgs et villages 425 francs ; tandis que, dans les années qui précédèrent la Révolution, les mêmes immeubles avaient respectivement atteint les prix de 73500 francs, 5800 francs et 635 francs.

Mais, aux temps prospères du règne de Louis XIV, les constructions parisiennes avaient coûté en moyenne 40000 francs, celles des bonnes villes allaient à 6 000 francs, celles des campagnes à 490 francs ; or, cinquante ans plus tard (1701 à 1725), les mêmes bâtimens ne se négociaient plus que pour 22 000 francs dans la capitale, 3200 francs et 390 francs, selon les localités, dans le reste du royaume.

Le loyer d'une famille villageoise avait été, au XVI[e] siècle, de 12 francs *intrinsèques* qui, au pouvoir moyen de l'argent de 1501 à 1600, représentent 42 francs actuels. Il fut, au XVII[e] siècle, de 21 francs bruts, ou 54 francs de nos jours ; au XVIII[e] siècle il s'éleva nominalement à 25 francs, soit, en argent contemporain, 63 francs. Il est à l'heure présente de 91 francs dans les communes correspondantes à celles qui ont servi depuis 1600 de base à nos moyennes. Les loyers infimes ont crû ainsi beaucoup plus que le pouvoir de l'argent n'a baissé ; ils ont positivement augmenté de plus de 100 pour 100 du XVI[e] siècle au XIX[e], de 42 francs à 91 francs.

Et cette hausse se partage également entre la période 1500 à 1800 — 42 francs à 63 francs — et la période 1800 à 1894 — 63 francs à 91 francs. — Si elle a été plus rapide dans les cent dernières années, elle a eu pour corollaire un progrès bien plus grand aussi dans l'objet auquel elle s'applique ; le type de cette maison rurale et semi-rurale des communes actuelles de 5 000 habitans et au-dessous s'est amélioré. Il suffirait de s'en tenir aux simples villages qui n'excèdent pas 2 000 âmes pour trouver aujourd'hui un loyer moyen de 71 francs, c'est-à-dire à peu de chose près semblable au loyer de 32 francs en 1776-1800, qui, selon la puissance amoindrie des métaux précieux, équivaut maintenant à 64 francs.

Sous Henri IV et Louis XIII, on trouve les loyers communs entre 12 et 34 francs à Courbevoie, Colombes, Noisy-le-Sec. Sous Louis XIV, un boulanger de Gonesse paie 163 francs de loyer, tandis qu'à Saint-Eutrope, en Saintonge, on peut se loger pour 60 centimes par an ; entre ces extrêmes la moyenne se rapproche de 20 francs, somme pour laquelle est affermé le presbytère de Gontaut (Lot-et-Garonne), et de 24 francs, prix payé pour la maison d'école de Marsanne en Dauphiné.

Au commencement du XVIII[e] siècle, dans la même région, les

maisons d'école se louent jusqu'à 5 francs, témoin celle de Rémusat (Drôme) ; un journalier paie 7 francs de loyer dans l'Eure, un charpentier paie 12 francs dans l'Aisne et un chirurgien 18 francs. A la fin du règne de Louis XVI et durant la Révolution, une maison décente aux champs, fût-ce dans les pays pauvres, comme le Berry, se louait de 20 à 60 francs. Au delà des Alpes, si l'on en croit Arthur Young, les loyers demeuraient plus modestes : il en coûtait 10 francs par an pour une chaumière, en 1788, dans les environs de Florence, et 5 francs seulement dans ceux de Milan.

La valeur vénale de ces immeubles de la dernière classe n'avait augmenté, de 1600 à 1800, que de 50 pour 100 : 425 francs en 1601-1625, contre 635 francs en 1776-1800. C'était une hausse beaucoup moindre que celle de l'hectare de terre, dans l'ensemble du royaume, qui avait passé de 277 francs pendant la première période à 764 francs pendant la seconde. En tenant compte du pouvoir de l'argent, qui était sous Henri IV le triple du nôtre, et sous Louis XVI le double seulement, le prix réel des maisons paysannes était vraiment, d'une date à l'autre, resté stationnaire (1 275 francs contre 1 270 francs).

Beaucoup plus sérieuse est la hausse des loyers dans les villes de province, puisque, de 116 francs au commencement du XVIIe siècle, ils montent à 288 francs à la fin du XVIIIe, ce qui correspond, comme je l'ai dit plus haut, à une valeur vénale de 5 800 francs, à cette dernière époque, au lieu de 2 300 francs à la première. Pourtant le chiffre des années qui précèdent la Révolution avait été non seulement atteint cent ans avant, mais dépassé : les maisons de province avaient valu jusqu'à 6 100 francs sous Louis XIV. Les bâtimens citadins s'étaient aussi, hâtons-nous de le dire, beaucoup plus modifiés que les habitations villageoises. Du XVIe au XVIIIe siècle, ils avaient gagné tout ce dont la classe bourgeoise, qui les occupait, s'était elle-même enrichie. Elle y avait imprimé son goût nouveau pour le bien-être ; la cage ici prenait la mesure de l'oiseau, tandis que la classe des laboureurs croupissait stagnante.

Celle-ci ne concevait aucune idée de progrès, parce que ses ressources ne lui auraient permis d'en exécuter aucune. Elle ne ressentait aucun besoin, parce qu'elle ne pouvait en satisfaire aucun. Si quelque immeuble, aux champs, s'embellit et s'améliore, ce n'est pas la demeure du rustre, — celle d'un métayer des environs de Marans est citée en 1666, avec considération, par l'agronome Kerbrat, comme « la seule cabane vitrée qui existe dans le canton » : — c'est la résidence d'été du marchand, du petit homme de robe, dont les appétits grandissent avec la fortune.

L'auteur d'une *Chasse au vieil grognard de l'antiquité*, un bon esprit de 1622, qui plaint le temps passé et vante le présent, — contrairement à l'éternelle manie des sots de toutes les époques qui font machinalement l'éloge du « bon vieux temps », — écrivait au début du ministère de Richelieu : « Des ignorans disent que les hommes du temps jadis étaient aussi riches, avec leur peu, comme nous avec notre abondance. Je le nie, car leur contentement, qui était borné par force, était du reste mesquin. Il y a deux cents ans, nos maisons des champs, même des meilleurs bourgeois des villes, n'étaient que des cabanes couvertes de chaume; leurs compartimens de jardin, des carrés de choux; leurs plus belles vues, une ou deux fosses à fumier. Pas de meubles, presque pas de vaisselle, quelques pots de grès, un bassin de cuivre; le maître, pair et compagnon avec le paysan de la maison. »

« Aujourd'hui, conclut le contemporain de Louis XIII, la campagne est enrichie de superbes édifices, maisons bourgeoises en quantité, bâties d'une structure admirable, couvertes d'ardoises, garnies de fontaines et de magnifiques vergers... » Le panégyriste abuse à coup sûr des couleurs riantes, il flatte ce tableau; son imagination lui fait décrire comme appartenant à l'ensemble des villas du royaume ce qui n'était encore l'apanage que des environs de Paris ou d'autres grandes cités. Autour de Marseille, en 1630, le Parisien Bouchard comptait plus de 800 de ces maisons de plaisance, — bastides ou « métairies », — « chaque bourgeois, dit-il, en possédant deux ou trois. »

Ce qui était l'exception dans le « plat pays » tendait à devenir normal dans les agglomérations urbaines, petites ou grandes. Non que l'adversaire du *laudator temporis acti* de 1622 n'exagère encore la louange du présent, quand il dit que « maintenant les bâtimens des villes sont autant de châteaux, superbes meubles, tapisserie et vaisselle d'argent; autrefois vrais nids à rats, petite porte, bas planchers, petites fenêtres, chambres et antichambres étranglées; le *privé* près de la salle, et dehors une petite étable à loger le mulet et un grand auvent à loger les poules. » Des maisons de ce genre, il en restait encore un bon nombre dans le premier quart du XVII[e] siècle. Le mouvement de reconstruction, de renouvellement et de décrassement qui avait pris naissance avec Louis XII et François I[er], fut, sur beaucoup de points, paralysé ou interrompu par les guerres de religion. A Nîmes, presque rebâti à neuf au XVI[e] siècle, il n'y a trace de luxe que dans les maisons élevées avant ces guerres; les autres ont des devis d'une extrême simplicité.

A partir de Louis XIV, on sacrifia plus largement aux exigences de l'ornementation. Bien des détails rustiques ne choquaient pas encore, mais déjà les cités recherchaient l'air et l'espace et un certain ordre à défaut de luxe : Lyon avait sa place Belle-cour, Angers son Pré-des-Allemands, Moulins ses Champs-Bonnet, comme Paris sa place Royale. Échevins, « jurés » ou « pairs » municipaux osaient parfois démolir pour créer un dégagement utile, élargir une rue, donner à leurs concitoyens l'aisance des coudes.

L'immeuble de province, qui vaut au XVIIe siècle 4200 francs en moyenne, ressemble plus par conséquent à celui du XVIIIe, qui vaut 5100 francs, qu'à celui du XVIe, qui ne valait que 1600 francs. Il ne faut pas oublier du reste que les 1600 francs de 1501 à 1600 représentent en monnaie actuelle 5600 francs et que les 4200 francs de 1601 à 1700 ne correspondent, dans notre monnaie, qu'à 10500 francs. L'écart est moindre qu'il ne paraît *intrinsèquement*.

Les maisons ordinaires se vendaient à Nîmes au dernier siècle de 266 francs à 3300 francs, prix payé par un avocat. Dans cette dernière ville, la fameuse « Maison carrée », aujourd'hui l'orgueil des Nîmois, l'une des curiosités locales, morceau d'architecture unique peut-être sur notre sol, n'était payée en 1670, par les Pères Augustins, avec ses jardins et ses cours, que 9200 francs, soit 18400 francs en monnaie actuelle. L'hôtel d'un président au Parlement, à Dijon, coûte 16200 francs; la maison la plus chère vaut 24000 francs à Nantes, le même prix à Clermont-Ferrand, 35000 francs à la Rochelle ou à Lille dans la rue Royale, et 90000 francs à Lyon, dans la grande rue Mercière. Mais ce sont là des immeubles exceptionnels. A Limoges l'habitation d'un médecin ne se paie que 5000 francs, et celle d'un imprimeur que 210 francs. Le bâtiment servant de halle aux tanneurs à Troyes est vendu 2650 francs; celui dont un plâtrier de Soissons faisait son logis et son magasin valait 2200 francs, et l'on avait encore au Havre pignon sur rue, en 1788, moyennant un débours de 570 francs.

Comme nous venons de le dire, le loyer moyen, en province, avait été de 220 francs au XVIIe siècle; il fut seulement de 260 francs au XVIIIe. Les maisons de Bordeaux, en 1676, se louaient, suivant les quartiers, de 122 francs à 775 francs. Le duc de Créqui, gouverneur du Dauphiné, payait son hôtel à Grenoble 1040 francs; le comte de Tressan, gouverneur de Boulogne-sur-Mer, ne payait le sien que 380 francs; c'est à peu près ce que coûte à la ville de Châteaudun la location de l'immeuble qui lui sert de collège; un

chirurgien de Nîmes est logé pour 190 francs, un libraire à Bourges pour 118 francs, un boulanger de Château-Thierry pour 57 francs: la « bonne femme » ou sage-femme d'Avallon pour 31 francs et un vinaigrier de Vernon pour 29 francs.

Tandis que la moyenne des loyers de province ne dépasse pas 290 francs au moment de la Révolution, les loyers moyens de Lyon, d'après les prix tirés des différens quartiers de la ville, ressortent, sous Louis XVI, à 1 300 francs environ. Des loyers particulièrement élevés étaient ceux de Versailles : sous Louis XV, en 1751, une maison de la rue de la Pompe rapportait 1 330 francs; une autre, sur la place d'Armes, 2 100 francs; une troisième, rue du Vieux-Versailles, 4 750 francs. Il est fort possible que ces prix qu'il faut doubler pour avoir leur valeur actuelle, et qu'expliquait au XVIII[e] siècle le séjour de la Cour, ne soient pas beaucoup dépassés, ni peut-être même tous atteints de nos jours, par les mêmes habitations. C'étaient d'ailleurs de vastes demeures, puisqu'un hôtel de deux étages, dans l'avenue de Saint-Cloud, vis-à-vis la rue Duplessis, affermé 2 400 francs, comprenait des écuries pour 40 chevaux. Les chiffres grossirent jusqu'à la Révolution : en 1788, pour une « grande et belle maison » du futur chef-lieu de Seine-et-Oise on demandait 5 400 francs de loyer.

A Rouen, au contraire, les loyers allaient de 90 à 342 francs; près Saint-Maclou, un hôtel avec jardin planté d'espaliers, escalier à rampe de fer, écurie pour quatre chevaux, rapportait 315 francs seulement en 1763. Une grande construction servant de caserne à la brigade de maréchaussée d'Évreux se louait alors 234 francs. Ces chiffres augmentèrent, il est vrai, dans les dernières années de l'ancien régime, où de simples appartemens se louèrent autant et davantage que ne faisaient, trente ans plus tôt, des maisons entières.

Bien que les logemens en effet fussent assez petits encore et les loyers surtout assez bas, dans la plupart des villes, pour que la majorité des habitans pût jouir, comme propriétaires ou comme locataires, de la totalité d'une maison, — ce qui du reste est aujourd'hui le cas dans les localités de second et troisième ordre, — la plèbe des commerçans besogneux, des artisans brevetés à qui leur illusoire privilège ne procurait pas de quoi vivre, bien que les défenseurs des corporations se soient de nos jours assez légèrement figuré le contraire, devaient se contenter d'une tranche de maison, d'une boutique où ils exerçaient leur industrie, et au-dessus de laquelle était le galetas — le *tristet*, disait-on dans le Midi — qui leur servait de chambre à coucher. A Tulle, la boutique d'un libraire se loue 39 francs, celle d'un maréchal 19 francs, celle d'un cha-

pelier 11 francs. L'atelier d'un charpentier à Bordeaux coûtait annuellement 70 francs, celui d'un serrurier 54 francs. Tandis qu'à Paris une boutique du Palais dans la « salle des Merciers, » coûtait à son locataire 366 francs, un « étal à poissons, à Troyes, ne valait que 9 fr. 50, et une petite chambre d'étudiant avec cuisine s'obtenait à Rouen pour 10 à 12 francs. On acquérait souvent la propriété de ces chambres; les ventes de partie d'un immeuble n'étaient pas rares au XVIIIe siècle.

Evelyn, durant son séjour à Paris en 1647, payait, rue du Colombier, ce qu'il appelle « un bel appartement meublé » 65 francs par mois, soit par an 780 francs; il n'est pas probable toutefois qu'il ait eu à ce prix une installation bien luxueuse. Si les loyers de province en effet avaient pris, dès le XVIIe siècle, une importance beaucoup plus grande que ceux de la campagne, si les premiers avaient augmenté, depuis Henri IV jusqu'à la Révolution de 150 pour 100, au lieu que les secondes n'avaient haussé que de 50 pour 100, le loyer des maisons de Paris était monté, durant le même laps de temps, au sextuple de son chiffre primitif : de 600 francs en 1601-1625 contre 3 700 francs en 1770-1800; correspondant en capital à une valeur moyenne de 73 000 francs, dans le dernier quart du XVIIIe siècle, au lieu de 11 800 francs dans les premières années du XVIIe siècle.

Cette plus-value extraordinaire de la propriété bâtie se produisit surtout de 1601 à 1700. Elle eut pour cause à la fois le renchérissement des terrains et celui des matériaux de construction. Le progrès du luxe y joua son rôle, l'aisance accrue de la bourgeoisie parisienne, et aussi l'immigration dans la capitale d'une partie de la haute noblesse, de la noblesse riche tout au moins, qui devenait la haute noblesse en dépensant ses revenus à Paris, et qui, de tous les coins du royaume, vint y élire domicile. Sous ces influences multiples, le prix moyen des immeubles parisiens, qui avait été de 1 130 francs au XVe siècle, et de 4 420 francs au XVIe, sauta au XVIIe à 29 600 francs.

Au siècle suivant, l'augmentation des bâtimens fut beaucoup moindre. Quoique le sol n'ait cessé de hausser, sous Louis XV et Louis XVI, presque dans la même proportion que sous Louis XIII et durant la première moitié du règne de Louis XIV, la valeur des maisons ne ressort, de 1701 à 1800, qu'à 39 800 francs, c'est-à-dire à *34 pour 100* de plus que pendant les cent années précédentes; tandis que ces cent années elles-mêmes étaient supérieures de *570 pour 100* à la période comprise entre Louis XII et Henri III. Cela tient, comme je l'ai dit ci-dessus, à la baisse des immeubles de 1701 à 1725: baisse énorme; puisque, après avoir été de

40 500 francs en 1651-1675, et de 32 000 francs en 1676-1700, le prix moyen de la maison comprise dans le périmètre de nos fortifications se trouva réduit, pendant les vingt-cinq années suivantes, à 22 700 francs,

Ce chiffre de 22 700 francs, qui embrasse la fin du règne de Louis XIV et la Régence, pèse lourdement sur la moyenne générale du XVIIIe siècle, et compense en quelque sorte le chiffre de 73 500 francs, qui représente les années très chères de Louis XVI (1776-1790). D'autant plus que, durant le demi-siècle qui sépare la mort du Régent de celle de Louis-XV (1726-1774), les maisons de Paris, qui valurent en moyenne 31 500 francs, se trouvaien coûter moins cher encore que sous le ministère de Richelieu ou sous celui de Louvois, puisqu'elles avaient valu 34 000 francs en 1626-1650 et 32 000 francs en 1676-1700.

C'est que les salaires et les matériaux avaient diminué; ils exigeaient, de qui voulait bâtir, de moindres débours au XVIIIe siècle qu'au XVIIe. Par suite, la différence qui existe entre les prix moyens d'une maison de Paris, de 1601 à 1700 et de 1701 à 1800, l'écart entre 29 000 et 39 000 francs, correspond presque exclusivement à la différence de valeur des terrains : supposons un immeuble occupant une superficie de 400 mètres carrés (20 mètres de long sur 20 mètres de large), ce qui peut passer pour une moyenne convenable dans notre Paris de 1894, aussi bien que dans le Paris de Louis XV ou de Louis XIV. Aujourd'hui les maisons sont beaucoup plus grandes qu'autrefois, mais les cours sont plus petites, et il est très rare de rencontrer, dans les quartiers du centre, des hôtels dotés de jardins un peu vastes; ce qui, il y a cent et deux cents ans, était fort commun. Il s'établit ainsi sans doute quelque compensation. Les 83 000 maisons que la capitale contient actuellement rempliraient, à 400 mètres carrés chacune, une surface de 3 300 hectares, qui, jointe aux 3 000 hectares de rues et de promenades, aux terrains non encore bâtis des quartiers les plus récemment annexés, et au sol des monumens publics, églises, etc., doit représenter à peu près les 7 800 hectares englobés dans notre enceinte actuelle. — Or 400 mètres du terrain parisien coûtaient, au XVIIe siècle, d'après nos évaluations, 1 800 francs, tandis qu'ils valaient au XVIIIe siècle 11 200 francs. La distance de 9 400 francs, qui sépare ces deux siècles, équivaudrait ainsi à la hausse de 10 200 francs environ que nous constatons dans le prix des maisons, de la première période à la seconde.

La valeur vénale des immeubles de la capitale, au commencement du XVIIe siècle, descend jusqu'à 2 200 francs, prix de la maison d'un maçon, rue du Vert-Bois, en 1604, et s'élève jusqu'à

249600 francs, prix de l'hôtel de Gondi, que la reine Marie de Médicis acheta pour le prince de Condé. Ce devait être une demeure quasi royale, si l'on songe à la fortune des Gondi et au train qu'ils avaient mené dans les dernières années du XVI[e] siècle.

Ce dernier chiffre n'était pas du reste si extraordinaire qu'il paraît au premier abord, puisque l'hôtel d'Effiat, rue Vieille-du-Temple, se vendait 183000 francs en 1634, l'hôtel de Sillery, rue Saint-Honoré, 257000, et l'hôtel de Bassompierre, place Royale, 163000 francs. L'immeuble le plus cher est l'hôtel de Longueville que l'État, en 1657, achète par voie d'expropriation 570000 francs pour les agrandissemens du Louvre ; mais il est vraisemblable, puisqu'il s'agit d'une vente forcée et d'un seigneur alors bien en cour, que cette somme comprend une part d'indemnité. Hormis ces logis princiers nous ne rencontrons, de 1601 à 1700, qu'une seule bâtisse bourgeoise dont le prix dépasse 100000 francs : c'est une maison de la rue des Saints-Pères, d'une contenance de 600 mètres carrés seulement, dont le propriétaire trouve amateur à 106000 francs en 1643.

Les constructions sont exceptionnelles encore qui atteignent de 50000 à 100000 francs ; ainsi une maison de la place Royale ayant 14 mètres de long sur 54 mètres de large (par conséquent 756 mètres carrés de superficie) vaut 75000 francs en 1671 ; et c'est l'époque de la plus grande cherté. L'hôtel d'Épernon, en 1674, est vendu 69000 francs, rue Vieille-du-Temple ; dans la même rue on demandait, en 1633, 62000 francs, par l'intermédiaire des « Avis du bureau d'adresses » de Théophraste Renaudot, d'une maison composée de trois salles, quatre chambres, « avec belles peintures », dépendances, remises et écuries pour cinq chevaux. L'immeuble habité par « le sieur Jean-Baptiste Poquelin, marchand tapissier », père de Molière, au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue des Vieilles-Étuves, était, en 1638, vendu 59000 francs.

Les rues Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Saint-André-des-Arts et du Petit-Pont, nous fournissent aussi des types variant de 50000 à 60000 francs, qui deviennent de plus en plus rares à mesure que nous approchons de la fin du siècle. Le célèbre « Hôtel de Bourgogne », qui était loué comme salle de spectacle 100 écus par mois en 1634, au temps du *Cid* et de *Cinna*, par conséquent sur une base de 7500 francs par an, n'est vendu en 1676 que 32600 francs.

C'est en général le peuple des menus fonctionnaires, des marchands de second ordre, qui se partage la propriété bâtie, de 20000 à 30000 francs, en bordure des rues de la Bûcherie, des

Gravilliers, aux Ours, de Poitou, au Marais et Notre-Dame, dans la Cité. Quant aux édifices des dernières catégories, soit inférieurs à 10000 francs, soit oscillant entre 10000 et 20000 francs, ce n'est pas seulement sous le règne de Henri IV que nous en relèverons dans Paris, quoiqu'il y en eût alors un grand nombre, mais aussi dans la seconde moitié du règne de Louis XIV rue des Lombards, Quincampoix, des Filles-Dieu, etc.

Au commencement du XVIIIe siècle (1701-1725) des chiffres aussi bas n'ont plus de quoi surprendre, tellement ils sont devenus usuels. Pour une maison de la rue Neuve-Saint-Augustin, achetée 73000 francs par un secrétaire du roi en 1709, nous en rencontrons à foison dans tous les quartiers qui ne passent pas 10000 francs, qui même sont *offertes* par les propriétaires — lorsqu'il s'agit de renseignemens fournis par les *Petites affiches* du temps — à ces prix modestes, et ont été laissées peut-être plus bas encore par ceux qui voulaient s'en défaire, rues du Petit-Bac, des Petits-Champs, Baillif, d'Orléans... Un bon immeuble ne vaudra pas plus de 18000 francs rue Notre-Dame-des-Victoires, pas plus de 21000 francs rue de Buci, dans le vieux Paris. A Chaillot (XVIe arrondissement actuel), village qui ne paraissait plus aussi éloigné du centre que cent ans auparavant, lorsque Richelieu écrivait : « M. le maréchal d'Effiat est allé se baigner à Challiot, d'où je pense qu'il reviendra demain », à Chaillot donc, une maison de quatre petits étages, ayant chacun deux chambres, valait 4900 francs; une autre, ayant six pièces de plain-pied, vestibule, salon, écurie, cour et potager, se négociait pour 12000 francs.

De 1726 à 1750 la valeur vénale augmente peu ; en 1751 une « grande et belle maison » de la place Vendôme se vend 98000 francs — elle vaudrait un million au moins d'après les transactions récentes dont ces propriétés ont été l'objet; — l'hôtel de Potier-Blérancourt, place Royale, vaut 70000 francs. Mais ces prix, les plus hauts de leur temps, puisqu'on achetait encore un immeuble rue Saint-Dominique pour 25000 francs et rue Saint-Maur-Saint-Germain pour 11000 francs, ainsi qu'au commencement du XVIIIe siècle, avaient plus que doublé au moment de la Révolution.

Nul ne se doutait, au milieu du XVIIe siècle, que Paris était destiné à se doubler du côté de l'ouest. Quand Richelieu quitta son logement de la rue des Mauvaises-Paroles, pour s'installer au Palais-Cardinal, il se trouvait en plein désert. Les particuliers qui avaient acheté les terrains autour de son parc, en bordure de la rue nouvelle, dite « de Richelieu », — d'assez minces personnages en général : un juré-maçon, un maître charpentier, un orfèvre, — étaient tenus, par leur contrat d'acquisition, à con-

struire ou du moins à élever des murs pour soutenir les terres, « afin de mettre ladite rue à hauteur compétente. » En effet elle était beaucoup plus haute du côté du rempart (le boulevard Montmartre d'à présent) que du côté de Paris. La différence de niveau était telle que cette rue (non pavée encore en 1640) était impraticable, et les rares maisons, bâties du côté de la porte Richelieu, inaccessibles. Et l'on ne parvenait pas, malgré des injonctions réitérées, à faire utiliser les terrains par leurs propriétaires.

Au moment de la Révolution une maison de la rue Richelieu valait couramment 90000 francs; il en est de 180000 francs rue du Mail et boulevard Poissonnière, de 390000 francs au coin de la rue du Temple et du boulevard du même nom, de 140000 francs faubourg Saint-Honoré n° 6, et rue d'Anjou au coin de la rue de la Ville-l'Évêque. Elles atteignent 80000 francs rues de la Chaussée-d'Antin, de Gaillon, Saint-Thomas-du-Louvre. Certes, on peut encore se procurer des bâtimens plus modestes, pour 30000, 20000, 10000 francs même, dans les quartiers commerçans, comme le faubourg Saint-Martin, les rues Montmartre ou Saint-Antoine.

Mais, tandis que, trente ans auparavant, des chiffres aussi infimes que ces derniers n'étonnaient personne, tandis qu'ils étaient la règle en 1760, ils sont devenus l'exception en 1790. Le nombre des voies nouvelles, des quartiers bâtis sous Louis XV, principalement dans le voisinage des boulevards, est considérable; et ce sont les maisons de ces quartiers-là qui se vendent le plus cher, comme celles du Marais sous Henri IV, celles du faubourg Saint-Germain sous Louis XIV, comme celles des Champs-Élysées actuels.

Lorsqu'on vendait, en 1780, pour 22000 francs une maison rue de l'Arbre-Sec, on était loin du temps où le roi Louis XIII rendait une ordonnance pour défendre aux bouchers de la cour d'établir leurs échoppes dans cette rue (1630), mû, disait-il, par la considération que « cet embarras, outre qu'il ôte l'embellissement *d'une des plus grandes rues de notre ville*, nous incommode en notre particulier, tous les princes, seigneurs, ambassadeurs, devant passer par ladite rue pour nous venir trouver dans le Louvre, dont elle est la principale avenue. »

La moyenne des loyers parisiens avait été de 600 francs au commencement du XVIIe siècle; en cinquante ans elle tripla et quadrupla presque: 1800 francs en 1626-1650, 2200 francs en 1651-1675. Elle était retombée sous la Régence du duc d'Orléans à 1140 francs, et avait remonté à 3700 francs lors de la réunion de l'Assemblée constituante. Un avocat payait, en 1601, 3100 francs par an, rue Saint-

Pierre-aux-Bœufs, un marchand de vins 770 francs rue de la Mortellerie. Il est vrai qu'on pouvait se loger rue des Petits-Champs pour 480 francs et qu'un fripier de la rue Guérin-Boisseau ne payait que 200 francs en 1613. L'ambassadeur d'Angleterre, lord Cherbury, louait 5 000 francs par an l'hôtel qu'il habitait rue de Tournon (1620). Ce chiffre de 5000 francs fut d'ailleurs beaucoup dépassé dans la suite : Tallemant, qui accuse Mme de Coislin « d'avoir fait renchérir les maisons au point où on les a vues », dit qu'elle payait 2000 écus (9760 francs) pour l'hôtel d'Estrées, rue Barbette; somme qui représente, au pouvoir de l'argent, 20000 francs de notre monnaie. Mais c'était là le maximum des locations dans le Paris de 1660; et peut-être n'y en avait-il pas plus de trente, en toute la ville, à ce taux ou à un taux approchant.

Dans le Paris de 1893, il est 1 413 loyers de 13000 à 26000 francs et il en est 460 supérieurs à 26000 francs, parmi lesquels un certain nombre ne donnent pas la jouissance de maisons entières.

Tout le monde était d'accord pour constater la hausse des loyers durant la fin du ministère de Mazarin et le commencement de celui de Colbert (1651-1675). « L'affluence des étrangers dans le faubourg Saint-Germain est telle, disent les *Annales de la Cour*, que les maisons louées pendant la guerre 1 000 et 1 200 livres y valent maintenant 500 écus (ou 3000 livres). La guerre dont il est ici question, celle de la ligue d'Augsbourg, venait d'être terminée par le traité de Ryswick (1697); et, quoique le faubourg Saint-Germain eût augmenté, l'ensemble des quartiers de Paris avait baissé depuis 1675.

Donnerons-nous quelques aperçus des logemens dans la première moitié du siècle? En 1633, une maison neuve de la place Maubert, composée de six chambres, un pavillon avec « étude », deux caves, deux boutiques, une cour et un puits, se louait 830 francs. Pour 3300 francs on avait un beau logis, près du Louvre, avec sept chambres, cabinets, grande salle, jardin et écurie pour onze chevaux. Il ne faut pas perdre de vue que les « chambres » d'alors étaient de véritables salles : la « chambre bleue », décrite par Sauval, où recevait la marquise de Rambouillet, était un très vaste salon; quant aux « cabinets », c'étaient des locaux de moindre dimension, mais aussi grands pour le moins que les chambres de nos appartemens modernes.

Trente ans plus tard (1663), les maisons les plus ordinaires allaient de 1000 à 3000 francs; il est vrai qu'un « maître-balayeur » de la rue des Filles-Dieu est logé pour 260 francs par an; mais c'est là une demeure ouvrière qui reste bien au-dessous

de la moyenne. Il en sera tout autrement au commencement du XVIIIe siècle : les loyers de 300 à 800 francs seront assez communs, même dans le centre, en plein quartier Vivienne, où la Bourse venait de s'installer. En 1716, une construction de la rue Saint-Louis, au Marais, ayant 28 mètres de façade, était offerte pour 730 francs, et sous le ministère de Fleury le loyer du collège Sainte-Barbe ne dépassait pas 1 420 francs.

La hausse que nous avons remarquée, pour la valeur des maisons, à la fin du règne de Louis XVI, se signale naturellement pour les loyers de la même époque. L'immeuble le meilleur marché que nous ayons relevé en 1788 est affermé 1 000 francs, et il est situé rue Saint-Nicolas-du-Chardonnet. A cette époque, un imprimeur paie 2800 francs rue Saint-Jacques; sur les quais de Bourbon, d'Orléans et de l'Horloge, les baux vont de 1500 à 3000 francs; ils montent à 12000 francs rue du Bac, à 16000 francs boulevard Poissonnière. L'hôtel de la comtesse de Gramont, rue de Bourbon Saint-Germain, est loué 6300 francs; celui du baron de Talleyrand, rue de l'Université, 9400 francs. Il va de soi que les simples appartemens coûtent beaucoup moins : on a quatre pièces rue Saint-Anne, au troisième étage, pour 600 francs; une antichambre, trois chambres et une salle, au deuxième, rue de Seine, pour 380 francs, et trois pièces, rue d'Orléans, au premier, pour 135 francs par an.

Quelque minimes que paraissent les chiffres de ces derniers loyers comparés aux chiffres actuels, la hausse des terrains, dans les 7800 hectares qui constituent la surface du Paris contemporain a été bien autrement importante que celle de la propriété bâtie. L'écart est, pour le sol, beaucoup plus grand que pour les maisons entre les prix de nos jours et ceux des XVIIe et XVIIIe siècles, entre ces derniers aussi et ceux des âges antérieurs.

Au XVe siècle, le mètre carré, qui avait baissé depuis le moyen âge, ne valait plus, dans l'enceinte de nos fortifications, que 2 centimes et demi; au XVIe siècle, il valait 0 fr. 56; au XVIIe, il coûtera 4 fr. 50, et au XVIIIe, 28 francs. Je n'ai certes pas la prétention d'enseigner que ces moyennes, bien que tirées à la fois de la valeur et du revenu capitalisé de terrains diversement situés dans la capitale, doivent être acceptées comme l'expression d'une exactitude mathématique. Cependant la proportion dans laquelle figurent côte à côte les prix nombreux que j'ai recueillis, depuis ceux tirés des quartiers du centre, en pleine valeur, et des quartiers non bâtis qui les entourent, jusqu'à ceux de la banlieue de jadis, livrée alors à la grande culture, aujourd'hui comprise dans le périmètre parisien ; cette proportion, dis-je, est assez conforme à

la réalité des faits. Autrement dit, je pense que la dose d'influence, exercée par chacun de ces prix particuliers sur le prix général qui les résume est à peu près ce qu'elle doit être.

Tout au bas de l'échelle nous trouvons à Vaugirard des terres en vignes qui valent sous Louis XIII un centime et moins d'un centime le mètre carré. Les prix varient de 6 à 11 centimes dans les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marcel. Ils montent à 16 centimes dans le faubourg du Roule, à 23 centimes aux alentours de Saint-Germain-des-Prés. Sous Henri IV pourtant, la reine Marguerite de Valois avait acheté, à raison de 17 centimes le mètre, dans la rue des Saint-Pères, plusieurs arpens de terrain de l'ancien Pré-aux-Clercs. Le terrain le plus cher qui nous soit passé sous les yeux — encore était-il garni d'un vieux bâtiment — est un lot de 250 mètres rue de la Harpe, dépendant du collège d'Harcourt, qui fut vendu sur le pied de 96 francs le mètre en 1639.

Hormis ce chiffre exceptionnel, nous n'en possédons aucun, au XVIIe siècle, qui dépasse 14 francs dans les meilleures rues du Marais et 8 à 9 francs dans le faubourg Saint-Germain, sous Louis XIV. Sous Henri IV les terrains en bordure des rues de Seine et Jacob se vendaient de 0 fr. 60 centimes à 4 francs, au maximum. Pour son jardin du Luxembourg la reine Marie de Médicis acheta, en 1613, huit hectares et demi qui lui revinrent à 9 centimes le mètre et, peu après, deux autres hectares, qui, cette fois, lui coûtèrent plus de 4 francs. Pour 75 000 francs, Anne d'Autriche acquérait, dix ans après, la surface nécessaire à l'abbaye du Val-de-Grâce, l'hôpital militaire d'aujourd'hui.

Le long de la rue du Bac on avait du terrain à 1 et 2 francs en 1640; en 1671 on en avait à 75 centimes entre les Tuileries et le Cours-la-Reine, dans les Champs-Élysées; à 45 centimes faubourg du Roule, où il ne coûtait que 16 centimes cinquante ans auparavant; mais, dans l'intervalle, on avait permis de construire le long du faubourg Saint-Honoré, et Paris se rapprochait. Au faubourg Montmartre, où l'on achetait des jardins à 53 centimes le mètre en 1630, on paie en 1690 le terrain de façade 3 fr. 90 cent.

Au coin du quai d'Orsay et de la rue du Bac, un chantier de 2000 mètres carrés, dit « la Grenouillère », se vendait 27 francs le mètre sous la régence du duc d'Orléans, tandis qu'auprès de la rue de Sèvres on ne payait pas plus de 33 centimes. A la même époque, rue Saint-Honoré, près de la rue Royale, le terrain ne coûtait que 14 francs le mètre, — on en offrait 3 400 mètres à ce prix, — pendant qu'il se vendait 238 francs rue Saint-Christophe, près de Notre-Dame, où il ne s'agissait à vrai dire que d'une parcelle de 39 mètres.

Dans les dernières années de l'ancien régime, de 1775 à 1790, le sol parisien se payait 56 centimes le mètre rue Blomet, à Vaugirard; 2 francs dans le quartier Monceau, près la rue de Courcelles d'aujourd'hui; 3 francs derrière l'Observatoire, près la barrière Saint-Michel. Il valait 11 francs dans la rue de la Chaussée-d'Antin, 15 francs dans la grande rue du Roule, suite du faubourg Saint-Honoré, 38 francs au faubourg Montmartre, 45 francs rue de l'Université près la rue de Bellechasse, et 62 francs dans la rue des Filles-Saint-Thomas.

J'ai retracé, dans un article précédent, l'histoire, depuis le moyen âge jusqu'aux temps modernes, de quelques hectares de terrain situés sur l'emplacement actuel de l'Opéra, de la rue de la Ville-l'Évêque, du faubourg Montmartre. De semblables exemples ne manqueraient pas dans les divers quartiers de Paris. Il en est un qui, par l'ampleur de sa surface, mérite d'être cité: celui d'une ferme de 83 hectares que possédait l'Hôtel-Dieu en 1529 sur l'espace aujourd'hui occupé par les jardins du Luxembourg, l'Observatoire et leurs environs. Au XVe siècle, un semblable domaine avait pu valoir 20 000 francs; au XVIe, il valut 460 000 francs maximum, et aujourd'hui, à 200 francs le mètre, il représenterait un capital de *166 millions de francs*. Peut-être faudrait-il, pour trouver une hausse analogue sur une aussi large échelle, aller jusqu'à Londres, où Hyde-Park, qui correspond à nos Champs-Élysées et à nos Tuileries réunis, acheté par la Chambre des communes, en 1652, à un marchand du nom de Wilcox, pour 425 000 fr. (£17 000), vaudrait aujourd'hui sans doute 200 millions au moins s'il était mis en vente.

De 1790 à nos jours l'augmentation des maisons parisiennes, qui, malgré son activité sous le règne de Louis XVI, avait été peu sensible *pour l'ensemble du* XVIIIe *siècle, comparativement aux cent années précédentes*, a repris avec une ardeur extrême. La valeur moyenne des immeubles de la capitale avait été de 40 000 francs environ entre 1701 et 1800; elle est aujourd'hui de 130 000 francs dans l'ensemble des vingt arrondissemens urbains. Mais nous ne pouvons mettre en regard de ces vingt arrondissemens le Paris de Louis XV, qui en contenait à peine dix.

Seuls, ces dix premiers arrondissemens, auxquels se bornait, il y a un siècle, le chef-lieu du royaume, et desquels proviennent exclusivement nos renseignemens sur la *propriété bâtie*, peuvent être assimilés au chef-lieu de notre république. Or, dans ces arrondissemens qui contiennent, en 1893, 28 000 maisons, valant 7 milliards 200 millions, le prix moyen d'un immeuble est de 260 000 fr. C'est donc à 260 000 francs qu'est montée notre construction de

40 000 francs, en 1790, soit une hausse de 550 pour 100. La hausse du terrain que nous avons évaluée, pour la totalité du périmètre des fortifications, à 28 francs le mètre au XVIIIe siècle, et qui vaut aujourd'hui 130 francs, n'aurait été que de 360 pour 100.

Restent les maisons des dix arrondissemens excentriques de Paris, qui, au moment de la Révolution et presque jusqu'à nos jours, étaient administrativement en dehors de la capitale. Ils renferment 55 000 maisons, évaluées à 3 milliards 600 millions, par conséquent à 66 000 francs chacune. Celles-ci composaient cette ceinture de banlieue, moitié rurale, moitié urbaine, dont la propriété ne pouvait se classer ni parmi les villages ni parmi les villes de province. Si toutefois nous l'assimilons à ces dernières, où les maisons se vendaient, voilà un siècle, 5 800 francs, nous les trouverons onze fois et demi plus chères qu'elles n'étaient alors, tandis que l'ensemble des cités françaises n'a progressé que d'un peu plus du double : de 5 800 à 13 800 francs, chiffre de la récente enquête faite par la direction des contributions directes.

Un statisticien aussi ingénieux que prudent, M. de Foville, interprétant les résultats de cette enquête colossale, estimait à 17 milliards la somme que coûterait aujourd'hui Paris s'il était à vendre. Il comprenait naturellement dans ce total, avec les 83 000 maisons privées, les monumens publics, les terrains non bâtis, le sol des rues et des promenades. Qu'aurait donc coûté le Paris de nos pères?

Au XVIe siècle, où l'on comptait dans la capitale 14 000 maisons à 4 420 francs chacune, la propriété bâtie représenterait 52 millions de francs. En accordant à chaque immeuble une contenance de 400 mètres carrés, les maisons, avec leurs cours et leurs jardins, auraient occupé un espace de 560 hectares. Il resterait ainsi 7 240 hectares (sur 7 800) non bâtis, ou supposés tels ; quoique à la vérité il y eût dans ce périmètre qui représentait alors les faubourgs et la banlieue de la capitale de François Ier et de Henri III, un assez grand nombre de constructions semi-rurales et d'habitations de plaisance, que nous faisons figurer ici seulement pour mémoire. Leur valeur devint pourtant assez sérieuse, aux XVIe et XVIIe siècles, à mesure que la ville proprement dite s'étendait et se rapprochait de son enceinte moderne. Cette omission volontaire compensera l'exagération dont pourraient sembler empreintes nos évaluations du sol non bâti. A 56 centimes le mètre, ces 7 240 hectares formaient, il y a trois cents ans, un chiffre de 40 millions de francs qui, joint aux 52 millions de maisons, constituent un prix total de 92 millions pour le Paris du XVIe siècle.

Au XVIIe siècle les 20 000 maisons de Paris valaient ensemble

(à 29600 francs chaque) 593 millions, et les 7000 hctares non bâtis pouvaient être évalués (sur la base de 4 fr. 50 le mètre) à 317 millions, soit un total de 910 millions, c'est-à-dire près de dix fois plus que, cent ans avant, pour la capitale des derniers Valois.

La valeur de celle de Louis XV s'élève à son tour à plus du triple de celle de Louis XIV : 2 milliards 900 millions, dont un milliard pour les 26000 maisons (à raison de 40000 francs chacune) qui se trouvaient dans les limites de l'octroi d'alors, et 1 900 millions pour les 6760 hectares de terrain (à 28 francs le mètre).

En 1893 nos 83000 maisons parisiennes atteignent le prix de 10 milliards 800 millions, et les 4500 hectares de sol nu (à 130 francs le mètre) correspondent à une somme de 5 milliards 800 millions. C'est donc une valeur de 16 milliards et demi à 17 milliards que possède le Paris actuel, soit une hausse de 460 pour 100 depuis le XVIIIe siècle, de 1700 pour 100 depuis le XVIIe siècle, et de 17900 pour 100 depuis le XVIe siècle.

Et si l'on veut connaître la hausse positive, en tenant compte du pouvoir d'achat de l'argent aux diverses époques, si l'on calcule que les 92 millions du XVIe siècle équivalent à 322 millions de francs contemporains, que les 910 millions de francs du XVIIe siècle correspondent à 2 milliards d'aujourd'hui, et les 2 milliards 900 millions du XVIIIe siècle à 7 milliards 300 millions de francs de nos jours, on trouve que notre capitale de 1893 a encore deux fois et demie plus de prix que celle de Louis XVI, huit fois plus de prix que celle de Louis XIV, cinquante fois plus de prix que celle de Henri III.

Bien entendu cette différence est loin d'être tout entière un bénéfice; elle représente en partie les frais de construction des maisons qui, d'une date à l'autre, s'élevaient dans le périmètre de nos fortifications; pour une autre partie, — le sol des rues et des promenades, — elle représente un bénéfice collectif et idéal, puisque pratiquement il n'est pas réalisable. Mais pour le sol, appartenant aux particuliers, des maisons bâties ou à bâtir, la plus-value est purement gratuite. Elle n'est le résultat d'aucun effort de la part de ceux à qui elle a profité.

Dans l'espace des sept siècles que nous avons étudié, la propriété urbaine est, de toutes les formes de la richesse, celle qui s'est le plus développée depuis le moyen âge et depuis les temps modernes, parce que les maisons des villes, de Paris surtout, ont augmenté à la fois en nombre et en valeur. Les heureux détenteurs de ces parcelles du territoire national ont été exceptionnellement favorisés par le sort. La propriété rurale vient en-

suite; elle aussi a crû en valeur, parce que l'hectare cultivé se vend et se loue beaucoup plus cher que jadis, et qu'il y a, dans l'intérieur de nos frontières, une quantité beaucoup plus grande d'hectares cultivés qu'il n'y en avait au XVIe ou au XVIIe siècle. Cette propriété rurale paraît aujourd'hui menacée. Sa hausse n'est pas seulement interrompue ; ses prix ont même fléchi fortement sur certains points, et l'on peut se demander si elle n'est pas condamnée à l'immobilité ou au retour en arrière ; si la crise de fermage qu'elle traverse se dénouera par une diminution des baux, ou si l'on parviendra à maintenir le taux des locations, soit par de nouvelles découvertes agricoles, ce qui est possible, soit en élevant artificiellement, au moyen de droits de douane, le prix des subsistances et des matières premières.

Il est peu probable que cette dernière hypothèse se réalise, du moins pendant un temps bien long, et que la masse d'une nation démocratique se résolve à payer, dans une mesure quelconque, une subvention déguisée à la classe des propriétaires fonciers, quelque nombreuse que soit aujourd'hui cette classe en France.

Il peut donc arriver que la propriété rurale d'à présent subisse, jusqu'à un certain point, le sort de la propriété mobilière d'autrefois, qui a énormément augmenté en quantité dans le monde, mais diminué énormément aussi en valeur, parce qu'elle devenait plus abondante. Il peut arriver que le prix de la terre et des produits de la terre, qui n'ont cessé de renchérir pendant des siècles, tandis que le prix du travail demeurait invariable jusqu'à 1800, soit soumis à cette loi qui a frappé jadis le loyer de l'or et de l'argent, en réduisant la puissance d'achat des métaux précieux et le taux de l'intérêt. Les propriétaires fonciers *ruraux* suivraient les propriétaires mobiliers dans leur décadence, tandis que continuerait la hausse triomphale des salaires que notre siècle a inaugurée et qui fait sa gloire.

Vte G. d'Avenel.

INSTINCT DU CŒUR

TROISIÈME PARTIE (1)

VIII

La semaine suivante, un matin que Mlle Clotilde, tout en préparant quelques paquets pour les facteurs, parcourait le *Courrier du Département*, elle tomba sur le passage suivant :

« Nous avons le regret d'apprendre qu'un duel dont les conséquences ont été funestes a eu lieu hier entre deux officiers du ... régiment de hussards, M. le Mis de T. et M. D. de B. A la seconde reprise, M. de T., ayant glissé sur le terrain humide, a reçu à la naissance du cou une blessure dangereuse. Cette nouvelle a été accueillie avec d'autant plus de tristesse que partout M. de T. est très aimé. »

. . . .

Le soir de ce jour, vers sept heures, on sonna à la porte du comte de R... colonel du ... régiment de hussards, et, les domestiques étant à ce moment dans les communs, Mme de R. ouvrit tout bonnement la porte elle-même.

Elle vit une grande jeune fille d'un extérieur distingué, d'une physionomie sérieuse, mise de la façon la plus simple, et qui lui demanda à voix basse, un peu étouffée :

— M. le colonel est-il là, madame ?

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars et du 1er juin.

— Non, mais est-ce à lui que vous avez affaire?

— Oui, madame, à lui-même.

— Eh bien! revenez dans une demi-heure.

— Madame... vous ne pourriez pas me permettre d'attendre ici, où vous voudrez? Je ne suis pas de cette ville, je ne sais où aller, et me promener seule ainsi dans la rue me gêne beaucoup.

— C'est juste, mademoiselle : je n'y songeais pas. Veuillez entrer.

La jeune fille entra. Mme de R. regarda un instant, à la lueur de la lampe d'antichambre, cette figure pâle, fatiguée, ces yeux qui avaient pleuré.

Mme de R., qui est parfaitement bonne, se sentit touchée, et, guidant Mlle Clotilde dans le cabinet du colonel, lui dit d'un ton d'intérêt sincère :

— Si c'est à mon mari seul que vous avez affaire, je n'ai rien à vous demander, et il sera ici tout à l'heure. Cependant, je vois que vous paraissez très affligée. J'espère pour vous que le sujet n'est pas grave?

Quelques mots dits avec bonté triomphent souvent de la plus ferme résolution.

Mlle Clotilde n'était pas plus une « pleurnicheuse » qu'elle ne possédait le grand art de s'évanouir à propos. Elle mit son mouchoir sur sa bouche et l'y garda un instant. Enfin elle répondit :

— Je vous remercie, madame, mais vous me parlez d'une telle manière que je puis vous dire ce qui m'amène : je serai même plus à mon aise qu'avec Monsieur votre mari.

— Je vous écoute; mais d'abord asseyez-vous, car vous êtes toute troublée.

— Merci, madame; seulement je ne voudrais pas qu'on entendît.

— C'est juste : suivez-moi.

Mme de R... lui fit traverser plusieurs pièces et ferma les portes derrière elles.

Lorsque, un quart d'heure après, le colonel rentra, surpris de ne pas voir sa femme, il vint jusqu'au petit salon qui était au bout de l'appartement.

A son aspect, Mlle Clotilde se leva.

Le colonel fit un geste aimable et dit :

— Je vous en prie, restez; que je ne vous dérange pas! — Je vous cherchais seulement, ma chère.

Il allait s'éloigner. Mme de R. se leva, et le regardant :.

— J'aurais deux mots à vous dire : je vous suis au salon. — Je reviens tout de suite, mademoiselle.

Seule avec son mari :

— Je viens d'entendre, dit-elle, la plus jolie histoire : c'est frais, c'est jeune, c'est touchant surtout, et si innocent! — si honnête! — Je voudrais vous en dire le moins possible... Peut-on avoir des nouvelles du capitaine de Trêmes?

— Très facilement; je sais d'ailleurs qu'il va bien. Mais qu'est-ce que c'est, ma chère? quelque historiette? Vous allez encore vous laisser prendre!

— Du tout, et cette fois vous ne me ferez pas de reproches. D'abord, il n'y a ici que d'honnêtes gens. Le père était officier, — un capitaine Renard, décoré.

— Renard? Attendez donc, je connais cela : Renard, il était de ma promotion. — Seulement il avait pris l'infanterie. Décoré fort jeune, et mort peu après. — Une perte réelle : excellent officier. Il a laissé une veuve sans fortune, elle a eu un bureau de poste. Elle a une fille charmante, très bien élevée. La baronne de Rouvre, qui est sa marraine, m'en parlait il n'y a pas longtemps.

— C'est elle qui est là.

— Diantre! cela change tout. De quoi s'agit-il?

Mme de R... s'approcha de son mari, et pendant quelques minutes lui parla à voix basse.

— Bon, bon; je suis des vôtres : allons la voir!

Mais au moment de rouvrir la porte, Mme de R... l'arrêta, et avec un sourire :

— Louis, vous ne me ferez pas de reproches cette fois?

Le colonel attira sa femme à lui et lui prit la tête à deux mains :

— Ma chère Marguerite, on crie contre la bonté, mais au vrai on l'admire, et... — Le reste est demeuré un secret entre les lèvres du colonel et le front de sa femme, qui est beaucoup plus jeune que lui et aussi jolie que bonne.

— Eh bien! mademoiselle, dit le colonel avec rondeur, on prétend qu'il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas, et l'on a raison. Qui m'aurait dit que je recevrais chez moi la fille de mon ancien, de mon vieux camarade Renard! — Vous connaissez Mme de Rouvre?

— C'est ma marraine, monsieur.

— C'est bien cela... D'abord, mon enfant, continua-t-il avec bonté, vous avez de grosses inquiétudes, mais elles ne sont pas fondées.

— Mais, monsieur, les journaux...

— Les journaux, les journaux! — On devrait pendre un journaliste de temps en temps pour apprendre à ces messieurs-là à faire des mensonges!

Mlle Clotilde rougit, et, tout naturellement, ses yeux trahirent une émotion assez vive.

— Je puis vous croire, monsieur?

— En toute assurance. Je suis certain que... le blessé n'a rien de grave. Je le connais, — je l'aime beaucoup... il paraît que je ne suis pas seul... Allons, vous devez voir que si je plaisante, c'est qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Vous comprenez que la première chose que j'ai faite a été de faire venir le chirurgien : c'est une petite hémorragie sans conséquence, qui a fait de l'effet et effrayé. Mais dans huit jours il reprendra son service.

Mme de R... dit quelques mots à l'oreille à son mari. Celui-ci eut l'air d'hésiter, puis :

— Voyons, faisons bien les choses. Je suppose que vous allez reprendre un train ce soir?

— Oui, monsieur : à neuf heures et demie.

— Et d'ici là, vous dînerez avec quoi?

Mlle Clotilde rougit.

— Oh! je n'ai pas faim, monsieur.

— Nous connaissons cela.

Le colonel tira sa montre :

— Sept heures un quart. — Dites, ma chère, qu'on retarde le dîner de dix minutes. La ville n'est pas grande...

— Comment, monsieur le colonel, vous voulez bien vous-même...

— J'aimais beaucoup votre père, mon enfant. D'ailleurs je tiens à mes officiers, et ma visite me vaudra un bon point auprès de la duchesse, qui me traitera de la belle façon quand elle saura...

Il avait gagné la porte et ajouta avec un bon sourire :

— Vous ferez mettre un couvert de plus, n'est-ce pas, ma chère?

— Soyez tranquille.

Il sortit.

— Ah! madame, qu'il est bon! dit Mlle Clotilde naïvement en joignant les mains. — Je ne sais comment vous remercier!

— C'est si peu de chose... du moins pour moi. Pour mon mari, c'est différent : il faut qu'il ait gardé un beau souvenir de votre père! — Mais alors c'est très naturel aussi. Voyons, retirez votre chapeau et votre mantelet, et causons en attendant que le colonel revienne.

Le temps passa très vite. Mme de R... fut enchantée de sa nouvelle connaissance.

Quand le colonel revint, sa bonne figure bronzée était toute joyeuse.

— Tout va bien, dit-il, mieux encore que je ne croyais. Aucune complication, pas la moindre fièvre. Je commence à croire que je m'en tirerai avec la duchesse. Allons nous mettre à table, — je meurs de faim. — Je vous conterai cela en dînant.

Mlle Clotilde était confuse, pénétrée d'ailleurs de reconnaissance; mais, malgré son embarras, il n'y avait chez elle aucune gaucherie; seulement un naturel parfait, beaucoup de simplicité et de grâce réelle.

Elle avait une façon sérieuse, attentive, d'écouter le colonel et sa femme.

Celle-ci fit un signe, et le colonel dit à l'ordonnance qui servait qu'il n'avait pas besoin de lui.

Restés seuls, sa figure prit une expression de malice, devint même un peu goguenarde, et il dit :

— J'ai trouvé mon jeune ami très confortablement installé sur une chaise longue : on venait de servir son dîner, assez court, mais bien choisi. Il y avait là un perdreau rôti d'un aspect succulent.

— Nous en avons aussi aujourd'hui, interrompit sa femme en souriant.

— Dont Dieu soit loué!... Je n'ai jamais pu l'empêcher de se lever pour me faire les honneurs. Il a bonne mine et une petite pâleur qui le rend fort intéressant.

Ici, le colonel, par hasard évidemment, regarda Mlle Clotilde, et celle-ci, par hasard aussi sans doute, rougit visiblement.

— Donc, j'ai eu toutes les peines du monde à le faire se rasseoir : il était confus de ma visite, et ne finissait pas de me remercier. Je n'ai pas jugé à propos de lui dire que je ne venais pas pour mon compte; en sorte que j'ai reçu des remerciemens que je ne méritais pas.

Mme de R... et Mlle Clotilde écoutaient sans interrompre.

— Il ne m'attendait naturellement pas, et il avait près de lui une table un peu en désordre et qui semblait, par suite, le préoccuper beaucoup. Je voyais que, malgré tout, ses yeux y revenaient sans cesse. Il y avait principalement, sur cette fameuse table, un objet qu'il ne perdait pas de vue. De ma place, je ne voyais pas trop ce que c'était.

Ici le colonel, avec une machiavélisme inouï, se versa à boire et but très lentement. Quand il eut reposé son verre :

— Oui, cela me paraissait très petit. Enfin, j'ai avancé la main, — j'ai la vue un peu basse, — la pièce était mal éclairée, et j'ai trouvé que c'était une bague, une petite bague d'or, une bague d'enfant, il semblait. Il a paru fort gêné, et je me suis mis, un peu malicieusement, à jouer avec cette bague.

A ce moment, le colonel regarda Mlle Clotilde en souriant, mais il vit celle-ci, naguère rouge, devenir si pâle, si extraordinairement pâle même, que, tout à coup sérieux, il ajouta d'un ton bref :

— Enfin, le malade va bien, il n'y a aucune inquiétude à avoir, et dans huit jours il reprendra son service. Maintenant, passons aux affaires sérieuses. Donc, sus aux perdreaux ! puisque perdreaux il y a.

Mme de R... sonna, et on servit ces fameux perdreaux. Le reste du dîner se passa en conversations de toute sorte. On parla du père de Mlle Clotilde, puis de sa marraine.

Au sortir de table, Mme de R... lui demanda :

— Vous allez repartir. Ne craignez-vous pas qu'on soit inquiète de vous?

— Non, madame. Ma mère est à Paris pour trois jours chez ma tante et est remplacée par une surnuméraire. Sans cela, je n'aurais pas pu m'absenter. Ce soir, la servante viendra m'attendre au train.

A neuf heures, Mlle Clotilde partit pour le chemin de fer, suivie à dix pas par une ordonnance que le colonel lui donna pour l'accompagner.

Sur sa route, à un carrefour, elle vit venir un officier grand et mince qu'elle crut reconnaître : très effrayée, elle traversa la rue au moment où l'officier, qui l'avait vue, s'apprêtait à la suivre, à ce qu'il semblait.

Fort heureusement, trois voitures de maraîchers chargées de légumes passèrent entre eux. Elle prit la première rue venue à droite, et se mit à courir, au risque de perdre l'ordonnance qui lui servait d'escorte, mais qui put traverser la rue encore assez à temps pour voir quel chemin elle avait pris.

Quant à l'officier, quand les charrettes furent passées, il hésita : les rues étaient mal éclairées, il prit à tout hasard la rue de gauche et se trompa.

Après le départ de Mlle Clotilde, le colonel dit à sa femme :

— Maintenant, ma chère Marguerite, voici qui est tout pour le mieux ; mais, entre nous, c'est bon pour une fois, et ni vous ni moi, n'y aurons plus part.

— Est-ce que vous regrettez ce que nous avons fait?

— Non... ne vous en préoccupez pas. Seulement avouez que

s'il ne s'agissait pas d'une jeune fille pour qui j'ai de bons répondans, j'aurais fait un singulier métier en allant prendre des nouvelles d'un de mes jeunes officiers pour les rapporter à une petite personne tombée chez nous des nuages!

— Mais, Louis, n'avez-vous pas été, comme moi, touché de cette histoire?

— Oui... c'est vrai... Il est certain que c'est la défense fort honorable faite par Trêmes à ce Doumercq qui a amené ce duel absurde; je dis absurde, parce qu'il est tout aussi certain que, sans que ce malheureux Trêmes a glissé sur un terrain mal choisi, Doumercq ne s'en serait tiré qu'avec un coup droit en pleine poitrine... On m'a conté cela... Trêmes tire mieux que lui; surtout il est toujours de sang-froid. Cette glissade a sauvé l'autre, et Trêmes s'est enferré lui-même. Et à ce propos... vous savez, Marguerite, tout à fait entre nous...

— Mais est-ce que je répète jamais rien?

— Non, mais vous croyez toujours que tout le monde est, comme vous, désintéressé; et quand ici il y a trois ou quatre personnes après vous qui ne vous lâchent pas et qui vous jouent des comédies, quelquefois vous prenez confiance... Bref, la vérité est que, pour employer un terme vulgaire, je ne voudrais pas être dans la peau de Doumercq. Je connais bien Trêmes, parce que je connais bien son père, quoiqu'il ait dix ans de plus que moi. Ces gens-là sont de l'or en barre, mais avec des rancunes du diable... cela ne finit jamais... de vraies rancunes de Guises.

— Et vous craignez?

— Ma foi, sur le terrain, l'autre lui a tendu la main et Trêmes l'a refusée. Il lui a répondu : « Je n'ai que faire de vous donner la main. » Pour moi, cela signifie : « A la première occasion, j'aurai ma revanche. » En un mot, c'est, à mon sens, un autre duel en perspective.

— Vous ne pouvez pas empêcher cela?

— C'est bien difficile, surtout si, comme c'est certain d'avance, Doumercq donne un prétexte. C'est à la fois un braque et un mauvais coucheur, et je voudrais bien qu'un autre régiment m'en débarrassât. Il a aussi toujours des aventures de don Juan de garnison : je n'aime pas cela. Son père est très riche et il se croit tout permis... Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il est fort protégé.

— Alors vous trouvez que M. de Trêmes a eu raison de se mettre en travers?

— Parbleu, dix fois pour une !... Il n'a eu qu'un tort, le malheureux : c'est de glisser sur cette terre grasse... Et ce n'est pas de sa faute : ce sont ces maladroits de témoins. On n'a jamais

vu choisir un terrain aussi sottement. Sans cela, l'autre en avait pour six mois; c'était une bonne leçon, bien méritée, et pendant six mois nous en étions délivrés.

— Mais alors, mon cher Louis, si vous, vous approuvez le pauvre M. de Trêmes, pouvez-vous blâmer la jeune fille qui a été la cause bien innocente de cette triste affaire d'avoir été au désespoir en apprenant qu'à cause d'elle un homme qui lui avait déjà rendu, et avec la dernière délicatesse, un immense service, allait peut-être payer de sa vie un nouveau service.

— Je sais bien : au fond je ne peux pas la blâmer.

— Quelle est la femme de cœur qui n'eût pas senti comme elle?

— Très vrai, très vrai... en réalité, c'est ce qui me met en colère, de sentir qu'elle a raison.

— Pourquoi?

— Mon Dieu, ma chère amie... Tenez, nous avons une fille : aimeriez-vous, quand Andrée aura dix-huit ans, qu'elle décampe un beau matin pour aller prendre le chemin de fer toute seule, et chercher, à trente lieues, des nouvelles d'un jeune officier blessé?

Mme de R. réfléchit.

— Non, dit-elle enfin, c'est vrai : cela ne me serait pas agréable, — non, non, certainement. Cependant, je crois que j'aimerais encore mieux cela que de l'entendre dire : « J'en suis bien fâchée, mais je n'y peux rien. Ce n'est pas de ma faute. » et de la voir ensuite penser à autre chose. Oui, Louis, j'aimerais encore mieux cela... et vous aussi.

— Moi!... ma foi, au diable! c'est vrai, je penserais comme vous. Maintenant, ce qui m'ennuie surtout, c'est que je suis sûr que tout cela finira mal... Avez-vous vu cette pâleur, cette figure bouleversée, quand j'ai parlé de la bague? Qu'est-ce que c'est que cette bague? Je croyais qu'ils étaient tout à fait étrangers l'un à l'autre. S'ils se donnent des bagues!

— Non, mon cher Louis. Avant que vous en parliez, pendant que vous étiez sorti, elle m'avait raconté toute l'histoire. Vous savez qu'à Paris il l'a tirée d'une situation désespérée. Au moment de le quitter, ne sachant comment le remercier, elle lui a dit : « C'est mon seul bijou, — ne le refusez pas! » Rien de moins mystérieux, vous voyez.

— C'est vrai... Allons, tout cela est très gentil, très frais; mais, encore un coup, ni vous ni moi ne nous en occuperons plus... Cela finira mal s'ils se revoient.

— Mais ils ne se reverront jamais!

— Qui le sait? Et si une affection s'en mêle, je ne ris pas,

une honorable, une belle affection, — car tous deux sont de belles natures, — ce sera le diable, et ils seront très malheureux.

— Mais pourquoi, s'ils s'aiment?

— Oui, en avant la cérémonie!... Vous autres femmes, vous voyez sentiment et mariage partout. Ici, ils seront malheureux... je dirai plus... votre protégée sera malheureuse surtout, parce que jamais le duc ni sa femme ne consentiront à ce mariage... Ne vous récriez pas, — pesez bien mes paroles.— Ils ne consentiront pas, et ils auront raison! Trêmes le sait bien : de là sa conduite si parfaitement honorable. Soyez sûre que jamais il ne reverra cette jeune fille, s'il le peut... S'il le peut!

— Je le sais, toute sa conduite l'indique. De son côté, elle est aussi réservée que lui. Somme toute, c'est lui qui est allé à R***.

— Sans savoir où il allait. Que cette jeune fille, qui est remarquablement jolie et qui a des manières parfaites, — c'est même très frappant... — cela vient de sa marraine, — qu'elle ait fait impression sur lui, la présence de la bague sur sa table semblerait l'indiquer : mais il n'y a pas d'autre signe. Pas un mot ne lui a échappé... Il m'a expliqué avec la plus grande tranquillité qu'il avait prié la duchesse d'écrire quelques lignes dans une maison où lui et Doumercq avaient été reçus, afin qu'on ne laissât pas Doumercq y prendre des habitudes d'intimité. La réputation... galante de Doumercq justifiait cela; et Trêmes a ajouté, fort naturellement, que des visites fréquentes d'officiers d'un certain monde suffisaient pour afficher une maison où il y a une jeune fille, et que lui, qui n'y a été qu'une fois, par hasard, n'y retournerait jamais : je suis certain qu'il a dit vrai; il est au-dessus du mensonge.

— Je l'admets, mon cher Louis; quant à la jeune fille, je la crois en ce moment un peu plus... atteinte que lui, je suis forcée d'en convenir...; mais elle ne bougera pas, et tout naturellement l'oubliera.

— Tant mieux; c'est ce qui peut arriver de plus heureux; autrement, cela finirait mal, et mal pour tous les deux. Philippe de Trêmes est un homme de cœur, incapable de se faire un jeu des sentimens d'une jeune fille; et si le malheur voulait qu'il se prît pour elle d'un attachement sérieux, je ne sais comment tout se terminerait, car il se trouverait placé entre cet attachement et l'affection, le respect profond qu'il a pour le duc et la duchesse, qui ne consentiraient jamais.

— Mais pourquoi?

— Ma chère Marguerite, je le répète, vous autres femmes êtes

toutes les mêmes..., c'est-à-dire, quand vous êtes bonnes. Une histoire d'amour vous touche toujours, et le père et la mère qui se mettent à la traverse ne manquent pas de devenir, à vos yeux, des tyrans farouches, sans pitié, dignes des anathèmes de la postérité.

— Mais enfin est-ce question de préjugé nobiliaire?

— Oh! nullement... Simple question de fortune.— Il y a au fond de cette volonté bien arrêtée quelque chose de beaucoup plus digne qu'un préjugé : l'amour de sa famille et le respect de ses traditions. Le duc ne veut pas que sa famille dégénère, et que la haute position où elle se trouve, du fait d'une longue suite d'ancêtres glorieux, puisse jamais lui échapper. Tout, depuis des générations, est fait pour cela, et l'aîné du sang a toujours eu une situation exceptionnelle, non seulement un majorat, mais tout ce qui pouvait lui être assigné sans dépouiller les puînés, en leur laissant même une fortune honorable.

Le frère aîné de Trêmes est mort, mais a laissé un fils, le petit prince d'Hesbécourt, qui, à la mort de son grand-père, quittera son titre et son nom pour prendre, avec le nom patrimonial, le titre de duc, le premier réellement, le plus beau, le plus national de tous nos titres français, car toutes ces « princeries » en France ne sont qu'au titre étranger. Trêmes, lui, aura, eu égard à l'importance de sa famille, une sorte de portion congrue, vingt à vingt-cinq mille livres de rente : pour un garçon, cela peut aller... Mais s'il épousait une femme sans fortune, viennent les enfans, et pour lui ce serait la misère dorée, et ce serait dommage, car son nom et son mérite d'officier sont pour aller à tout. Il a toujours été fort aimé, je dirai même préféré dans la famille, et certainement le duc ne le laissera pas gâcher son avenir pour faire un mariage ridicule.

— Oh! Louis! pourquoi ridicule?

— Parce que, chère entêtée, sur dix mariages d'inclination pure, neuf sont des mariages malheureux.

— Alors il fera un mariage de spéculation, un beau mariage?

— Oui-da!... pourquoi ne pas dire tout de suite qu'il vendra son nom?... Ah! vous êtes impitoyables, quand vous vous y mettez!... Il ne fera rien de tout cela : il épousera, quand il sera chef d'escadron, une fille de bonne famille, avec cinquante ou soixante mille livres de rente, — en terres si possible, — et il aura de quoi vivre décemment et élever ses enfans. Voilà!

— Allons, j'admets cela. Maintenant, je vous quitte. Andrée a un gros rhume, et je vais voir comment elle dort.

. . . .

Ce même soir, vers dix heures moins un quart, un des officiers

du régiment, voyant de la lumière chez M. de Trêmes, monta à tout hasard, et, apprenant qu'il lisait au coin de son feu, entra pour fumer un cigare avec lui.

Après les premières questions sur sa santé, l'officier, qui était un ami intime, lui dit de renvoyer l'ordonnance, ou du moins de lui défendre de les déranger.

Ceci fait, il s'ensuivit une conversation confidentielle; puis, séance tenante, M. de Trêmes adressa au colonel une demande de congé pour raison de santé, juste un mois. Son ami se chargea d'aller porter la lettre sur-le-champ.

Il la monta lui-même, et se rencontra, à la porte de l'appartement, avec le colonel qui rentrait et était en train de chercher sa clef.

— Qu'est-ce qu'il y a, mon cher Norroy?

— Mon Dieu, mon colonel, c'est une demande d'un mois de congé que je vous apporte de la part de Trêmes.

— De Trêmes? Quelle plaisanterie! — Pourquoi ne m'a-t-il pas demandé cela tout à l'heure?... Je l'ai vu ce soir.

— Mais, mon colonel, c'est qu'à ce moment-là il ne savait pas...

Ici l'officier parla assez longtemps. Le colonel écoutait d'un air soucieux.

— Que le diable emporte Doumercq! dit-il enfin. — Entrez avec moi;... passons dans mon cabinet.

Une fois dans son cabinet, il donna un coup de sonnette, et quand le planton arriva :

— Tu as accompagné ce soir une dame au chemin de fer. Où l'as-tu quittée?

— Au chemin de fer, mon colonel. Je l'ai vue monter en voiture.

— Vous n'avez rencontré personne sur votre chemin?

— Non, mon colonel.

— La suivais-tu de près?

— Oui, mon colonel, à cinq ou six pas. Cependant, à un moment, nous avons été séparés par des charrettes. J'ai même vu un officier qui était là, mais très en avant; il s'était arrêté, et il ne pouvait pas traverser à cause des voitures.

— L'as-tu reconnu?

— Je crois, mon colonel. Je crois que c'était le capitaine Doumercq... Du reste, je ne l'ai vu qu'un instant, parce que j'ai traversé presque tout de suite... J'ai même failli ne pas retrouver la dame. Elle avait pris la rue Duclerc, qui est à droite, et elle s'était mise à courir, tandis que nous aurions dû prendre la rue Courbe : c'était

au carrefour. Cela nous a fait perdre du temps. Je lui ai proposé de revenir sur notre chemin, mais elle n'a pas voulu. Nous sommes arrivés bien juste.

— Cela suffit;... tu peux aller. Ah! et l'officier, tu ne l'as plus revu?

— Non, mon colonel : il a pris la rue Courbe.

— C'est bien.

Restés seuls :

— Vous voyez, Norroy? c'est bien cela... Écoutez, à tout hasard, je vais vous donner la lettre pour Trêmes. Maintenant, dites-lui bien de ma part que, s'il veut, moi, le colonel du régiment, je me charge de mander ce Doumercq chez moi, et devant Trêmes et un autre officier, vous si vous voulez, de lui laver la tête comme on ne la lui a jamais lavée!

— Mon colonel, répondit M. de Norroy avec émotion en s'inclinant, si vous me le permettez, je vais aller voir Trêmes et lui faire la commission pendant que vous préparez sa lettre. Il faut cinq minutes pour aller là.

Quand il revint :

— Mon colonel, c'est bien ce que je pensais. Il vous remercie du fond du cœur, ce sont ses propres paroles. Il dit qu'il est confus de votre bonté, mais ne veut pas avoir l'air de s'abriter derrière vous; et ensuite que c'est une affaire entre lui et Doumercq.

— Voilà bien ce que je craignais... Diable d'homme!... Je l'aurais parié. Pour le moment, voici sa permission. Plus tard, nous verrons.

Et un instant après, en entrant dans sa chambre, il dit à sa femme :

— Décidément, ma chère amie, en ce moment, je ne donnerais pas grand'chose de la peau du fameux Doumercq, tout de Bernac qu'il est!

IX

Pendant ce temps, M. de Trêmes, étendu sur sa chaise longue, fumait un cigare d'un air de mauvaise humeur. Il finit par se lever et arpenter sa chambre en homme préoccupé. A un moment, il ouvrit son secrétaire et en tira une petite bague dont il a été souvent question : une fois de plus il la mit sur la table, en plein sous la lumière de la lampe; puis il reprit sa promenade, lui donnant un coup d'œil à chaque fois qu'il passait devant la table.

C'était, on le sait, un pauvre bijou, en or creux, tout bossué, qui pour bien des gens n'eût pas mérité un regard.

Pour M. de Trêmes, c'était précisément ce je ne sais quoi de misérable du bijou qui lui donnait toute sa valeur. A une bague de prix il n'eût pas accordé d'attention : elle aurait ressemblé à toutes les autres. Celle-ci, il lui trouvait quelque chose d'humble, de naïf, qui le touchait. Quelle vie plus que simple elle disait! Et c'était l'unique bijou de celle qui la possédait. En vérité, M. de Trêmes, lui, ne l'eût donnée maintenant pour rien dans le monde.

Après s'être accordé le plaisir de parcourir sa chambre dans tous les sens, il finit par se coucher et passa une mauvaise nuit.

Le lendemain, après visite du chirurgien, il partit à neuf heures pour Paris. L'ordonnance était : « Pas d'imprudence, pas de mouvemens violens : la plaie se cicatrise, et vous n'avez qu'à ne pas contrarier l'œuvre de la nature. »

En arrivant à l'hôtel de sa famille, M. de Trêmes annonça un fort rhume, ou plutôt un mal de gorge assez violent qui l'obligeait à porter un foulard autour du cou. Il n'y avait à cela rien d'étonnant, et personne ne soupçonna une autre cause.

Le jour même de son départ, dans l'après-midi, deux officiers vinrent séparément prendre de ses nouvelles. Il leur fut fait réponse, naturellement, que le capitaine était parti depuis le matin, en congé pour un mois.

Ces deux officiers étaient deux des rares amis que comptât M. de Bernac.

Ils vinrent, contrariés, dire à M. de Bernac leur visite inutile, et celui-ci, beaucoup plus contrarié encore qu'eux, en fut réduit à se consoler en disant : « Il ne perdra rien pour attendre : ce sera pour son retour. »

Au bout de huit jours, M. de Trêmes put supprimer le mouchoir de cou, et fit des visites.

La semaine qu'il venait de passer sans voir beaucoup de monde lui avait d'ailleurs paru charmante.

Il avait fait de longues séances à la Bibliothèque et au Louvre, de grandes promenades au Bois, et, le reste du temps, s'était presque toujours tenu dans sa chambre.

C'était, de tout l'hôtel, la pièce qu'il préférait, et il avait tenu à la garder parce que c'était la chambre qu'il occupait quand il était jeune garçon. Elle était tout en haut, presque sous les toits, et mansardée : — cette dernière particularité était peut-être ce qui lui plaisait le plus. La vue en était fort étendue, d'abord sur des jardins, puis sur tout un horizon de toits des autres maisons, et c'était un coup d'œil dont il ne se lassait pas.

Cette chambre communiquait avec d'autres pièces où il avait

installé sa bibliothèque, et il passait là des heures délicieuses, parfaitement isolé, à part de tout.

Cette sorte de petit appartement était au midi. Au printemps, le matin ou au coucher du soleil, la vue était plus particulièrement jolie. Ses fenêtres ouvertes, assis dans une haute chaise de chêne noirci par le temps, — un ancien siège abbatial, — un de ses livres préférés sur les genoux, il se perdait dans des rêveries sans fin, et goûtait cette volupté intime de la pensée, la plus séduisante de toutes aux esprits spéculatifs.

Cinq ou six journaux, des revues étrangères l'emportaient à travers le monde.

Des *magazines* avec leurs beaux dessins variés complétaient l'illusion et lui rappelaient souvent des lieux qu'il avait visités ; mais ce qui pour lui passait tout, ce qui était le fonds même de sa vie, c'étaient ses livres.

La bibliothèque n'était pas très nombreuse : un peu plus de deux mille volumes, mais tous choisis un à un, avec amour.

Ce n'était pas une bibliothèque de bibliophile, encore moins de bibliomane. De vieux volumes en veau fauve, tout noircis par le temps, y coudoyaient des reliures précieuses, et peut-être étaient-ce ces vieux volumes qu'il aimait le plus : ceux-là avaient longtemps vécu, pour dire ainsi ; ils avaient passé dans de nombreuses mains. Que de choses curieuses on aurait su s'ils avaient pu raconter ce qu'ils avaient vu, du haut de leurs rayons poudreux !

Avant tout, pour lui, un livre n'était pas un objet inanimé. C'était comme un être ayant une vie propre, ses joies et surtout ses souffrances. Lorsqu'il en voyait un sali, en lambeaux, chez un bouquiniste, il se sentait pris de compassion : souvent, sans en avoir besoin, il l'achetait de pitié pure, pour lui donner ses invalides.

Dès qu'il l'avait rapporté chez lui, il le maniait avec une sorte de respect, presque de tendresse, enlevait lentement la poussière dont il était comme saturé, recollait les déchirures de la reliure, puis, prenant un chiffon de flanelle et ensuite une peau, le frottait patiemment, sans se lasser, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu un aspect plus propre, moins malheureux, moins misérable, c'est le mot.

Alors il le mettait à une place honorable, dans le voisinage de frères plus jeunes, plus riches, mieux vêtus, parfois plus haut apparentés, et il lui semblait que le pauvre livre, qui avait dû tant souffrir et si longtemps du froid, de la poussière, de l'humidité, parfois de la pluie et, plus encore, de l'abandon où on l'avait

laissé, devait être tout réconforté de se trouver dans une belle habitation chaude et commode, au milieu des siens, et se sentant traité avec les égards dus à son âge. Il lui semblait surtout que l'homme qui avait mis jadis son cœur et son âme, ou simplement sa pensée, dans ce livre, devait lui être reconnaissant et le prendre en quelque gré de lui rendre de si pieux devoirs.

Une de ses plus douces jouissances était d'avoir en main et de lire un ouvrage du XVIe siècle ayant son vêtement de bois ou de vélin, ses caractères anciens, son papier jauni.

Sans posséder l'art de savoir lire, — cet art si difficile que, à quatre-vingts ans, Gœthe prétendait, lui, ne le point encore posséder à fond, — il commençait à y être un peu initié, et déjà, pour lui, lire n'était plus connaître la pensée d'un homme à l'aide de signes matériels : c'était avoir un véritable entretien, presque une causerie, avec cet homme, — dans le cas dont il s'agit, avec le vieux maître lui-même, qui l'entretenait des affaires ou des idées de son temps, et dont il lui semblait entendre la voix lui parlant dans les formes d'autrefois, en un langage plein de bonhomie, de naïveté et de grâce.

Parfois, en feuilletant un vieil ouvrage, il retrouvait des notes marginales, ou bien il était arrivé que, ainsi que beaucoup de lettrés, un des premiers propriétaires du livre s'en était servi comme d'un agenda à écrire ses pensées ou ses actions, et, en avait utilisé les gardes : alors l'illusion était complète.

Quand il était las de lire, il ouvrait de grands tiroirs pleins de lettres anciennes qu'il se mettait à parcourir, jamais d'ailleurs sans un sentiment de tristesse, si indifférentes, même si gaies que pussent être certaines de ces lettres : malgré tout, elles étaient le passé. Est-il triste, il semble qu'on en souffre encore ; est-il gai, il n'est plus, et on en regrette la douceur, comparée aux rudesses du présent.

Entre temps, et au milieu de ses délassemens favoris, il n'avait pas oublié sa vieille amie Mlle Martin et était allé la voir dès son arrivée, persuadé qu'elle savait déjà ses prouesses, et craignant par-dessus tout qu'elle ne les ébruitât. Mlle Martin ne se sentit pas de joie à le voir. Sa sœur était partie la veille, et naturellement ç'avait été à qui des deux le comblerait le plus de bénédictions. Mlle Martin était vraiment émue jusqu'aux larmes. M. de Trêmes, qui le vit, lui tendit ses deux joues :

— Allons, chère mademoiselle, dit-il, embrassez-moi, et puis ne parlons plus de rien. Il y a eu malchance dans tout ceci : qu'il n'en soit plus question ! mais surtout, par les mânes de feu votre chat, sur la tête sacrée de vos deux oiseaux...

— Trois, dit Mlle Martin, pleurant des yeux et riant des lèvres, ils sont trois maintenant !

— Tant mieux, je n'en aurai que plus de garans : donc, et cette fois très sérieusement, pas un mot de ceci à qui que ce soit. Ma mère ignore mon égratignure ; elle croit que je porte ce fichu de soie parce que j'ai mal à la gorge, et je n'entends pas l'inquiéter.

— Comment, mon bon monsieur Philippe, vous ne voulez pas que je dise un mot de votre bonté, de votre héroïsme, car c'est le mot !

— Mon héroïsme est fort votre serviteur, mais j'entends que ma mère n'ait pas le moindre soupçon.

— Mais à des gens discrets ?

— Hommes ou femmes ?

— Quelle méchanceté ! A des femmes. Il y en a de discrètes.

— Eh bien ! ni à aucun homme ni à aucune femme : égalité de traitement. Surtout, pas un mot à ma tante. C'est pour le coup que cela ne finirait pas ! Quant à la famille Thompson, dans vingt-quatre heures toute la colonie américaine le saurait.

Mlle Martin promit ; puis, prenant un air de fierté, elle alla ouvrir un vieux secrétaire, et en tira deux billets de banque.

— Qu'est-ce que c'est que cela ? demanda M. de Trêmes.

— Ce que j'ai reçu grâce à l'intervention de M. le duc. Il paraît qu'à Buenos-Ayres on a fait honte à ces gens, et ils m'ont envoyé juste ce qu'ils me devaient. Donc, je vous rends ce que vous m'avez prêté... aux deux tiers du moins. Le dernier tiers, vous l'aurez à la fin du mois.

M. de Trêmes savait à qui il avait affaire : il n'osa pas essayer l'ombre d'un refus. Tout ce qu'il put fut de faire comprendre à sa vieille amie qu'il valait mieux reculer l'époque du dernier remboursement, afin de profiter des leçons de miss Thompson pour se créer une petite réserve.

Au bout des huit jours dont il a été question, M. de Trêmes reprit sa vie du monde, faisant des armes une partie de la matinée, gardant l'après-midi pour des visites, et ses soirées moitié pour le théâtre ou le monde, moitié pour la vie d'intérieur.

Le duc aimait peu à sortir le soir, mais par nécessité de position il le faisait, et parfois emmenait avec lui sa belle-fille et Mlle Isaure.

Ces soirs-là, M. de Trêmes les passait à causer avec sa mère qui adorait le coin du feu et les lectures à haute voix que son fils lui faisait.

Ces lectures étaient coupées de pauses : la duchesse aimait aussi, en ce cas, à faire son thé elle-même, et même de délicieuses tartines de pain anglais beurré, sorte de guipures pour la

finesse, et où il y avait généralement plus de beurre que de pain.

M. de Trêmes était on ne peut plus friand de ces remarquables tartines, et en dévorait des douzaines.

A ce dernier séjour à Paris, il arriva que, lorsqu'il passait ainsi ses soirées auprès de sa mère, souvent, au milieu d'une conversation, il s'arrêtait de parler pendant un certain temps, et, les yeux fixés sur le feu, demeurait plongé dans ses réflexions. Sa mère, qui s'en aperçut, évitait alors de lui adresser la parole, et surtout ne lui faisait ensuite aucune question.

Cependant, un soir qu'il paraissait plus absorbé que d'habitude par ses pensées, la duchesse lui dit :

— Je voudrais bien savoir quelles idées tu ressasses ainsi. Sur quoi, mon cher enfant, ces méditations si profondes?

M. de Trêmes leva la tête et rougit.

— Ma foi, ma mère, je ne sais pas moi-même... Je pense souvent aux différens problèmes de la vie : tous attirent successivement mon attention.

— Et en ce moment quel est celui dont tu t'occupais?

— Vous me demandez à quoi je pensais? Précisément en ce moment, l'idée du mariage venait de se présenter à mon esprit.

— Oh! oh! Philippe, toi penser au mariage!

— Non, ma mère, je ne pense pas au mariage au sens que vous l'entendez... Je pensais au mariage comme à une des contingences de la vie, voilà tout.

— Et quel était le résultat de tes réflexions?

— D'abord que j'ai bien le temps, ensuite que plus notre siècle s'avance, plus les mœurs se modifient, et plus il devient difficile de faire ce que j'appellerai un bon mariage, offrant des chances, je n'ose dire des garanties, de bonheur.

— Tu as raison. Les vieilles gens comme moi, on les accuse de critiquer le présent au détriment du passé. Ce n'est pas toujours juste. Dans le cas qui nous occupe, je ne mériterais pas ce reproche si je te disais que de mon temps il était plus facile de se marier heureusement.

— Vous prêchez un convaincu, chère maman ; je suis une bien petite autorité en la matière, et mon opinion a peu de valeur, mais enfin je pense comme vous. Nous vivons dans un temps où les idées d'égoïsme dominent tellement, où toutes les aspirations belles, élevées, n'allons même pas si haut, disons simplement les aspirations saines, sont tellement décréditées, démodées, hélas! que les anciens objectifs de la vie humaine se sont déplacés. On ne cherche plus le bonheur de la même façon.

— Tu as raison, mon enfant, et c'est ce qu'il y a de profondément triste.

— Ma mère, vous dites triste : pour vous qui êtes assez avancée dans la vie pour considérer votre tâche comme accomplie, le mot « triste » suffit. Pour moi qui, malheureusement, ai, presque toute ma carrière, ou du moins, peut-être, la partie la plus importante de ma carrière à fournir, celle où il n'est plus permis de se tromper, le mot qui convient, c'est « décourageant ».

— Je te comprends. Heureusement, tu as toutes les forces de la belle jeunesse. Ah! mon enfant, que c'est beau la jeunesse! On ne le comprend que quand elle est passée!

— Je vous crois. Malheureusement, les forces ne sont rien sans l'âme qui les emploie. Les anciens disaient : « L'esprit agite la masse. » A quoi sert-il d'être jeune, par conséquent fort, si notre esprit, voyant l'avenir et le jugeant d'un coup d'œil juste et sûr, ne se sent plus tenté d'agiter la masse, ne sachant où la diriger!

— Tu es trop jeune, beaucoup trop jeune, cependant, pour raisonner ainsi. A mon âge, on peut dire, sans prétention, qu'on sait un peu la vie. On a surtout appris quelque chose de bien important : ce que c'est que le bonheur, en quoi il consiste. La plupart du monde se trompe sur l'essence du bonheur. Pour rappeler mes vieux souvenirs de lectures philosophiques, le bonheur n'est pas un état positif : c'est un état purement négatif. Le bonheur n'existe pas : c'est un état qui résulte de l'absence de malheurs. Voilà la vérité : si elle était mieux connue, on serait moins injuste.

— Ne pensez-vous pas que l'erreur où tombent les gens vient de ce qu'ils confondent le bonheur avec le plaisir?

— C'est très juste : voilà ce que je pense et ce que je crois pouvoir affirmer être la vérité.

— Je le pense comme vous, ma mère, et c'est ce qui assombrit mon imagination. Plus ou moins, le plaisir, il est à ma portée. C'est le bonheur qui n'y est pas, du moins quand je songe à l'avenir.

— Cependant, tu n'as pas le droit d'être ingrat. La destinée a été bonne mère pour toi.

— Aussi ce n'est pas « ma » destinée que j'accuse. Je ne me pose pas en homme poursuivi de la fatalité, ou incompris, ou en proie à une de ces mille souffrances imaginaires que l'esprit maladif de messieurs les poètes a inventées à son usage ou dont il gratifie ses héros; souffrances d'âmes incomprises dont trois mois au grand air, avec un peu d'exercice et un traitement approprié, feraient bonne justice. Je suis un pauvre être, un animal à deux pattes

et sans plumes, tout ordinaire, tout prosaïque, mais sain de corps et d'esprit, assez honnête, d'un cœur point mauvais, qui regarde ce qui se passe à notre époque, et, dégoûté de toutes les vilenies qu'il voit, se dit : « Je ne puis cependant pas prendre part à cela, je ne puis cependant pas faire ce que font tous ces gens. » Nous voilà loin du mariage, ma mère.

— Et pourtant l'un a conduit aux autres.

— Certainement. L'époque forme les esprits, et tout aussi sûrement les âmes et les cœurs. Quelle femme suis-je appelé à trouver un jour? En trouverai-je une? Je ne veux pas dire que l'espèce soit rare, mais en trouverai-je une assez arriérée d'idées pour comprendre encore les miennes? — Vous voyez, ma mère, que je ne me flatte pas. Je suis un retardataire : mon siècle a marché trop vite pour moi, je n'ai pas pu le suivre ; j'avoue même que, si je le pouvais, je ne le voudrais pas. Trouverai-je quelqu'un ayant eu le même malheur que moi ?

— Pourquoi pas? Il ne faut jamais désespérer. Seulement il faudra chercher. Aide-toi, le ciel t'aidera!

— Dites, ma mère : Le diable t'aidera! C'est le diable qui intervient à tous les mariages. Il en a bonne habitude, et a commencé dès longtemps. Voyez Adam et Ève !

— Tu es un grand fou!

— Je ne ris pas, je vous assure. Nous devons d'ailleurs beaucoup au diable. Sans lui que serions-nous? De parfaits ignorans. C'est lui qui nous a fait goûter à l'arbre de la Science du bien et du mal. Voulait-il notre bonheur? J'en douterais si je ne remarquais que mal lui a pris de ce petit service, ce qui me porte à croire qu'il avait de bonnes intentions. On n'est jamais puni que des bonnes intentions, — et du bien que l'on fait.

— Veux-tu bien te taire, malheureux!

— Songez, ma mère, qu'en récompense du service rendu, il y a cinq mille ans qu'on lui écrase la tête, qu'il rampe sur le ventre et mange de la poussière. Manger de la poussière est un grand sujet d'affliction; j'en avale souvent dans les manœuvres l'été, je sais ce que c'est. Il est vrai qu'il aura sa revanche un jour : il brisera le talon qui l'écrase; mais quand? A la consommation des siècles, dans la vallée de Josaphat. D'ici là, il se passera bien des choses. En attendant, faut-il hurler avec les loups et être de son temps? Mais dans ce cas, pas d'hypocrisie ! pas de mal accompli sous la couleur du bien ! Quoi de plus honteux que la fausseté, l'hypocrisie? Il faut au moins avoir le courage de ses actes. Notre siècle est mauvais : soyons mauvais si nous le voulons, mais convenons-en.

— Ceci, mon enfant, est du cynisme!

— C'est vous maintenant qui riez, maman. Au fond, vous me pardonneriez tout, excepté la fausseté. Vous rappelez-vous, quand j'étais petit? Vous disiez : « Mon fils a bien des défauts, comme tous les enfans, mais du moins il a une qualité: il ne ment jamais. » C'est vrai, je ne mentais jamais, et cet amour de la vérité, que j'ai toujours, et qui me rend parfois si difficile d'aller beaucoup dans le monde, c'est vous qui me l'aviez inspiré.

— Peut-être. Te revoilà sérieux.

— Je n'ai jamais cessé de l'être. Trouvez-vous que l'homme soit un bon animal?

— Comme tout, bon et mauvais à la fois.

— Non, maman. Les animaux, à une ou deux exceptions près, valent mieux que nous : quand ils font le mal, c'est poussés par la nécessité : il n'y a aucun raisonnement chez eux. Ils se dévorent les uns les autres, mais tout naïvement. Ils n'en savent pas plus long.

— Ceci est vrai, malheureusement, mais qu'y faire?

— Tenez, suivez bien la petite histoire que je vous vais conter. Un homme revient de la chasse sans avoir rien tué. En traversant un bois, il aperçoit un oiseau, — sur un arbre perché, — qui donne des marques de la plus grande frayeur. Il cherche la cause, et voit un serpent qui fascine cet oiseau et ouvre une gueule de belle grandeur. Le premier mouvement de l'homme est bon, ou peut-être cette action du serpent lui déplaît, parce qu'elle lui semble présomptueuse et attentatoire à ses privilèges. Bref, il épaule, et fracasse la tête du serpent. Bon!

Mais ici un second mouvement intervient, mauvais comme tous les seconds mouvemens. Il vient de regarder l'oiseau, qui ne fait que de reprendre ses esprits, et n'a pas eu la force de s'envoler. Il l'examine, cet oiseau, et le trouve gras, bien en point. Une idée lui vient...

— « Il le voit en son pot et déjà lui fait fête? »

— Précisément. Il l'ajuste. Mais l'oiseau a réfléchi, et s'envole au moment que le coup part. Bref, l'homme le manque, et s'en va de belle humeur. L'oiseau vole d'un trait à grande distance. Il s'arrête enfin sur une branche, prend courage, lisse ses plumes, se chauffe aux derniers rayons du soleil : à ce moment, il sent ce que le bon Homère appelle « le doux aiguillon de la faim. » Le grand air, l'émotion, l'exercice, lui ont donné appétit. Il cherche autour de lui et avise un scarabée qui regagnait sa tanière. Il n'en fait pas à deux fois, fond sur lui, et en soupe. Or, considérez bien ceci. Ce scarabée était peut-être un insecte d'honneur, un honnête homme de scarabée, un respectable père de famille qui

regagnait son logis, après une journée bien remplie. Peut-être, en ce logis, une épouse adorée et plusieurs enfans l'attendaient en comptant les heures. Peut-être aussi, je l'admets, c'était un scélérat, un mauvais sujet, qui se rendait à un rendez-vous et complotait le déshonneur d'un ami : ou bien, il revenait de faire quelque mauvais coup, et marchait allégrement, avec cette allure que donne un bon tour, c'est-à-dire un fort mauvais tour que l'on vient de jouer à quelqu'un, surtout si c'est à un ami ; nous n'en savons rien, et il est toujours plus prudent de supposer le mal ; mais, encore une fois, c'était peut-être un insecte de bien. Ce qui est certain, sans doute, en tout cas, c'est qu'il est mangé. Qu'avait-il fait pour cela ? Rien.

Récapitulons.

L'action du serpent était toute naturelle : elle lui coûte la vie. La seconde action de l'homme était fort vilaine.

— Aussi est-il puni : — il manque son coup.

— D'accord. Restent l'oiseau et le scarabée. L'oiseau n'est pas responsable, je l'absous. Mais l'infortuné scarabée était encore bien moins responsable, et il paie pour tous. Dans tout ceci, je ne vois qu'un animal raisonnable et, par suite, vraiment méchant : cet animal, c'est l'homme.

— As-tu beaucoup de ces histoires-là ?

— Non, maman : pour l'instant je n'ai que celle-ci à la main, mais j'en sais d'autres, s'il vous plaît.

— Il me plaît, mon enfant, il me plaît. Maintenant, j'ai sommeil. Embrasse-moi et sauve-toi.

X

Il faut avouer que, à cette époque, l'idée de miss Thompson ne se présenta pas une fois à l'esprit de M. de Trêmes, et s'il ne l'avait pas rencontrée un matin qu'il descendait à pied le faubourg Saint-Honoré, il serait resté fort longtemps sans la voir.

Elle était plus charmante que jamais, et un petit air de mélancolie lui donnait une grâce nouvelle.

Quelqu'un qui lui parut beaucoup moins charmant, ce fut Mrs. Thompson. Cette aimable dame, que Mrs. Jones appelait si irrévérencieusement « la vieille *Squaw*, » avait ce matin-là des yeux noirs plus luisans que d'habitude. Ses lèvres étaient pincées, son nez avait, plus que d'habitude aussi, la forme d'un bec d'oiseau de proie, et le son de voix et l'air général du visage étaient parfaitement en rapport avec ces heureux symptômes. Elle répondit d'un ton sec aux phrases polies de M. de Trêmes, et celui-ci, tout

en l'inspectant, se demandait ce qui lui valait l'honneur de cet abord glacial.

Au moment de se séparer, Mrs. Thompson lui dit, avec un front sévère :

— J'attendais tous ces temps derniers votre visite, monsieur le marquis.

M. de Trêmes devint très froid.

— Madame, répondit-il du ton le plus poli et le plus calme, mon service me retient généralement éloigné de Paris, et je ne sache pas que je vous eusse promis de faire une visite chez vous avant mon dernier départ, quelque plaisir d'ailleurs que j'y eusse trouvé.

— Sans doute, monsieur, répliqua Mrs. Thompson avec dignité; mais vous êtes à Paris depuis dix jours, et il faut que nous vous rencontrions pour vous voir.

— Cela est certain, madame, car je suis fort occupé en ce moment, et, à mon grand regret, je n'ai pas eu et n'aurai probablement pas davantage l'honneur de vous aller présenter mes hommages.

— Très bien, monsieur, très bien, mais...

Mrs. Thompson, en parlant ainsi, secouait la tête avec colère : sa fille passa son bras sous le sien, et murmura quelques mots très bas et très vite.

M. de Trêmes se recula de trois pas, afin d'éviter leur poignée de main, et, à cette distance, fit le salut le plus prolongé et le plus courtois.

Mrs. Thompson y répondit à peine, miss Lilian lui envoya un regard mourant, et la mère et la fille s'éloignèrent majestueusement, Mrs. Thompson parlant à sa fille d'un ton fort animé, même fort irrité.

Pendant ce temps M. de Trêmes s'en allait tranquillement en se demandant :

— Que diable prend-il à la vieille folle?

Cinq minutes après il n'y pensait plus; il avait eu, toutefois, le temps de se féliciter de l'extrême réserve qu'il avait toujours observée dans sa conduite.

Le lendemain, à trois heures, Mrs. Thompson, en grandissime toilette, se présenta à l'hôtel d'Avalon et demanda à parler à la duchesse.

Le valet de chambre répondit respectueusement :

— Madame connaît-elle Mme la duchesse?

— Non, mais je connais son fils, le marquis de Trêmes.

— Madame veut-elle me donner sa carte et avoir la bonté d'attendre?

— Voici ma carte : Mrs. Webster C. Thompson, de Chicago.

Le valet de chambre mit la carte sur le plateau, fit entrer Mrs. Thompson dans un petit salon et s'éloigna.

Il revint au bout de quelques minutes, et plus respectueux que jamais, annonça que Mme la duchesse regrettait beaucoup; qu'elle était très occupée; que du reste, comme elle n'avait pas l'honneur de connaître Madame Thompson, si Madame voulait bien lui faire savoir l'objet de sa visite... lui écrire...

Ce valet de chambre était un vieux domestique, bien stylé et sachant faire les commissions.

Mrs Thompson se dressa sur ses pieds, et partit d'un pas saccadé, à grand bruissement de robe.

En descendant l'escalier, elle murmura, d'un ton aimable :

— *Oh! those dam... aristocrats!*

Quand M. de Trêmes apprit le soir cette visite, il eut un moment de gaieté fort naturel et rappela à sa famille ses rapports avec la famille Thompson; puis se tournant à sa nièce :

— Vous le voyez, dame Isaure, la plus extrême prudence avec la grande nation par delà l'Océan : du reste, vous étiez sur vos gardes.

— Mon oncle, tu le sais; et puis, celles que je connais sont des jeunes filles fort bien.

— C'est possible. J'ai connu moi-même des Américains très sérieux et très simples, et dont je ne saurais dire que le plus grand bien.

Après le dîner, M. de Trêmes resta près de sa mère, pendant que sa belle-sœur et sa nièce partaient pour l'Opéra. Le duc avait dîné en ville.

Dès que la duchesse fut dans sa chambre avec son fils, elle lui dit :

— Asseyons-nous tous deux au coin du feu, nous avons à causer.

— Tant mieux, ma mère. J'espère toutefois que ce n'est pas à propos de ces Américaines?

— Dieu m'en garde! Figure-toi que j'ai failli recevoir cette femme, qui se réclamait de toi. Puis, comme tu en avais déjà parlé, je me suis rappelé ton opinion sur ces gens, et fort à temps, tu vois. J'ai à te parler d'autre chose. Tu te souviens de notre conversation d'il y a quelques jours?

— Très bien.

— On aurait dit que tu avais un pressentiment ce soir-là. — J'ai eu, depuis, un très long entretien avec quelqu'un qui t'aime bien, et il a été fort question de toi et de...

Mme d'Avalon sourit.

— Tu ne devines pas?

— Ma foi! non, ma mère. A moins qu'il ne s'agisse de mariage.

— Et c'est justement de cela qu'il s'agit, mon enfant.

M. de Trêmes rougit un peu, puis pâlit notablement, et devint fort sérieux. Sa mère, à laquelle aucun de ces changemens de physionomie n'avait échappé, lui mit doucement sa main sur le front et en écarta les cheveux. Philippe de Trêmes prit cette main et la porta à ses lèvres avec un mouvement de respect et d'affection.

— Ah! chère mère, voilà les beaux momens de ma vie!

— Oui, mon enfant, oui, mon cher enfant, mais je n'aime pas à voir cette expression de souci sur le front de mon Philippe; — je n'aime pas surtout à voir dans ses yeux toujours si fiers, si énergiques, cette expression de chagrin, cette expression presque douloureuse!

— Ce n'est rien, ma mère : votre bonté s'inquiète trop pour moi.

— Bah! nous autres mères, on ne nous trompe pas; parce que nous ne demandons rien, parce que nous avons l'air de ne nous apercevoir de rien (quand nous sommes raisonnables), on croit que nous ne voyons rien... et l'on se trompe.

— Et qu'avez-vous vu, chère maman?

— Moi? Rien, mon enfant.

— Vous n'êtes pas seulement bonne, ma mère : vous l'êtes avec une délicatesse raffinée. Comme vous m'êtes supérieure! comme je me sens petit près de vous!

— Folies! folies! cher enfant.

— Non, non, je le sens bien, je vous assure.

M. de Trêmes se leva, fit deux tours dans la chambre, puis, s'approchant d'une petite bibliothèque qui se trouvait dans l'entre-deux des fenêtres, il l'ouvrit, prit un volume, et après avoir feuilleté un instant, lut tout haut cette pensée si belle, déjà citée :

« Il y a quelquefois dans le cours de la vie de si chers plaisirs et de si tendres engagemens que l'on nous défend, qu'il est naturel de désirer du moins qu'ils fussent permis : de si grands charmes ne peuvent être surpassés que par celui de savoir y renoncer par vertu. »

La duchesse réfléchit un instant.

— J'espère bien, dit-elle enfin, que ce n'est pas cette Américaine?

— Oh! ma mère, jamais.

Il y eut un nouveau silence. Puis M. de Trêmes rapprocha sa chaise du fauteuil de sa mère, et mettant un coude sur le bras de ce fauteuil, commença un assez long récit.

Mme d'Avalon, les bras croisés, le front incliné, les yeux

fixés sur le foyer, écoutait sans interrompre. Quand son fils eut terminé :

— C'est très joli, dit-elle lentement, très beau même. Il y a là une noble nature, un caractère bien trempé, on ne peut pas demander plus. Entre vous deux, c'est à qui passera l'autre en abnégation. Je pense comme toi, quel malheur!...

— Je le sais bien, ma mère. Ce n'est pas même un rêve, c'est une belle vision, entrevue un instant, et où je ne dois plus songer. — Soit, j'aurai fait mon devoir. Je ne puis pas vous dire que le sacrifice ne soit pas très dur : je connais les idées de mon père, les vôtres; — si j'étais en votre place, je penserais tout de même que vous; n'en parlons plus; le temps guérit tout, j'oublierai. — Maintenant... vous avez à me parler de projets sérieux. Je ne suis pas, naturellement, dans une disposition d'esprit à mettre à exécution sur-le-champ ces projets; mais parlons-en si vous voulez.

— Non, à mon tour à ne pas outrepasser mes droits; tu me donnes, toi, mon fils, un si bel exemple, que je ne peux pas faire moins que toi; il me semble qu'il serait cruel à moi de persister. Je ne m'attendais pas à quelque chose d'aussi... haut que ce que tu m'as conté. Remettons à en parler.

— Mon Dieu! pourquoi? Vous ne pouvez avoir pensé qu'à un parti digne de mon père et de vous, digne de notre famille; la... la femme que vous pouvez avoir l'idée de me destiner doit être telle que je puisse... m'attacher à elle. Parlons-en, ma mère, ce me sera une diversion.

La duchesse résistait : son fils insista, et elle lui donna, avec réserve, quelques informations, avec une extrême réserve même.

La jeune personne avait vingt ans, une éducation parfaite, une fortune modeste pour le moment, mais destinée dans l'avenir à devenir considérable : avec cela les dons les plus heureux du cœur, et l'extérieur le plus heureux aussi, on allait même jusqu'à dire le plus séduisant.

M. de Trêmes écouta avec attention, souriant parfois, faisant, en un mot, bonne contenance.

La soirée s'avançait; il causa un instant encore avec sa mère d'autres choses et se leva pour partir.

— Eh bien, mon enfant, dit enfin la duchesse, va-t'en et songe à toute notre conversation. Mais souviens-toi bien que je ne veux pas exiger trop. Je ne t'ai parlé de ce projet que parce que tu as insisté. Embrasse-moi, et sache que je suis... un peu fière de toi ce soir.

Quinze jours se passèrent.

M. de Trêmes continua de mener la même vie. Sa santé était

tout à fait rétablie, et jamais même depuis longtemps il ne s'était trouvé dans un état aussi parfait d' « entraînement ».

Il voyait de temps en temps sa vieille amie, Mlle Martin, qui était devenue une véritable favorite de la duchesse.

Celle-ci, cela va sans dire, était trop véritablement une grande dame pour s'inquiéter si Mlle Martin avait cent écus ou cinquante mille livres de rente. Elle avait tenu un jour à lui aller faire une visite, avait trouvé la vue charmante, et fort loué les oiseaux. Quant à savoir si la chambre était misérablement meublée, si tout y sentait une pauvre vie humble et retirée, on eût fort embarrassé la duchesse en l'interrogeant à ce sujet.

C'est une loi vieille comme le monde que noblesse oblige. Il y a deux mille ans, dans l'*Électre* d'Euripide, le laboureur qui offre l'hospitalité à celui qu'il croit un messager du fils du roi d'Argos, et qui est en réalité Oreste lui-même, répond fort justement à sa femme qui s'étonne qu'il ose recevoir des hôtes d'un rang supérieur au sien : « Eh quoi! s'ils sont, comme ils le paraissent, des hôtes de haute naissance, que notre table soit somptueuse ou non, ne seront-ils pas toujours satisfaits? »

Encore une fois, que pouvait importer à la duchesse d'Avalon, descendante, petite-fille et fille de grandes dames et femme d'un grand seigneur, que pouvait lui importer que l'honnête femme qu'elle allait visiter fût riche ou pauvre, puissante ou humble?

Enfin le mois de congé expira, et M. de Trêmes partit reprendre son service.

Quand on vint annoncer son retour à M. Doumercq de Bernac, celui-ci eut un mauvais sourire et dit tout haut :

— Enfin! Il y a assez longtemps que je l'attends!... Et il se frotta les mains.

Il ne se les frotta pas longtemps.

CHARLES DE BERKELEY.

(*La dernière partie au prochain numéro.*)

LE

COMTE DE SAINT-SIMON

I. Georges Weill : *Un précurseur du Socialisme, Saint-Simon et son œuvre* (1894). — II. Paul Janet : *Saint-Simon et le saint-simonisme* (1879). — III. Warschauer : *Saint-Simon und die Saint-Simonisten* (1892).

M. Georges Weill, dans un ouvrage très clair, bien informé, non sans pénétration, vient d'analyser très diligemment les œuvres, assez difficiles à élucider, comme on sait, du comte Henri de Saint-Simon. Il a complété ainsi les travaux si intéressans de M. Paul Janet et de Warschauer sur cette matière. C'est une occasion de ramasser brièvement les principales idées de ce philosophe et d'indiquer les suites qu'elles ont eues après lui.

I

Saint-Simon est un rare exemple d'incohérence dans la vie, d'incohérence dans la caractère, d'incohérence dans les idées de détail, et de fixité dans l'idée maîtresse; — autrement dit, c'est un fou — très exactement, beaucoup plus nettement que Rousseau lui-même, mais c'est un fou très intelligent, comme il arrive; qui a eu comme l'intuition de ce qui devait être le plus grand objet des préoccupations du siècle; et il n'est personne qui soit plus intéressant à étudier. Il est comme un germe. Tout l'arbre est en lui, et l'on ne connaît complètement l'arbre qu'en prenant du germe une connaissance aussi précise que possible.

Incohérence dans la vie. Soldat, et bon soldat, officier et officier de mérite, trafiquant, entrepreneur, agronome, millionnaire oisif,

fastueux et débauché, gueux manquant de pain, scribe au Mont-de-Piété, besoigneux nourri par un de ses anciens domestiques, journaliste, pamphlétaire, philosophe, fondateur de religion, à peu près dieu après sa mort, il n'est aucune situation de fortune qu'il n'ait traversée, ni forme d'existence qu'il n'ait prise. Il a beaucoup souffert; mais il n'a pas dû s'ennuyer; d'autant plus qu'en quelque état qu'il fût, il pensait toujours.

Incohérence dans le caractère. Auguste Comte l'a représenté tour à tour comme le premier des hommes et approximativement comme le dernier. C'était selon l'humeur de Comte; mais c'était aussi, dans les deux cas, selon la vérité. Saint-Simon fut un sage, un insensé, un vertueux et un vicieux, toujours dans les extrêmes, sauf quand il était dans l'entre-deux, courtement, aux époques ou plutôt aux heures de transition. C'était un Protée; mais non pas le Protée de la Fable, qui est gouailleur, un Protée sérieux, qui croyait toujours être fidèle à lui-même, et qui, par exemple, quand, misérable, il se rappelait sa vie de fastueux désordres, assurait et croyait peut-être que c'était une expérience, indispensable au sociologue, qu'il avait instituée sur lui-même; — et peut-être n'était-ce pas tout à fait faux.

Incohérence dans les idées de détail. Bonapartiste? Républicain? Royaliste? (si l'on me permet d'appeler pareilles questions choses de détail) il ne saurait vous dire ce qu'il a été en ceci, ayant tour à tour dit qu'il fallait tailler le mont Saint-Bernard pour en faire une statue de Napoléon et traité Bonaparte de fou furieux, ce qui du reste est arrivé à quelques autres qui n'ont fondé aucune religion. Parlementaire ou absolutiste? On peut trouver en lui quelque chose des deux systèmes. Aristocrate ou démocrate? Beaucoup plutôt aristocrate, comme nous le verrons; mais aristocrate socialiste, comme nous dirions, et qui ne songe qu'à l'amélioration de la classe pauvre, et qui du reste ne sait pas trop de quelle sorte d'aristocratisme il est partisan.

Fixité de l'idée maîtresse, nous voilà au point solide. Saint-Simon est désordre dans toutes ses pensées et monomanie dans sa pensée centrale. Il a toujours voulu une même certaine chose : établir dans le monde, ou au moins en Europe, ou au moins en France, un nouveau pouvoir spirituel. — Il ne peut pas se passer d'un pouvoir spirituel, et il n'admet pas qu'on s'en puisse passer. L'ancien a disparu, ou disparaît, ou doit disparaître; il en faut un nouveau. Il l'a cherché toute sa vie. Toutes ses idées, quelque bizarres, désordonnées, quelque incomplètes aussi, avortées, ou quittées aussitôt que conçues et démenties aussitôt qu'exprimées, qu'elles aient été, gravitent autour de ce principe, de ce vœu, de cette volonté et de ce besoin. Dès qu'il a pris la parole, ç'a été pour

énoncer cette idée. En 1803 dans les *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains*, il demande un grand conseil de l'intelligence, composé de douze savans et neuf artistes, pour gouverner les âmes d'Occident; en 1825, mourant, dans son *Nouveau Christianisme*, il cherche à instituer la religion de l'avenir. En nous demandant pourquoi il croit à la nécessité d'un nouveau pouvoir spirituel, comment il le conçoit, ce qu'il veut qu'il fasse, c'est l'histoire de toute sa pensée que nous allons faire, ou il ne s'en faudra pas de beaucoup.

II

L'ancien régime vient de s'écrouler. Il était détestable. Il était la déformation et la dégradation du monde du moyen âge. Pour mieux dire il en avait gardé les défauts et n'avait gardé aucune de ses qualités. Le moyen âge en avait qui étaient très grandes. L'unité européenne existait. (Il veut dire uniformité, laquelle encore était toute relative.) Une seule organisation temporelle : la féodalité, une seule organisation spirituelle : la religion chrétienne. Le moyen âge a été une « confédération européenne ». La preuve c'est qu'il a pu tenter et même faire des œuvres communes, des œuvres européennes, ce qui ne s'était pas vu depuis les Romains, et ce qui ne s'est jamais vu aux temps modernes. Les croisades, qui du reste ont eu de grands résultats indirects, encore qu'elles aient manqué leur but, sont par elles-mêmes, par cela seul qu'elles ont pu avoir lieu, le signe d'une cohésion européenne qui ne s'est vue qu'une fois depuis l'antiquité. Quand Voltaire raille les croisades, il est très bien guidé par son instinct. Il y voit le plus grand et le plus frappant effet d'un pouvoir spirituel qu'il déteste, ayant toujours eu je ne sais quel penchant à subordonner les puissances intellectuelles, à commencer par lui-même, aux souverainetés temporelles, aux gouvernemens politiques, ce qui est le contraire de ce qui doit être.

Notez encore que ce gouvernement spirituel était plébéien, progrès immense sur l'antiquité. La religion chrétienne, à remonter à ses origines, « était essentiellement démocratique. » Elle aurait même « conduit la société à l'anarchie si l'on avait voulu l'adapter dans toute sa pureté au système politique. » Déjà au moyen âge elle n'avait plus, sans doute, ce caractère; elle était devenue le catholicisme, qui a toujours eu des tendances monarchiques. Mais encore, parce qu'on ne perd que très lentement le caractère de ses origines, elle était plébéienne d'une certaine façon. Le pouvoir spirituel *n'était pas un plébéianisme*, mais *il était exercé par des plébéiens*. Chose étrange, et qui n'était point mauvaise, que

cette corporation ouverte se recrutant incessamment dans le peuple et gouvernant le monde par l'ascendant d'une science supérieure, d'une éducation supérieure, et d'une discipline supérieure, inventant et maintenant un pouvoir particulier à côté et au-dessus de celui de la force. C'est le modèle des vraies aristocraties. Une aristocratie qui n'est pas héréditaire et qui par conséquent ne dégénère jamais, qui se renouvelle de tout ce qu'elle trouve de bon et rend meilleur dans toutes les classes de la société, qui gouverne par une puissance tout intellectuelle et morale, qui n'est pas le peuple et qui sort du peuple, qui par conséquent, sans du peuple garder l'esprit, en connaît les besoins et les tendances, seule sait lui parler, seule peut le convaincre, voilà le clergé du moyen âge. C'est le peuple lui-même se déléguant dans une aristocratie savante qui est lui-même épuré, discipliné, organisé. Cela a existé, par un concours de circonstances étonnantes qui ne se sont produites qu'une fois.

Tout cela s'est déformé et dénaturé peu à peu. — D'abord le catholicisme lui-même s'est écarté de son esprit, non seulement primitif, mais intermédiaire, qui est celui que nous décrivions tout à l'heure. D'aristocratie l'Église est devenue monarchie. Elle s'est peu à peu concentrée dans un souverain qui était le pape. Elle est devenue une espèce de monarchie orientale. Elle a ainsi augmenté la distance entre le peuple et elle. Elle s'est séparée de lui. Elle ne l'a plus connu. C'est précisément sa force spirituelle, qui était sa seule vraie force, qu'elle perdait de la sorte. Elle l'a voulu remplacer par une autre. L'amour des richesses est venu, le souci et la passion de posséder le sol et le numéraire. Dégradation. Vouloir posséder le sol c'est se transformer de puissance spirituelle en puissance temporelle. C'est se renoncer, se déclasser et s'affaiblir. Tous les efforts pour créer des ordres pauvres ne sont pas autre chose qu'un retour instinctif à l'esprit ancien de l'Église, et un effort pour retrouver contact avec le peuple, qui échappe. Mais ces efforts sont incomplets. Le corps de l'Église continue à être monarchique en sa discipline et pénétré de préoccupations temporelles en son esprit.

Que devient-il à ainsi faire ? Comme on le pouvait prévoir, une simple institution politique, un simple corps d'État, un *ordre* de la nation. Lui, anciennement pouvoir supérieur, il est à peu près au niveau de la noblesse, de la bourgeoisie, et de la magistrature. De fait, c'est très juste. Il n'est plus le seul savant, il n'est plus le seul intelligent, il n'est plus le seul attaché à des préoccupations supérieures ; il possède, simplement, comme la noblesse, comme la magistrature, comme le tiers : il est à leur rang. C'est le pouvoir spirituel qui a disparu.

Ou plutôt il s'en est élevé un autre, de qualité très inférieure, et selon Saint-Simon très méprisable, celui des hommes de loi et de droit, des « légistes », comme Saint-Simon les appelle toujours avec horreur. Ceux-ci sont du peuple également, mais ne sont pas de vrais conducteurs du peuple. Ce sont hommes qui n'ont aucune idée élevée ni aucune idée générale. Ou ils sont les interprètes de textes ou de traditions antiques dont l'esprit n'est pas applicable aux temps nouveaux et que le christianisme a eu précisément pour office de détruire ; ou ils sont les applicateurs de coutumes locales que n'inspire pas une grande et large et humaine pensée philosophique; ou ils sont — et c'est cela qu'ils sont surtout — de simples commis au service et à la dévotion du pouvoir personnel qu'ils servent sans l'éclairer. Ils ne sont pas un corps ayant des doctrines traditionnelles et un esprit général, et aussi une autonomie, qui puisse contre-balancer le pouvoir personnel et le contenir et le guider. Ils ne servent qu'à le constituer souverain, et à le grossir, et à l'enfler démesurément. Bref, c'est un pouvoir spirituel qui, en établissant et maintenant un pouvoir temporel énorme, détruit tout pouvoir spirituel.

Ce sont eux qui ont fait la colossale et omnipotente et *omni-absorbante* monarchie française. Ce sont eux aussi qui en ont hérité après l'avoir tuée, janissaires qui s'aviseraient un jour qu'après avoir tué le sultan, il est inutile d'en proclamer un autre. Ils régnèrent seuls pendant la Révolution française, qui est leur triomphe et le plus grand objet d'horreur que Saint-Simon ait connu. L'Assemblée Constituante a organisé l'avocacratie, la Convention, la « sans-culoterie » dirigée par des avocats, et il a fallu le despotisme militaire, c'est-à-dire un brusque retour, avec formidable aggravation, du pouvoir exclusivement temporel pour nous tirer de ce chaos. Il n'y a rien à regretter, ni à louer, ni à imiter dans cette période de notre histoire qui a commencé par des espoirs vagues et irrationnels, continué par le dégoût et le recul des hommes intelligens, puis par le règne des passionnés, puis par l'anarchie, puis par la réaction, et qui s'est achevée dans la dictature à la fois bienfaitrice, parce qu'elle était réorganisatrice, et funeste, parce qu'elle était délirante.

Voilà l'œuvre ou les suites de l'œuvre de ce faux pouvoir spirituel qui s'est composé des légistes.

D'autre part l'ancien pouvoir spirituel, qu'était-il devenu? Jusqu'au XVI[e] siècle nous l'avons vu. Il avait décliné rapidement. Un homme s'est rencontré, suivi par beaucoup d'autres, qui a voulu le régénérer. C'est Luther. Il avait une grande pensée, puisqu'il voulait relever le pouvoir spirituel ; il n'y a pas de plus grande pensée dans le monde ; mais il avait une grande pensée

dans un petit esprit. C'était un réactionnaire borné, c'était un ultra-catholique. Le tort du catholicisme a toujours été, depuis qu'il s'est constitué, de tenir à être immobile ; il n'évolue pas ; ou plutôt il évolue comme tout au monde ; mais il n'avoue pas qu'il évolue, et cela suffit pour en faire toujours une institution apparemment rétrograde. Il est savant ; mais il prétend toujours que toute la science est dans la Bible, et à chaque découverte nouvelle qui semble contredire la Bible, il commence toujours par nier. Il est artistique ; mais il a toujours quelque scrupule à l'être, et, du fait de ces répugnances plus ou moins exprimées, il se laisse enlever par le paganisme, renaissant de temps en temps, le bénéfice et l'honneur des trésors d'art vrai qu'il contient, etc. — Or, à cette religion immobile Luther a voulu opposer, substituer plutôt, une religion plus immobile encore. Il a prétendu revenir au christianisme primitif. C'était se condamner d'un mot ; car une religion n'étant pas autre chose en son principe que le résumé des conceptions les plus élevées de l'humanité sur le monde entier, n'étant pas autre chose que la science humaine d'où l'humanité tire une conscience, elle doit suivre la marche de la science, de l'humanité cherchant à savoir de plus en plus, et n'est qu'à cette condition ce qu'elle a office d'être, un pouvoir spirituel. Une religion, par suite, doit se proposer toujours un but nouveau, et par exemple, après l'abolition de l'esclavage, l'abolition du servage, et après l'abolition du servage, l'abolition de la misère, et ainsi de suite. Dire qu'on revient au christianisme primitif, d'abord c'est faux, parce qu'on ne revient jamais ; ensuite c'est dire qu'on veut être plus qu'immobile, immobile en prenant son point d'immobilité en un temps dépassé depuis quinze siècles, et en un état d'esprit dépassé depuis cinquante générations. — De plus Luther et ses sectateurs étaient anti-artistiques plus que le catholicisme. Singulier penchant et comme paradoxal au XVI[e] siècle ! En face d'une religion à laquelle on commence à reprocher, à laquelle on reprochera de plus en plus de n'être pas belle, de n'être pas élégante, de n'avoir pas le caractère esthétique, dresser une religion qui veut avoir encore moins ces caractères-là, c'est ne pas comprendre son temps et ne pas prévoir les temps à venir. — Et enfin, comme, par une gageure de régression et de *contre-évolution*, Luther s'attache et donne le goût de s'attacher à la Bible qui est « un sot livre, » comme si c'étaient, non pas seulement les origines du christianisme, mais les plus anciennes imaginations humaines, théologiques et autres — et qui ne sont pas du tout les origines du christianisme — que Luther recherchât d'une dilection particulière.

Il a réussi pourtant, dira-t-on. Nullement. En pareille affaire

réussir à moitié c'est le contraire de réussir; car ce dont il s'agit c'est d'établir un pouvoir spirituel, et n'arriver, à côté du pouvoir spirituel ancien, qu'à en mettre un autre, ce n'est pas établir un pouvoir spirituel, c'est briser ce qui en reste. Il y avait avant Luther une religion en Europe, une religion qui n'était plus ce qu'elle avait été, et qui n'avait jamais été ce qu'elle devait être, mais enfin *une* religion; après Luther, il y en a plusieurs; cela suffit; il n'y a plus de pouvoir spirituel; il y a simplement diverses façons de se réunir pour s'occuper de choses divines; il y a un certain nombre d'académies théologiques. Bataille perdue; que Luther a perdue comme ceux qu'il a vaincus à moitié, parce que vaincre à moitié ou être vaincu à moitié, en cette affaire, c'était toujours perdre la bataille.

Voilà ce que Saint-Simon entend quand il estime Luther réactionnaire et ultra-catholique. Il estime que la Réforme a été un mouvement qui a abouti à une régression. Et voyez, ajoute-t-il, les conséquences politiques de cette erreur. L'Europe, plus tard ce sera le monde, tend à l'unité. Elle l'avait, spirituellement, au moyen âge, plus ou moins imparfaitement, mais elle l'avait de manière au moins à y trouver une certaine satisfaction à ses instincts et à ses besoins d'unité. Dès qu'elle n'a plus eu l'unité spirituelle, elle a tendu à l'unité temporelle. Les guerres pour la monarchie universelle datent de ce temps-là et pour cette cause (il y a, à cela, d'autres raisons; mais c'est la raison que Saint-Simon en voit). L'Europe se groupait autour d'une idée; tant qu'un pouvoir spirituel ne sera pas rétabli, elle n'aura pas de très fortes répugnances à se grouper autour d'un Charlemagne; ou elle aura des raisons de le créer ou d'y acquiescer; ou le Charlemagne aura des raisons, et point mauvaises, à faire valoir.

Telle est l'histoire de la disparition du pouvoir spirituel en Europe et des conséquences de cette disparition.

Et maintenant, sous la Restauration, vers 1820, quelle est la situation? Nous ne sommes pas sortis de l'ancien système (antérieur à 1789). Les légistes régnaient, ils règnent; les nobles étaient des courtisans, ils le sont; les prêtres étaient des officiers de morale sans autorité réelle sur les âmes, surtout sans pouvoir de direction sur l'ensemble de la société, ils le sont encore. Parfaite anarchie morale et intellectuelle du reste. Qui donnerait l'impulsion, et qui guiderait? Les légistes des chambres délibérantes? Ils sont les dignes successeurs de leurs anciens, ou serviteurs du pouvoir, ou serviteurs de leurs appétits. C'est ici le pays de l'ambition stérile. Les hommes de lettres? Ou ils sont des hommes politiques et participent de la nature de ceux que nous venons de dire, ou ils sont des artistes parfaitement ignorans des

choses sociologiques, et même, assez souvent, des choses morales. De plus, la littérature est une caste, et une caste naturellement assez fermée. Elle aussi, n'a presque aucun contact avec le peuple, et elle l'ignore. Elle ne dirige, et, même organisée, elle ne dirigeait rien du tout.

Mais est-il tant besoin de guides? Que le peuple se gouverne lui-même. Il se gouvernera bien. Proclamons le principe de la souveraineté populaire. — Et de l'infaillibilité populaire, n'est-ce pas? C'est en effet une des imaginations ridicules inventées par les légistes. Pour ruiner l'autorité pontificale « ils ont transporté aux nations l'infaillibilité du pape. » Mais c'est un simple expédient de polémique : « Ces deux dogmes n'ont d'existence que par opposition l'un à l'autre. » La souveraineté du peuple ne signifie rien parce que le peuple « n'a jamais le loisir d'être souverain. » C'est toujours quelqu'un qui est souverain à sa place. Laissons de côté ces puérilités. Non, « l'ancien système » n'a pas disparu.

Le XVIIIe siècle n'a donc servi de rien? — Si bien, mais il a eu un office tout négatif. La philosophie du XVIIIe siècle est « toute critique ». Elle est le « criticisme » même. Elle n'a pas eu tort en cela : « les philosophes du XVIIIe siècle ont dû être critiques, puisque la première chose à faire était de mettre en évidence les inconvéniens du système. » Seulement il faut observer d'abord que ces philosophes destructeurs ont détruit des choses qui étaient déjà plus qu'à moitié détruites. Ils n'ont pas combattu beaucoup le despotisme, le pouvoir temporel devenu énorme, l'abus incroyable du gouvernement personnel, le droit de guerre et de paix appartenant à un homme, c'est-à-dire souvent à une femme; ils n'ont guère demandé ni une constitution, ni le retour, ce qui eût été quelque chose, à l'ancienne constitution tombée en désuétude. Qu'ont-ils donc fait? Ils ont combattu le pouvoir spirituel et la féodalité. Ils ont attaqué des places démantelées. Si la jument de Roland avait un défaut qui effaçait toutes ses qualités, les mauvaises institutions que foudroyaient les philosophes du XVIIIe siècle avaient une infortune qui devait faire excuser tous leurs défauts et par laquelle elles revenaient à l'innocence.

Ensuite et surtout il faut observer que si, au XVIIIe siècle, féodalité et pouvoir ecclésiastique sont encore assez vivans pour qu'on les attaque, ont encore assez de poison pour qu'on les veuille tuer, la pire erreur serait, au XIXe siècle, de rester dans le même esprit et de continuer à se battre contre des forteresses qui ne sont plus que des ombres de moulins à vent. Et c'est pourtant ce qu'on fait autour de nous. On se dit libéral parce qu'on répète les anciennes polémiques de Voltaire et de Diderot; on se croit pro-

gressiste parce qu'on s'acharne à démolir ce qui est rasé. Travers très habituel à l'esprit humain, dont la paresse trouve son compte à poursuivre les œuvres achevées et qui se donne ainsi l'illusion du travail, du courage, de l'audace, et même de l'esprit de suite.

Mais ce genre d'occupations n'est pas si innocent qu'il en a l'air, parce que poursuivre les œuvres achevées ce n'est pas seulement inutile, c'est antiprogressiste, et par conséquent c'est une opération réactionnaire. Cela fait durer le passé, en apparence il est vrai, mais l'apparence même en est mauvaise encore. Mettez-vous par exemple, au XIXe siècle, à attaquer le servage ou la torture comme s'ils existaient. Sans doute, vous ne les ferez pas renaître en les supposant, mais vous mettrez un certain nombre d'esprits dans l'état d'imagination où ils seraient si servage et torture existaient encore. Vous les entretiendrez dans un état d'imagination qui n'est plus accommodé au temps où ils vivent. Il ne faut pas créer des états d'esprit anachroniques. L'état d'esprit anachronique dans une partie de la nation empêche la nation de marcher d'un pas égal. Les jeunes gens se plaignent souvent que les vieillards, avec leurs idées d'un autre temps, retardent le mouvement général, font obstacle, ou frein, au progrès, non pas même précipité, mais naturel et légitime. Les anachronismes d'opinion multiplient les vieillards outre mesure, et font les vieillards beaucoup plus vieux qu'ils ne sont. Il y a trop de voltairiens, c'est-à-dire de centenaires, en 1820. Le libéralisme de 1820 n'est pas, si l'on veut, une opinion réactionnaire ; mais c'est une opinion très en retard.

Il faut renoncer à cette philosophie toute critique, toute négative... Sait-on bien, par exemple (ceci commence à devenir décidément paradoxal) que Bossuet, oui, Bossuet lui-même est plus *avancé* qu'un philosophe du XVIIIe siècle, ou qu'un libéral de 1820? Il a habitué les hommes à l'idée d'égalité, en leur représentant sans cesse, en leur montrant sans cesse en une vive lumière l'égalité de tous les hommes devant la mort. « Bossuet a été le véritable auteur de la Révolution française » parce que « tous les ouvrages de Bossuet ne sont que le développement de cette idée : tous les hommes sont égaux aux yeux de Dieu. Par son admirable talent, Bossuet a fixé l'attention générale sur l'idée d'égalité, et il a de cette manière inoculé la Révolution... » Mais passons sur ce point de détail. Ce qui est essentiel, ce qu'il faut se persuader, c'est que l'œuvre de la philosophie du XVIIIe siècle est finie et qu'une autre œuvre s'impose. « La philosophie du dernier siècle a été révolutionnaire, celle du siècle présent doit être organisatrice. » — Et qu'est-ce qu'elle doit organiser? Un pouvoir spirituel, une direction des âmes et des esprits.

III

A qui sera confié ce pouvoir spirituel? C'est ici que Saint-Simon a hésité toute sa vie. Jusqu'ici, très intentionnellement, je n'ai fait aucun état des dates pour exposer les idées de Saint-Simon, parce que les idées que je viens de rapporter sont celles qu'il a eues continuellement, de 1803 à 1825, depuis son premier ouvrage jusqu'au dernier. Maintenant il faut faire attention aux dates, au contraire, et suivre les variations de la pensée de Saint-Simon relativement à l'organisation du pouvoir spirituel. Ce pouvoir spirituel il a voulu d'abord le confier aux savans, artistes, penseurs, aidés par les propriétaires. Les savans, artistes, penseurs gouverneront, les propriétaires les aideront de leur argent, « *s'ils ne veulent pas que les premiers, comme en 1789, jettent le peuple sur les seconds.* » Du reste les propriétaires ne contribueront pas au gouvernement seulement comme tributaires; le gouvernement temporel (pouvoir exécutif?) leur sera abandonné. — Tel est le sens des *Lettres d'un habitant de Genève à ses concitoyens*, lequel ne laisse pas d'être obscur.

Plus tard, en 1818, dans les *Vues sur la propriété et la législation*, c'est aux industriels que Saint-Simon veut que l'on confie la direction des esprits, et, à vrai dire, la direction de tout. L'épigraphe de l'ouvrage est celle-ci : « Tout par l'industrie et tout pour elle. » Le but en est ce qui suit : « Trouver un moyen légal pour que le pouvoir politique passe aux mains de l'industrie. »

En 1819, dans sa fameuse *Parabole*, brochure qui lui valut des poursuites judiciaires, il semble pencher à rendre une place aux savans, penseurs et artistes à côté des industriels dans le gouvernement normal : « Supposons que la France perde ses 3000 premiers *savans, artistes et artisans*... Supposons, d'autre part qu'elle perde Monsieur, monseigneur le duc de Berri, monseigneur le duc d'Angoulême, monseigneur le duc de Bourbon, monseigneur le duc d'Orléans, tous les ministres, tous les conseillers d'État, tous les maréchaux, tous les évêques, tous les préfets, sous-préfets, employés des ministères, juges et les 10000 propriétaires les plus riches, en tout trente mille... » dans lequel des deux cas sera-t-elle vraiment appauvrie? Pourtant ce sont ces derniers trente mille qui gouvernent. Il en faut conclure que la société est mal faite.

En 1821, dans le *Système industriel*, le gouvernement est partagé entre les savans et les industriels. Saint-Simon commence même à revenir à sa conception de 1803 et à replacer les savans au premier rang. Il remarque — ce qui est une vue qui ne manque pas de justesse — que si les « féodaux » et les « prêtres » ont perdu

leur grande situation dans la société, ils doivent être remplacés, et *le sont déjà*, les prêtres par les savans, les féodaux par les industriels. Le premier qui ait remarqué qu'*en fait* la science remplace ou va remplacer la religion, et que la grande industrie est une espèce de féodalité, me paraît être Saint-Simon. Donc, et cela en suivant l'indication même des faits, donnons le « pouvoir spirituel » à tous les savans de l'Europe, et le « pouvoir temporel » aux industriels. — Inutile d'ajouter que Saint-Simon ne définit point ce qu'il entend par l'un et par l'autre de ces deux pouvoirs, et ne trace pas la ligne de démarcation où l'un doit commencer et l'autre finir.

En 1824, dans le *Catéchisme politique des Industriels*, c'est aux industriels que revient le gouvernail. « La tendance générale étant d'être gouverné au meilleur marché possible, d'être gouverné le moins possible, d'être gouverné par les hommes les plus capables, » les industriels *les plus importans* doivent être mis à la tête de l'État; car « ils sont les plus intéressés au maintien de la tranquillité, à l'économie publique, à la limitation de l'arbitraire, et enfin ils sont préjugés les administrateurs les plus capables. » Ce qu'il faut faire cesser, c'est cet état présent d'une nation qui est essentiellement industrielle et qui est menée par une noblesse. Oui, par une noblesse, fausse il est vrai, une noblesse de parvenus, une « satrapie de roture », comme disait le marquis d'Argenson. La bourgeoisie s'est faite noblesse. « Les bourgeois sont des nobles au petit pied. » Une nation de travailleurs gouvernée par l'oisiveté, voilà ce qui est, et ne doit pas être.

Et enfin, en 1824 encore, dans les *Opinions littéraires*, le système s'étend. Au sommet de l'État, le roi. Au-dessous de lui un pouvoir spirituel composé de deux académies séparées, à savoir celle des Sciences et celle des Beaux-Arts. Celle des Sciences sera composée des savans, ou plutôt des *scientifiques* proprement dits : mathématiciens, physiciens, statisticiens, etc. Celle des Beaux-Arts comprendra littérateurs, poètes, peintres, sculpteurs, musiciens, théologiens et moralistes. L'Académie des sciences fera un « code des intérêts »; celle des Beaux-Arts perfectionnera nos facultés d'imagination et de sentiment, et fera un « code des sentimens. » — Ces deux académies en nommeront une troisième, collège scientifique suprême, qui fera la combinaison et la synthèse de leurs découvertes. — A côté de ce pouvoir spirituel un pouvoir temporel, une assemblée de banquiers, fabricans, négocians, agriculteurs. — A côté encore de ces deux pouvoirs, ou au-dessous, les chambres politiques proprement dites, le parlement. — Quant au fonctionnement de tous ces rouages, il sera celui-ci : le pouvoir spirituel aura l'initiative. Il inventera des projets. Ces projets

seront soumis au pouvoir temporel qui les amendera. Amendés ainsi, ils seront présentés au roi qui les retournera aux Chambres politiques sous forme de projets de loi. En d'autres termes, pouvoir spirituel et pouvoir temporel seront deux conseils d'État chargés de mûrir les idées qui doivent plus tard devenir la loi, et ces idées ne peuvent venir que d'eux, les chambres politiques n'ayant que le droit d'en faire des mesures législatives.

C'est ici le plus complet et le plus clair de tous les systèmes de Saint-Simon.

Quelques différences, et considérables, qu'il y ait entre ces diverses conceptions, il faut convenir pourtant qu'elles ont toutes un point commun, l'aristocratisme intellectuel. Saint-Simon est un intellectualiste aristocrate. Il veut toujours que ce soit l'intelligence seule qui gouverne, ou plutôt que ce soit l'intelligence seule qui *ait les idées*, et qui ait le droit d'avoir des idées. Seulement, tantôt il penche à croire que ce sont les savans et artistes qui sont les membres les plus intelligens de la nation, tantôt il penche à croire que ce sont plutôt les industriels, et tantôt enfin il les met sur le même rang, les uns contrôlant les autres. Mais toujours c'est une aristocratie de l'esprit qu'il veut établir. Renan savait très bien, et il le disait, qu'il y avait des affinités assez nombreuses entre « Saint-Simon le Saint-Simonien » et lui.

Non pas que Saint-Simon oublie ou méprise le peuple. Non seulement il a toujours répété que c'est uniquement « pour le peuple » qu'il faut gouverner, ce qui, après tout, va de soi, mais encore il veut que le peuple, ce qui était nouveau alors, ait sa part dans le gouvernement, surtout le peuple des campagnes. Il estimait, vue très juste, qui a paru folle pendant une moitié de ce siècle, et que l'expérience a démontrée vraie, que le peuple est la partie de la nation la plus conservatrice, à la condition que ce soit le peuple tout entier, et non pas seulement le peuple des villes. « Les industriels agricoles sont la classe de la nation la plus intéressée au maintien de l'ordre. » Par conséquent il faudrait qu'ils fussent maîtres des élections. Le moyen? Suffrage universel? Non pas; ou c'est inutile. Il suffirait de faire payer l'impôt direct incombant à l'agriculture, non par le propriétaire mais par le fermier. Le fermier n'en serait pas plus chargé, les fermages baissant aussitôt d'autant, et, ce que le propriétaire fait payer au fermier, parce qu'il le paie lui-même au fisc, le fermier ne le payant plus au propriétaire, mais au percepteur; mais du coup, *de par le cens* (nous sommes sous la Restauration), le fermier deviendrait électeur et, par le nombre, deviendrait le roi des urnes. (*Vues sur la propriété et la législation*, 1818.) Le procédé est aussi ingénieux que la vue est juste. Il est probable

que, dans son système définitif, Saint-Simon n'oubliait pas cela, et que ces chambres, chargées de transformer en lois les idées du pouvoir spirituel, contrôlées par le pouvoir temporel, c'était par un suffrage constitué de la manière que nous venons de voir qu'il voulait qu'elles fussent élues. — Démocratie, non pas complète, mais assez large, démocratie limitée et de caractère surtout rural, à la base, et ayant pour office de constituer les assemblées légiférantes ; aristocratie intellectuelle au sommet, *non élue* — et le mot d'académies qu'il emploie enfin est significatif à cet égard, — chargée d'avoir des idées et seule chargée d'en avoir, formant chambres d'initiative, élaborant le progrès, source de la loi sans être légiférante, et d'autre part guide intellectuel et moral de toute la nation : voilà probablement la pensée complète de Saint-Simon. Le roi se promène au milieu de tout cela. — L'idée originale en même temps que l'idée fixe de tous ces systèmes plus ou moins différens, plus ou moins analogues, de toutes ces rêveries plus ou moins chimériques, plus ou moins pratiques, c'est : il faut dans les temps modernes un *clergé de savans*.

IV

Et ce clergé, où devra-t-il tendre, et qu'est-ce qu'il fera? Quel sera son esprit, quelle sera son œuvre? Il devra avoir, naturellement, l'esprit et les théories de Saint-Simon, lesquelles ne sont pas la précision même. Cependant on peut s'y reconnaître à peu près. Saint-Simon voudrait tirer une morale de la science, comme beaucoup de philosophes du XVIIIe siècle et de la première moitié du XIXe siècle. Il croit même, *en fait*, que jamais les hommes n'ont tiré la morale d'ailleurs que de la science. La morale a toujours été enseignée aux hommes par la religion, et la religion n'a jamais été que la synthèse de la science d'un temps. Seulement les religions ont toujours voulu rester immobiles, et, par suite, elles ont enseigné en tel temps la morale qui était la dernière expression de la science d'un temps très antérieur, et c'est pour cela qu'il faut que les religions se succèdent les unes aux autres, ou qu'il faut que la religion soit évolutive, ce qui est la même chose. Faisons donc et ce qu'il est rationnel de faire et ce qu'on a toujours fait : tirons une morale de la science actuelle.

Disons par exemple : ...Et c'est juste ici que Saint-Simon s'est arrêté, parce que, — ce qu'on a mis quelque temps à reconnaître, mais ce qui est vrai, — il n'y a pas moyen de tirer une morale de la science. La science est l'étude de la nature, et la nature est immorale. On ne peut sortir de cette antinomie qu'en en atténuant les termes jusqu'à les fausser absolument, qu'en s'ingéniant à repré-

senter la nature comme moins immorale qu'elle ne paraît, ou qu'en tirant doucement la morale à la nature et la dégradant discrètement, ce qui fait qu'on aboutit ou à une nature qui n'est pas du tout la nature vraie, ou à une morale qui est immorale. Il n'y a pas de morale scientifique, parce qu'il n'y a pas de morale naturelle.

Seulement j'ai eu tort de dire crûment que Saint-Simon s'est arrêté. Il s'est arrêté comme on s'arrête quand on part d'un principe faux, et qu'on ne veut point cependant l'abandonner : il a louvoyé. La morale naturelle, la morale scientifique, le *physicisme*, comme on l'appelle, il ne faut pas l'enseigner *pour le moment.* « Organiser une religion fondée sur le physicisme... c'est se tromper ; l'organisation d'une nouvelle religion n'est pas encore possible. » Provisoirement il faut réserver « le physicisme aux gens instruits », et laisser « le déisme à la classe ignorante. »

Du reste, à l'abri de ce déisme, on pourra et on devra enseigner une morale très pure, très élevée. Cette morale consistera dans le culte du travail et de la fraternité. Le travail sera considéré par l'homme comme une obligation morale et non comme une nécessité physique, et ce sera la principale, l'essentielle différence entre les temps antiques et les temps modernes. Vivre noblement, comme on disait autrefois, c'était ne rien faire. Antiquité, moyen âge et temps modernes jusqu'à hier en ont toujours jugé ainsi. C'est le contraire qui est le vrai : vivre noblement c'est travailler. Le clergé nouveau prêchera cette doctrine, et arrivera à faire que « l'oisif soit puni par la déconsidération publique. »

Cette doctrine sera complétée par celle de la Fraternité. Le précepte « ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît » n'est pas odieux, il n'est pas condamnable ; mais il a quelque chose d'étroit, de négatif, de pharisaïque. C'est un précepte de justice. La justice ne suffit pas (et Saint-Simon pourrait faire remarquer ici, comme il l'a fait, du reste, à peu près, ailleurs, que ce n'est pas l'idée de justice qui domine dans l'Évangile). La justice est bonne, mais elle est inféconde ; elle est une règle, elle n'est nullement un excitant au bien, une inspiratrice de la vraie morale. De plus ce précepte a au moins l'air d'en appeler à l'égoïsme. Il le met en jeu, il l'invoque, il le fait entrer dans les considérations qui doivent avoir pour effet de nous mener au bien. Pour nous persuader de bien agir envers les autres, il nous prie de faire réflexion sur nous-mêmes. — Et encore, malgré cela, on n'en peut pas tirer l'idée de devoirs de l'homme envers soi : si je n'ai pas fait d'injustice, si je me suis abstenu de commettre contre les autres ce que je ne voudrais pas qu'on commît

contre moi, j'ai accompli la loi, je suis en règle; par conséquent je puis ne pas travailler, je puis être oisif, moine contemplateur, ascète. Mauvaise morale. Le précepte doit être : « Les hommes se conduiront en frères les uns avec les autres. » Les hommes sont une famille. Il y en a de plus forts, soit par leur intelligence, soit par leur richesse acquise; ce sont les aînés. A titre de frères ils doivent secourir leurs puînés, les petits de la maison, et de là cette maxime essentielle de la nouvelle législation morale: *Amélioration physique et morale de la classe la plus pauvre*. — Arrivé là, dans son dernier ouvrage, Saint-Simon n'a pas de peine à s'apercevoir qu'il récite l'Évangile; il le reconnaît, proclame que la morale n'a pas fait une découverte et ne pouvait pas en faire une seule depuis : « *Aimez-vous les uns les autres*, » et intitule l'ouvrage qu'il écrit : *Le nouveau christianisme*.

Il n'y a, certes, rien à objecter à cette morale de Saint-Simon, si ce n'est qu'on ne voit nullement comment il la tire de son *physicisme*, ni en quoi elle est scientifique. Ce n'est probablement pas la nature qui nous enseigne à être frères les uns des autres, ni même à travailler quand nous pouvons faire autrement. La morale de Saint-Simon est une morale comme une autre, ou plutôt c'est *la morale*, qu'il enseigne, sans l'avoir fondée sur un nouveau principe, sur un principe lui appartenant, ni même sur aucun principe.

Quoi qu'il en soit, voilà ce que le clergé de savans devra prêcher.

Il devra enseigner encore le culte du progrès, et c'est ici que la morale de Saint-Simon prend jusqu'à un certain point un caractère original. La théorie du progrès ne fonde pas sa morale, ne lui donne pas un principe, mais elle lui donne un caractère, et un caractère évolutif; elle la nuance selon les différens temps; j'ajouterai qu'elle la précise, ou qu'elle prétend à la préciser, lui donnant, ou voulant lui donner, selon chaque temps, des qualités particulières à chaque époque, la qualité juste qui convient à cette époque. C'est assez curieux. Voici, si je comprends bien, la pensée de Saint-Simon sur ce point. L'humanité c'est un homme (idée, pour commencer, qui n'est pas prouvée du tout, qui faisait la joie de Proudhon quand il la rencontrait, et qui me semble, comme à lui, nonobstant Pascal, très contestable; mais poursuivons), l'humanité est un homme; elle a son enfance, son adolescence, sa jeunesse, son âge mûr, son âge de déclin, sa vieillesse. Elle se comporte dans le développement de sa carrière absolument comme un homme dans le cours de sa vie. L'enfant est bâtisseur, le jeune homme artiste, l'homme mûr belliqueux, le vieillard philosophe. Les Égyptiens sont bâtisseurs, les Grecs artistes, les Romains belliqueux et tout le moyen âge à leur suite. L'humanité est aujour-

d'hui comme un homme de quarante à quarante-cinq ans. Elle va cesser d'être belliqueuse et elle va devenir philosophe. Or l'office du moraliste consiste à tracer à l'homme ses différens devoirs selon les âges qu'il traverse, et à indiquer à l'humanité les devoirs particuliers que lui impose, parmi les devoirs éternels, l'âge auquel elle est parvenue. L'humanité doit toujours être juste, bienfaisante, accessible à la pitié; mais comme les enfans ont des devoirs particuliers et les hommes mûrs des devoirs spéciaux, de même l'humanité doit avoir une morale particulière dans ce qu'on appelle l'antiquité et une autre dans ce qu'on appelle les temps modernes. Je ne vois pas que Saint-Simon ait marqué nulle part quels sont les devoirs propres à un peuple de bâtisseurs, ni quels les devoirs spéciaux à un peuple d'artistes; mais enfin telle est, en sa loi générale, je dirai la distribution de la morale selon les différens temps.

L'essentiel est donc, à chaque époque, de bien savoir quel est l'âge de l'humanité. Là-dessus il ne faut pas se tromper. Jugez du désastre si vous prescriviez à l'humanité enfantine les devoirs de l'humanité mûre, et à l'humanité philosophe les devoirs de l'humanité bâtissante! On voit qu'en dernière analyse l'idée est de faire dépendre la morale de la philosophie de l'histoire. Si le cours de l'histoire modifie la morale, le moraliste devra se régler sur le cours de l'histoire, et la philosophie de l'histoire sera la lumière de la morale, ou plutôt morale et philosophie de l'histoire ne seront guère qu'une même science.

Ce n'est pas là une idée ridicule. Il est bien certain que les différens temps imposent à l'humanité des devoirs différens, comme les différentes circonstances imposent à l'homme de différentes obligations. Il est bien certain que le moraliste doit étudier l'époque où il vit, comme l'homme doit faire attention à l'âge où il est, parce que « qui n'a pas l'esprit de son âge, de son âge a tout le malheur. » Il est bien vrai, comme dit La Rochefoucauld, que « les vices nous attendent dans le cours de la vie comme des hôtes chez qui il faut successivement loger » et que pareillement l'humanité rencontre en sa marche de nouveaux hôtes, elle aussi, avec lesquels il lui faut savoir de quelle manière elle doit vivre. — On pourrait même faire remarquer que, si l'homme a plus de devoirs à mesure qu'il avance en âge, ce qui est mélancolique, mais ce qui est vrai, de même aussi l'humanité est tenue d'avoir une morale plus sévère à mesure qu'elle prend plus de siècles. Ne nous paraît-il pas presque naturel que les Grecs aient été comme des adolescens spirituels, brillans, beaux parleurs, artistes passionnés, très légers du reste, d'un sens moral faible, et à qui on pardonne tout parce qu'ils sont charmans?

Mais il n'en est pas moins que, comme règle ou critérium d'une morale, le principe est bien fragile et inconsistant. Qu'il faille étudier son temps pour être moraliste expédient et précis, ce n'est pas douteux; mais qu'il faille connaître l'âge exact de l'humanité pour instituer une bonne morale, voilà qui met en péril l'institution de cette doctrine. Nous sommes condamnés à ne pas connaître l'âge de l'humanité. L'homme seul, et quelquefois la femme, connaît son âge : l'humanité ne le connaît pas. Il change à tout moment, selon les découvertes de la science, et, par exemple, rien ne nous dit si les Égyptiens sont l'humanité en son enfance ou l'humanité déjà vieille, et si « le peuple bâtisseur » bâtissait parce que c'est un amusement de l'enfance ou parce que c'est une manie de la vieillesse. Pour en parler franc, la philosophie de l'histoire, telle que les hommes de 1800 à 1850 environ ont pris un plaisir infini à la concevoir, n'existe pas. On peut démêler l'esprit d'un temps; on peut même, quoique ce soit déjà bien difficile et bien audacieux, démêler l'esprit général d'une race. Trouver la loi du développement de toute l'humanité depuis ses origines que nous ne connaissons pas, jusqu'à son avenir que nous connaissons *un peu mieux*, mais qu'on avouera que nous ne connaissons guère, c'est une chimère ravissante; assimiler l'humanité à un homme qui se développe, encore que ce soit plausible à certains égards, n'est, à le pousser trop loin et à l'appliquer à tout, qu'un divertissement de rhétorique; et, sans même chercher la loi du développement général de l'humanité, affirmer qu'il y en a une, c'est une hypothèse. Fonder, ou seulement régler la morale sur la philosophie de l'histoire, c'est donc la rattacher à quelque chose de beaucoup plus fragile qu'elle-même.

Seulement remarquez bien que Saint-Simon, très féru de sciences, tout plein de Newton, de Laplace, de Black, de Cavendish, de Priestley, de Monge, de Berthollet, de Lavoisier, de Fourcroy, de Guyton, obstiné tant à donner le gouvernement spirituel de l'humanité aux savans qu'à tirer une morale de la science, voit toutes choses ou prétend les voir à un point de vue scientifique. Or, ce développement continu et régulier de l'humanité, cet accroissement progressif, *satus*, *ortus*, *incrementum*, au point de vue scientifique, et au seul point de vue scientifique, il est vrai. C'est dans ce sens seulement que Pascal le prend et dans ce sens seulement qu'il l'affirme : « L'homme *s'instruit* sans cesse dans son progrès ; car il tire avantage non seulement de sa propre expérience, mais encore de celle de ses prédécesseurs ; parce qu'il garde toujours dans sa mémoire les *connaissances* qu'il s'est une fois acquises et que celles des anciens lui sont toujours présentes dans les livres qu'ils en ont laissés. Et comme il conserve ses

connaissances, il peut aussi les augmenter facilement; de sorte que les hommes sont aujourd'hui en quelque sorte dans le même état où se trouveraient ces anciens philosophes s'ils pouvaient avoir vieilli jusqu'à présent en ajoutant aux *connaissances* qu'ils avaient celles que leurs études auraient pu leur acquérir à la faveur de tant de siècles. De là vient que par une prérogative particulière, non seulement chacun des hommes s'avance de jour en jour *dans les sciences;* mais que tous les hommes ensemble y font un continuel progrès à mesure que l'univers vieillit, parce que la même chose arrive dans la succession des hommes que dans les âges différens d'un particulier. De sorte que toute la suite des hommes pendant le cours de tant de siècles doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours et qui *apprend* continuellement. » Voilà qui est parfaitement juste : dans l'ordre scientifique, l'homme progresse. Pour celui-là donc qui prétend tirer la morale de la science, il est tout naturel que la morale soit évolutive, que la morale soit même progressive, et qu'elle suive comme pas à pas l'ascension de l'humanité dans le savoir. Mais si le progrès n'existe que dans l'ordre scientifique, si l'humanité ne s'accroît qu'en connaissances, si elle est seulement plus savante qu'autrefois, si l'homme, guindé sur l'amas de livres qu'il accumule depuis des siècles, est comme le voyageur qui gravit une montagne, et voit plus loin, ce qui est quelque chose, mais reste le même homme ; si l'humanité, et encore faudrait-il dire l'élite seulement de l'humanité, est plus instruite que jadis, mais du reste n'est ni plus artiste, ni plus poète, ni meilleure ; il n'y a pas lieu de faire à la morale le sort de la science et de les montrer marchant du même pas, se réglant l'une sur l'autre et par les mêmes voies. — Seulement il était juste de faire remarquer que, si Saint-Simon a eu l'idée de la morale évolutive, c'est parce qu'il avait l'idée de la morale scientifique, et que de ces deux idées celle-ci rentre dans celle-là ; car ce nous est toujours un honneur, et cela montre que nous avons l'esprit bien fait, qu'une de nos erreurs rentre dans une erreur plus générale.

Voilà les doctrines que le clergé saint-simonien devra répandre, ou plutôt, car ces doctrines sont toujours restées chez Saint-Simon à l'état vague, voilà l'esprit dont il devra s'inspirer.

Il devra, de plus, réorganiser socialement le pays et l'Europe. Mais ici, une question se pose. Saint-Simon a-t-il bien été socialiste? On peut discuter. Il n'y a pas de système socialiste dans Saint-Simon; et d'autre part les écoles socialistes, toutes les écoles socialistes peut-être, sont autorisées à s'appuyer sur certai-

nes phrases et même sur certaines pages de Saint-Simon. M. Georges Weill a raison d'appeler Saint-Simon non pas « notre premier socialiste » par exemple, mais « un précurseur du socialisme ». Saint-Simon est socialiste par ses négations et par quelques-unes de ses tendances; il l'est par ce qu'il lui arrive de nier, et par quelques-uns, quelques-uns seulement de ses désirs, encore et toujours un peu confus.

Je dis que Saint-Simon est socialiste par ses négations, parce qu'il n'est pas libéral. Il ne l'est ni en fait ni en théorie; il ne l'est ni comme observateur qui regarde le monde marcher et voit où il va, ni comme théoricien qui se demande comment le monde devrait aller. En fait le monde ne va pas et ne peut aller du côté de la liberté. La cause en est la division et la subdivision de plus en plus minutieuse du travail. « La division qui s'est introduite dans les travaux a lié complètement les hommes ensemble. » Ils dépendent les uns des autres, et eux tous d'une organisation qu'ils s'imposent ou qui s'impose à eux. Pour le moindre objet à fabriquer il faut qu'ils soient plusieurs et engrenés exactement, rigoureusement, les uns aux autres. Ils sont les rouages. Avant même le grand développement du machinisme moderne, déjà les hommes eux-mêmes, en tant que producteurs, n'étaient pas autre chose qu'une machine dont chaque individu était une pièce. La liberté dans tout cela n'a que faire, parce que l'individualisme disparaît. La liberté consiste à pouvoir se suffire à soi-même. Est libre le colon qui vit sur la terre qu'il a défrichée et dont, avec sa famille, il tire la subsistance de sa famille et la sienne. N'est déjà plus libre l'homme qui n'a qu'un métier, et dont tout le monde a besoin pour ce qui est de ce métier, mais qui a besoin de tous les autres pour tout ce qui n'est pas ce métier-là. Est moins libre encore, et ne l'est plus du tout, celui qui n'a même pas un métier, mais une fraction de métier, et ne sait pas et ne peut pas produire un clou, si ce n'est avec le concours d'autres artisans, et en entrant dans la clouterie, et en y restant. De cette clouterie il sera le serf, l'esclave, précisément parce qu'il n'en est qu'un rouage. Mettez un rouage dans la rue et dites-lui qu'il est libre, et qu'il se tire d'affaire. De par la division du travail, qui est nécessaire, qui est la condition même de la civilisation, l'homme n'est pas libre et le sera de moins en moins. La liberté, dans ces conditions, si ce n'était pas une chimère de la poursuivre, si on pouvait, même partiellement, la réaliser, « serait contraire au développement de la civilisation et à l'organisation d'un système bien ordonné qui exige que les parties soient fortement liées à l'ensemble et dans leur dépendance. » Le monde ne va donc pas vers la liberté; il ne marchera

vers la liberté que s'il remonte en sens contraire de la civilisation. N'y comptons pas.

En théorie Saint-Simon n'est pas plus libéral qu'il ne l'est quand il considère les faits. L'individu pour lui n'est nullement sacré; c'est l'association qui est sacrée. Le contrat social n'a point du tout pour but de maintenir la liberté. « En aucun cas le maintien des libertés individuelles ne peut être le but du contrat social. » Le but du contrat social c'est de faire l'individu plus heureux, et non plus libre. Le but du contrat social c'est de faire une association assez bien ordonnée pour que les individus y soient en sécurité et en paix. Ne vous flattez donc pas d'avoir le droit de faire ce que vous voudrez sans nuire à personne, selon la formule, et par exemple de ne rien faire, et de « rester les bras croisés dans l'association. *Un tel penchant doit être réprimé sévèrement partout où il existe.* » Votre droit ne consiste « qu'à développer sans entraves et avec toute l'extension possible une capacité temporelle ou spirituelle, utile à l'association. » — On ne peut pas nier plus ouvertement la liberté individuelle, et l'on ne peut pas la tenir plus formellement pour une séduction de l'égoïsme, digne de mépris et de répression.

Du reste, comme feront plus tard à peu près tous les socialistes, Saint-Simon remarque, ce qui en son temps est prévoir, que les masses populaires ne s'intéressent nullement à la liberté : « Les discussions sur la liberté, qui agitent beaucoup la classe moyenne, sont devenues à peu près indifférentes à la classe inférieure, parce qu'elle sent très bien que, dans l'état actuel de la civilisation, l'arbitraire ne peut jamais porter sur elle. » La seconde partie de cette observation est tout à fait fausse, et personne n'a plus d'intérêt que les petits à ce qu'il y ait le moins d'arbitraire possible dans une société; mais la remarque de fait est très juste, et prophétique.

Saint-Simon ne serait donc nullement gêné par son libéralisme ou son individualisme, comme l'a été Proudhon plus tard, pour accepter les idées socialistes et leurs conséquences. Mais les a-t-il eues, au moins en puissance? On peut discuter. Sur la question de la propriété il y aurait le pour et le contre. Saint-Simon semble tenir essentiellement à la propriété individuelle. Il dit nettement : « La législation doit assurer le libre exercice de la propriété. » Il dit encore : « C'est de la conservation ou du droit de propriété que l'existence de la société dépend »; et nulle part dans ses œuvres on ne voit qu'il considère la disparition de la propriété comme possible. La question ne semble pas s'être posée pour lui. Il y a même en ceci une contradiction avec ce que nous avons vu de lui plus haut. Celui qui n'admet pas le

droit à l'oisiveté, doit, s'il est logique, ne pas admettre la propriété individuelle, la considérer comme un abus, vouloir détruire cet abus, ou l'entourer de telles précautions, le gêner par tant de limitations et de vexations, qu'elles équivaudraient à le détruire, et qu'il vaudrait mieux le supprimer. En effet la propriété est précisément le moyen qu'ont trouvé pour exercer le droit à l'oisiveté ceux qui en avaient le goût, et pour assurer et étendre leur liberté individuelle ceux qui en avaient la passion. La propriété est autre chose aussi, sans doute; elle est un moyen de puissance, elle est un moyen de sécurité; elle a toujours été recherchée par ceux qui voulaient dominer, ou par ceux qui ne voulaient pas courir les risques de la bataille de la vie, ou qui voulaient les courir moins, etc.; mais elle est avant tout ce que je disais d'abord, un moyen trouvé pour consolider l'effort une fois fait, pour vivre un jour du travail fait antérieurement, pour se soustraire dès lors au service des autres et se retirer de l'association, ou « vivre au milieu d'elle les bras croisés », bref pour exercer, si l'on en a envie, le droit à l'oisiveté. La passion de la propriété est d'une part le goût de l'indépendance, et le proverbe a raison qui dit que le travail c'est la liberté, à la condition qu'on ajoute : « le travail transformé en propriété » ; et elle est d'autre part le désir de conquérir le repos, et les hommes, en travaillant pour la propriété, font simplement ce que Pascal disait qu'ils font toujours : « ils tendent au repos par l'agitation. »

Si donc l'oisiveté n'est jamais un droit, et si l'indépendance, se soustraire soi-même à l'association, n'est pas permise, la propriété n'est pas un droit non plus. Saint-Simon devait donc aboutir à nier ce droit. Il ne l'a jamais fait. Et si l'on tient à ce qu'il soit socialiste, on peut dire que la négation du droit de propriété était tellement contenue dans ses prémisses qu'il était inutile de la formellement exprimer ; et si l'on tient à ce qu'il ne le soit pas, on peut dire qu'il est si extrêmement éloigné de l'être que, quand ses principes le mènent de ce côté-là, il ne leur permet pas de l'y conduire et les arrête à moitié chemin.

Mais s'il n'a pas attaqué la propriété en elle-même, il a dit très nettement, lui qui d'ordinaire n'est pas net, que tout *l'usage* de la propriété peut être, doit être réglé par la loi, contrôlé par la loi, limité par la loi. La page est curieuse, très significative, indique bien à quel point Saint-Simon voulait qu'on s'arrêtât en cette matière, montre et son souci de conserver la propriété individuelle et sa crainte que la propriété individuelle ne devienne une sécession du particulier au sein même de l'association, et, je la cite tout entière, comme a fait M. Georges Weill,

parce qu'elle me semble marquer un point relativement précis de l'évolution des idées réformistes en cette question : « Il est évident que, dans tout pays, *la loi fondamentale est celle qui établit les propriétés et les dispositions pour les faire respecter;* mais *de ce que cette loi est fondamentale, il ne résulte pas qu'elle ne puisse être modifiée.* Ce qui est *nécessaire* c'est *une loi qui établisse le droit de propriété,* et non une loi qui l'établisse de telle ou telle manière. *C'est de la conservation du droit de propriété que dépend l'existence de la société,* mais non de la conservation de la loi *qui a primitivement consacré ce droit.* Cette loi dépend elle-même d'une loi supérieure et plus générale qu'elle, de cette loi de la nature en vertu de laquelle l'esprit humain fait de continuels progrès, loi dans laquelle toutes les sociétés puisent le droit de modifier et de perfectionner leurs institutions... Ainsi donc ces questions : quelles sont les choses susceptibles de devenir des propriétés? par quels moyens les individus peuvent-ils acquérir ces propriétés? de quelle manière ont-ils le droit d'en user lorsqu'ils les ont acquises? sont des questions que les législateurs de tous les temps ont le droit de traiter toutes les fois qu'ils le jugent convenable; car *le droit individuel de propriété ne peut être fondé que sur l'utilité commune et générale de l'exercice de ce droit,* utilité qui peut varier selon les temps. »

Nulle part Saint-Simon n'a mieux montré l'antinomie qui était au fond de sa pensée sur cette question. Chez lui ce n'est pas, comme chez Proudhon, l'individualisme et le socialisme, l'idée de liberté et l'idée d'égalité qui luttent l'une contre l'autre; c'est l'aristocratisme et l'idée de l'intérêt général. Saint-Simon est profondément aristocrate; après tout ce que j'ai dit de lui, je n'ai pas besoin de le démontrer; mais il veut que l'aristocratie ne serve qu'au bien commun. Or, rencontrant la pierre angulaire de toute aristocratie, la propriété, il sent bien, nonobstant son aristocratie intellectuelle concentrée dans son « pouvoir spirituel », que la propriété individuelle disparaissant, toute véritable aristocratie, solide, durable et valant par elle-même, disparaît; et donc il tient à la propriété. Mais ne se dissimulant pas que la propriété, moyen d'aristocratie, *est un moyen aussi de ne pas l'exercer,* est une ressource pour dominer l'association dans l'intérêt de l'association, mais une ressource aussi pour se désintéresser de l'association et lui être inutile, il voudrait que le propriétaire fût forcé d'être utile à la communauté. Il voudrait que « le droit individuel de propriété ne fût fondé que sur l'utilité commune et générale de l'exercice de ce droit. »

De là, dans ses *Vues sur la propriété et la législation,* ce système bizarre, dans le détail duquel je n'entrerai pas, où le

propriétaire, tout en restant propriétaire, finit par être une sorte de vassal de son fermier. En somme Saint-Simon a approuvé la propriété et s'en est défié. Il en est un partisan très soupçonneux. Il ne voudrait pas la sacrifier et voudrait un peu qu'elle se sacrifiât, et un peu l'obliger à se sacrifier, tout au moins à se subordonner à l'intérêt public, et il en cherche le moyen.

D'autres viendront, nullement partagés entre l'instinct aristocratique et le souci de l'intérêt commun, parce qu'ils ne seront pas du tout aristocrates, qui ne verront dans la propriété individuelle qu'un moyen de domination ou une sécession, et qui, à l'un ou l'autre titre, ou à tous les deux, la condamneront. D'autres viendront aussi qui croiront que la propriété telle qu'elle est n'est pas du tout nuisible à l'intérêt général, et au contraire, et qui la soutiendront telle qu'elle est, sans en vouloir changer les conditions, et c'est qu'ils seront convaincus, plus ou moins consciemment, que la société a besoin d'une aristocratie. Aristocrate et socialiste à la fois, Saint-Simon devait en cette matière s'arrêter à un moyen terme, et c'est, avec une grande gaucherie du reste, ce qu'il a fait.

Ce qui est encore plus aristocratique chez lui, sans peut-être en avoir l'air, ce sont ses idées sur « l'amélioration de la classe la plus pauvre. » C'est la mission principale qu'il donne à son *clergé*. Instruire le peuple, « répandre le plus promptement possible dans la classe des prolétaires les connaissances positives acquises » l'amuser aussi, noblement, lui communiquer les connaissances « qui peuvent garantir aux individus composant cette classe des plaisirs et des jouissances propres à développer leur intelligence, » voilà ce qu'il faudra poursuivre et réaliser. Ceci est le rêve généreux d'un bon patricien; c'est ce que l'Église du moyen âge a constamment essayé de faire, et jamais n'a été plus nette chez Saint-Simon l'idée d'un clergé laïque se substituant au clergé ancien, pour le prolonger en quelque sorte et continuer son œuvre. C'est le rêve aussi de tous ceux qu'on peut appeler les bons féodaux, et qui, principalement au XVIIIe siècle, avaient les yeux fixés sur le moyen âge, et le voulaient en son esprit, moins ses violences et ses convulsions. Rien n'est moins démocratique, malgré les apparences. Ce que le peuple — et on ne peut guère s'en étonner — désire le moins, ce sont des guides moraux, des maîtres spirituels, des directeurs de conscience. Son peu de goût pour le clergé chrétien s'explique en partie par là. Il ne veut pas être traité en enfant. Bien entendu il l'est cependant, et va chercher dans les journaux faits pour lui les directeurs d'esprits dont, sans le savoir, il a besoin. Mais ce qu'il n'aime pas, ce sont les directeurs d'esprits organisés en corps, ayant des traditions,

de l'unité dans les vues et formant un ordre. En cet état ils sont comme des tuteurs, et il n'aime pas se sentir en tutelle. Il souffre impatiemment qu'on se permette et qu'on se pique de l'améliorer. Éternel adolescent, il est *monitoribus asper*. L'aristocrate en est désolé et dit aux plébéiens : « Laissez-vous éclairer. Je ne suis que pour cela. » Le libéral leur dit : « A votre aise, et à vos risques. » Le politique tâche de s'arranger de manière que le peuple soit amélioré en effet par mesures législatives sans s'apercevoir qu'on l'améliore et en croyant s'améliorer lui-même. Saint-Simon n'est ni un libéral, ni un politique.

Enfin ce qu'on rencontre chez lui de plus « socialiste », c'est ce qu'on a appelé, une vingtaine d'années après lui, le « droit au travail. » Il se trouve formellement dans Saint-Simon. Il faut « classer comme premières dépenses de l'État celles qui sont nécessaires pour procurer du travail à tous les hommes valides, afin d'assurer leur existence physique. » Pour cela grands « ateliers nationaux » comme on dira plus tard, défrichemens, desséchemens de marais, routes, ponts, canaux. L'État doit le travail à l'individu. Ici Saint-Simon est pleinement dans son rôle de patricien, sans pour cela aller à l'encontre du sentiment populaire ; car le peuple ne déteste pas l'État-patron, il n'a de répugnance que pour l'État-régent ; il tient beaucoup plus à son indépendance morale qu'à son indépendance économique, et, pourvu qu'il ne soit pas catéchisé, il accepte d'être enrégimenté, et, pourvu qu'il ne soit pas sermonné, il ne lui déplaît pas d'être fonctionnaire.

C'est tout. Saint-Simon n'a pas été plus socialiste que cela. La propriété respectée, mais contrainte, par des moyens qui restent obscurs, à se tourner à l'avantage de la communauté ; l'État, en tant que pouvoir spirituel, améliorant la classe pauvre ; l'État, en tant que pouvoir temporel, devant le travail à cette même classe et le lui donnant : voilà tout le socialisme de Saint-Simon. Il est élémentaire, d'aucuns diront qu'il est enfantin. Il faut reconnaître qu'il est précurseur. L'*aristocratisme en moins*, et par suite le respect de la propriété en moins, il deviendra le socialisme le plus répandu peut-être vers le milieu de ce siècle ; il sera le socialisme littéraire qui a fleuri ou sévi, comme on voudra, dans les environs de 1848. Il y en a un autre, le socialisme scientifique, qui ne dérive pas du tout de Saint-Simon, qui dérive des économistes, qui se rend compte, comme eux, des lois absolues du travail, de la production et de la consommation, qui leur emprunte leurs découvertes et leurs constatations pour montrer qu'elles condamnent l'humanité à un état misérable, qui s'indigne alors et conclut qu'il faut tout changer, qui n'est, en somme, que l'économisme se révoltant contre ses conclusions. Mais à propos

de Saint-Simon ce n'est pas de ce socialisme-là que nous avons à parler.

V

Quand on cherche à résumer les idées de Saint-Simon en morale, en politique, en sociologie, on s'aperçoit qu'elles ne sont pas très différentes de celles d'un féodal philanthrope, et qu'il a eu des conceptions assez analogues à celles d'un Fénelon, d'un abbé de Saint-Pierre, d'un marquis d'Argenson. Sa vraie originalité est son rêve d'établissement d'un pouvoir spirituel. Il est bien le premier qui ait fait et poussé loin ce projet qui fut la préoccupation principale d'un grand nombre d'hommes immédiatement après lui. Extrêmement conservateur à travers toutes ses témérités et ses incartades, il n'a pas pu voir disparaître l'ancien pouvoir spirituel sans croire à la nécessité absolue d'en élever un autre et un autre tout semblable au fond à ce qu'était l'ancien. L'ancien était un collège de savans, de *clercs*, la prépondérance attribuée à ceux qui savent; le nouveau devrait être un clergé de savans, la prépondérance attribuée à la science et à ceux qui la possèdent. Au fond la révolution qu'il rêvait était une restauration. Mais cette idée, qui du reste était grande, il est le premier qui l'ait conçue, exprimée et soutenue avec une ténacité extraordinaire. Autour de lui Chateaubriand, de Maistre, de Bonald, rêvaient et prêchaient le maintien pur et simple du pouvoir spirituel ancien; Ballanche, et après lui tous ceux qu'on a appelés catholiques libéraux, voulaient le maintien du pouvoir spirituel ancien, mais accommodé plus ou moins aux besoins intellectuels et au tour d'esprit nouveau.

Seul Saint-Simon voulait un pouvoir spirituel nouveau, créé de toutes pièces et animé d'un esprit absolument moderne. En même temps qu'un clergé nouveau, c'était bien une religion nouvelle qu'il instituait. Ses successeurs immédiats, Comte d'un côté, les saint-simoniens de l'autre, furent tellement pénétrés de cette pensée, que, l'un et les autres, ils fondèrent de véritables religions, très différentes du reste et entre elles et de celle que Saint-Simon lui-même aurait établie; mais ils furent également possédés de l'idée d'un pouvoir spirituel à établir parmi les hommes. — En dehors de ses successeurs immédiats, l'idée de la nécessité d'un pouvoir spirituel a été embrassée par les Lamennais, les Quinet, et, qu'on le remarque bien, par Cousin et les philosophes universitaires eux-mêmes. Au milieu de l'anarchie intellectuelle du XIXe siècle, et précisément à cause d'elle et pour la corriger, cette idée s'est développée, a grandi, a pris des forces, a tenté et séduit une foule d'esprits, extrêmement différens du reste. Elle a in-

quiété, excité aussi et aiguillonné les religions anciennes et n'a pas laissé de leur donner une nouvelle vie et une nouvelle ardeur. Elle a été un ferment intellectuel et moral très puissant.

Elle est toute naturelle, et, qu'elle tende à ramener à ses origines et à son état primitif une religion existante, ou à rajeunir au contraire et ajuster aux temps nouveaux une religion existante, ou à établir franchement une religion nouvelle, on la trouve à tout instant dans l'histoire des religions; mais vers 1810 elle a le caractère d'un atavisme. Saint-Simon a une foule de points communs avec les philosophes du XVIII[e] siècle : optimisme, croyance au progrès, croyance à la philosophie de l'histoire, croyance à la perfectibilité indéfinie, etc.; mais l'idée d'une religion nouvelle et surtout d'un pouvoir spirituel organisé, aucun des penseurs du XVIII[e] siècle ne l'a eue. Quelques-uns seulement des hommes de la Révolution l'ont eue, et, sans qu'il faille dire uniquement, principalement comme moyen de polémique, arme de guerre et instrument de domination personnelle. Saint-Simon l'a eue en penseur, en croyant, et en fervent. Il l'a conçue, couvée, et caressée toute sa vie. Il y a ramené toutes ses préoccupations et toutes ses pensées. Il en est bien l'inventeur, le père. Les premières lignes qu'il ait écrites et les dernières qui soient parties de sa main ont été pour elle.

Si donc cette grande pensée a occupé de très hauts esprits et aussi de très nombreux esprits pendant une grande partie de ce siècle; si elle a été reprise et remaniée de cent façons diverses qui sont toutes intéressantes; si elle a eu des commencemens d'exécution et même des réalisations partielles dont quelques-unes durent encore, non sans honneur, non sans utilité; si elle est ressaisie encore de nos jours avec une sorte d'obstination, et lancée à nouveau avec une sorte d'entêtement de gageure, qui prouve au moins qu'elle est faite pour tenter toujours quelques esprits et surtout quelques âmes; si, quoique échouant toujours en se heurtant contre l'individualisme moderne et la passion qu'ont les hommes de nos temps de penser chacun par lui-même, elle subsiste cependant, vivace, toujours renaissante, infatigable, et espérant contre toute espérance; celui qui l'a eue le premier après qu'elle était absolument disparue depuis bien longtemps, est certes, à tout le moins, en même temps qu'un cœur très vaillant, une intelligence très originale, un homme d'une personnalité vigoureuse, et qui avait beaucoup d'avenir dans l'esprit.

ÉMILE FAGUET.

LA

FRANCE ET L'ALLEMAGNE

DANS L'AFRIQUE CENTRALE

LA DÉLIMITATION DU CAMEROUN ET DU CONGO FRANÇAIS

La France et l'Allemagne viennent de signer relativement à la délimitation de leurs possessions respectives dans le Centre africain un accord que les Chambres françaises vont être appelées à ratifier. Cet accord met fin à une situation épineuse et délicate qui, surtout dans ces dernières années, menaçait de devenir une source de complications d'ordres divers. L'Allemagne a obtenu le prolongement de la colonie du Cameroun juqu'aux rives du Chari, la France le prolongement de la frontière occidentale du Congo français jusqu'au lac Tchad. La part que s'est réservée l'Allemagne, si elle n'a pas répondu complètement à ses espérances ambitieuses, peut être jugée satisfaisante, et ses explorateurs pourront la considérer comme une digne récompense de leurs fatigues et de leurs labeurs. L'œuvre commencée il y a dix ans à peine par la prise de possession de quelques localités insignifiantes sur le littoral se termine aujourd'hui aux rives du Chari. Tandis que le nouveau domaine de l'Allemagne nettement délimité de tous côtés est désormais à l'abri de toutes contestations, les immenses territoires reconnus à la France par l'accord du 4 février 1894 peuvent lui être disputés, dans une certaine mesure, par des concurrens. Sur le haut Oubangui et sur le haut Chari nous restons

en présence des Anglais et des Belges, qui entendent réclamer leur grosse part. Néanmoins un grand pas a été fait dans la voie du partage politique définitif de l'Afrique, par l'arrangement franco-allemand, et le temps n'est certainement pas éloigné où l'on verra les nations européennes dépenser leur activité dans le champ qu'elles se seront d'un commun accord assigné, sans pour cela être les unes pour les autres une source de difficultés et de gêne. L'enchevêtrement de causes et de circonstances qui auront amené l'Europe à se partager le Centre africain sera alors une histoire intéressante à connaître, et la formation territoriale du Cameroun, qui peut dès maintenant être racontée, sera un des chapitres les plus importans de ce récit. On y admirera la clairvoyance avec laquelle a été choisi sur le littoral l'emplacement de la future colonie du Cameroun, la décision et l'énergie qui ont présidé à sa fondation, l'esprit de suite et de méthode qui ont contribué à son accroissement. L'histoire du Congo français, intimement liée à celle du Cameroun, fera ressortir de son côté la grandeur et la ténacité des efforts que nous avons déployés pour contrecarrer les entreprises tentées d'autre part. Dans la lutte de vitesse au cœur du continent africain qui eut lieu entre les explorateurs allemands et les explorateurs français, ceux-ci l'ont emporté, et leur victoire, qui est aussi celle de tous ceux qui ont organisé et soutenu leurs missions, a eu comme conséquence l'abandon par l'Allemagne à la France du Soudan oriental et la possibilité pour cette dernière de constituer des rives du Congo au bord de la Méditerranée un immense empire africain.

I

L'établissement des Allemands au Cameroun est de date récente. A la fin de 1883, la prospérité croissante de l'Allemagne, le développement du commerce et de l'industrie, l'augmentation rapide de la population, l'émigration d'une partie des habitans et des capitaux à l'étranger, les exigences de la marine militaire et marchande, peut-être aussi le secret désir de fortifier l'unité de l'empire en donnant à la réunion d'États qui le formaient des colonies impériales, tous ces motifs décidèrent le gouvernement allemand à rechercher dans les diverses parties du globe les points où il pourrait hisser son pavillon et créer des établissemens coloniaux. La côte du Cameroun dans la baie de Biafra attira particulièrement son attention. Le pays n'avait pas encore été occupé, du moins officiellement, par une puissance européenne; il était sain, il paraissait appelé à un grand avenir. Sous cette zone torride, le

massif montagneux du Cameroun, s'élevant du bord même de l'Océan à 4500 mètres de haut, offrait des conditions de température et de climat telles qu'il était signalé depuis longtemps par les voyageurs comme devant servir aux Européens de colonie de peuplement et même de station de convalescens. Au pied de la Montagne du Ciel (ainsi l'appelaient les indigènes), l'embouchure du fleuve Cameroun offrait un mouillage beaucoup plus favorable que la plupart des embouchures des rivières qui se jettent dans le golfe de Guinée; ce fleuve était large et navigable sur une assez grande étendue. Les habitans de la côte étaient depuis longtemps habitués au contact des Européens; ils faisaient avec eux un commerce des plus actifs. L'Allemagne pouvait d'ailleurs se croire quelques droits à la possession de cette région. Dès 1870, Henri Barth avait parcouru l'intérieur du pays et atteint le premier les rives de la haute Bénoué. Quelques années plus tard, Rohlfs avait descendu cette rivière, Flegel l'avait remontée. A la suite des indications fournies par ce dernier, des maisons allemandes avaient établi des factoreries à proximité du fleuve Cameroun et y avaient acquis une situation commerciale prépondérante.

Chaque année cette prépondérance s'accentuait. De 1861 à 1883, l'exportation par navires de Hambourg au Cameroun s'était élevée de 3 300 tonnes à 47 000 tonnes; l'importation avait augmenté dans de semblables proportions. Les relations des indigènes avec les commerçans européens étaient empreintes d'une cordialité telle que plusieurs chefs du pays avaient signé avec les représentans de Hambourg et de Brême des traités qui constituaient de véritables donations de territoires en faveur de ces derniers. Aussi quand, en 1883, le prince de Bismarck demanda aux Chambres de commerce de Hambourg, de Lubeck et de Brême quelles seraient les mesures les plus propres à développer et à protéger le commerce allemand sur la côte occidentale d'Afrique, ces dernières conclurent-elles à la prise de possession du littoral du Cameroun par l'Allemagne. La chambre de commerce de Hambourg fut particulièrement nette à cet égard. Après avoir passé en revue la situation politique et commerciale de cette portion de la côte occidentale d'Afrique, elle demanda formellement l'occupation immédiate de la baie de Biafra et la création d'une station navale dans ces parages.

C'était aller au-devant des désirs du prince de Bismarck. Se trouvant appuyé, ce dernier entra résolument dans la voie que lui indiquait le commerce hanséatique. Des instructions détaillées furent données à l'illustre explorateur Nachtigal, qui fut, pour la circonstance, nommé avec pleins pouvoirs commissaire impérial

à la côte occidentale d'Afrique et reçut, le 19 mai 1884, l'ordre de s'embarquer sans délai à Lisbonne. Il fallait agir avec d'autant plus de promptitude et d'énergie que l'Angleterre avait des visées sur cette côte. Elle y avait même pris pied en un point qu'elle s'était fait céder en 1837 par le roi de Bembia. En ce point, qu'on avait nommé Victoria, le missionnaire Saker avait fondé en 1858 une station de missionnaires qu'entretenait et subventionnait la Société baptiste de Londres. Le premier qui avait atteint la cime du Cameroun était le capitaine Burton, qui y avait arboré en 1861 le drapeau de la Grande-Bretagne. Depuis, les agens consulaires anglais envoyés dans la contrée, et notamment le dernier, M. Hewet, n'avaient cessé de solliciter le Foreign-Office de reconnaître les faits accomplis et de leur donner une sanction par la déclaration officielle du protectorat anglais sur tout le littoral. Aux sollicitations des agens consulaires se joignaient les efforts des missionnaires baptistes et les désirs des indigènes, qui dans ces derniers temps avaient revêtu le caractère de manifestations publiques. Mais, malgré ces invitations et leur caractère pressant, le cabinet de Londres ne voulait pas se prononcer. M. Gladstone, alors au ministère, avait abandonné la politique « impériale » inaugurée par Beaconsfield, et, fidèle aux traditions de l'école de Manchester, entendait ne dépenser pour l'extension de l'empire colonial britannique ni un soldat ni un écu. Volontiers même il abandonnait certaines portions de cet empire récemment annexées sous le ministère de son prédécesseur. Dans l'Afrique australe, à la suite de la bataille de Majuba-Hill, il avait accordé au Transwaal une sorte de demi-indépendance ; en Asie, il faisait retirer les troupes anglaises de l'Afghanistan, et ne voulait plus garder les territoires que lord Beaconsfield avait cherché à incorporer à l'Inde pour donner à cette dernière ce qu'on appelait alors une frontière scientifique. Sur la côte occidentale d'Afrique, les pétitions annexionnistes des indigènes et de ses nationaux le laissaient indifférent. Il ne fallut rien moins que le départ de Nachtigal pour le forcer à prendre une décision. Alors seulement fut donné au consul Hewet l'ordre de prendre possession immédiate de la côte au nom de l'Angleterre. Hewet s'embarqua sur-le-champ, fit toute diligence, mais ne put arriver en vue du Cameroun que le 19 juillet. Nachtigal y était depuis le 15. Sans perdre une minute, le commissaire allemand avait convoqué les chefs indigènes amis et cliens des maisons allemandes, conclu avec eux des traités et fait accepter le protectorat allemand. Tout avait été terminé le jour même à minuit. Hewet ne put que remettre à Nachtigal une protestation dans laquelle il réservait les droits antérieurs de l'Angleterre sur

le pays. Pour une fois, dans l'histoire de ses aventures coloniales, l'Angleterre s'était laissé devancer et avait laissé prendre par une puissance européenne une côte qu'elle convoitait.

Nachtigal ne tint d'ailleurs aucun compte de la protestation du consul anglais et ne tarda pas à montrer que l'Allemagne était bien réellement la maîtresse dans ces régions. Des indigènes partisans des Anglais ayant voulu protester contre la prise de possession de leur territoire, il fit appeler la flotte impériale, qui bombarda et détruisit les villages récalcitrans. Un grand nombre d'indigènes furent massacrés. Ayant ainsi affermi son autorité, Nachtigal s'occupa d'étendre le nouveau domaine qu'il venait de donner à l'Allemagne. Il descendit vers le sud et occupa la côte sur une étendue de 160 kilomètres jusqu'à Grand-Batanga, où il dut s'arrêter, car là commençait le territoire appartenant à la France. Il remonta alors au nord, dans le dessein de procéder à de nouvelles annexions; mais là une désagréable surprise l'attendait: tout le pays venait d'être annexé par Hewet depuis le pied du Cameroun jusqu'aux bouches du Niger. Celui-ci en effet, aussitôt sa protestation remise, faisant preuve du plus grand sang-froid, avait déclaré anglaise la station de Victoria, puis conclu des traités avec les chefs indigènes du littoral, de manière à empêcher toute extension de la colonie allemande vers le nord. Force fut donc à Nachtigal de se contenter de la partie du littoral depuis le mont Cameroun jusqu'à Grand-Batanga et, à la fin de 1884, la colonie nouvelle comprit ainsi le mont Cameroun, les bouches du Mingo, l'embouchure du fleuve Cameroun et, dans le delta de la rivière Edia, le territoire de Malimba avec la ville de ce nom.

II

La nouvelle colonie allemande se trouvait donc avoir pour voisins des territoires anglais au nord et des territoires français au sud. Les Anglais s'étaient établis à Lagos en 1861, la France au Gabon en 1842, et depuis les deux nations n'avaient cessé de s'étendre l'une vers le sud, l'autre vers le nord, allant ainsi à la rencontre l'une de l'autre. Français et Anglais avaient donc pu se croire appelés à devenir les maîtres exclusifs de la côte, jusqu'au jour où les Allemands abordèrent au Cameroun. On conçoit le désagrément qu'ils durent éprouver de la fondation de la nouvelle colonie. Sur ce littoral qu'ils considéraient volontiers comme leur futur domaine, un tiers venait qui s'en appropriait la plus belle et la plus salubre partie. Ce nouveau voisinage n'était pas d'ailleurs sans leur inspirer quelques inquiétudes. Les Allemands

en étaient alors à la première période de leur fièvre coloniale ; ils n'avaient d'autre désir que d'agrandir le plus possible leur nouveau domaine, sans se soucier outre mesure des droits acquis par leurs devanciers. Des empiétemens de leur part étaient à redouter d'autant plus que les points occupés par eux se trouvaient enchevêtrés sur le littoral au milieu des établissemens français et anglais. Il fallait bien se résigner cependant, et puisqu'on n'avait pu empêcher un tel voisinage, le mieux était de s'en accommoder et de chercher à éliminer toute cause de conflit. C'est ce que comprirent l'Angleterre et la France, qui se résolurent à convier l'Allemagne à la délimitation de leurs territoires réciproques. L'Angleterre entra la première dans cette voie. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, elle avait dès le 27 octobre 1884 reconnu le fait accompli en ce qui concernait l'occupation du Cameroun par l'Allemagne et transmis en ce sens une déclaration à Berlin. Des pourparlers s'engagèrent aussitôt après la note remise entre lord Granville et le prince de Bismarck pour le tracé d'une frontière commune entre les établissemens anglais et les établissemens allemands de la côte occidentale d'Afrique. L'entente fut difficile à établir, parce que le gouvernement allemand voulait englober dans sa possession le massif du Cameroun tout entier, tandis que l'Angleterre en poursuivait le partage. Les négociations se prolongèrent deux mois; enfin, à la suite d'une mission remplie auprès du cabinet de Londres par le comte Herbert de Bismarck, un premier traité fixa, le 7 mai 1885, les limites des sphères d'influence de l'Allemagne et de l'Angleterre dans le golfe de Guinée. La frontière adoptée fut, sur le littoral, l'embouchure du Rio-del-Rey ; à l'intérieur, une ligne longeant la rive droite de ce cours d'eau depuis son embouchure jusqu'à sa source, puis se dirigeant droit vers la rive gauche de la rivière du Vieux-Calabar et se terminant à un point marqué par le mot *rapids* sur la carte anglaise de l'Amirauté.

La ligne de démarcation ne fut pas alors poussée plus loin. On n'avait pas de données géographiques sur la région au delà des rapides du Vieux-Calabar, et ce point lui-même n'avait été choisi que parce qu'il marquait la limite alors connue du cours du Vieux-Calabar, atteint en 1842 par le capitaine Bancroft. Il faut dire aussi que l'Allemagne n'avait pas voulu s'engager au delà, afin de réserver l'avenir. Ce que le sang-froid du consul Hewet annexant le pays jusqu'aux rives du Niger avait empêché Nachtigal de faire, le gouvernement allemand espérait par voie diplomatique l'obtenir. Il rêvait de donner à la colonie comme frontière nord au delà des rapides les rives mêmes du Niger et de la

Bénoué. Mais il avait compté sans l'esprit d'entreprise des Anglais. Ceux-ci, maîtres des embouchures du Niger, dont le cours inférieur était exempt d'obstacles naturels, s'empressèrent de se servir de cette magnifique voie fluviale pour étendre leur influence sur les pays situés le long de son cours et de ses affluens. Des compagnies anglaises rivales se disputaient le commerce de ces régions. Toutes fusionnèrent, et la *National African Company*, qui les absorba, finit par régner sans conteste sur le moyen Niger et sur la Bénoué. En 1886, une charte royale lui fut octroyée et lui conféra une vraie royauté, en l'autorisant à lever des troupes, à battre monnaie, à faire des lois, avec l'assentiment du sous-secrétaire d'État. Elle prit alors le nom de *Royal Niger Company;* lord Aberdare en devint le président. Elle posséda cent cinquante factoreries, et ses bateaux remontèrent le Niger jusqu'aux rapides de Boussa, à 736 kilomètres de la mer, et la Bénoué jusqu'à Yola, sur un parcours de 720 kilomètres.

Devant de tels progrès accomplis en quelques mois et le déploiement d'une activité pareille, l'Allemagne comprit que tout espoir de s'étendre vers le Niger et la Bénoué devait être abandonné par la colonie du Cameroun. Elle craignit même que cette colonie ne fût enveloppée de tous côtés et réduite à une étroite bande de littoral.

Rien n'était plus facile en effet à la Compagnie du Niger, qui avait pris une position dominante sur la Bénoué, que de descendre vers le sud, de conclure des traités avec le sultan de l'Adamaoua et de fonder des établissemens dans le pays situé en arrière de la côte du Cameroun. Sous l'empire de ces appréhensions, le cabinet de Berlin demanda de lui-même la prolongation de la ligne de démarcation du Vieux-Calabar. L'Angleterre ayant bien voulu y consentir, il fut convenu par le protocole du 2 août 1886 que cette ligne serait prolongée en droite ligne vers Yola, à l'orient et tout près de cette ville, en un point qu'un examen ultérieur ferait reconnaître comme se prêtant pratiquement à la détermination d'une frontière.

Au cours de ces laborieuses négociations avec l'Angleterre, le gouvernement allemand avait engagé des pourparlers avec la France afin de régler d'une manière générale la situation respective de tous les établissemens français et allemands à la côte occidentale d'Afrique. En 1884, le docteur Nachtigal avait arboré le pavillon allemand non seulement sur le littoral de Cameroun, mais encore sur tous les points de la côte atlantique africaine qui n'étaient pas occupés d'une manière effective par une puissance européenne. C'est ainsi que des prises de possession avaient eu

lieu au midi du Sénégal, au fond du golfe de Bénin, dans la baie de Biafra, sur le littoral situé au nord du fleuve Orange. Au midi du Sénégal, l'Allemagne s'était attribué la contrée comprise entre la rive gauche du Rio-Pongo et la rive droite de la Dubreka; sur la côte de Bénin, elle avait mis la main sur Togo et Porto-Seguro; au nord du fleuve Orange, elle avait occupé Angra-Pequena. L'occupation d'Angra-Pequena pouvait être indifférente à la France; mais il n'en était pas de même de l'occupation des autres points de la côte. Si l'Allemagne pouvait faire valoir à l'appui de ses prétentions sur le Rio-Pongo et la Dubreka les traités passés en 1884 par des agens de la maison Kölin, de Stuttgard, avec des chefs indigènes, la France alléguait que ce chef n'avait aucun titre pour aliéner un territoire ne lui appartenant pas, car il était sous la dépendance de chefs plus puissans qui avaient conclu avec elle des traités antérieurs engageant à la fois eux et leurs vassaux. Sur la côte de Bénin, l'Allemagne avait bien pu occuper Porto-Seguro en vertu d'un traité conclu avec le roi de la contrée, mais la France déclarait que ce pays lui appartenait de par une convention antérieure. Il n'était pas jusqu'à certains points du littoral même de la nouvelle colonie du Cameroun sur lesquels la France ne pût faire valoir quelques droits. C'est ainsi que la localité de Malimba, sur le littoral au midi du mont Cameroun, déclarée possession allemande par Nachtigal, pouvait être considérée comme possession française depuis 1869, en vertu de traités passés avec les chefs du pays.

Toutes ces acquisitions avaient été faites avec une telle absence de scrupules, que le gouvernement allemand lui-même ne se sentait pas rassuré sur leur légitimité et ne faisait aucune difficulté d'en convenir. En manifestant au gouvernement français son désir de voir régler d'un commun accord la situation résultant des prises de possession effectuées par les commissaires allemands, le prince de Bismarck écrivait, le 13 septembre 1884, que « si, parmi les acquisitions allemandes, il s'en trouvait qui pussent ne pas s'accorder avec les droits et la politique de la France, son intention n'était pas de les maintenir ». Ce témoignage de bon vouloir et cette loyauté ne laissèrent pas le gouvernement français insensible, et M. Ferry, qui ne voulut pas rester en arrière de courtoisie, fit répondre, par l'intermédiaire de M. de Courcel, que le gouvernement de la République française n'était pas moins désireux que le gouvernement impérial de régler dans un esprit de bonne entente mutuelle « les rapports de voisinage pouvant résulter de la prise de possession, au nom de l'Empire allemand, de plusieurs points de la côte occidentale d'Afrique à proximité des établisse-

mens français », et exprima la confiance que les deux gouvernemens n'auraient pas de peine à s'entendre sur les délimitations réciproques à intervenir.

C'est dans ces conditions, si favorables à un bon accord, que fut signé, le 24 décembre 1885, entre M. de Courcel, ambassadeur de la République française à Berlin, et le comte Herbert de Bismarck, le protocole délimitant la sphère d'influence en Afrique des deux puissances intéressées. Naturellement le Cameroun fut compris dans cet arrangement. Un esprit de grande conciliation présida à cette entente. Des concessions mutuelles furent faites de part et d'autre. L'Allemagne renonça à toutes prétentions sur le littoral au midi du Sénégal, entre le Rio-Pongo et la Mellacorée. En échange, la France reconnut à l'Allemagne les villes de Porto-Seguro et de Petit-Popo, sur la côte des Esclaves, et abandonna à la colonie de Cameroun la ville de Grand-Batanga.

La frontière nouvelle de cette colonie se trouva ainsi reportée de 60 kilomètres plus au sud. La ligne de démarcation entre le Congo français et le Cameroun partit de l'embouchure de la rivière Campo, puis, suivant le 2° 2′ de latitude nord, dut se prolonger à l'intérieur jusqu'au 12° 40′ de longitude est de Paris. Au nord de cette ligne le gouvernement français dut s'abstenir de toute action politique; le gouvernement allemand prit le même engagement en ce qui concernait les pays situés au midi. Tout l'avantage de cette convention revint à la colonie du Cameroun, qui se trouva bénéficier, par la cession de 60 kilomètres de côtes, des sacrifices consentis par l'Allemagne sur d'autres points du littoral africain.

III

Les deux conventions conclues, au cours de l'année 1885, par l'Allemagne avec la France et l'Angleterre, peuvent être considérées comme les actes constitutifs de la colonie du Cameroun. L'accord anglo-allemand donnait à cette colonie une frontière définie au nord, l'accord franco-allemand, une frontière précise au midi. Compris dans ces limites, le territoire du Cameroun eut la forme d'un trapèze dont les deux côtés parallèles furent représentés à l'est par la ligne du littoral et à l'ouest par le méridien 12° 40′ de Paris, dont les deux autres le furent au nord par la ligne frontière tirée du Rio-del-Rey à Yola, au midi par la ligne de démarcation tracée entre le Cameroun et le Congo français. L'aire de ce trapèze égalait en étendue la moitié de l'Allemagne. Certes, il

y avait là pour elle un territoire suffisant pour assurer à l'activité de ses nationaux pendant de longues années le plus magnifique champ d'action, d'autant plus qu'en dehors de la zone côtière tout l'intérieur du pays était inexploré ; mais l'ambition des nouveaux maîtres du Cameroun ne put se borner à cet horizon, si vaste fût-il, et, au lendemain même de la signature de la convention franco-allemande, ils ne voulurent voir dans la nouvelle colonie qu'une amorce, qu'un embryon d'une colonie plus vaste encore. Sans doute, il ne fallait pas songer à étendre leurs possessions vers le nord et vers le sud : de ces côtés, les conventions conclues avec l'Angleterre et la France leur avaient imposé des limites inflexibles. Mais du côté de l'est, vers l'intérieur du continent africain, la frontière restait ouverte. Le méridien 12° 40′ n'avait été indiqué que comme une ligne provisoire. Au delà, le pays était au premier occupant. Tout le centre de l'Afrique se trouvait là, attendant un maître européen : l'Adamaoua, le Baghirmi, le Wadaï, le Kanem, jusqu'aux rives lointaines du Nil, quel empire colonial acquis à l'Allemagne ! Ce rêve, tout bon « colonial » allemand l'eut sous les yeux, et à sa réalisation travaillèrent les gouverneurs du Cameroun et les explorateurs.

Il faut avouer que les uns et les autres firent preuve dans leurs entreprises de beaucoup de ténacité, d'esprit de suite et de méthode. Le littoral fut choisi comme base d'opérations, et l'intérieur du pays attaqué par plusieurs points que l'on jugea les plus vulnérables.

Trois fleuves descendaient des chaînes côtières vers le golfe de Biafra : le Vieux-Calabar au nord, la Sannaga au centre, le Njong au midi ; ils furent utilisés tous trois comme autant de voies de pénétration vers l'intérieur. La région nord fut explorée par le docteur Zintgraff. Ayant quitté Barombi en décembre 1888, Zintgraff visita le pays de Bali, arriva à Ibi sur la Bénoué et gagna Yola, capitale de l'Adamaoua, en passant par Gatschka, puis revint à la côte. Un an plus tard, le capitaine Kund et le lieutenant Tappenbeck avaient reconnu le cours de la Sannaga, fondé la station de Jaunde. Kund, malade, rentrait à la côte, mais Tappenbeck poussait jusqu'à Nghila, où la mort venait le surprendre. Succédant à Tappenbeck, Morgen reprit l'exploration au point où elle avait été laissée, et arriva à Nghila en octobre 1890, puis de là se dirigea sur Ngaoundéré et la haute Bénoué. Il put visiter l'Adamaoua méridional et passer du bassin de la Sannaga dans celui du Niger (janvier 1891), mais ne put atteindre aux sources de la Bénoué, et le capitaine de Gravenreuth, chargé de continuer son œuvre, se faisait tuer dans un combat livré aux indi-

gènes (novembre 1891). Son successeur fut Ramsay, qui arriva précédé d'une grande réputation d'habileté, acquise à la côte orientale d'Afrique. Dans le dessein de faire échec aux tentatives des explorateurs français qui prenaient de l'avance sur les affluens septentrionaux du Congo et menaçaient d'atteindre le Baghirmi et le lac Tchad, Ramsay se mit en marche à la tête d'une expédition de 300 hommes, longea la Sannaga, parvint à la station de Jaunde, qu'il ne put d'ailleurs dépasser, et eut le chagrin de voir son entreprise complètement échouer. Une nouvelle mission du docteur Zintgraff ne devait pas être plus heureuse. Ayant suivi la même route qu'il avait ouverte en 1888, Zintgraff était parvenu à Bali et de là comptait gagner l'Adamaoua et le lac Tchad; mais il dut s'immobiliser sur place, attendant vainement les munitions et les approvisionnemens que devait lui envoyer Ramsay. Après s'être morfondu 18 mois à Bali, et avoir passé tout ce temps en récriminations stériles, Zintgraff dut abandonner la partie. Écœuré des procédés de Ramsay à son égard, il faisait savoir à l'Office colonial qu'il quittait définitivement le service de l'Empire. De son côté, rebuté par son échec, Ramsay quittait le gouvernement de la colonie du Cameroun.

Au commencement de 1893, la situation était la suivante : les Allemands avaient exploré à peu près toute la région côtière; les bassins du Vieux-Calabar, du Njong, de la Sannaga, avaient été reconnus par eux en grande partie. Ils avaient visité l'Adamaoua méridional et avaient atteint la Bénoué. A trois cents kilomètres de la côte, ils avaient fondé les stations de Jaunde, de Balinga et de Balibourg. Mais là s'étaient bornés les résultats de leurs efforts. Les espérances qu'ils avaient conçues au début avaient été loin de se réaliser. Non seulement ils n'avaient pu pénétrer au Baghirmi, au lac Tchad et au Chari, mais encore ils n'avaient atteint sur aucun point le méridien 12° 40', qu'ils considéraient comme la frontière orientale provisoire de leur colonie. Ni le Vieux-Calabar, ni la Sannaga, ni le Njong, dont le cours avait été reconnu par eux, n'avaient pu servir de route conduisant fort avant dans l'intérieur. L'organisation politique du pays ne s'était guère prêtée non plus au succès de leurs tentatives. Immédiatement en arrière de la zone littorale, la population indigène se trouvait morcelée en une foule de petites tribus indépendantes vivant en luttes perpétuelles ou bien formées d'agglomérations de nègres haoussas dépendant du sultan d'Yola auquel il fallait demander l'autorisation de traverser leur territoire. Peuplades indépendantes ou nègres haoussas constituaient ainsi une puissante barrière entre le littoral et les États musulmans plus civilisés de l'Afrique centrale. Enfin,

il faut bien le dire, les Allemands n'avaient pas montré assez de souplesse dans leurs rapports avec les indigènes. Venus pour la plupart de la côte orientale, les gouverneurs et les explorateurs avaient employé à l'égard des peuplades du Cameroun les mêmes procédés violens, la même force brutale dont ils s'étaient servis dans l'est africain à l'égard des Arabes trafiquans d'ivoire et chasseurs d'esclaves. Une telle manière d'agir avait fait le vide devant eux, avait paralysé leurs laborieux efforts et fait aboutir leurs tentatives à des insuccès relatifs.

IV

Tandis que les Allemands s'épuisaient en vains efforts pour gagner le bassin du Chari et les États musulmans de l'Afrique centrale, les Français établis au nord du Congo cherchaient, eux aussi, à s'avancer dans la même direction. On sait que la convention franco-allemande de 1885 avait assigné comme frontière nord au Congo français la rivière Campo et le parallèle qui prolonge dans l'intérieur le cours de cette rivière. D'autre part, deux conventions conclues, la première en 1885, la seconde en 1887, entre la France et l'État indépendant du Congo, avaient donné comme frontière limitrophe à leurs possessions respectives la chaîne de partage des eaux du Niari-Quillou et du Congo, puis le cours du Congo jusqu'à son confluent avec l'Oubangui, et enfin le cours de l'Oubangui lui-même. Après la conclusion de ces traités, la surface du Congo avait la forme d'un triangle fermé d'un côté par la mer, de l'autre par le fleuve Congo et l'Oubangui et en haut par le Cameroun. Au nord, à l'est et à l'ouest, notre nouvelle colonie se trouvait donc enserrée dans des limites soit conventionnelles, soit naturelles, parfaitement définies. Il n'y eût plus eu pour elle d'extension possible si une solution de continuité ne se fût trouvée par bonheur dans la ligne frontière. La limite nord du Cameroun n'avait pas été indiquée au delà du 12° 40′ de longitude est. Entre ce méridien et la rive droite de l'Oubangui, qui formait la frontière du Congo français, était un espace qui avait été laissé en dehors de tout tracé. La frontière du Cameroun n'atteignait pas ainsi la frontière formée par l'Oubangui; le triangle n'était pas fermé à son sommet. Un couloir s'ouvrait devant nous par lequel nous pouvions nous introduire plus avant dans l'intérieur de l'Afrique. Explorer et reconnaître ce couloir, s'en assurer la possession soit par des traités de protectorat, soit par une occupation effective, aurait dû être la première préoccupation de ceux qui n'entendaient pas faire du Congo une simple enclave littorale. Pourtant,

pendant les premières années qui suivirent les traités de 1885 le but à atteindre n'apparut pas très nettement aux esprits; du moins on serait tenté de le croire, car on fit peu d'efforts dans cette voie. De 1885 à 1890, une mission d'importance un peu sérieuse fut seulement organisée : celle de MM. Fourneau et Crampel. Partis en 1887 de la côte atlantique, Fourneau et Crampel longèrent la frontière nord du Congo français par une route presque parallèle à celle qu'avaient suivie quelque temps auparavant, au nord de cette ligne, Kund et Tappenbeck. Dans cette direction les deux explorateurs français auraient certainement atteint l'Oubangui et relié la côte à cette grande rivière par une voie directe, s'ils ne s'étaient heurtés aux mêmes obstacles qui avaient obligé Künd et Tappenbeck à battre en retraite. En présence de l'hostilité des indigènes, ils durent, comme ces derniers, reculer devant eux et regagner la côte.

De nouvelles tentatives n'eurent lieu qu'en 1890. Cette année même, un grand événement dans l'histoire du partage politique de l'Afrique avait eu lieu. L'Angleterre et l'Allemagne, ayant résolu de régler une fois pour toutes leurs différends coloniaux, avaient conclu le 2 juillet une convention qui délimitait d'une manière précise les territoires dans lesquels devait s'exercer leur influence respective. Elles s'étaient notamment partagé les États du sultan de Zanzibar, sans avoir au préalable demandé le consentement de la France, qui était indispensable cependant à la validité de cet acte, car, par un traité en date de 1862, le Foreign-Office s'était engagé envers le gouvernement impérial à ne pas porter atteinte à l'indépendance du sultan. La France ayant fait entendre ses protestations, un compromis intervint. Le gouvernement français consentit à reconnaître le nouvel état de choses créé par la convention anglo-allemande du 2 juillet 1890, et en échange l'Angleterre « reconnut, en même temps que notre protectorat sur Madagascar, la sphère de notre influence au midi de nos possessions méditerranéennes jusqu'à une ligne tirée de Saï sur le Niger moyen à Barroua sur le lac Tchad. » De par ce traité, tout l'espace s'étendant du midi de l'Algérie au Niger moyen et à la rive nord du lac Tchad était placé sous notre influence. La frontière méridionale de nos possessions dans le nord de l'Afrique se trouvait reportée sur le lac Tchad. Cette frontière même n'était plus séparée de nos possessions du Congo français que par les pays s'étendant du midi de ce lac à la rive nord du Congo. Dès lors, faire de l'Algérie, du Sénégal et du Congo français un seul tout, constituer ainsi un immense empire africain allant des rives de la Méditerranée au cours du Congo, fut une idée qui devint fami-

lière à beaucoup d'esprits. La réalisation parut ne pas présenter d'obstacles insurmontables. On pouvait accéder au lac Tchad par la route laissée libre entre la colonie du Cameroun et l'Oubangui, et il faut dire que la topographie et l'hydrographie de la contrée allaient se prêter admirablement à ce dessein. Deux magnifiques artères fluviales, affluens de la rive droite du Congo, nous ouvraient deux faciles voies de pénétration vers le nord, et au delà de la ligne de faîte de leur bassin, une autre grande rivière, le Chari, nous conduisait directement au lac Tchad. La réunion sur les bords de cette nappe d'eau de l'Algérie, du Sénégal et du Congo fut alors la formule simple et concrète qui s'imposa à tous les esprits.

En France, où l'on apporte aujourd'hui un si grand intérêt aux questions coloniales, les bonnes volontés et les hommes ne pouvaient manquer pour la réalisation de ce programme. Un comité composé de noms éminens empruntés au monde de la presse, de la politique et de la finance se constitua à Paris le 10 décembre 1890 sous le nom de Comité de l'Afrique française, ayant pour objet de reconnaître le pays compris entre l'Oubangui et le lac Tchad, de développer notre commerce dans cette région, d'y asseoir notre influence et d'acquérir ainsi les droits du premier occupant. Crampel, déjà connu par son exploration au nord du Congo et par sa montée de l'Oubangui, vint offrir son concours au Comité et exposa un plan simple et pratique qui consistait à remonter par l'embouchure du Congo jusqu'à l'Oubangui, à arriver au Baghirmi, à passer au Bornou, à jalonner la route ainsi suivie par une ligne de traités qui s'opposeraient à l'extension vers l'intérieur des possessions anglaises et allemandes; il vit ses offres acceptées. Le 10 mars 1890 il s'embarquait à Bordeaux, arrivait à l'embouchure du Congo, dont il remontait le cours jusqu'à son confluent avec l'Oubangui, le cours de cet affluent jusqu'au point où cette rivière s'avance le plus au nord, vers le 5° 10' de latitude, franchissait la ligne de faite du bassin de l'Oubangui et du Chari. Trahi par ses guides, il périssait à El-Kouti, non sans avoir montré la route à suivre à ses successeurs. Dybowski, qui vint après lui, vengeait sa mort; mais, vaincu par la maladie, il rentrait en France, laissant son personnel au poste de la haute Kémo, affluent de l'Oubangui, et Casimir Maistre lui succédait dans son commandement. Accompagné de MM. de Clozel, de Béhagle et Bonnet de Maizières, Maistre partait du poste de la Kémo, atteignait le Gribingui, principale branche du Chari, recevait le meilleur accueil des fonctionnaires du sultan du Baghirmi établis dans le pays, visitait la ville de Laï, située sur la

rive droite du Logoné, et arrivait le 23 mars 1893 à Akassa, ayant le bonheur de ramener sains et saufs ses compagnons après une exploration qui n'avait pas duré moins de quatorze mois depuis son arrivée à Loango et au cours de laquelle il avait parcouru 5000 kilomètres environ.

Les tentatives de pénétration vers l'intérieur par l'Oubangui avaient eu lieu aux frais du Comité de l'Afrique française, qui avait agi sans engager en quoi que ce soit les ressources ou la responsabilité de l'État. La pénétration par l'autre voie navigable, la Sangha, fut l'œuvre exclusive du gouvernement du Congo. Dès 1890, un des fonctionnaires de l'administration du Congo, M. Cholet, avait fait une première exploration de ce fleuve. Il le remontait jusqu'à son confluent le Ngoko, et le 30 mars atteignait la ville de Comasa. Quelques mois plus tard, MM. Fourneau et Gaillard établissaient un poste à Ouesso. L'hostilité des indigènes les obligeait à regagner le bas-Congo, mais M. de Brazza en personne reprenait leur projet de pénétration. En novembre 1891, il installait une station à Bania, faisait franchir au *Courbet* les rapides qui s'y trouvent, explorait les branches les plus élevées de la Sangha et faisait en même temps œuvre politique en entrant en relations avec le gouverneur ou *lamido* de Ngaoundéré. Lui-même se rendait dans l'Adamaoua méridional à Gaza, et en décembre 1892 envoyait à Yola un de ses agens, M. Ponel, qui reçut de l'émir le meilleur accueil.

Mais dans nos tentatives pour atteindre le lac Tchad, nos efforts ne se bornèrent pas seulement à remonter le cours de l'Oubangui et celui de la Sangha. Nous utilisâmes aussi les deux routes qu'ouvraient devant nous le Sénégal et le Niger, et dans ce dessein furent organisées les deux missions de Monteil et de Mizon. Presque à la même époque où Fourneau et Gaillard partaient pour explorer la Haute-Sangha, où Crampel remontait l'Oubangui, Monteil partait de la côte occidentale d'Afrique, traversait le pays situé au midi de la boucle du Niger, arrivait à Saï, puis, longeant la ligne frontière acceptée par nous en 1890, visitait les États de Sokoto et de Bornou, touchait aux bords du lac Tchad et terminait enfin à Tripoli un magnifique voyage qui n'a d'analogue que ceux de G. Rohlfs et de Nachtigal dans ces régions. De son côté, au mois d'octobre 1890, Mizon remontait le Niger; mais, arrêté dès le cinquième jour de sa route par l'hostilité des indigènes sujets de la Compagnie, il devait se replier avec ses blessés sur Akassa. Une seconde tentative plus heureuse l'amenait à Yola; mais là, apprenant l'état troublé de la région au midi du Tchad, il renonçait à aller plus avant et, s'enfonçant droit au sud dans la

direction du Congo, il opérait sa jonction avec M. de Brazza sur les bords de la Sangha. Revenu en Europe au commencement de 1892, Mizon en repartait quelques mois après pour l'embouchure du Niger, et au mois d'octobre de la même année remontait la Bénoué avec deux bateaux, la *Mosca* et le *Sergent-Malamine*, quand il eut la malchance de voir l'un d'eux s'échouer sur un banc de sable dans le voisinage du territoire du Mouri. Ce fut pour lui une occasion de nouer des relations avec le sultan du pays, de lui prêter son aide pour vaincre des noirs opposés à la circulation des caravanes, et d'obtenir de lui un traité qui plaçait son pays sous le protectorat de la France. Ces opérations de Mizon ne furent pas du goût de la Compagnie du Niger. Des notes comminatoires furent adressées par elle tant à Mizon qu'au gouvernement français lui-même. On connaît les diverses phases de la lutte engagée entre Mizon et la Compagnie : les attaques violentes de lord Aberdare contre l'explorateur français à l'assemblée générale des actionnaires du Niger en juillet 1893, la menace à lui faite par la Compagnie de couler ses bateaux, l'invitation du gouvernement français à Mizon de rentrer en France, la poussée de ce dernier sur Yola, le traité de protectorat qu'il affirma avoir conclu avec le sultan de l'Adamaoua, son départ d'Yola, la fermeture de ses factoreries et la confiscation de ses marchandises par les agens de la Royal Niger Company. Cette dernière mesure arbitraire était contraire aux stipulations de l'Acte de Berlin, qui déclare que « la navigation du Niger et de ses affluens est libre ; que les sujets et les pavillons de toute nation doivent y être traités sur le pied d'égalité, sans aucune distinction. » Mais la Compagnie paraît s'être peu préoccupée de conformer sa conduite aux prescriptions d'un acte qui cependant fait foi dans le droit public international. Elle veut garder pour elle seule le monopole de l'exploitation du Soudan central, et cherche systématiquement à écarter tout concurrent qui pourrait lui disputer la prépondérance commerciale et gêner son action future.

Sur le Haut-Oubangui et sur la Haute-Sangha, comme sur la Bénoué et le moyen Niger, l'œuvre accomplie par nos explorateurs avait été éminemment utile aux intérêts français. Crampel, Dybowski et Maistre avaient conclu des traités tout le long de la route qu'ils ont suivie. Le territoire des peuplades vivant sur les bords de l'Oubangui, du Chari, du Logoné et de la Haute-Bénoué se trouvait ainsi placé sous notre influence. Brazza avait annexé pacifiquement le bassin de la Sangha, et Mizon déclarait avoir fait accepter le protectorat de la France par l'émir d'Yola et les sultans du Bachama et du Mouri. Nous menacions à la fois les Anglais

établis sur le Niger et la Bénoué et les Allemands du Cameroun. Nous avions entouré leurs possessions respectives d'un réseau à peu près complet d'itinéraires; nous avions même pénétré, avec Mizon, sur la Bénoué, au centre de leurs territoires. La Compagnie du Niger se voyait disputer non seulement le monopole commercial qu'elle entendait s'arroger, mais encore la possession de territoires qu'elle considérait comme son domaine exclusif. Même le voyage du commandant Monteil, qui s'était montré pourtant si respectueux des dispositions de la convention de 1890, n'avait pas été sans éveiller chez elle quelque méfiance. Quant à la colonie du Cameroun, nous l'avions mise, pour emprunter une expression employée par la presse allemande, dans une situation plus défavorable encore. Nous avions contourné, de Yola sur la Bénoué à Ouesso sur la Sangha, tout le territoire du Cameroun. Plus à l'intérieur nous avions tracé une deuxième ligne d'investissement du confluent de l'Oubangui à la Haute-Bénoué. Le Cameroun se trouvait ainsi isolé de l'intérieur africain par deux lignes de postes français établis sur la Sangha et l'Oubangui et par les territoires ouverts à notre influence par Brazza, Mizon et Maistre. Entre la colonie allemande et le bassin du Chari s'interposait désormais comme une grande barrière une vaste région où nous avions tracé des itinéraires, découvert des cours d'eau, établi des postes, fait alliance avec des peuples divers. En vain, pour donner de l'air à la colonie, pour lui ouvrir une issue vers le Tchad, le lieutenant de Stetten, après l'avortement des missions de Zintgraff et de Ramsay, avait-il tenté une exploration nouvelle. Le résultat, bien que des plus fructueux pour les intérêts allemands, avait été au-dessous des espérances de son auteur. Parti le 23 mars 1893 de Balinga, Stetten, après avoir traversé le fertile et populeux pays de Tikar où aucun Européen n'avait encore pénétré, était arrivé à Yola vers la fin de juillet. Là, s'il faut l'en croire, il aurait reçu de l'émir d'Yola l'autorisation, en faveur de l'Allemagne seule, d'établir des stations dans les contrées qu'il avait parcourues jusqu'à la limite sud-est de l'Adamaoua. Mais ses allégations se trouvèrent contestées par Mizon, qui, survenu à Yola six semaines après Stetten, déclara avoir fait signer le 25 juin au même émir un traité de protectorat et y avoir fait ajouter, le 25 août, une clause par laquelle notre résident seul devait servir d'intermédiaire entre les indigènes et les Européens. Il est vrai d'ajouter aussi que le lieutenant von Uchtritz, qui avait remplacé à Yola Stetten retourné au Cameroun, refusait de reconnaître le traité conclu par Mizon, en alléguant qu'il était contraire à la convention franco-allemande du 24 décembre 1885, ainsi qu'au

traité conclu précédemment entre Stetten et le sultan d'Yola. La situation politique dans l'Adamaoua tournait ainsi à l'imbroglio; l'autorité du sultan d'Yola était tour à tour invoquée pour justifier les prétentions les plus opposées; les relations étaient des plus tendues entre explorateurs et, en attendant qu'un peu de lumière fût apporté sur la valeur de tous ces traités, un conflit qui eût pu avoir les plus graves conséquences était à chaque instant à redouter.

V

Jusqu'à ces derniers événemens, la Compagnie du Niger et la colonie du Cameroun n'avaient pas vécu dans des rapports d'excellent voisinage. Leur limite commune, constituée par le Rio-del-Rey jusqu'à Yola, était extrêmement vague et avait donné lieu à des complications irritantes entre la Compagnie du Niger et le protectorat anglais des Oil-Rivers d'une part et le Cameroun de l'autre. Anglais et Allemands se considéraient d'ailleurs volontiers sur le terrain commercial comme des concurrens dont le plus fort devait éliminer le plus faible; les uns et les autres avaient aussi des visées politiques tout opposées. C'est avec intention des deux côtés que la ligne de démarcation de leurs possessions respectives n'avait pas été poussée au delà d'Yola. Entre ce point et le lac Tchad, les Anglais espéraient se glisser, et par cette bande étroite joindre leurs possessions du Soudan central à celles du Soudan égyptien, et constituer ainsi de la côte à la contre-côte africaine un empire qui eût embrassé l'Afrique dans toute sa largeur. Les Allemands, de leur côté, entendaient bien prolonger leur colonie jusqu'au Tchad et occuper le plus possible d'espace au nord-ouest d'Yola et vers le Bornou. Des pourparlers pour donner une frontière définitive à leurs possessions avaient été engagés, mais n'avaient pu aboutir. Ni les uns ni les autres n'avaient voulu démordre de leurs prétentions, et la situation eût pu se prolonger indéfiniment avec ce caractère d'indécision, si les efforts que faisaient les Français pour prendre pied en arrière de leurs sphères d'influence réciproques ne les eussent obligés de se rapprocher. Devant le danger qui les menaçait, l'Angleterre et l'Allemagne crurent qu'il était devenu urgent pour elles de s'entendre sur un terrain de conciliation : elles se firent des concessions réciproques pour avoir toute liberté de surveiller l'ennemi commun. Le premier résultat de cette entente fut les bons services rendus à la mission von Uchtritz par la Compagnie du Niger, qui transporta le personnel et le matériel de

la mission à Yola; le second fut la signature de la convention du 14 août 1893, qui donna aux deux sphères d'influence anglaise et allemande au Niger et au Cameroun une ligne de démarcation complète et définitive. La limite provisoire tracée d'abord du Rio-del-Rey aux rapides du Vieux-Calabar, continuée ensuite jusqu'à la rive sud du lac Tchad, aboutit en un point situé à 35' à l'est du méridien de Kouka, correspondant à la distance entre le méridien de Kouka et le 14° de longitude est de Greenwich. A l'ouest de cette ligne, tous les terrains tombèrent dans la sphère d'intérêts allemande. Une certaine portion de territoire à l'est d'Yola ayant pour rayon une ligne partant d'Yola et aboutissant, en un point situé sur la rive gauche de la Bénoué, à 5 kilomètres de l'embouchure de la rivière Faro, fut cependant réservée à l'Angleterre. Il était convenu en outre que l'influence allemande, en ce qui concerne ses relations avec la Grande-Bretagne, ne s'étendrait pas au delà des bassins de la rivière Chari, et que les pays du Darfour, du Kordofan et du Bahr-el-Ghazal, tels qu'ils sont délimités dans la carte publiée par Justus Perthes en octobre 1891, seraient exclus de la sphère d'influence de l'Allemagne, même au cas où il serait découvert que des affluens du Chari sont situés à l'intérieur de ces pays. Les deux puissances prenaient l'engagement de s'abstenir mutuellement de tout empiétement sur leurs sphères d'influence réciproques ainsi déterminées, de renoncer à faire des acquisitions dans la sphère d'influence l'une de l'autre, d'y conclure des traités, d'y accepter des droits de souveraineté ou de protectorat, et la Grande-Bretagne reconnaissait qu'elle était obligée d'appliquer, en ce qui concerne la partie du Niger et de ses affluens situés dans les pays placés sous sa souveraineté, les dispositions des articles de l'acte de Berlin relatives à la liberté de navigation. L'Allemagne reconnaissait de son côté qu'elle était liée par ces mêmes obligations en ce qui concerne la partie du réseau fluvial placée désormais sous son autorité.

En Angleterre la presque unanimité de l'opinion a fait un accueil favorable à cet accord. Une bonne partie de la presse anglaise, et notamment le *Times*, crut pouvoir dire que cet arrangement réglait d'une façon satisfaisante une question ayant depuis près de huit ans donné lieu à maintes difficultés, et que l'heureuse issue des négociations menées de part et d'autre par M. Gosselin et le docteur Kayser, chef de l'Office Colonial allemand, dans un égal esprit de conciliation, pouvait être considérée comme un nouveau fruit des rapports si amicaux existant entre l'Allemagne et l'Angleterre dans le traitement de toutes les questions coloniales.

Le contentement fut moins vif en Allemagne, où les coloniaux chauvins se plaignirent de voir Yola et un territoire compris à l'est dans un certain rayon à l'entour de cette ville reconnus définitivement comme appartenant à la sphère d'influence anglaise. Pour notre part, nous sommes d'avis que, malgré les plaintes des coloniaux allemands, malgré la satisfaction feinte ou réelle de la presse anglaise, la convention du 14 août 1893 a fait la part la plus belle à l'Allemagne. Sans doute elle n'obtenait pas Yola, qui d'ailleurs avait été cédée par elle à l'Angleterre à la suite de l'arrangement de 1886, mais elle acquérait une position dominante sur la Haute-Bénoué et le confluent de la rivière Faro avec l'importante place de commerce de Karoua. Elle a la rive sud du lac Tchad à l'occident du 14° de longitude avec l'embouchure du Chari; surtout, l'Angleterre se dépouillait à son profit de toutes prétentions au delà du 14° est, et l'immense territoire du Soudan occidental jusqu'aux limites du bassin du Nil rentrait dans la sphère d'influence des intérêts allemands. A elle le Baghirmi, le Kanem, le Wadaï, la rive orientale du Tchad et le prolongement indéfini de cet empire vers le nord. En échange de cette cession générale du centre africain, l'Angleterre ne gagnait qu'un bien faible territoire autour d'Yola. Elle s'interdisait les longs espoirs et le grandiose avenir. Le projet des coloniaux anglais de réunir le Soudan central au Soudan égyptien devenait mort-né. Les motifs de cet abandon général de ses rêves et de ses conceptions n'ont point été indiqués. Peut-être l'Angleterre a-t-elle jugé que le Soudan central, qui ne comprend pas moins de 600 000 kilomètres carrés avec une population de trente millions d'âmes, devait lui suffire ; que la réalisation du projet d'union du Soudan central et du Soudan égyptien constituerait une opération par trop onéreuse et lui occasionnerait des soucis par trop absorbans; que, dans ces conditions, le mieux était de passer la main.

Quoi qu'il en soit, le traité du 15 novembre 1893 sanctionnait le partage de l'Afrique centrale entre l'Allemagne et l'Angleterre. A la première il donnait le bassin du Chari ; à la seconde il réservait le bassin du Nil. Si la répartition de ces immenses territoires eût été une question à débattre exclusivement entre les deux puissances contractantes, tout eût été pour le mieux et aucun État n'eût été autorisé à formuler des observations. Mais il n'en était pas ainsi. La France, qui avait été tenue à l'écart des négociations anglo-allemandes, était, des puissances européennes qui avaient des intérêts dans l'Afrique centrale, celle qui s'était créé le plus de droits à la possession d'une bonne partie de cette région, et notamment du bassin du Chari. En donnant l'étendue de ce bassin aux

Allemands jusqu'à la ligne de faîte du bassin du Nil, l'Angleterre donnait en réalité ce qui ne lui appartenait pas. L'accord anglo-allemand tenait donc pour nuls et non avenus les traités de Crampel, de Dybowski et de Maistre ; même il affectait d'ignorer notre occupation pacifique de la Sangha. Il faisait de notre colonie du Congo français un territoire fermé. Bloqué au nord par les Allemans, à l'est par les Belges, le Congo français n'avait plus d'extension possible ; l'Algérie et le Sénégal étaient à jamais séparés de lui. De plus, la manière dont les négociations avaient été conduites constituait un manquement absolu d'égards envers la France. On avait agi comme si nous ne comptions plus, comme si on ne nous connaissait pas, comme si on n'avait pas voulu nous connaître. Nous avions été traités avec la même désinvolture qu'en 1890 lors du partage des États du sultan de Zanzibar. Blessés gravement dans nos intérêts et notre amour-propre, nous ne pouvions, malgré notre très grand désir d'éviter les conflits, accepter la situation nouvelle qui nous était faite. Aussi, dès que l'accord anglo-allemand eut été rendu public le 15 novembre 1893, fîmes-nous entendre nos protestations. Notre cause était si juste, nos plaintes si fondées, que l'Allemagne ne pouvait ne pas les admettre. Le cabinet de Berlin déclara être animé des dispositions les plus conciliantes et se montra désireux de négocier amicalement avec nous les bases d'un accord. Sur ces indications rassurantes, M. Haussmann, chef de la division politique de l'administration des colonies, assisté, comme délégué technique, du commandant Monteil, furent désignés comme commissaires et envoyés à Berlin traiter avec le gouvernement allemand, qui nomma, pour le représenter, M. Kayser, directeur de la division coloniale, et le baron von Dankelmann, directeur de la *Revue de géographie coloniale* (*Die Mittheilungen*).

La mission des commissaires allemands et français était des plus délicates. En France et en Allemagne, on partait des points de vue les plus différens. On n'était pas même d'accord sur la valeur des termes employés dans le traité de 1885 qui avait fixé la frontière du Cameroun et du Congo français. Dans ce traité il était dit textuellement que « le gouvernement de S. M. l'empereur d'Allemagne s'engage à s'abstenir de toute action politique au sud d'une ligne suivant ladite rivière (Rio Campo), depuis son embouchure jusqu'au point où elle rencontre le méridien situé par 10° de longitude est de Greenwich, et, à partir de ce point, le parallèle prolongé jusqu'à sa rencontre avec le méridien situé par 15° de longitude est de Greenwich » ; et aussi que « le gouvernement de la République française renonce à tous droits et à toutes prétentions qu'il pourrait faire valoir sur les territoires situés au

nord de la même ligne, et qu'il s'engage à s'abstenir de toute action politique au nord de cette ligne. » Or, il y avait une interprétation allemande et une interprétation française de ces mots. D'après l'interprétation allemande, la France ne pouvait exercer aucune action politique au nord de la frontière méridionale du Cameroun, ainsi tracée jusqu'à sa rencontre avec le 15° de longitude est de Greenwich, ce méridien ayant été fixé dans toute sa longueur comme la frontière orientale du Cameroun. D'après l'interprétation française, ce même méridien de Greenwich n'avait été considéré que comme le point d'arrêt de la frontière sud, non comme une ligne pouvant être « prolongée indéfiniment », et l'on ajoutait, pour confirmer cette manière de voir, que M. de Freycinet, dans son exposé des motifs du projet de loi portant approbation de l'arrangement de 1885 et soumis à la Chambre des députés le 1er février 1886, constatait que « la limite commune dans la baie de Biafra avait été calculée de façon à réserver les droits reconnus à la France par la conférence de Berlin *dans le bassin du Congo et dans celui de l'Oubangui.* »

Nous n'avons pas l'intention de prendre parti pour l'une ou l'autre interprétation; nous nous contentons d'exposer les faits d'une manière impartiale et d'en faire ressortir les conséquences.

La conséquence de l'interprétation allemande était que l'arrangement de 1885 avait définitivement donné à l'Allemagne tout le pays à l'ouest du 15° de longitude est de Greenwich, c'est-à-dire l'Adamaoua, une partie du Baghirmi, une partie de la rive méridionale du lac Tchad avec les bouches du Chari; que, ce point étant irrévocablement acquis, les négociations à ouvrir ne devaient plus porter que sur les pays situés à l'est du méridien. Et, dévoilant par avance les convoitises nationales, la carte des possessions coloniales allemandes de Kiepert reculait indéfiniment jusqu'au bassin du Nil les limites occidentales du Cameroun, englobant ainsi dans cette colonie tout le Baghirmi, le Wadaï et le Kanem et fermant au Congo français toute issue vers le nord et vers l'est. En revanche, la conséquence de l'interprétation française était que la convention de 1885 n'avait donné ni frontière orientale, ni même frontière nord au Cameroun, et que, le pays à l'ouest du 15° de longitude ayant été laissé libre, non seulement l'Adamaoua, mais encore les centres importans de Ngaoundéré et de Tibati, devaient appartenir au premier occupant.

On conçoit qu'avec des vues si opposées les négociations ne pouvaient être que longues et difficiles. Ajoutez qu'au delà du Rhin les ambitions étaient fort surexcitées. Au moment même où nos commissaires s'abouchaient avec les délégués allemands,

au mois de décembre 1893, un comité de la Société coloniale allemande, dans une séance tenue à Magdebourg sous la présidence du prince de Hohenlohe-Langenbourg, prenait une délibération dans laquelle il exprimait l'espoir que le gouvernement allemand devait s'efforcer d'étendre la sphère d'influence allemande sur le bassin du Chari et du Baghirmi, situés au delà du 15° de longitude est, et qu'il devait assurer aux entreprises allemandes l'accès vers un des affluens navigables du Congo. « Ces revendications, ajoutait le Comité, constituaient le minimum de ce que l'Allemagne réclamait dans le règlement de la question du Cameroun. » La Société coloniale exprimait en même temps le désir que, si la France ne faisait pas droit aux demandes de l'Allemagne, mieux valait que le traité de délimitation fût ajourné à une époque ultérieure.

Pour ne pas fournir un prétexte à l'agitation des esprits, les pourparlers furent tenus secrets.

Aussi ne peut-on rien dire des phases par lesquelles les négociations ont passé, des échanges de vues qui sont intervenus; mais ce qu'il nous est permis d'affirmer, c'est que les deux pays furent plusieurs fois amenés à se demander s'ils ne devaient pas rompre les négociations, et si, à défaut d'entente directe, on n'en serait pas réduit à aller devant un arbitre. L'entente finit cependant par se faire, et le 4 février 1894 les commissaires français et allemands signaient un protocole qui a mis fin aux questions litigieuses pendantes entre la France et l'Allemagne dans l'Afrique centrale.

Ce protocole détermine d'une manière définitive la sphère d'influence dans laquelle devra s'exercer l'action de l'Allemagne. D'une manière générale le 15° de longitude est de Greenwich est reconnu comme la frontière occidentale du Cameroun jusqu'à la rencontre du 10e parallèle, à l'exception d'une enclave sur la haute Bénoué, et des centres de Lamé et de Kunde avec une banlieue de 5 kilomètres laissés à la France. A l'ouest du 15° de longitude, une petite portion de territoire est par contre laissée à l'Allemagne, et lui donne accès sur la haute Sangha. A partir du point d'intersection du 15° de longitude et du 10e parallèle, la ligne frontière est formée par ce parallèle jusqu'à sa rencontre avec le cours du Chari, puis par le cours de ce fleuve jusqu'à son embouchure dans le lac Tchad. Le gouvernement français, dans la zone d'influence qu'il reconnaît ainsi à l'Allemagne, prend l'engagement de n'exercer aucune action politique, de ne faire aucune acquisition territoriale, de ne conclure aucun traité, de n'accepter aucun droit de souveraineté et de protectorat. Le

gouvernement allemand prend le même engagement pour les pays du centre africain, situés au delà de la ligne de démarcation et qu'il reconnaît appartenir désormais à la sphère d'influence française. Les deux gouvernemens se reconnaissent respectivement tenus d'appliquer et de faire respecter les dispositions relatives à la liberté de la navigation et du commerce, contenues dans l'acte de Berlin, de même que les clauses de l'acte de Bruxelles, relatives à l'importation des armes et des spiritueux. Ils s'engagent à traiter les commerçans des deux pays sur le pied d'une égalité parfaite en ce qui concerne l'usage des routes ou autres voies de communication terrestres, à les soumettre aux mêmes règles, et à les faire jouir des mêmes avantages au point de vue des acquisitions et installations nécessaires à l'exercice et au développement de leur commerce et de leur industrie. Le protocole doit être ratifié dans les six mois par les deux gouvernemens respectifs.

VI

Le Congo français et le Cameroun allemand vont donc avoir une délimitation bien nette. L'œuvre commencée en 1883 par Nachtigal sur le littoral du golfe de Guinée, continuée par les traités de 1885, de 1886 et de 1893 avec l'Angleterre, par les traités de 1885 et de 1894 avec la France, se sera terminée à la rive gauche du Chari, et au bord méridional du lac Tchad. La colonie allemande n'a plus la forme d'un trapèze que lui avaient donnée les traités de 1885. Sur la carte le dessin qu'elle figure aujourd'hui est autrement pittoresque. On dirait un pélican assis au fond du golfe de Guinée, le dos tourné au littoral, le regard fixé sur le centre africain; la tête touche au lac Tchad, le col à la Haute-Bénoué, le dos à la mer; les pattes s'appuient sur la Haute-Sangha. Comme échantillon d'histoire naturelle, le dessin est suffisamment ébauché; comme division territoriale politique, la conception paraît médiocre. A l'exception d'une partie de sa frontière orientale, représentée par le cours du Chari, le Cameroun n'a que des limites idéales. On peut dire d'elles qu'elles ont été tracées dans le ciel et non sur la terre. Les diplomates ne doivent pas être rendus trop responsables de cet état de choses. En l'absence de données géographiques précises, ils ont dû adopter des mensurations géodésiques. Les deux gouvernemens se sont d'ailleurs rendu compte des difficultés que cette manière de procéder pouvait susciter plus tard, et ont sagement stipulé dans une annexe accompagnant le protocole qu'il y aurait lieu,

dans l'avenir, de substituer progressivement aux lignes idéales, ayant servi à déterminer la frontière, un tracé déterminé par la configuration naturelle du terrain et jalonné par des points exactement reconnus. Pour le plus grand bien du Cameroun et du Congo français, nous souhaitons que ce dernier accord intervienne le plus tôt possible, et que la forme du pélican soit un peu modifiée.

Le protocole du 4 février n'a pas été accueilli avec un bien grand enthousiasme en Allemagne. On concevra sans peine le désappointement des coloniaux allemands si l'on songe aux grands espoirs qu'ils avaient caressés. Le 15° de longitude est de Greenwich et le cours inférieur du Chari donné comme limite orientale au Cameroun, c'est la pénétration allemande vers le Soudan central et le bassin du Nil arrêtée, c'est la fin du rêve d'un grand empire allemand soudanien. Adieu la plus grande partie du Baghirmi, le Kanem, le Wadaï, le haut et moyen Chari! De la carte de l'empire colonial allemand il va falloir faire disparaître la teinte allemande dont Kiepert avait complaisamment couvert toutes ces régions.

En France, la transaction territoriale consacrée par ce protocole est en général trouvée satisfaisante pour nos intérêts. Quelques critiques seulement se font entendre au sujet de la cession d'une partie de la Haute-Sangha. Nous comprenons ces regrets surtout s'ils émanent de ceux qui ont pris une part active à l'exploration et à l'occupation pacifique de la région. On ne voit pas de gaieté de cœur donner à un autre le champ qu'on a défriché soi-même. Mais cette cession n'a pas été sans compensation. En échange de l'abandon fait par nous, nous avons acquis un territoire équivalent sur la Haute-Bénoué et les centres de Lamé et de Kunde. D'ailleurs il ne faut pas s'attacher exclusivement aux clauses secondaires d'un traité, mais il faut juger son ensemble. Or, à ce point de vue général, les plus difficiles doivent être satisfaits. Le protocole du 4 février conserve à la France presque tout entière la région occupée par M. de Brazza sur la Haute-Sangha et tous les territoires où la mission Maistre a conclu des traités. Il nous donne accès sur la Haute-Bénoué avec la faculté d'utiliser la voie de pénétration du Niger; il nous attribue certains districts orientaux et méridionaux de l'Adamaoua et presque tout le bassin du Chari avec une partie de la rive méridionale du lac Tchad. Mais le protocole vaut mieux encore par ce qu'il ne dit pas que par ce qu'il contient. Une limite précise étant apportée à la pénétration de l'influence allemande dans le Soudan central et occidental, d'immenses territoires sont rattachés diplomatique-

ment à notre sphère d'influence dans ces régions. Le Wadaï, le Kanem, le Baghirmi, que le dernier traité anglo-allemand avait reconnus à l'Allemagne, sont abandonnés par cette puissance à la France; celle-ci se voit mise par ce fait en possession de la plus grande partie du Tchad, d'une partie des rives occidentales jusqu'à Barroua et de toute la rive orientale. A l'exception d'une minime section de la rive gauche de son cours inférieur, le Chari devient un fleuve français. A l'est du Tchad, le Tibesti et le Sahara oriental entrent dans la sphère probable de l'influence française. Le rêve des africanistes français est enfin devenu une réalité; l'Algérie et le Sénégal se réunissent au Congo français et ne vont plus former qu'un tout. D'Alger à Brazzaville, il n'y aura plus qu'une ligne ininterrompue de possessions françaises.

Ainsi se trouvent récompensés les efforts de nos explorateurs soutenus et encouragés par le gouvernement et les particuliers. Nous avons donné, dans cette occurrence, le spectacle d'une nation qui a une politique coloniale arrêtée et qui marche imperturbablement vers le but qu'elle veut. Ni les crises politiques, ni les changemens ministériels, ni de tristes scandales qu'il est inutile de rappeler ici n'ont pu amener le moindre changement dans la ligne de conduite primitivement adoptée. C'est à cette ténacité que nous devons le magnifique lot qui nous est échu dans le partage de l'Afrique centrale. Il faut dire aussi que nous avons été merveilleusement servis par le peu de succès des explorations allemandes qui ont mis le gouvernement allemand en mauvaise posture pour obtenir de plus grandes concessions dans l'Afrique centrale. L'Allemagne a dû reconnaître d'une manière presque officieuse l'infériorité de situation dans laquelle elle se trouvait. Dans une réunion de personnages du monde colonial tenue à la fin de février au ministère des Affaires étrangères sur l'invitation même du département colonial, le représentant même du gouvernement avouait en toute sincérité qu'à l'appui de ses prétentions territoriales dans l'Afrique centrale, l'Allemagne ne pouvait invoquer, indépendamment des traités de Flegel, que les résultats obtenus par les missions du docteur Zintgraff et de Morgen et que les résultats éventuels de l'expédition alors en cours de von Uchtritz. Quant au dernier voyage de Stetten sur lequel on avait fondé de si grandes espérances, il n'avait abouti, ajoutait-il, à aucun avantage sérieux et il ne fallait pas songer à s'en servir comme d'un titre juridique contre les prétentions françaises. Et la réunion à l'unanimité moins trois voix a approuvé cette manière de voir.

Il y a lieu d'applaudir à cette franchise. Mais nous serions

portés à croire que le peu de succès de ses explorateurs n'a pas été la seule cause qui ait déterminé l'Allemagne à accepter le nouvel arrangement. Le gouvernement allemand a dû avoir devant les yeux d'autres considérations plus hautes qu'il ne veut ou ne peut avouer. Le Soudan oriental sera un lourd fardeau; il sera une source de difficultés sans cesse renaissantes; il occasionnera de grandes dépenses en hommes et en argent; le protectorat du pays, si toutefois les chefs veulent bien l'accepter, restera longtemps nominal. L'Allemagne qui a l'œil sur l'Europe, qui est ménagère de ses soldats et de ses écus, n'a pas voulu s'aventurer dans le guêpier. Ce faisant, elle a fait preuve d'une prudente sagesse. Elle s'est dit d'ailleurs que le lot qui lui était reconnu, bien qu'il fût réduit, restait superbe. Les plateaux de l'Adamaoua sont salubres et fertiles. Ils se maintiennent à une altitude qui permet à l'Européen d'y vivre et de s'y acclimater. C'est une colonie de peuplement, chose rare en Afrique, et quelques-uns de ses districts valent plus que tous les marais du Chari. L'Allemagne se voit en outre délivrée de toute inquiétude sur ses frontières. C'est la France qui va monter la garde : les nouveaux territoires qu'elle s'est réservés vont servir de marche orientale au Cameroun allemand et au Soudan anglais. A l'Allemagne et à l'Angleterre les gros profits commerciaux sur la côte, à la France les luttes stériles dans le désert.

Nous allons avoir un rôle bien glorieux, mais bien pénible à remplir. Il nous faudra tenir en mains des peuples remuans, prévenir les querelles intestines, réprimer les insurrections. Nous n'en avons pas fini non plus avec les contestations d'origine européenne. Notre flanc gauche est désormais couvert à l'ouest par notre arrangement avec l'Allemagne, mais il faut faire face à l'est et au nord, aux Belges et aux Anglais : aux Belges qui se sont élevés le long du M'Bomou et du Schinko jusqu'au 6e degré de latitude et menacent de s'élever plus haut encore, aux Anglais qui, longtemps indécis sur le sort de l'Ouganda, se sont décidés à l'occuper, viennent de terminer la guerre de l'Ounyoro, et font leur apparition dans le Soudan égyptien. Des incidens récens ont assez montré la réalité du danger pour que nous n'ayons pas besoin d'y insister. L'attitude du gouvernement nous permet d'ailleurs d'espérer que la solution à intervenir s'inspirera pardessus tout des intérêts de la civilisation européenne en Afrique.

Dr Rouire.

LE CADENAS

Le Parlement vient de voter la loi portant à 7 francs le droit sur les blés. On était en droit d'espérer que ce succès obtenu par les partisans du système protecteur aux dépens des consommateurs français et des intérêts économiques et politiques du pays, suffirait à les satisfaire. Mais d'autres ambitions leur sont venues et, pour leur complaire, le gouvernement a déposé un projet l'autorisant à rendre provisoirement applicables par décrets les dispositions des projets de loi portant relèvement ou établissement de droits de douane. C'est l'application à notre pays d'un système qui a fonctionné très rarement en Allemagne et en Belgique ; qui fonctionne en Angleterre, et auquel l'Italie, qui le pratique également, a donné le nom de *Catenaccio*.

Pour éviter l'accumulation d'approvisionnemens que les importateurs multiplient pendant que les Chambres discutent le relèvement de tel ou tel article du tarif douanier ; — pour empêcher le commerce de prendre les précautions inspirées par les événemens et pour assurer la perception de l'intégralité d'un droit, dès qu'il passe par l'esprit du gouvernement de l'établir ou de l'élever, ce serait une simple décision du pouvoir exécutif qui désormais, brusquement et à l'improviste, viendrait modifier les taxes, — sauf ratification dans les trois mois par le Parlement. Il est entendu, toutefois, que dans le cas où les projets seraient retirés, rejetés ou adoptés après amendemens, il serait tenu compte aux intéressés des droits indûment encaissés, de ce trop-perçu d'un nouveau genre.

C'est donc en vain qu'on signale de toutes parts les dangers de l'incertitude qui règne depuis 1892 dans notre régime économique. Loin de remédier au mal, on l'aggrave ; on veut que l'indécision et la menace soient généralisées et fassent partie inté-

grante de notre législation; on ne tend à rien moins qu'à rendre les transactions commerciales impossibles en suspendant sur elles une série de risques nouveaux contre lesquels l'assurance est impuissante et qui dépassent, comme importance, ce que pourraient représenter les événemens les plus graves et les cas de force majeure les plus désastreux.

Il ne faut pas s'y tromper, si la période des traités de commerce a été favorable aux intérêts français, c'est qu'à cette époque négocians et industriels savaient sur quel terrain ils marchaient. Après l'avoir exploré, ils prenaient leurs mesures en toute sécurité et lançaient des entreprises dont l'existence douanière était assurée pour un temps. Ces traités de commerce, que la majorité du Parlement a eu la fâcheuse inspiration de ne pas renouveler, présentaient des avantages indéniables à côté des quelques inconvéniens que l'on a exagérés de parti pris. Ils constituaient pour le monde des affaires une garantie que rien ne peut remplacer; et cette garantie résidait précisément dans leur durée. Une sorte de contrat synallagmatique intervenait entre l'État et ses nationaux, aux termes duquel pendant une certaine période les droits sur telle ou telle marchandise demeuraient invariables. Sur la foi de ces traités, on pouvait oser et on avait chance de récolter le fruit de son audace; et ces conditions sont tellement indispensables à la vie industrielle et commerciale que les nations qui paraissaient le plus inféodées au régime protecteur l'ont toutes abandonné pour contracter des traités de douze années. La France seule a adopté ce fameux *tarif maximum et minimum* qui devait constituer une véritable panacée, et n'est au contraire qu'un désastreux *modus moriendi*, suivant la spirituelle expression de M. Léon Say. Autant il serait déraisonnable de la part des industriels et des commerçans de demander à l'État qu'il leur assurât un minimum de bénéfices, autant ils sont en droit d'exiger la sécurité, sans laquelle aucune œuvre n'est viable. Comment, en effet, élever la singulière prétention que des hommes sérieux, soucieux de conserver à leurs maisons le bon renom qui fait leur force, exposent aveuglément capitaux, marque et outillage dans des opérations au cours desquelles peut surgir inopinément une augmentation de droits se traduisant soit par l'équivalent de la totalité des frais généraux, — ainsi doublés du jour au lendemain, — soit par la perte sèche d'un capital considérable? Nous doutons qu'ils s'y résignent et nous craignons qu'ils ne s'empressent de liquider leurs affaires. Quant à la création d'entreprises nouvelles, il y faut songer moins encore, car ce n'est pas sur le sable mouvant des changemens de droits à brûle-pourpoint que l'on pourra espérer d'édifier quoi que ce soit. Enfin, les petits commerçans, industrieux et honnêtes,

qui recherchent un gain bien modeste en facilitant l'approvisionnement des marchés locaux et l'alimentation de l'industrie, se trouveront exposés à des à-coups tels, qu'ils ne pourront y résister. En voici un exemple frappant : quelle sera la situation faite par ces variations à l'infini de notre régime douanier aux soumissionnaires de l'État, soumissionnaires de la Guerre, de la Marine, de l'Administration pénitentiaire, des établissemens d'assistance et d'instruction publiques? Ils contractent ferme pour un an à un taux déterminé, calculé sur les cours du jour. Un mois après, leur co-contractant, c'est-à-dire le gouvernement, impose un droit nouveau ou majore celui qui existe, et voilà les adjudicataires, qui ne sauraient avoir dès cette époque leur complet approvisionnement, obligés d'acheter au nouveau cours, c'est-à-dire au cours majoré du droit, et d'exécuter leur marché vis-à-vis de l'État, au prix fixé et accepté par lui! Ce serait aussi immoral qu'inadmissible, et nous espérons que cette perspective fera au moins hésiter les apôtres les plus zélés du *Catenaccio*.

Du reste, toutes les Chambres de commerce, non pas seulement celles des ports, qui sont devenues suspectes et auxquelles on est convenu de faire grief de leur libéralisme éclairé, mais celles des principales villes de l'intérieur de la France : Nancy, Orléans, Roubaix, Reims, Fourmies, Saint-Chamond, etc., ont émis le vœu « qu'un régime économique stable, assurant la sécurité des transactions, fût établi à l'avenir ». Tout récemment, la Chambre de commerce de Lyon est revenue sur les inconvéniens « des surprises en matière commerciale, et elle demande que les modifications aux lois intéressant le commerce ne soient jamais introduites subrepticement dans les conseils du gouvernement. » Enfin, le 20 avril dernier, au banquet annuel de la Chambre de commerce de Paris, l'honorable président, M. Delaunay-Belleville, réclamait énergiquement à M. le président du Conseil et à M. le ministre du Commerce « la stabilité commerciale; il regrettait la rupture de nos relations commerciales avec la Suisse, si préjudiciable à notre commerce et à notre industrie, et demandait le retour aux traités de commerce. »

Cette opinion des Chambres de commerce est d'autant plus naturelle et fondée que les adjudicataires de l'État ne sont pas seuls menacés par le projet du Cadenas, et c'est ici le lieu de fournir quelques explications sur le mode de fonctionnement des maisons de commerce et des établissemens industriels. Les uns et les autres se trouvent dans l'obligation de ne jamais laisser inactifs leurs capitaux et leurs moyens d'action, sous peine de voir l'intérêt des dépenses de premier établissement et d'entretien, l'accumulation des frais généraux et l'inutilisation des forces

de production, créer un passif impossible à couvrir. Pour écarter ce danger, que fait-on? On passe des marchés à livrer, c'est-à-dire qu'on escompte l'avenir et qu'on vend à l'avance la majeure partie de sa production, en appréciant les causes normales de hausse ou de baisse sur les matières premières utiles au genre de fabrication auquel on se livre. Ainsi, celui qui approvisionne l'usine, celui qui la possède et la fait valoir, celui qui en place les produits et celui qui les consomme sont liés entre eux par des marchés à livrer dont la durée est en moyenne d'une année. Ces opérations n'ont rien de commun avec ce qu'on appelle vulgairement la spéculation. Elles constituent l'essence même du commerce et de l'industrie et, tandis que la spéculation proprement dite est pour ainsi dire facultative, tandis que l'espoir du lucre en est le seul mobile, négocians et industriels sont obligés de recourir au mode de procéder que nous venons d'indiquer, par la seule force des choses, par l'extension qu'ont prise les transactions de toute nature, par la multiplication des instrumens de production et l'accroissement de leur puissance ; et surtout par la nécessité de tenir tête à des concurrens chaque jour plus nombreux et plus audacieux. Il n'est donc point de chef de maison, grande ou petite, qui ne soit en quelque sorte le soumissionnaire ou l'adjudicataire de plusieurs autres maisons. Tous auront à compter avec les entraves que la nouvelle loi projetée leur imposerait.

I

Telles seraient les conséquences des métamorphoses instantanées que l'on se propose de faire subir à notre régime douanier. Mais on pourrait nous reprocher de ne faire là qu'un procès de tendance, et l'innovation est assez dangereuse pour qu'on l'examine en elle-même, sous toutes ses faces.

La première observation qui s'impose touche à des matières de l'ordre le plus élevé : nous estimons que la mesure proposée est contraire aux principes de notre droit public, tels qu'ils ont été posés par notre Constitution et consacrés par une jurisprudence constante. Les droits de douane intéressent au premier chef notre régime économique, et ce régime, c'est au législateur qu'il appartient de le fixer. Cela se comprend d'autant plus aisément qu'une simple question de plus ou de moins dans le taux d'un droit peut avoir un effet funeste au point de vue de la richesse publique : il est possible que telle mesure tarisse une source vive, ferme un débouché ou ruine une industrie. D'autre part, nous ne le savons que trop et de tout récens événemens viennent de nous le prouver encore, depuis que les efforts et la lutte des nations se

sont concentrés sur le terrain commercial, c'est sur ce terrain que se nouent et que se dénouent les alliances. N'est-il pas indispensable, dès lors, que la volonté nationale puisse faire entendre sa voix par l'organe de ses représentans? Sans doute, deux exceptions ont été faites à ce principe. La première concerne notre régime économique. Elle est pour ainsi dire l'envers de la proposition du Cadenas : le Gouvernement peut, de son propre mouvement, suspendre l'application des droits sur les céréales, quand les circonstances l'exigent. La seconde a trait à notre régime financier. Une des prérogatives les plus indiscutables du Parlement est celle qui consiste à autoriser les dépenses publiques en même temps que le recouvrement de l'impôt. On a été conduit à déroger à cette règle, — dont la méconnaissance avait été, du reste, le point de départ de toutes nos révolutions, — par la nécessité de ne pas enrayer la marche des services publics pendant l'intervalle des sessions parlementaires. Un décret en Conseil d'État peut ouvrir des crédits que les Chambres doivent ratifier ensuite, dès leur rentrée.

Eh bien, il existe une différence capitale entre ces deux cas et la troisième exception que l'on se propose de créer. Le cours du blé, celui du pain ont dépassé le taux normal; la disette s'est fait sentir sur plusieurs points du territoire; la famine menace le pays; voilà des signes certains. Si l'on n'avise, le peuple souffrira le plus horrible des maux et l'ordre de choses établi courra le plus grand des dangers; voilà des circonstances pressantes. De même, la dotation de tel chapitre du budget est épuisée, ou tel besoin nouveau vient de se produire; voilà encore des signes certains. Le fonctionnement d'un rouage indispensable va se trouver suspendu; voilà aussi une circonstance pressante. Mais, quand on vient dire qu'il y a un malaise économique général, que telle denrée se vend difficilement, que le gain d'une catégorie de la population paraît insuffisant, est-on bien sûr d'abord de voir l'effet sous son jour véritable, à travers le kaléidoscope aux mille reflets de l'intérêt privé; puis êtes-vous certain, vous, Gouvernement, d'apercevoir la vraie cause de cette situation et pourriez-vous jurer que ce que vous allez faire, en aggravant une mesure de protection, peut atteindre le mal et y remédier? Certes non, car sans cela les discussions du tarif de 1889, véritable tournoi, joute de tous les instans, dont nous n'avons pas perdu le souvenir, n'auraient pas eu de raison d'être et nous n'aurions pas assisté aux débats les plus âpres et les plus contradictoires.

Au surplus, le système que l'on nous propose n'est pas nouveau. Ce n'est que la remise à neuf d'un vieil outil de la serrurerie protectionniste, rouillé avant d'avoir servi et qui date de 1814.

La loi des 17-19 décembre de cette année, loi générale relative aux douanes, dispose que des ordonnances du roi pourront, provisoirement et en cas d'urgence, prohiber l'entrée des marchandises étrangères en augmentant, à leur importation, les droits de douanes; diminuer les droits sur les matières premières nécessaires aux manufactures; permettre ou suspendre l'exportation des produits du sol et de l'industrie nationale et déterminer les droits auxquels ils seront assujettis. Toutefois, les mesures ainsi ordonnées devaient être présentées en forme de projet de loi aux deux Chambres, avant la fin de leur session si elles étaient assemblées, ou à la session prochaine si elles n'étaient pas réunies. Tel est cet article 34 que l'on invoque comme précédent. Il n'est que trop certain que l'article 34 de la loi des 17-19 décembre 1814 a existé, et il est même probable qu'il existe encore, car nous ne connaissons aucun texte qui l'ait abrogé. Mais il n'est pas moins incontestable que cette faculté ouverte au Gouvernement est passée à l'état de lettre morte, puisqu'un nouveau vote du Parlement est considéré comme nécessaire pour rajeunir le principe au double point de vue de la forme et du fond.

Nous avons eu du reste la curiosité de nous reporter aux travaux préparatoires de cette loi et nous avons pu constater que son titre V n'avait d'autre portée que de maintenir au roi des droits que Bonaparte s'était attribués. Dans sa lutte économique à outrance contre sa vieille ennemie l'Angleterre, Napoléon avait besoin de tenir bien en main les armes dont il voulait user pour l'exterminer. Il devait être maître absolu d'utiliser à son gré prohibitions et relèvemens de tarif. On sait qu'il ne s'en fit pas faute. Il s'agissait donc en quelque sorte de perpétuer une « clause de style » ; c'est bien le sentiment qui ressort de la lecture de l'exposé des motifs dû au baron Louis. Le ministre des Finances d'alors se serait empressé de produire de bons argumens et de les faire valoir, s'il en avait pu trouver. Ce n'était ni le talent, ni même le génie qui lui manquaient. En réalité il paraît plutôt inquiet de préconiser une telle mesure et ne le fait pas sans réserve :

« Cette disposition se justifie d'elle-même, disait-il. Personne n'ignore que les combinaisons du tarif, *bien qu'il importe de leur donner toute la fixité dont elles sont susceptibles*, sont cependant variables de leur nature, qu'elles sont régies par des intérêts soit intérieurs, soit extérieurs ; que ces intérêts sont souvent très urgens, et qu'il y aurait alors les plus graves inconvéniens à attendre, pour s'y conformer, que les Chambres fussent assemblées.

« *La même faculté avait été réservée par la loi du 29 floréal*

an X, à l'ancien Gouvernement. Alors, comme aujourd'hui, elle était indispensable. *On en a fréquemment abusé, mais la sagesse du roi vous répond qu'il n'en usera que pour l'avantage du commerce et de ses peuples.* »

Il faut convenir que la justification manque d'ampleur et de précision. Lors de la discussion, les orateurs qui ont défendu le titre V de la loi ne lui en ont pas donné davantage ; tandis que les adversaires de cette disposition du projet ont été à la fois nombreux et éloquens et ont produit de solides argumens à l'appui de leur thèse.

M. Le Hir, en demandant la suppression pure et simple de l'article 34, s'exprimait ainsi : « La loi du 22 août 1791 ne laissait rien à l'arbitraire et à la versatilité. Ce n'est qu'en floréal an X, quand Napoléon aspirait à l'empire, jaloux d'agrandir son pouvoir et de tout soumettre à ses volontés, qu'il a réclamé, *pour ses spéculations d'agiotage*, cette faculté destructive de la liberté, de la sécurité de tout commerce, et quels abus n'en est-il pas résulté ? Ils ont été tels qu'il a été obligé d'évoquer à lui seul l'exercice de ce redoutable pouvoir et de l'interdire à ses ministres ! »

Mais, sans nous arrêter à l'intervention des autres orateurs, tels que M. Amyrauld, qui voulait que tout au moins on limitât l'application de l'article 34 au cas de guerre, et de M. Flaugergues, dont les protestations avaient surtout pour objet l'*inconstitutionnalité* de la proposition, arrivons au discours si complet et si probant de M. Gallois, discours dont la Chambre fut à ce point frappée qu'elle en vota l'impression.

M. Gallois demande la suppression de l'article 34 comme inconstitutionnel et comme subversif des transactions commerciales auxquelles il se rattache : comme inconstitutionnel parce qu'il autorise l'établissement et la perception d'impôts non consentis par les deux Chambres et sanctionnés par le roi. Les douanes tout entières et sans aucune distinction d'objets sont appelées *contributions indirectes*, et, comme telles, elles ne peuvent dériver que de la puissance législative. C'est aux représentans de la nation à bien connaître, à bien calculer la nature de ces charges avant qu'elles soient établies ; c'est à eux seuls à décider si elles sont justes, nécessaires, égales, certaines ; si elles sont déterminées par le véritable intérêt général, ou si elles ne sont sollicitées que par un intérêt particulier ; si les formes de perception en seront aussi commodes pour le contribuable et aussi peu dispendieuses pour l'État qu'elles doivent et peuvent l'être. C'est à eux seuls à empêcher que de fausses vues de politique, de fausses idées d'intérêt commercial ou manufacturier ne viennent introduire dans la législation une mobilité dont le résultat serait le *désordre dans les*

relations commerciales de peuple à peuple et d'individus à individus, et dont l'unique fruit serait l'avantage de quelques-uns et la ruine du grand nombre. « Sans doute, poursuit l'orateur, l'administrateur actuel des impôts indirects a aujourd'hui votre confiance ; il la mérite par son caractère moral, par son caractère politique et par ses lumières ; mais qui peut assurer que cet administrateur ne sera pas remplacé par un autre qui pourra ne point vous offrir par son caractère personnel la même garantie? Et cependant vous avez d'avance répondu à la nation, de la justice et de la nécessité des mesures qui seront alors exécutées. *Les représentans d'une nation ne doivent jamais subordonner ses premiers intérêts à l'esprit momentané d'un administrateur, aux hasards du caractère personnel des administrateurs.*

« On vous a parlé de la responsabilité des Ministres ; mais cette responsabilité ne peut porter que sur l'exécution des lois faites par vous, sur la perception des impôts établis par vous, et dont la quotité et la forme ont été réglées par vous ; la responsabilité légale, en un mot, se rapporte à l'exécution et non à la législation. *La disposition que j'attaque donnerait aux Ministres une participation préalable à la législation.*

« Quant à cette responsabilité, elle est dans la Charte, elle n'est pas encore complètement dans nos lois ; elle n'est pas encore dans nos habitudes. Croyez que, même lorsque la loi d'organisation de cette responsabilité sera faite, lorsque son esprit, secondé par l'opinion publique, réglera la marche habituelle des affaires, croyez enfin que dans le cours ordinaire des choses, la responsabilité des agens supérieurs du pouvoir exécutif sera ici ce qu'elle est dans tous les gouvernemens libres, c'est-à-dire *qu'elle sera toujours plus assurée par les précautions qui préviennent leurs erreurs, que par les lois qui les punissent.* »

Ce discours est vieux de quatre-vingts ans. Ce sera le discours de demain. Tant il est vrai que le propre de certaines tendances est d'aller à l'encontre du progrès et de ramener toujours les peuples aux mêmes obstacles, car nous nous trouvons aux prises maintenant avec les mêmes difficultés qu'au début du siècle ; à deux différences près, toutefois.

L'article 34 de la loi de 1814 fut voté bien moins pour permettre à notre législation de suivre les changemens de celle des autres peuples, comme le prétendait M. Chantereyne, que dans un dessein politique, afin de donner à un roi « *adoré* » un témoignage de loyalisme et de fidélité dont il avait certes besoin, car on était à la veille des Cent-Jours.

Loin de songer à prendre une mesure contre la « spéculation », on n'a prononcé ce mot que pour reprocher à l'Empereur de

s'être livré à l'agiotage, grâce aux dispositions de la loi de floréal an X, que la loi de 1814 a reproduites. Aujourd'hui le thème est tout opposé : c'est la spéculation que l'on poursuit et l'on prétend laisser la politique de côté.

Mais ce n'est là qu'un point secondaire. Envisageons les faits. Est-il aucun rapport entre ce qu'étaient le commerce et l'industrie en 1814, au lendemain des guerres de la Révolution et de l'Empire, à la veille d'une crise nouvelle, en l'absence de tout moyen rapide de transport, alors que les inventions modernes qui ont transformé le monde en cinquante ans étaient encore à l'état embryonnaire, et ce qu'ils sont devenus après l'essor de 1860, après vingt-quatre ans de paix, après les transformations inouïes amenées par l'application de la vapeur et de l'électricité? Autant pareille disposition a pu passer inaperçue alors et sommeiller paisiblement dans l'arsenal des lois protectionnistes ; autant, à l'heure actuelle, elle soulèverait de tempêtes et serait l'objet d'une opposition vivace et irréductible. Si, jusqu'à présent, les protestations ne se sont pas fait entendre plus éclatantes et plus nombreuses, c'est que le monde des affaires ne saurait se rendre un compte exact du danger qui le menace. Il en est de la liberté du commerce, comme de nos libertés politiques et de la liberté de conscience; c'est un des biens les plus précieux que nous possédions; tout esprit moderne doit se révolter à la pensée d'en être privé. Ce qui ne devait étonner ni le peuple ni le Gouvernement au sortir de l'ancien régime, alors que l'on avait à peine oublié la réglementation étroite qui entravait industrie, manufacture, travail et négoce, constituerait aujourd'hui une véritable révolution dans le domaine économique.

II

On objecte que non seulement le Cadenas est inscrit sur les tables de nos lois, mais qu'il fonctionne en ce moment même à l'étranger et notamment en Angleterre et en Italie.

Nous trouvons dans ce fait qu'il est pratiqué en Angleterre une raison de plus pour ne point l'adopter chez nous, car les deux pays sont dans des conditions économiques diamétralement opposées, qui comportent des solutions également différentes. Quant à l'Italie, elle nous fournit des exemples tels, qu'instruits par son expérience, nous devrions avoir à cœur de ne pas la suivre sur le même terrain.

Dans le Royaume-Uni, le tarif douanier n'atteint que des articles peu nombreux et d'une nature toute spéciale : le tabac, le thé, le café, le cacao ou chocolat, la chicorée, les cartes à jouer,

les fruits secs, les eaux-de-vie, les vins, la bière et certains produits fabriqués avec de l'alcool. Il s'agit uniquement, soit de denrées coloniales, soit d'objets de luxe, et les droits ont un caractère purement fiscal, exclusif de toute idée de protection. Le Cadenas n'a donc pour nos voisins d'outre-Manche aucun des inconvéniens qu'il présenterait chez nous. Son application n'entravera jamais l'approvisionnement du pays ni la marche normale du commerce et de l'industrie. Les Anglais se proposent, en recourant à ce système, bien moins d'arrêter la spéculation et d'influer sur les cours du marché intérieur, que d'éviter que l'on ne parvienne, sur un nombre très restreint d'articles d'importation parfaitement déterminés, à frauder le fisc et à éviter le paiement des droits. Il ne faut donc établir aucune comparaison entre les deux pays, si différens l'un de l'autre et quant au régime économique et quant à l'objectif poursuivi. Sans doute, il serait préférable que, chez nous aussi, l'établissement ou le relèvement des droits, — puisque nous ne pouvons y échapper, — profitassent immédiatement au Trésor au lieu de constituer un gain pour les spéculateurs. Mais nous avons à choisir entre la rentrée intégrale des droits à percevoir et la diminution irrémédiable de la matière imposable. La douane, en effet, s'attaque en France à toutes choses; de trop rares matières premières sont actuellement épargnées, et encore, en l'absence de tout principe analogue à celui qui régit l'Angleterre, sont-elles exposées à subir du jour au lendemain l'atteinte de droits protecteurs. Non seulement le commerce, mais encore l'industrie doit compter avec la douane; la douane domine tout et règne en maîtresse. Ce qui pour nos voisins ne peut être que l'occasion d'un trouble restreint, limité à une série d'articles connus d'avance, portera ici sur l'ensemble des opérations. L'incertitude et la menace ne planeront pas sur certains marchés et sur certains objets; elles pèseront partout et sur tout. Qui en souffrira, si le malaise se généralise et s'aggrave après plusieurs applications du Cadenas, si ce n'est l'État qui verra diminuer ses revenus, qui aura devant lui, au lieu de patentés présentant des garanties sérieuses et de maisons prospères, des négocians en liquidation et des entreprises en faillite? Ne serait-ce point tuer la poule aux œufs d'or?

Ce qui permet de rendre plus instructif encore ce parallèle entre la France et l'Angleterre, c'est de comparer l'importance respective de leur commerce général et des droits de douanes qu'elles encaissent. Le mouvement commercial du Royaume-Uni est de près de *18 milliards*, dont 10600 millions pour les importations et 7300 millions pour les exportations. Il donne lieu à la perception de 504 millions de droits, y compris les sommes per-

çues en représentation de l'accise et qui montent à 366 millions, de telle sorte qu'il reste pour les droits de douane proprement dits *137 millions* environ (1). — En France, notre commerce se chiffre par *7 milliards 648 millions*, soit : 4 188 millions pour l'importation et 3 460 millions pour l'exportation. Le montant des droits de douane étant de *466 millions*, il n'est pas besoin de se livrer à un long raisonnement pour établir que la gêne que le Cadenas peut causer aux Anglais est infime, à côté de la perturbation qu'elle jetterait dans notre existence économique.

La situation de l'Italie est, au contraire, identique à celle qui nous serait faite le jour où nous nous serions approprié son

(1) Le tableau suivant démontre, du reste, ce fait d'une façon péremptoire :

PERCEPTIONS DE LA DOUANE ANGLAISE EN 1892

(1er *janvier*-31 *décembre*)

	Liv. St.	Francs.
Tabac	10 284 144	257 103 600
Eaux-de-vie	4 435 186	110 879 650
Thé	3 452 016	86 300 400
Vins	1 272 413	31 810 325
Fruits secs	347 151	8 678 775
Café	180 301	4 507 525
Cacao ou chocolat	105 487	2 637 175
Chicorée	60 754	1 518 850
Bières ordinaires	12 311	307 775
— mum et spruce	2 536	63 400
Cartes à jouer	2 267	56 675
Produits fabriqués avec de l'alcool	1 673	41 825
	20 156 239	503 905 975

VENTILATION DES SOMMES REPRÉSENTANT L'ACCISE

	Droit de douane.	Droit d'accise.	Représentation de l'accise.	Reste pour le droit de douane.	Total.
	s. d.	s. d.	francs.	francs.	francs.
Tabac	»	»	257 103 600	»	257 103 600
Eaux-de-vie	10,10	10,6	107 467 969	3 411 681	110 879 650
Thé	»	»	»	86 300 400	86 300 400
Vins	»	»	»	31 810 325	31 810 325
Fruits secs	»	»	»	8 678 775	8 678 775
Café	»	»	»	4 507 525	4 507 525
Cacao ou chocolat	»	»	»	2 637 175	2 637 175
Chicorée	13,6	12,1	1 385 115	133 735	1 518 850
Bières ordinaires	6,6	6,3	285 791	21 984	307 775
— mum et spruce	divers	divers	»	63 400	63 400
Cartes à jouer	3,9	3,0	45 340	11 335	56 675
Produits fabr. avec alcool	»	divers	41 825	»	41 825
			366 329 640	137 576 335	503 905 975

Catenaccio. Voyons donc ce qui se passe chez elle. Hélas! les faits les plus lamentables. La désorganisation du commerce, l'audace de la spéculation, la démoralisation administrative, la déconsidération des hommes au pouvoir, la suspicion à l'égard de ministres qui n'ont peut-être fait que leur devoir, tel est le bilan du *Catenaccio;* et, pour prouver que nous n'exagérons pas, nous nous inspirerons de l'opinion des Italiens eux-mêmes et nous citerons quelques passages d'un article qui vient de paraître sous la signature de R. Dalla Volta (1), professeur de science financière à l'Institut des sciences sociales de Florence.

« Le système du *Catenaccio*, dit M. Dalla Volta, tel qu'il est appliqué par la pratique anglaise, ne peut être une source d'inconvéniens ni d'abus sérieux. Mais, en Italie, on a perverti le système, et cela a été rendu possible par une dégradation véritable du système parlementaire, parce qu'il n'y a aucune loi, aucune disposition relative à cette exception au principe général que les impôts, — qu'il s'agisse d'augmenter des impôts existans ou d'en créer de nouveaux, — doivent être consentis par le pouvoir législatif. Et il vaut d'ailleurs certainement mieux que l'exception ne soit pas consacrée par la loi. Il serait, en effet, très dangereux de reconnaître expressément au pouvoir exécutif la faculté d'établir, à sa volonté, des impôts. Au contraire, le *Catenaccio* pouvant être refusé, comme cela s'est vu le 30 janvier 1891 où M. Crispi dut démissionner à la suite d'un pareil refus, on peut ainsi corriger le système dans ce qu'il a d'incorrect et de condamnable...

« On ne peut que blâmer l'usage fréquent et incorrect qu'on a fait en Italie du *Catenaccio*. Le *Catenaccio* a trop souvent servi à faire établir des augmentations arbitraires d'impôts sur les objets de consommation, et à rendre plus forte la protection douanière pour qu'on puisse l'envisager favorablement, même si elle était acceptable en droit constitutionnel. Mais c'est principalement quand on se place sur le terrain de la légalité qu'on doit le condamner. Si on l'admet, ce ne peut être qu'à titre d'expédient extraordinaire, d'ordre fiscal et administratif, suivant le système. Je ne puis donc que souhaiter à la France d'être préservée du *Catenaccio* qui, pratiquement, signifie : augmentation des impôts, abus du pouvoir exécutif, violation du système constitutionnel. »

Nous n'ajouterons rien aux appréciations de M. R. Dalla Volta, bien qu'en sa qualité d'Italien, il ait été tenu à une réserve que nous ne pouvons qu'approuver. Il nous serait du reste pé-

(1) Dalla Volta, *Des modifications provisoires des impôts sans le consentement préalable du pouvoir législatif en Italie. — Le Catenaccio.* — (*Revue du Droit public et de la Science politique en France et à l'étranger*, n° 1, janvier-février 1894, Chevalier-Maresq et Cie, éditeurs, Paris.)

nible d'insister davantage et nous ne voulons même pas nous étonner que notre Gouvernement nous propose l'Italie comme modèle d'organisation économique. Nous préférons continuer à envisager la question à un point de vue plus général.

Sous le régime actuel, la spéculation, puisque c'est elle que l'on vise, la spéculation se trouve en présence d'un fait bien net : on veut augmenter les droits sur les blés, par exemple. Les intentions des pouvoirs publics sont connues de tous et chacun est à même d'en tirer telle conclusion ou tel parti qu'il juge convenables. Du reste, les mesures que l'on propose ne sont que la résultante d'une situation de fait déjà ancienne et qui a eu le temps de se répercuter de l'électeur à l'élu et d'amener le concert des élus au point qu'ils constituent une majorité. Tout se passe donc au grand jour et il faut un concours de besoins et de bonnes volontés pour arriver au résultat cherché. Au contraire, s'il appartient au Gouvernement de prendre des mesures provisoires, on se trouve en présence, non plus d'une assemblée, mais d'un seul homme chargé d'interpréter et d'exécuter la volonté du pays, de veiller à la satisfaction de ses besoins. Ce ministre, obligé du reste d'en référer à ses collègues, aura bientôt une position intolérable. Ses paroles, ses gestes, ses attitudes seront saisis au vol et dénaturés; il deviendra l'axe et le point de mire des plus viles combinaisons; et s'il est sûr de lui, le sera-t-il de son entourage immédiat, des rouages qu'il devra mettre en mouvement, rien que pour préparer le décret? Une indiscrétion est-elle commise; d'où qu'elle vienne, voilà un politique intègre, un homme d'État nécessaire à la bonne gestion des affaires du pays, déshonoré à tout jamais, exilé de la vie publique pour une faute dont il sera innocent.

Mais, allons plus loin. Supposons toute indiscrétion impossible; admettons que le Cadenas fonctionne à point et produise théoriquement tout son effet. Même dans cette hypothèse, nous nous faisons fort de démontrer qu'en pratique les résultats de son application ne feront que porter préjudice au commerce, sans gêner autrement la spéculation.

Seulement celle-ci changera de forme : de démocratique, elle deviendra pour ainsi dire oligarchique. Actuellement, ses opérations sont accessibles à tous ceux qui croient pouvoir les tenter. Dorénavant, elles deviendront le monopole des plus hardis et des plus riches, de ceux qui savent acheter les renseignemens ou les arracher, de ceux qui peuvent perdre beaucoup parce qu'ils possèdent trop. Mais ceux-là, agissant presque à coup sûr, porteront leur effort sur des stocks énormes dont le chiffre représentera à lui seul l'ensemble des mises en entrepôt plus modestes

qui se font maintenant dans une période de plusieurs mois, sinon davantage. Car il y aura toujours des indices, et tant que des risques fructueux pourront être courus, la spéculation subsistera. On ne peut la supprimer. Rendre plus courte la période pendant laquelle elle peut opérer, c'est l'exaspérer, c'est la pousser à ses limites extrêmes. Ces limites reculeront d'autant plus que la prime sera plus élevée. Or si les prévisions optimistes se réalisent, c'est-à-dire si le Cadenas produit son plein et entier effet, le relèvement subit des cours sur le marché sera égal à la totalité de l'élévation du droit, tandis qu'avec le système actuel, il est reconnu que la majoration atteint à peine à l'intérieur le tiers du montant de l'augmentation du tarif. Les bénéfices se trouveront donc triplés pour les spéculateurs heureux, et c'est encore une des raisons qui les pousseront à ne point trop s'effrayer et même à apprécier tout particulièrement la mesure dirigée contre eux. Ils auront tôt fait de se jouer de l'inoffensif mannequin planté à la frontière et continueront d'autant plus volontiers leur genre d'opérations que les changemens répétés de droits accroîtront leurs chances de gain.

D'ailleurs, au cas où le Cadenas aurait pour effet de restreindre l'importation immédiate telle qu'elle est pratiquée maintenant, la situation ne serait pas modifiée de beaucoup, car la spéculation, au lieu de se faire en une fois, serait divisée en deux opérations. La première aurait lieu au moment de la publication du décret. La seconde se produirait lors de la discussion de la loi. Car on ne peut admettre que tant qu'une incertitude planera sur le point de savoir si les droits établis par décret seront définitivement adoptés par la Chambre et le Sénat, le cours du marché intérieur ne sera point affecté. Un fléchissement partiel des cours se maintiendra pendant toute la période transitoire et ce fléchissement sera la nouvelle marge de bénéfice dont profitera la seconde fois le spéculateur prévoyant.

D'autre part, ne sera-t-il pas assuré d'obtenir le remboursement du droit au cas où le projet de loi serait rejeté, retiré ou amendé? Il doublera ainsi le profit de son opération, car, s'il livre à la consommation, avant la décision du Parlement, une partie des marchandises qu'il aura importées, elles lui seront payées au prix majoré des droits, et il touchera de plus le trop-perçu, l'administration des douanes ne connaissant et ne pouvant connaître que lui.

Ce point délicat n'a point échappé à l'attention de M. Dalla Volta, qui le traite dans les termes excellens que voici (1) :

(1) Article déjà cité.

« Si le Parlement n'approuve pas l'application provisoire des nouvelles taxes, s'il refuse le *Catenaccio*, que doit-on faire? doit-on restituer la majoration de la taxe ou non? En Angleterre, on opère la restitution. En Italie, on a soutenu, à la Chambre, qu'on ne doit pas faire la restitution, et voici le raisonnement qu'on a fait. Le consommateur, a-t-on dit, n'a à cette restitution aucun avantage. Il ne recevra rien, quoique l'augmentation de la taxe ait été effectivement payée par lui. Le vendeur de la marchandise frappée d'une taxe majorée a fait payer le droit nouveau au consommateur. C'est celui-ci qui a payé réellement la taxe. Or il ne peut pas être question de lui en demander, à lui, la restitution, et il n'y a, non plus, aucune bonne raison pour la rembourser à ceux qui l'ont payée au fisc. *Faite en leur faveur, cette restitution serait une prime, un pur don qu'on leur consentirait, ce ne serait pas un acte de justice.*

« On voit que le *Catenaccio* ne soulève pas seulement des problèmes d'ordre politique, mais qu'il fait naître des difficultés d'ordre économique et même financier. »

Ainsi se vérifie l'impuissance du législateur quand il entre en lutte avec les lois économiques. Ses petites ruses sont tout de suite déjouées et il atteint souvent un résultat diamétralement opposé à celui qu'il poursuit. Pour notre part, nous ririons volontiers de l'idée et du terme bizarre à l'importation desquels le gouvernement a la faiblesse de se prêter, si leur application ne devait avoir pour effet de porter un nouveau coup à notre commerce agonisant. C'est l'agriculture qui souffre, et c'est le commerce qui en mourra. Déjà, depuis que notre nouveau tarif est en vigueur, a commencé l'exode de nos industries : plusieurs sont allées à l'étranger chercher des conditions d'existence plus favorables et reçoivent de la part de nos rivaux un accueil qui permet de mesurer le profit qu'ils comptent tirer de cet appoint et de ce surcroît de forces. Si nos protectionnistes vont jusqu'à couronner leur œuvre en votant le projet de loi que, sur leur inspiration, les ministres du Commerce et de l'Agriculture ont déposé, peut-être auront-ils à se reprocher un jour d'avoir provoqué un véritable Édit de Nantes économique; et, puisque l'on tient tant à nous doter d'un Cadenas, nous pensons qu'on l'utiliserait bien mieux en fermant une bonne fois cette boîte de Pandore protectionniste de laquelle sont déjà sortis tant de maux.

J. Charles Roux.

REVUE LITTÉRAIRE

L'ENSEIGNEMENT DU LATIN ET LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

La question des études grecques et latines et de la part qu'il convient de leur faire dans l'enseignement, est l'une de celles qui en ces derniers temps ont le plus divisé les esprits et qui les passionnent le plus justement. C'est qu'en effet, et personne ne s'y trompe, elle n'intéresse pas seulement la discipline intérieure des collèges, mais elle est grosse de conséquences, et la réponse qu'on y apporte diffère suivant l'idée qu'on se fait du rôle de l'éducation, idée qui dépend elle-même de la façon dont on conçoit l'avenir de notre société. Cela fait la difficulté du problème que trop d'élémens, et de nature trop complexe, y sont engagés. Or voici que la question nous revient sous une forme quelque peu nouvelle et qui en tout cas a l'avantage d'être bien circonscrite et précise. Le Conseil supérieur de l'instruction publique, au cours de sa prochaine session, examinera un projet de réforme de la licence ès lettres, et il décidera si la dissertation latine doit être maintenue comme exercice obligatoire. A ce propos, le directeur du *Journal des Débats* a imaginé de provoquer de la part des membres de l'Académie française une sorte de plébiscite. Il les invite à faire connaître au public comment à leur avis on apprend à écrire en français, et à citer à l'appui de leur opinion leur propre exemple. D'ailleurs il ne doute pas qu'ils n'aient tous les quarante réfléchi sur le sujet, et que chacun d'eux ne soit un maître de la langue... Est-il vrai que, pour apprendre le latin, il faille s'exercer à disserter ou à discourir en latin? Est-il vrai d'autre part que, pour bien écrire en français, il soit nécessaire de savoir le latin? Tels sont en substance les deux points sur lesquels porte la consultation. M. Jules Lemaître a déjà repris la question à son compte, et, nettement partisan du maintien des études classiques, il a donné à l'appui de son opinion des argumens très forts. Nous voudrions rechercher à notre tour en quoi le maintien ou la suppression de ces études, et plus spécialement de l'étude du latin, intéresse l'avenir de notre littérature.

Peut-être y aurait-il lieu de se demander d'abord s'il n'est pas utile ou même indispensable, que les jeunes gens s'exercent à écrire dans une langue autre que leur langue maternelle. Certes il convient qu'ils prennent de bonne heure l'habitude de composer, de donner forme à leurs idées, de les exprimer et de les développer en français. Mais ils ne peuvent encore se rendre compte de la valeur des mots. Le premier qui se présente à leur esprit est le bienvenu, aussitôt accueilli. Ils deviennent ainsi peu à peu incapables de tout travail de recherche et de comparaison; ils s'accoutument à une sorte de facilité banale et sans choix : or écrire, cela consiste précisément à choisir entre les mots. Ce travail de recherche s'impose à qui est obligé de puiser dans un vocabulaire qui ne lui est pas familier. En courant après l'expression qui lui échappe, en faisant appel à ses souvenirs, en empruntant à ses lectures, ce que le jeune homme apprend, c'est cet art d'écrire difficilement qui est tout l'art d'écrire. On objecte qu'il arriverait au même résultat en se bornant à faire des thèmes dont on voit assez l'utilité immédiate, et sans se condamner à des exercices qui l'obligent à penser en latin. Mais le thème n'enseigne que l'équivalence des tournures et des mots; il ne laisse à l'imagination aucune liberté, à l'esprit aucune initiative; et d'ailleurs, si nous éprouvons de la difficulté à penser dans une langue qui n'est pas la nôtre, cela même est profitable et contribue à donner à l'esprit de la souplesse et de la vigueur. On dit encore qu'on pourrait attendre d'une langue vivante les mêmes avantages et qu'il suffirait de faire écrire les écoliers en allemand ou en anglais. Mais c'est là justement ce qui est en cause, et nous sommes ainsi ramenés à la question du latin.

Et d'abord pour apprendre le latin, est-il nécessaire d'écrire en latin? La réponse ne fait pas doute. Il suffit de raisonner par analogie avec les langues étrangères. Apprendre une langue étrangère, c'est apprendre à la parler. Tout le monde est ici d'accord et il n'y a pas deux méthodes. Voulez-vous savoir l'allemand ou l'anglais? exercez-vous à la conversation, passez, si vous le pouvez, la frontière ou le détroit, respirez l'air du pays; alors seulement vous pourrez comprendre un article de journal ou la page d'un écrivain, saisir les finesses de l'un et goûter les beautés de l'autre. C'est d'après ce principe qu'on avait essayé, dans les écoles du moyen âge et dans l'ancienne Université, de maintenir le latin comme une langue vivante et qui continuait d'être parlée soit par les maîtres dans leur enseignement, soit par les élèves dans leurs conversations. Le système apparemment présentait plus d'inconvéniens que d'avantages. On ne ressuscite pas une langue morte. Mais quand les langues ne se parlent plus, ce qu'on peut faire, en guise de les parler, c'est de les écrire. — Au surplus l'expérience scolaire est ici assez significative. Si les meilleurs élèves des lycées, après des années qu'on a passées à leur enseigner le grec, à leur faire

apprendre la grammaire, expliquer les auteurs et traduire les textes les plus remarquables, restent tout de même de si pauvres hellénistes, cela vient en partie de ce qu'ils n'écrivent pas en grec. Ce qui s'est passé en ces derniers temps pour le latin est d'une force de démonstration encore plus éloquente. Car on parle de l'affaiblissement des études latines; et on n'a pas tort, quoiqu'on exagère. Aussi bien serait-il juste de se demander d'où procède ce fâcheux affaiblissement. La cause n'en est pas dans l'extension donnée à l'étude des autres matières du programme : sciences, histoire, géographie, dont on ne voit pas que les élèves sortent mieux pourvus que par le passé. Le temps réservé aux études latines est amplement suffisant. Ce sont les méthodes qui sont défectueuses, celles qui introduites depuis tantôt quinze ans par des réformateurs bien intentionnés et soucieux de relever l'enseignement des langues classiques l'ont amené à l'état où nous le voyons. Sous prétexte de rendre cet enseignement plus scientifique, on l'a surtout rendu plus rebutant. La part faite aux exercices écrits a été diminuée au profit de l'explication des textes. Le vers latin a succombé sous les épigrammes dont on l'avait criblé. La composition en prose s'est trouvée être frappée du même coup. Supprimée pour les examens du baccalauréat, elle ne figure plus qu'aux examens supérieurs de la licence et de l'École normale; et, s'il faut en croire les examinateurs, elle y fait assez mauvaise figure. C'est bien pourquoi on parle aujourd'hui de la supprimer. Nul doute que cette suppression ne contribue à accélérer le mouvement commencé. Ce dont il s'agit c'est bien d'un affaiblissement des études latines en France; et quelques-uns s'en réjouiront qui rêvent de les voir disparaître. Mais en renonçant au latin, c'est à l'intelligence même de notre langue et au maintien de notre tradition littéraire que nous renoncerions, et c'est donc tout l'avenir de l'esprit français qui se trouverait compromis.

Car est-il besoin de redire que le français n'est dans son fond que le latin lui-même? C'est le latin, non celui de Virgile et de Cicéron, mais celui du peuple, des soldats et des marchands, qui transplanté sous notre ciel a continué d'y vivre, et qui, aujourd'hui encore, ne fait que développer la force de son principe intérieur. En sorte qu'on a beau faire, on peut déclarer que l'usage populaire est la seule autorité en matière de langage et que les crocheteurs du Port-au-Foin doivent être nos maîtres à parler; l'homme du peuple en France parle latin comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir et par impossibilité de faire autrement. — Mais en outre, sur ce latin populaire qui est devenu le français, une influence n'a cessé de s'exercer, celle du latin littéraire. La tradition chez nous n'en a été jamais interrompue. Avant la Renaissance le latin est la langue unique de l'Église et de la scolastique. A partir de la Renaissance les écrivains français sont des érudits, et ceux mêmes qui font effort pour réagir contre le travail de formation savante qui s'accomplit dans la langue contribuent pour leur

part à charger le vocabulaire de mots empruntés au latin. Rabelais a beau se moquer de l'écolier limousin, et Ronsard n'être pas coupable des baroques transcriptions de mots dont on l'a longtemps accusé, ils ont l'un et l'autre un vocabulaire tout latin. On se tromperait d'ailleurs si l'on croyait qu'après le XVIe siècle ce mode de formation soit tombé en désuétude ou même que le mouvement se soit ralenti. Dans son livre sur la *Formation des mots nouveaux*, M. Darmesteter écrivait naguère : « De nos jours, quoi que nous puissions faire, la formation latine est entrée si profondément dans la langue commune qu'on ne peut tenter de la combattre ou de la rejeter (1). » Et, prenant les premières lignes d'un article de revue, il y constatait que les mots, pour plus de la moitié, n'y étaient pas français d'origine. Les historiens de notre langue ont sans doute raison de déplorer cette introduction violente de mots qui, n'ayant pas été d'abord travaillés suivant les lois de l'accent, sont de véritables monstres dans l'organisme de notre idiome. Il n'en est pas moins vrai que ces mots, consacrés par l'usage de trois siècles et par l'exemple des grands écrivains, s'imposent à nous et viennent d'eux-mêmes sous notre plume. On ne conçoit pas qu'il soit possible de s'en passer, et nul ne propose de les bannir. — C'est donc de deux façons et à un double titre que le français procède du latin. Soit qu'ils aient conservé leur physionomie première ou qu'ils se soient lentement déformés, les mots de notre langue sont latins d'origine. Or, pour écrire correctement une langue, il faut d'abord savoir le sens des mots, la nuance exacte de l'idée ou l'espèce particulière de l'image qui y est contenue. Et sans doute l'étude de l'étymologie serait ici d'un grand secours ; même elle suppléerait à la connaissance du latin, s'il n'était plus juste de dire qu'elle la suppose.

Ce qui est vrai du vocabulaire ne s'applique pas moins exactement à la syntaxe. Nombre de tournures nous sont venues directement du latin. Nos textes foisonnent de tours de phrase qui seraient autant d'énigmes indéchiffrables pour qui ne pourrait mettre en regard le tour latin correspondant. Quand Malherbe écrit : « Sept ou huit princes ... avec tant d'autres seigneurs couverts et découverts, avoir fait une partie et l'avoir si mal jouée, cela nous apprend bien qu'il y a d'autres mains que celles des hommes (2) ; » ou quand Bossuet écrit : « C'est une passion violente à laquelle, quand nous nous sommes laissé dominer longtemps, nous sommes bien aises de croire qu'elle est invincible (3), » ce sont des exemples de latinismes dont on pourrait indéfiniment prolonger la liste. Mais la période française elle-même, telle qu'elle se

(1) P. 273.
(2) Malherbe, IV, 54.
(3) Bossuet, *Efficacité de la pénitence*, 1re partie. — Cf., pour les exemples, l'excellente *Grammaire historique de la langue française*, par M. Ferdinand Brunot.

déroule chez nos écrivains du XVIIe siècle, qui ne sait qu'elle a été calquée sur la période latine? Elle est dans les premières années du siècle trop longue, trop embarrassée, et par là même obscure. Puis s'étant éclaircie et simplifiée, elle devient pour la pensée le seul moyen qu'elle ait de s'exprimer complètement, en conservant le lien logique et l'ordre de subordination des idées. Peu à peu elle se désorganise, elle se morcelle; le sentiment s'en est perdu. A la grande phrase savamment ordonnée du XVIIe siècle, le siècle qui suit substitue des séries de petites phrases où l'on se contente de juxtaposer les idées sans plus se soucier de mettre chacune à son plan. C'est à tout prendre une perte pour la langue. C'est en ce sens que J.-J. Rousseau lui a rendu service en restaurant dans sa prose oratoire la période qu'il a léguée à Chateaubriand et qu'ont reprise après lui les poètes lyriques de ce siècle. Mais la période étant une application de l'esprit de synthèse qui en quelque manière contrarie l'esprit analytique de notre langue, elle aura tôt fait de lasser ceux qui n'y auront pas été initiés pour l'avoir constamment rencontrée dans leurs lectures latines.

En fait, il y a toujours eu intime union entre le développement du latinisme et l'état de notre langue. Rien qu'à voir la physionomie du langage, on peut être renseigné sur les variations qu'a subies chez nous la culture latine. Je remarque d'abord que c'est du jour seulement où il s'est mis à l'école des Latins que le français est devenu capable de porter une littérature. Car on reproche aux écrivains du XVIe siècle leur pédantisme, on les accuse d'être venus déranger la langue dans son développement normal et nous imposer une littérature d'imitation. Le fait est qu'ils n'ont pris la place de personne, et qu'avant eux, la langue française, quelles qu'en pussent être les qualités de souplesse et de naïveté, attendait encore le moment de devenir une langue littéraire. — Puis on a constaté qu'il y a, dans l'histoire d'une littérature, des époques où tout le monde écrit bien. Le XVIIe siècle est chez nous cette époque où ceux qui n'ont dans le style ni originalité ni éclat écrivent du moins purement. C'est aussi le temps où les études classiques sont le plus florissantes. Elles déclinent au siècle suivant. Et si l'on voulait savoir en effet à quelle époque on a en France le plus mal écrit, il n'y aurait pas à hésiter, et c'est cette seconde moitié du XVIIIe siècle qu'il faudrait indiquer en y ajoutant toutefois les premières années du nôtre. C'est alors que tout souci se perd de la composition des phrases et du choix des mots. C'est alors que l'emploi des termes les plus vagues, les plus décolorés et les plus constamment impropres aboutit à faire de la langue française ce jargon que parlent alors presque tous les écrivains de second ordre, et dont on ne retrouve que trop de traces chez les grands écrivains, à l'exception du seul Voltaire. — Nous assistons aujourd'hui à un autre travail de déformation de la langue, dont il est juste de faire honneur à des écrivains médiocrement

pourvus d'éducation classique. La langue, qui avait conservé son intégrité chez les poètes parnassiens et chez les premiers représentans du roman réaliste, a commencé d'être entamée par les théoriciens de l'impressionnisme et de l'écriture artiste; elle continue de l'être par les décadens et par les écrivains des jeunes revues, dont quelques-uns sont influencés par leur connaissance des littératures étrangères et les autres ne relèvent que de leur ignorance. Ils réclament le droit de torturer la langue à leur fantaisie, et ils nous assurent qu'ils auront contribué à enrichir la langue précisément de ces tours que nous leur reprochons. Mais ils se trompent. Car une langue n'est pas cette chose amorphe que chacun pourrait façonner à son gré. Elle enferme les mots dans des cadres formés d'avance: c'est la syntaxe, à laquelle nul n'a le droit de toucher et qu'ont dû respecter les plus hardis novateurs. Rabelais, l'un des plus grands inventeurs de mots que nous ayons, n'a eu que la syntaxe de tout le monde. Victor Hugo a fait de même. C'est lui qui avait raison quand il disait:

Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe.

ou c'était Théophile Gautier, qui aimait à répéter: « Le tout est d'avoir une bonne syntaxe. »

On cite l'exemple des femmes, qui ne savent ni le grec ni le latin, et longtemps même ont été peu instruites, ce qui n'a pas empêché quelques-unes d'entre elles d'être de bons, voire de grands écrivains. L'exemple n'est pas tout à fait probant, puisque les femmes écrivains ont vécu dans l'intimité et subi l'influence d'hommes tout imprégnés de culture classique. Même Mme de Sévigné lisait Tacite dans le texte, et il faut croire qu'elle l'entendait. Ménage avait enseigné le latin à Mlle de Lavergne, et on sait qu'il lui déclarait son amour en cette langue. Mais encore faudrait-il voir à quoi se réduisent les écrits des femmes et quels droits elles ont au titre d'écrivains. Elles excellent dans la correspondance, et leurs lettres ont un naturel, une vivacité, une aisance où n'atteignent presque jamais les lettres des hommes. C'est qu'en effet elles triomphent dans la conversation; elles en ont fait si bien leur propriété que là où il n'y a pas de femmes, on disserte ou on discourt, on plaisante ou on ricane, mais on ne cause pas. C'est leur conversation que nous retrouvons dans leurs lettres; et ici, tout ce qui dans un livre serait un défaut, l'abandon, le laisser aller, la négligence, l'outrance et la subtilité sont autant de qualités. Elles écrivent des romans qui valent par la passion et par le sentiment plus que par les mérites d'art. Mais ce qui leur manque justement, c'est le sens de l'art; ce dont elles sont incapables, c'est de ce travail qui aboutit à donner à la pensée sa forme définitive. Cela est vrai des plus remarquables d'entre elles. Le style de la *Princesse de Clèves* ne vaut que par sa lucidité transparente. La phrase de George Sand se déroule avec une abondance uniforme et verbeuse qui en fait tout le charme. Pour ce qui est de Mme de Staël, autant elle a eu dans l'esprit de hardiesse, de vigueur et de précision, autant son style est

lâche et diffus, tombant maintes fois dans la plus regrettable incorrection. Si nous voulions, au lieu de nous en tenir à ces réputations éclatantes, nous engager plus avant dans l'étude de la littérature féminine, il nous suffirait de quelques citations pour paraître avoir trop facilement raison. Je n'en excepterais même pas les écrits de ce temps où, suivant le mot de P.-L. Courier, la moindre femmelette écrivait mieux que les hommes n'ont fait depuis. J'en appelle à ceux qui ont quelque expérience du style de Mlle de Scudéry ou qui ont subi celui de Mlle de Montpensier. Si l'on venait à perdre les écrits des femmes, à coup sûr on aurait perdu tout un côté original et charmant de notre littérature : on n'aurait perdu ni un livre, ni une page qui fasse date dans l'histoire de la langue.

Les femmes parlent bien ou mal suivant qu'elles entendent parler autour d'elles. En outre elles ont sur le progrès de la langue une action réelle, et dont on peut aisément voir en quel sens elle s'exerce. Si elles lui ont rendu jadis un inappréciable service en l'épurant et en bannissant de la conversation des honnêtes gens et du style des auteurs les termes grossiers, cela même n'a pas été sans danger. Leur délicatesse fait qu'elles sont toujours en défiance à l'égard du mot propre : cela conduit insensiblement à énerver la langue. Leur goût est pour le raffiné et pour le précieux : c'est contre leur influence qu'ont dû réagir tous nos grands écrivains, et, en dépit de Molière et de Boileau, cette influence s'est retrouvée assez forte à la fin du siècle pour gâter Fontenelle avec Fléchier et Massillon et pour faire d'abord du futur auteur de l'*Esprit des Lois* celui des *Lettres persanes*. Elles aiment d'instinct tout ce qui est nouveau, et quand elles ne suffisent pas à faire la mode, elles veulent du moins s'en emparer afin de l'exagérer. C'est grâce à elles que de tout temps les néologismes ont fait leur chemin. Elles se sont empressées jadis d'accueillir les termes italiens ou espagnols qui, étant termes du bel air, trouvaient par là un moyen suffisant de leur plaire. Elles acceptent aujourd'hui avec la même complaisance et répandent les mots empruntés à l'anglais. Toute locution nouvelle, pourvu qu'elle ne soit pas choquante, trouve fortune auprès d'elles. Ajoutez qu'il y a une sorte d'argot dont elles sont les ouvrières industrieuses : c'est l'argot mondain, la langue des salons, qui n'est pareille ni d'une année à l'autre ni d'un salon à un autre salon. On voit ce que pourrait devenir la langue si rien n'y venait contre-balancer l'action des femmes : abandonnée à toutes les influences, infiltrations de l'étranger, modes d'un jour, déformations de toute sorte, et changeant sans cesse, elle serait dans un écoulement perpétuel. La rattacher à ses origines est le plus sûr moyen pour la fixer.

Nous nous sommes restreints jusqu'ici à montrer l'étroite dépendance de notre vocabulaire et de notre syntaxe par rapport au latin. Mais il y a dans une langue autre chose que des mots et les lois

d'après lesquelles s'agencent ces mots. Ou plutôt sous les mots et dans les tours, ce qui vit c'est l'esprit même d'une race. Passant de la langue à la littérature, il ne nous sera que trop aisé de montrer que l'esprit latin a véritablement façonné toute notre littérature.

Peut-être conviendrait-il d'écarter d'abord quelques écrivains qui chez nous appartiennent plutôt à la culture grecque. Le nombre n'en est pas si grand et ils se distinguent tous par des traits nettement caractérisés. Leur exemple nous servira au surplus pour établir quelle empreinte laisse sur l'esprit le commerce avec une de ces grandes littératures antiques. Au XVIe siècle, Montaigne et Calvin sont latins, mais Rabelais et Amyot sont tout pleins d'hellénisme. Ce que Rabelais a emprunté aux Grecs, ou peut-être ce qui fait qu'il est de leur famille, c'est d'abord la fécondité et si l'on peut dire l'énergie plastique de son imagination. Lui seul chez nous a eu ce don de créer des mythes, et lui seul a ressuscité la fantaisie d'Aristophane. On a coutume de louer l'abondance de son style; on en admirerait plus justement encore la variété. Celui-là sait prendre tous les tons, donner une expression et une forme à tous les aspects de la vie. Pour ce qui est d'Amyot, sa phrase nonchalante est en contraste avec celle des écrivains de la même époque : telle en est la liberté d'allures et tel le charme qu'elle en arrive à donner au style du rhéteur grec un air de bonhomie. Au XVIIe siècle si Corneille est Romain, Racine est Grec; et sans doute l'influence de l'hellénisme ne se traduit pas seulement chez lui par la pureté du goût, par le fondu des nuances dans le style ou par l'harmonie qu'il est arrivé à mettre entre tant d'élémens disparates dont est faite sa tragédie. Mais s'il a su faire parler si naïvement la passion, et retrouver sous toutes les corrections et les retouches, celles des usages et celles de la religion, la nature, n'est-ce pas parce que cet élève des jansénistes s'était mis aussi à l'école des Grecs, de ceux-là seuls qui ont traduit dans leur art la vérité de la nature dégagée de tout ce qui est pour la fausser ou pour la masquer? Bossuet est Romain, mais Fénelon est Grec; et jamais on ne saura trop louer la grâce insinuante, la souplesse et la perfection de son art. Au XVIIIe siècle, alors que la poésie se mourait d'élégance convenue et d'emphatique solennité, il suffit à André Chénier d'avoir retrouvé, par instinct de naissance, par affinité d'esprit et parti pris d'études, la tradition de l'hellénisme, pour ranimer du coup cette poésie languissante et cette langue anémiée. C'est ainsi que, pour avoir pénétré le sens de l'antiquité grecque, ces privilégiés ont pu mettre dans leur œuvre personnelle des qualités de naturel et d'aisance, de liberté et de vie, où on les reconnaît tout de suite.

Pour ce qui est de l'élément latin, on voudrait pouvoir l'isoler de l'élément français, afin d'apprécier quel a été son apport dans notre littérature. Mais à vrai dire, depuis que nous avons une littérature, jamais elle ne s'est développée en dehors du latinisme. On peut consulter

la liste de nos grands écrivains, il n'en est pas un qui soit resté étranger à l'antiquité. Au XVIIe siècle les irréguliers eux-mêmes et les indépendans ont d'abord subi la discipline classique. Ceux qui se piquent de n'être pas des écrivains ont d'abord appris chez les anciens l'art d'écrire. Retz est capable d'improviser des citations de Cicéron; et Saint-Simon au besoin retrouve dans sa mémoire un vocabulaire assez bien fourni pour haranguer en latin. Au XVIIIe siècle qu'est-ce qu'un Marivaux, un Sedaine, ou Beaumarchais lui-même, en comparaison de Montesquieu, de Buffon, de Diderot ou de Voltaire? J.-J. Rousseau apostrophe la grande âme de Fabricius. Les hommes de la Révolution ne sont que trop pleins de l'antiquité, dont ils parodient le costume et le langage en même temps que les institutions. Le XIXe siècle commençant est marqué par un effort vigoureux pour secouer le joug de l'antiquité. Mme de Staël nous révèle les littératures étrangères; le romantisme prétend reprendre racine dans le moyen âge; c'est au nom de Shakspeare que se fait la révolution au théâtre; Lamartine invoque Byron, et on reproche à Musset de l'imiter de trop près. Moyen âge chevaleresque, idéal germanique et anglo-saxon, c'est sur quoi on a compté pour nous délivrer des Grecs et des Romains. Et il est exact que vers ce temps on a enfin brisé des formes surannées et qui entravaient la liberté de notre imagination. On a cessé de croire qu'il fallût continuer à composer des tragédies dans les trois unités, faire des épopées ornées de mythologie, et mettre des discours dans les livres d'histoire. Mais cherchez un peu ce qu'il y a d'allemand ou d'anglais dans la littérature romantique, et si par hasard il y aurait quelque chose de shakspearien dans le drame de Victor Hugo. Au contraire, Hugo est profondément et presque uniquement latin. Michelet, avec tant d'autres qu'on n'aurait que la peine de citer, avait fait de brillantes études classiques. Taine fut normalien, et Renan sulpicien. Et les académiciens d'aujourd'hui, puisque c'est à eux que la question est déférée, combien en trouverons-nous qui n'aient point reçu la culture latine? MM. Meilhac et Halévy ne renieront certes pas l'antiquité à laquelle ils doivent *la Belle Hélène*. M. François Coppée ne contestera pas qu'il ait passé par le collège, puisqu'il se vante, chaque fois qu'il préside une distribution de prix, d'y avoir été un élève déplorable. Et quant aux autres, ils pourront bien prétendre, s'ils en ont envie, qu'ils ne doivent rien aux premiers enseignemens qu'ils ont reçus, et même qu'ils ne doivent tout qu'à leur propre génie : il n'en reste pas moins qu'à leur insu cet enseignement les a pénétrés, et, qu'infidèles ou honteux, ils sont tout de même les disciples des anciens. En fait, et étant donné qu'il n'y a pas chez nous de littérature populaire, nous n'avons que deux sortes d'écrivains : les écrivains lettrés, qui sont de formation gréco-latine, et les illettrés qui sont en dehors de la littérature.

En France, ni la langue ni la littérature ne sont nées d'elles-

mêmes. L'étude de notre langue et de notre littérature ne saurait donc se suffire. Elle a besoin d'être éclairée par une autre. C'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue. Toute la question est là. — En voyant d'ailleurs ce qui a résulté de la collaboration de l'esprit latin avec l'esprit français nous n'avons rien à regretter. Et s'ils ont pu se fondre dans une si intime harmonie, c'est apparemment qu'il y avait entre le génie des deux races une étroite parenté. Les qualités qu'on retrouve à travers toute notre littérature et dont nous nous faisons justement honneur sont aussi bien des qualités latines. C'est d'abord la prédilection pour une forme nettement arrêtée, faisant contraste avec la tendance qu'ont les littératures du Nord, depuis l'allemande jusqu'à la scandinave, à laisser flotter les contours de la pensée. C'est le besoin de marquer dans l'expression de la pensée l'ordre et l'enchaînement logiques, tandis qu'ailleurs le lien logique est fréquemment brisé, et qu'au lieu de développer et de prouver une idée on se contente de la suggérer. C'est le goût de ce qui est général, tandis que les littératures du Nord sont individualistes. Et c'est enfin une certaine pente moralisatrice grâce à laquelle nous ne nous contentons pas volontiers qu'une œuvre d'art soit seulement une œuvre d'art réalisant un type de beauté, mais nous voulons en outre qu'elle serve à réaliser quelqu'une de ces idées sur lesquelles vit la société des hommes.

Nous oublions trop aujourd'hui que nos véritables affinités sont avec les races néo-latines. Nous devons beaucoup à l'Italie et à l'Espagne, si peut-être d'ailleurs elles nous doivent davantage. C'est par l'Italie qu'ont pénétré chez nous les idées de la Renaissance, et par elle que nous est revenu le sentiment de l'art. C'est en Espagne que Corneille a trouvé les initiateurs de son génie, Sénèque et Lucain avant Guilhem de Castro. Et l'auteur de *Gil Blas*, celui du *Barbier de Séville* et celui de *Hernani* n'ont pas eu tort de regarder vers la frontière des Pyrénées. Mais nous ne songeons plus qu'à ouvrir la porte toute grande aux influences du Nord. Notre philosophie nous vient d'Allemagne, pour la partie qui n'est pas anglaise. Aux romans anglais, on a adjoint les romans russes, avec quel enthousiasme et quelle fureur de zèle, chacun le sait! C'est en Norvège que nous allons chercher des modèles pour notre théâtre. Même tendance en art, dans la musique aussi bien que dans la peinture. Et sans doute il faut applaudir à ce mouvement de curiosité, grâce auquel un temps viendra où rien de la pensée européenne ne nous sera étranger; mais encore ne devons-nous pas permettre que notre génie national ait à souffrir de cette invasion. Il y a là un danger qu'on ne saurait nier, et que quelques-uns ont senti. Il s'est fondé tout récemment une *Revue hispanique*, destinée à rétablir des rapports intellectuels avec nos voisins d'Espagne. Des préoccupations de même nature ont amené la création d'une *Société d'Études italiennes*, destinée à raviver chez nous le goût d'une littéra-

ture avec laquelle toute notre société polie fut pendant deux siècles familière, et qui nous est aujourd'hui profondément inconnue. De pareilles tentatives répondent au besoin qui s'impose aux littératures d'origine latine d'organiser, en quelque manière, l'union pour la résistance ; mais il est clair que le moment serait mal choisi pour supprimer ou même pour affaiblir chez nous l'étude du latin.

Telle est, en effet, la question qui est engagée dans cette question pédagogique : ce n'est rien de moins que celle de l'intégrité de notre génie. Il s'agit de savoir si la tradition, qui, en dépit des influences venues de toutes parts, du changement des mœurs et des révolutions, s'est maintenue jusqu'aujourd'hui, sera brusquement interrompue. C'est ce qui arriverait le jour où le latin, chez nous, ne serait plus enseigné, et pareillement le jour où l'étude en serait réservée à une petite élite, comme celle de l'hébreu et du sanscrit. Il nous faudrait aussitôt renoncer à tout notre patrimoine littéraire ; la langue et les idées, tout chez nos grands écrivains nous deviendrait aussi bien incompréhensible. Corneille et Bossuet nous paraîtraient plus surannés que ne paraissent actuellement Froissart et Jean de Meung. Une page de Voltaire, des vers de Hugo, devraient être traduits comme un texte étranger. Que résulterait-il d'ailleurs de cette scission avec tout notre passé littéraire? On ne peut même l'imaginer, attendu que le développement normal d'une littérature est fait de ce qui du passé survit dans le présent et prépare l'avenir.

Toutes ces raisons font que si la suppression des études latines en France nous paraîtrait une faute sans excuse, à vrai dire nous ne craignons pas qu'elle soit jamais un fait accompli. On n'a pas attendu la date d'aujourd'hui pour gémir sur la vanité de la culture classique, et il n'a pas manqué de réformateurs pour déclarer qu'elle n'était plus en rapport avec les besoins de l'esprit moderne. A de certaines heures de notre histoire, ces études ont été supprimées temporairement. Après quoi on s'est hâté de les rétablir, frappé qu'on a été de la nécessité de les conserver comme base et fondement indispensable de notre propre littérature. La conclusion s'impose. C'est que si ces études doivent être conservées, on doit pareillement souhaiter qu'elles soient le plus florissantes qu'il se pourra, et chercher par tous les moyens à réveiller le goût des élèves et le zèle des maîtres. Ce qui serait le plus fâcheux, ce serait, en les laissant subsister, de faire peser sur elles une sorte de discrédit. La suppression de la composition latine serait interprétée en ce sens. Et c'est pourquoi les membres du Conseil supérieur hésiteront sans doute à s'y résigner; car s'il est juste de maintenir l'enseignement du latin, c'est à condition de ne pas renoncer, l'un après l'autre, à tous les moyens dont on dispose pour l'enseigner.

RENÉ DOUMIC.

LES

REVUES ÉTRANGÈRES

REVUES ITALIENNES

Littérature et Histoire : La mère de Dante; une tragédie du Tasse; la statue de Pasquin et les origines de la poésie satirique à Rome; la chute et la mort de Napoléon dans la poésie italienne; une histoire de brigands.

Un auteur italien se plaignait récemment de la décadence de la critique dans son pays. Il avait raison de se plaindre. Je viens de lire tous les articles de critique publiés depuis six mois dans les grandes revues italiennes, et en vérité je n'en ai trouvé aucun dont il y eût le moindre profit à tirer. La *Nuova Antologia* elle-même, — une revue excellente, égale sinon supérieure aux revues anglaises et allemandes pour la nouveauté, la variété, la solidité de ses articles de politique et d'histoire, — c'est à peine si de temps à autre elle s'occupe d'art ou de littérature. Encore la critique y est-elle presque toujours trop particulière, limitée à la discussion d'un point de détail ou à la publication d'un document inédit. Nulle vue d'ensemble, nulle trace d'un effort pour se représenter la vie, le caractère, ou simplement la figure d'un artiste ou d'un écrivain. Rien d'autre que des petits faits, établis, il est vrai, avec une conscience, une précision remarquables ; mais qu'on aimerait d'autant plus à voir mis en valeur, et c'est de quoi les critiques italiens ne semblent pas se soucier beaucoup.

Voici, par exemple, une étude de M. Michel Scherillo sur la mère de Dante. Des vingt pages qu'elle occupe dans la livraison du 1er février

de la *Nuova Antologia*, il y en a bien dix-huit qui sont de pur remplissage. L'auteur recherche dans l'œuvre de Dante tous les passages qui, de près ou de loin, se rapportent au sentiment de la famille. Il énumère longuement les raisons de convenance qui, sans doute, auront empêché Dante de faire figurer sa mère parmi les personnages de la *Divine Comédie*. Il raconte, d'après Boccace, et en s'attardant à la démentir, l'histoire du songe qu'aurait eu la mère du poète avant sa naissance. Il nous offre ainsi tour à tour toute une série de petites dissertations de collège, sans même se donner la peine de les rattacher l'une à l'autre. Mais il ne nous apprend rien, en fin de compte, sur la mère de Dante, sinon qu'elle doit décidément avoir été la première et non la seconde femme de son mari. On sait en effet qu'Alighieri s'est marié deux fois : avec la Bella, qui fut la mère de Dante, et avec une certaine Lappa di Chiarissimo, qui lui donna d'autres enfans, et notamment un fils appelé François. Mais on n'était pas d'accord, jusqu'ici, sur l'ordre chronologique de ces deux mariages ; et M. Scherillo a confirmé par des preuves nouvelles l'hypothèse de Passerini, qui considérait la Bella comme la première femme d'Alighieri. Lappa, la seconde femme, vivait encore en 1332, à en juger du moins par un acte officiel où elle est nommée sans qu'il y soit fait aucune mention de sa mort. La mère du poète, suivant toute vraisemblance, est morte fort peu de temps après la naissance de son fils. Pour le reste on ne sait rien d'elle, ni son âge, ni sa famille, ni sa condition. Dix lignes nous en diraient tout autant sur son compte que les vingt pages compactes de M. Scherillo.

L'étude du vieux poète Josué Carducci sur le *Torrismondo* du Tasse est plus instructive et d'une composition plus habile; mais ce n'est encore qu'une dissertation, et sur un sujet qui ne méritait guère d'être remis en mémoire. La longue et minutieuse analyse qu'a faite M. Carducci de la tragédie du Tasse suffirait à justifier l'oubli où elle est tombée. M. Carducci lui-même reconnaît d'ailleurs que l'auteur de la *Jérusalem délivrée* n'a rien écrit de plus mauvais : « Le Tasse, dit-il, a tenté dans sa tragédie de concilier l'esprit grec et l'esprit barbare, l'esprit païen et l'esprit chrétien, l'esprit classique et l'esprit romantique. Il a voulu soumettre une légende du moyen âge aux règles du drame antique, réunir dans une même œuvre la simplicité de Sophocle, le pathétique d'Euripide, la verve et la rhétorique de Sénèque, sans renoncer pour cela à la faconde facile et ornée des romans. Hélas ! c'était une autre entreprise que celle de la *Jérusalem délivrée*, et tentée dans d'autres conditions ! L'épopée romanesque était un genre populaire et glorieux, et le Tasse, en l'abordant, était dans la fleur de la jeunesse. Tout au contraire pour la tragédie ! La tragédie en Italie n'était qu'un genre savant, scolastique, végétant à

l'ombre de discussions pédantes sur la *Poétique* d'Aristote. Et puis le Tasse, quand il écrivait *Torrismondo*, était usé par de longues années de prison, malade et vieilli, étouffant d'ennui à la cour des Gonzague. Peut-être aurait-il pu faire mieux dix ans plus tôt, après l'*Aminta!* » Le Tasse avait en effet commencé une tragédie en 1573, après le succès de sa pastorale. Il s'était mis à un *Galealto, roi de Norvège*, dont il nous a laissé un acte et deux scènes, et que son emprisonnement, sans doute, l'aura empêché de finir. Rendu à la liberté en 1586, et recueilli à Mantoue par ses protecteurs, Vincent et Éléonore de Gonzague, il se mit à une nouvelle tragédie, *Torrismondo*, qu'il acheva en quelques mois. Mais il n'avait plus ni sa facilité ni sa santé d'autrefois. « Outre mes infirmités, écrivait-il vers cette époque au médecin Cavallara, je suis tourmenté d'une sorte de frénésie : à toute heure m'assaillent des pensées tristes, des imaginations sombres, des fantômes. Joignez-y que ma mémoire s'est fort affaiblie : sans cesse je me surprends à répéter des choses que j'ai déjà écrites. A tous les biens du monde entassés en monceau je préfèrerais encore le retour à la santé. » On le voit, M. Carducci a raison de dire que le malheureux était dans de mauvaises conditions pour tenter une conciliation de l'esprit classique et l'esprit romantique.

Comme dans le *Galealto, roi de Norvège*, qu'il avait entrepris douze ans auparavant, le Tasse a traité, dans son *Torrismondo*, un sujet scandinave. Torrismondo est fils du roi des Goths; son ami Germondo est fils du roi des Suèces, et l'héroïne de la tragédie, Alvidia, est fille du roi de Norvège. On s'est demandé d'où pouvait venir au Tasse sa connaissance de ces légendes du Nord, et le goût qu'il a témoigné pour elles dans les dernières années de sa vie : car, outre ses deux tragédies, il a écrit un dialogue, le *Messager*, où il a fait défiler Wotan, Gutrune, Hunding, Brunhild, tous ces héros des *Sagas* que nous a, depuis, rendus familiers l'*Anneau du Nibelung* de Richard Wagner. Le dialogue, écrit par le Tasse dans sa prison, est peut-être de toutes ses œuvres la plus charmante et la plus parfaite : le style et les images y ont une légèreté, une douceur, qu'on ne peut guère retrouver que dans certains passages poétiques des dialogues de Platon. On sent que le Tasse s'est passionnément attaché à cette mythologie scandinave, qui lui a paru pouvoir remplacer dans la littérature de son temps la mythologie grecque déjà un peu usée. D'autres poètes italiens, d'ailleurs, semblent avoir eu le même goût et les mêmes idées : l'un d'eux, Horace Arioste, l'arrière-neveu du poète de *Roland furieux*, a écrit un poème héroïque, l'*Alfée*, dont voici les premiers vers : « Je chanterai comment, sous le ciel froid de la Gothie, brûlait d'amour pour Alcide le Danois Alfée. »

A en croire M. Carducci, ces mythes et ces légendes du Nord auraient été apportés en Italie, dans la première moitié du siècle, par deux frères,

Jean et Olaf Mausson, qui ont tous deux publié plusieurs ouvrages en latin sous les noms de Giovanni et d'Olao Magno. Ils étaient Suédois, mais avaient étudié à Rome. Jean, l'aîné, avait été rappelé en Suède par Gustave Vasa, qui l'avait nommé archevêque d'Upsal. Mais, lorsque en 1527, Vasa, devenu luthérien, mit la main sur les biens du clergé, Jean s'enfuit en Italie. Il y mourut en 1544, l'année même où il venait de publier son *Histoire des Goths et des Suèces*, énorme compilation qui mérite, aujourd'hui encore, d'être consultée. Son frère Olao, qui l'avait suivi dans son exil, vécut à Rome jusqu'en 1568, d'une pension que lui faisait le pape. Il a publié en 1539, à Venise, une *Tabula terrarum septentrionalium*, et à Rome, en 1555, un traité *de Gentibus septentrionalibus*. C'est apparemment ce dernier ouvrage qui répandit en Italie la connaissance des sujets scandinaves, car il fut réimprimé un grand nombre de fois à Rome et à Venise, sans parler des éditions qui en furent publiées à Anvers, à Francfort et à Bâle. Dans une lettre écrite de Mantoue en 1586, le Tasse demande à son ami de lui procurer au plus tôt « le livre d'Olao Magno. »

Pendant que M. Carducci s'efforçait de rappeler à ses compatriotes une tragédie oubliée de Torquato Tasso, d'autres érudits essayaient de découvrir des œuvres encore inconnues du poète de la *Jérusalem délivrée*. Parmi ces écrits nouvellement exhumés et attribués au Tasse, le plus considérable est un dialogue *Dei Casi d'Amore*, découvert et publié par le P. Paolino Manciana. La découverte a fait grand bruit en Italie; non pas que le dialogue attribué au Tasse eût une haute valeur littéraire, — il n'en avait proprement aucune, — mais s'il était en vérité du Tasse, plusieurs points de la biographie du poète se trouvaient par là modifiés. Le seul malheur est que ce dialogue n'était pas, ne pouvait pas être du Tasse : c'est ce que vient de démontrer, avec infiniment de clarté et de précision, le plus érudit des commentateurs du poète, M. Angelo Solerti. Aucune des raisons alléguées par le P. Manciana n'avait seulement pour elle la moindre vraisemblance ; et le dialogue en question, œuvre médiocre d'un anonyme, après avoir un moment failli devenir célèbre, ira rejoindre dans l'oubli des centaines de compositions analogues.

***

Des articles comme celui de M. Solerti, réfutant une attribution, établissant une date, voilà ce qu'il faut chercher dans les revues italiennes; ou bien encore des morceaux plus étendus d'histoire littéraire, mais toujours se rapportant à des parties accessoires de la littérature nationale, et relevant davantage de la curiosité que de l'art. Tels, par

exemple, les deux articles de M. G.-A. Cesareo sur les *Origines des pasquinades*.

Nous connaissons tous l'histoire, ou plutôt la légende, de la statue de Pasquin. « Ce Pasquin, rapporte Castelvetro, était un savetier de Rome, si médisant et d'une effronterie si plaisante que, à sa mort, le peuple donna son nom à une statue voisine de son échoppe, et que les courtisans et les poètes prirent l'habitude de coller sur cette statue, en les attribuant à Pasquin lui-même, leurs épigrammes satiriques sur les travers et les vices des puissans du jour. » La véritable histoire des pasquinades, d'après M. Cesareo, a été tout autre. Bien avant les premières années du XVIe siècle, la satire politique anonyme existait en Italie ; et si la statue de Pasquin est devenue, vers 1501, le lieu d'inscription préféré des épigrammes populaires, ce n'est nullement à cause de l'humeur médisante du savetier Pasquin, mais parce que cette statue, placée près du palais Orsini, dans le voisinage des Banchi et de l'église Saint-Laurent-de-Damas, se trouvait ainsi à l'endroit le plus fréquenté de la ville. Il est absolument faux, en outre, que les épigrammes qui y étaient collées fussent attribuées par leurs auteurs au savetier Pasquin : l'habitude de faire parler Pasquin ne s'est répandue que plus tard. Et il est inexact enfin que les pasquinades aient eu jamais un caractère anti-religieux : elles étaient une protestation du peuple et de la bourgeoisie de Rome contre le gouvernement et la politique des papes ; mais pas une seule fois l'autorité spirituelle du Saint-Siège n'y a été attaquée. Pasquin était, si l'on veut, nationaliste, mais jamais il n'a cessé d'être bon catholique.

Le goût de la poésie satirique, d'ailleurs, a toujours été très vif en Italie. A défaut des *pasquinades*, j'en trouverais la preuve dans les poèmes italiens cités ou analysés par M. Medin, tous datant des premières années de notre siècle, et se rapportant à Napoléon Ier. Encore M. Medin s'est-il borné aux poèmes sur la chute et la mort de l'Empereur. L'énumération qu'il en a faite suffit à remplir deux longs articles de la *Nuova Antologia*.

Jusqu'à la campagne de Russie, les poètes, en Italie comme en France, n'osaient guère s'attaquer à Napoléon. Innombrables étaient en revanche, en Italie comme en France, les adulateurs, les auteurs de *Napoléonides*. Tous célébraient les vertus du nouveau César, les uns par intérêt ou par servilité naturelle, tels les Monti et les Petroni, quelques autres sous l'effet d'un enthousiasme sincère. De ce nombre était Ugo Foscolo, qui jusqu'au bout s'est obstiné à voir en Napoléon le représentant et le défenseur des idées républicaines. Mais, en dépit de ces flatteries des poètes, le peuple italien n'aimait pas Napoléon : il avait gardé vivant le souvenir de l'invasion française ; et l'on comprend

sans peine qu'il n'ait pu se résigner à aimer un maître étranger qui, tous les ans, lui enlevait pour son armée des milliers de jeunes gens. La campagne de Russie, en particulier, appauvrit l'Italie de quarante mille hommes.

Aussi, quand on apprit le désastre de Moscou, la joie fut-elle grande au delà des Alpes. Une innombrable quantité de sonnets, d'odes, de dialogues satiriques célébrèrent la défaite du tyran. De cette époque datent la *Fugitive* de Grossi, l'*Épisode de la guerre de Russie* de Rosini, et surtout le beau poème d'un jeune Crémonais, Jean-Louis Radaelli, dont voici les dernières strophes :

« Ainsi, parmi l'outrage et la honte — tombent les vaillans; et toi, leur chef, pendant ce temps — tu reviens sain et sauf et le front tranquille,

« Et de ton char de victoire brisé — s'élève un cri de guerre terrible, — dure réponse à la plainte des mères.

« Mais voici que furieuse se lève contre toi la terre, — et que ton pouvoir va finir.

« Sort mérité! Mais je ne suis pas un homme vil, — et je ne veux pas t'insulter de ces lèvres — que la poésie a consacrées au culte de Dieu.

« Quand tu étais notre tyran, je t'ai méprisé : — une âme libre n'a point souci de la tyrannie; — mais maintenant ton aventure fait de toi à mes yeux — le plus grand des hommes qui aient existé. »

Le peuple italien ne paraît pas avoir partagé, à ce moment, la généreuse pitié de ce jeune poète pour les malheurs de Napoléon. Et de fait Napoléon n'était pas plus tôt revenu de Russie qu'il levait en Italie de nouvelles armées. Aussi M. Medin cite-t-il toute une série de petits poèmes anonymes où l'Empereur est traité de monstre, d'assassin, de pourvoyeur de Pluton. On envie aux Russes l'honneur qu'ils ont eu de le vaincre. On joue sur le mot *Mosca*, qui signifie à la fois *mouche* et *Moscou:* « De tout temps, dit un quatrain, ce sont les araignées qui ont avalé les mouches; mais le grand Napoléon a été l'occasion de ce miracle, qu'une mouche (*Mosca*) a avalé l'araignée. »

Après le désastre de Leipzig, les épigrammes se multiplient. Elles deviennent innombrables après l'abdication de Fontainebleau. Quelques-unes sont en latin :

Napoleon, regum dedecus, furumque magister,
Quem tota abhorret progenies hominum.

Ou bien encore :

Napoleon, quondam Magnus cognomine dictus,
Nunc merito in castris dicitur Exiguus.

Un poète italien anonyme publie, en 47 strophes, les *Dernières*

Dispositions d'un ex-Souverain, maladroite et niaise amplification du célèbre *Testament de Napoléon* qui circulait à Paris :

Je lègue aux Enfers mon génie,
Mes exploits aux aventuriers,
La Grand-Livre à mes créanciers,
Aux Français l'horreur de mes crimes,
Mon exemple à tous les tyrans,
La France à ses Rois légitimes,
Et l'hôpital à mes parens.

Un autre poète italien promet à Napoléon les plus épouvantables supplices ; « mais, dit-il en terminant, toutes ces tortures ne sont rien pour châtier un homme aussi criminel. » La satire prend toutes les formes, depuis le calembour jusqu'à la parodie de psaumes et de chants d'église. En mai 1814, les agens de police trouvent affichée sur les murs de Florence une gravure coloriée où Napoléon est représenté vêtu de sa fameuse redingote, mais la tête nue ; il tient à la main le globe terrestre et le regarde, la bouche grande ouverte, comme s'il s'apprêtait à l'avaler ; et, au-dessous ce distique :

« Tes forces, usurpateur, redoublent ; — mais songe que celui qui mange trop finit par éclater. »

L'opérette même s'en mêle. En 1814 est imprimé à Cagliari un « drame à mettre en musique », la *Napoléonisation*, dont les personnages principaux sont Napoléon, sa mère, ses frères Joseph, Louis et Jérôme, sa sœur Élisa, un maréchal de camp et des généraux, sans compter le chœur.

Mais bientôt les sarcasmes et les épigrammes font place aux élégies. Les Italiens s'aperçoivent que la chute de Napoléon, loin de leur avoir rendu la liberté, a simplement consolidé et aggravé leur asservissement. Le poète Nicolini, dans une belle épître, définit ainsi la paix enfin rétablie en Europe : « Honte et chaînes, voilà ce qu'est la paix des rois! » Un poète anonyme énumère dans un sonnet toutes les tyrannies qui ont succédé à la prétendue tyrannie de Napoléon : « Les Russes occupent la Pologne, la Prusse s'apprête à conquérir les régions de l'Elbe, l'Angleterre a réduit en servitude toutes les mers, les Autrichiens retiennent l'Italie sous leur joug barbare. » On adresse au prisonnier de l'île d'Elbe d'interminables odes ; on le supplie de revenir en France pour chasser les tyrans.

Mais à peine est-il revenu, que de nouveau on l'accable d'injures, de sarcasmes et de malédictions. Les odes qu'on lui adressait naguère, on les adresse maintenant à Wellington ; on compare Napoléon à Nabuchodonosor ; on lui prédit qu'il sera bientôt réduit, comme le roi assyrien, à manger de l'herbe et à se rouler dans la boue. Cette comparaison de Napoléon avec Nabuchodonosor paraît avoir très vive-

ment frappé les poètes italiens. L'un d'entre eux, Nicolini, compose une grande tragédie politique, *Nabuco*, où il met en scène, sous des noms assyriens, Napoléon, sa famille et ses généraux. Le morceau le plus dramatique de la tragédie est un dialogue entre Nabuco-Napoléon et Arsace-Carnot : Arsace conseille à l'Empereur d'échanger son pouvoir absolu contre un régime constitutionnel.

Enfin lorsque Napoléon meurt à Sainte-Hélène, c'est un poète italien, Manzoni, l'auteur des *Fiancés*, qui, le premier en Europe, célèbre sa mémoire. L'ode qu'il écrit à ce propos, *le Cinq Mai*, passe pour un des chefs-d'œuvre de la poésie italienne : c'est vraiment un beau poème, plein de souffle et d'accent. Et à la suite de Manzoni, tous les poètes italiens, grands et petits, se répandent en éloges sur la mort de l'homme dont la chute a été pour l'Italie le signal de la servitude. Mais aucune de leurs compositions ne vaut même d'être signalée, sauf peut-être une scène dramatique de l'improvisateur Antonio Bindocci : *le Couple Bertrand au tombeau de Napoléon*. Bertrand et sa femme, venus pour pleurer sur la tombe de leur maître, ont l'idée d'invoquer son ombre; aussitôt celle-ci leur apparaît, leur fait l'éloge de ses vertus, et les laisse pénétrés d'enthousiasme et d'attendrissement.

***

Ainsi les Italiens, par haine de l'oppression autrichienne, en sont venus à regretter l'oppression française. Celle-ci paraît cependant leur avoir en son temps, lourdement pesé. En voici un témoignage nouveau, que je trouve dans la *Nuova Antologia* du 15 mars. C'est un épisode des guerres de la Révolution : épisode assez peu connu, je crois, et qui, pour être d'une vérité historique incontestable, n'en a pas moins toutes les apparences d'une aventure de brigands.

A Rome, le 24 décembre 1798, le général Brémont, ministre de la Guerre de la République romaine, offrait à ses compatriotes un grand bal, où assistaient, entre autres personnages importans, les généraux Championnet et Macdonald, Buhot, commissaire ordonnateur, et Méchin, nouvellement nommé administrateur de l'île de Malte, en remplacement de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Le bal venait à peine de finir, lorsque le tocsin retentit dans Rome : l'armée du roi de Naples, disait-on, allait attaquer la ville. Il s'agissait, pour la population française, de s'en aller au plus vite.

Le 26 novembre, à une heure du matin, une longue file de carrosses sortit de Rome par la porte du Peuple. En tête du défilé venaient, avec leurs femmes et leurs enfans, l'administrateur Méchin, Mangourit, chargé d'affaires à Naples, et M. de Saint-André, inspecteur des transports militaires. A onze heures, la caravane s'arrêta à Monterosi, pour

le déjeuner. A quatre heures, on parvint à un endroit où la Voie Flaminia se divise en deux routes, l'une allant en Ombrie, l'autre passant par Viterbe pour aller en Toscane. C'est cette seconde route que l'on choisit : le bruit courait que le Ponte Felice était au pouvoir des Napolitains. A six heures, on traversa Ronciglione : les rues de la ville étaient encombrées de paysans accourus des villages voisins, et qui considéraient les Français avec des regards pleins de haine. Il était cinq heures du matin quand on entra dans Viterbe. La première pensée des voyageurs fut de se rendre au municipe ; mais la cour du municipe était envahie par une foule assez inquiétante : on dut rebrousser chemin, et bientôt tout le monde se trouva logé à l'auberge *delle Stufate*.

Mais à peine s'y est-on installé que, de toutes les rues de la ville sortent des hommes en armes, qui se précipitent vers l'hôtellerie avec des cris de mort. En un moment toutes les fenêtres sont brisées à coups de pierres. La foule menace de pénétrer de force dans la maison et de massacrer les Français. « Exterminons cette race impie ! Vive la Madone ! Mort aux ennemis de Dieu ! » Voilà ce que les malheureux voyageurs entendent crier autour d'eux.

Après de longues heures d'angoisse, on prit un parti. Un jeune soldat de l'armée romaine, Pinon, fut chargé d'aller au municipe pour demander du secours. Il partit, risqua vingt fois d'être assommé en chemin ; et deux heures après il revint annoncer à ses compatriotes que le municipe était en fuite, les gendarmes désarmés ; et il ajouta, en manière de consolation, que la populace venait de saccager et de mettre en pièces tous les carrosses de leur convoi. La situation devenait terrible. On s'affolait ; les avis les plus divers étaient tour à tour acclamés et rejetés. Saint-André proposait de combattre et de se faire tuer. Mangourit recommandait la ruse et vantait les avantages de la diplomatie. Enfin un secrétaire de Méchin, Ortaud, eut l'idée que, si l'on trouvait à se réfugier dans une église, on y aurait plus de chance d'être épargné par ces pieux brigands.

Il y avait en effet, non loin de l'auberge, un couvent de franciscains. C'est encore Pinon qui se dévoua et prit sur lui d'y aller réclamer assistance. Bientôt un moine, le Père Martinelli, entra dans l'auberge. A recueillir tous les voyageurs dans le couvent, on n'y pouvait songer ; mais les moines consentaient à donner asile aux femmes et aux enfans. Aussitôt l'aubergiste, ses filles et ses servantes se dévêtirent de leurs robes, qu'elles donnèrent aux dames françaises pour faciliter leur sortie.

Cependant la foule, devant la porte de l'auberge, continuait à s'agiter et à crier des menaces. Enfin le calme se fit : le nouveau gouverneur de la ville, le comte Zelli-Perraglia, se présenta à l'auberge, demandant à s'entretenir avec les voyageurs. C'était un homme courageux et bon :

sa vue rassura les infortunés. Il leur apprit que les portes de la ville venaient d'être fermées, que tout espoir de fuite était impossible. Mais il leur offrit de les conduire, sous sa sauvegarde, dans son palais, où ils pouvaient être assurés d'être bien traités. Après quoi il les fit ranger sur deux files; et la foule, un moment intimidée par son sang-froid, s'écarta respectueusement devant lui. Les Français trouvèrent en effet au palais Zelli l'accueil le plus cordial. Mais à peine avaient-ils commencé à reprendre confiance, que les mêmes cris qui les avaient terrifiés à l'auberge *delle Stufate* retentirent, plus furieux encore, devant la porte du palais. On avait appris qu'un bataillon français attaquait la ville : on s'apprêtait, en cas de défaite, à massacrer tous les Français qu'on tenait sous la main. Heureusement le bataillon français fut contraint de se retirer : c'était, encore une fois, le salut des prisonniers.

Plusieurs journées se passèrent, durant lesquelles le tocsin ne cessa pas de sonner aux clochers de Viterbe, ni la foule de hurler sous les fenêtres du palais Zelli. Mais les Français avaient fini par s'habituer à tout cela. Les femmes, sous la conduite du Père Martinelli, avaient pu sortir du couvent et rejoindre leurs maris. On faisait de la musique, on dansait. L'un des prisonniers composa une pantomime, les *Brigands*, où il parodiait les attitudes et les manières des assiégeans. La pantomime fut jouée dans le salon du palais, avec un énorme succès, tandis que les cris de mort retentissaient dans la rue.

Et les choses allèrent ainsi, avec des alternatives incessantes d'alarmes et d'accalmies, jusqu'au matin du 19 décembre. Ce jour-là, de nouveau, la situation s'aggrava. Le général français Kellermann avait déclaré aux insurgés qu'il leur ferait une guerre sans merci : du moins ils voulaient se venger sur leurs otages du palais Zelli. Et certainement ils auraient, cette fois, réalisé leurs menaces, si l'évêque de Viterbe, le vénérable cardinal Bartoli, n'avait eu le courage de leur tenir tête, et de recueillir à l'évêché les malheureux voyageurs.

A l'évêché, la même vie recommença, avec les mêmes successions d'espérance et de découragement. Jour et nuit la foule furieuse se pressait aux portes; jour et nuit, pendant tout le mois, le tocsin sonnait à tous les clochers de la ville. Il n'y eut de répit véritable qu'un certain dimanche où fut célébrée la fête de sainte Rose. Pour se concilier la faveur de cette sainte, les habitans portèrent par toutes les rues de la ville sa statue, qu'ils avaient accoutrée de toutes sortes de robes et d'objets de toilette enlevés aux dames françaises. Sainte Rose se promenait ainsi dans Viterbe vêtue à la mode de Paris. Mais le lendemain et le surlendemain, la situation des prisonniers devint si critique que tout espoir de salut les abandonna. Les insurgés, apprenant l'approche des troupes françaises, avaient décidé que tous les Français seraient extraits par force de l'évêché et des auberges où ils se ca-

chaient, pour être incarcérés dans une maison voisine de la porte de Saint-Pierre, et traités comme otages. C'était leur mort assurée au premier succès de leurs compatriotes. Les malheureux exploraient les caves, les greniers, en quête d'un abri.

Tout finit pourtant par s'arranger. Un des chefs de l'insurrection vint trouver les prisonniers, leur promit d'obtenir leur grâce s'ils obtenaient la sienne du général français. Et de fait, il fit si bien que la fureur s'apaisa. Le 26 décembre, un mois après leur arrivée à Viterbe, les Français purent librement sortir de leurs cachettes, et quitter la ville. Les rues maintenant étaient vides : aux fenêtres des maisons, les femmes saluaient le cortège, imploraient l'intervention des dames françaises en faveur de leurs maris. Quelques heures après, l'armée de Kellermann entrait, sans rencontrer sur son chemin aucune résistance. Le comte Zelli, l'évêque, le Père Martinelli furent publiquement remerciés de leur courageuse conduite, et, en considération d'eux, grâce entière fut faite aux insurgés. Ainsi se termina, à la satisfaction de tout le monde, cette incroyable aventure. M. T. Mariotti l'a racontée, dans la *Nuova Antologia*, avec une foule de détails, comiques ou terribles, que je regrette d'avoir dû omettre dans ce rapide résumé.

***

Je signalerai, en terminant, la récente apparition en Italie de deux revues nouvelles de genres très différens : *l'Oriente*, revue trimestrielle, publiée sous la direction des professeurs de l'Institut oriental de Naples, et *la Riforma sociale*, dirigée par M. F. Nitti. M. Nitti est l'auteur d'un livre sur le Socialisme catholique, qui vient d'être dernièrement traduit en français (1); livre excellent, le résumé le plus clair et le plus précis qu'on ait donné de ce grand mouvement.

La *Réforme sociale* est une publication internationale où se rencontrent, mêlés aux noms de MM. Lanza, Loria, Colajanni, des noms d'économistes et d'hommes politiques français, anglais, allemands. Elle conservera toujours, — à l'en croire, — une impartialité absolue; et libre de tout lien, rigoureusement scientifique, elle ne tendra qu'à placer sous les yeux du public tous les systèmes et toutes les idées.

T. DE WYZEWA.

(1) Librairie Guillaumin.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 juin.

M. Dupuy paraît avoir éprouvé une certaine impatience d'entendre dire que son ministère ressemblait à celui de M. Casimir-Perier. Si on croyait le flatter par là, on s'est trompé et, dès le premier jour, il s'est appliqué à le faire voir. L'erreur, toutefois, n'était pas sans excuse. Lorsque, au mois de novembre dernier, M. Dupuy, président du conseil, a ouvert les travaux de la nouvelle Chambre, il a donné lecture d'une déclaration ministérielle qui est restée dans toutes les mémoires. Jamais les socialistes, qui n'avaient encore rien fait ni rien dit, n'ont été depuis plus malmenés : dès le premier jour, on leur notifiait l'état de guerre. Personne n'ignorait d'ailleurs, — car il l'avait confié à tout le monde, — que M. Dupuy avait employé les quelques semaines écoulées entre les élections et l'ouverture de la Chambre, à faire les plus énergiques efforts pour épurer son cabinet des deux ou trois membres radicaux qui en faisaient partie. N'y ayant pas réussi, il se présentait avec eux devant le Parlement, mais de mauvaise grâce, et il ne prenait aucun soin de les ménager : bien au contraire! Certaines parties de la déclaration ministérielle avaient tout l'air d'avoir été écrites en vue de leur être désagréable. Enfin, on avait remarqué et souligné dans le manifeste du gouvernement la phrase suivante : « Nous nous efforcerons, au dedans, par une administration exacte, équitable et bienveillante, de répondre à la formelle volonté d'apaisement et d'unité morale dont le dernier scrutin a manifestement témoigné. » Le centre avait accueilli ces déclarations avec plaisir; la droite en avait éprouvé plus de satisfaction encore; les radicaux en montraient une vive inquiétude. Le gouvernement avait pris contre ces derniers une attitude agressive dont ils étaient à la fois émus et irrités. Qu'est-il arrivé? Ses collègues radicaux ont pris congé de M. Dupuy, et ils l'ont fait dans des conditions telles que leur départ a entraîné le sien. Les modérés, lui sachant gré de ses bonnes intentions, l'ont relevé de sa chute pour le

porter au fauteuil de la présidence. Comme il n'avait pas eu l'occasion de manifester depuis lors une opinion politique, on croyait qu'il avait conservé les mêmes. C'était une illusion. M. Dupuy s'était, sans qu'on s'en doutât, inspiré d'un esprit qu'il avait renouvelé. M. Casimir-Perier, à son avènement, avait amené une véritable détente. Sa déclaration ministérielle avait paru plus mesurée et plus souple que celle de son prédécesseur. Comment aurait-on pu deviner que M. Dupuy, lui succédant à son tour, tendrait la main aux radicaux et leur demanderait l'oubli du passé? C'est pourtant ce qui s'est produit.

La composition de son ministère ne donnait par elle-même aucune indication sur la politique de M. Dupuy. Ses collaborateurs étaient modérés, les uns plus, les autres moins, mais tous assez pour qu'on ne vît pas entre eux et le ministère précédent une opposition caractérisée. Cette fois, la déclaration du gouvernement se contentait de dire que les nouveaux ministres étaient des hommes de bonne volonté, qu'ils feraient de leur mieux, et qu'ils protégeraient la viticulture. Les radicaux ont trouvé ces indications insuffisantes, et MM. Goblet et Pelletan ont déposé une demande d'interpellation. Elle a eu lieu. La discussion en a été banale; le gouvernement, comme dans sa déclaration, s'est appliqué surtout à ne rien dire. Lorsqu'on lui a demandé dans quel esprit il gouvernerait, il a répondu que ce serait dans « l'esprit français », que M. Dupuy a eu sans doute l'intention d'opposer à « l'esprit nouveau » de M. Spuller. Mais l'antithèse a paru vague. Ces passes d'armes à fleuret moucheté n'intéressaient personne : on attendait le ministère au choix qu'il ferait entre les ordres du jour en présence. Là devait se trouver la véritable indication de sa politique. Les modérés du centre avaient présenté, par l'intermédiaire de MM. Georges Berger et Delaunay, un ordre du jour qui semblait devoir donner pleine satisfaction au ministère, car il exprimait une confiance pure et simple dans ses déclarations. M. le Président du Conseil ne s'est pourtant pas contenté de cela. M. Isambert et quelques-uns de ses collègues avaient déposé un autre ordre du jour qui, non content d'approuver les déclarations du gouvernement, lui dictait la politique qu'il devait suivre et qui tendait, par l'union des républicains, à la réalisation des réformes démocratiques et à la défense des droits de la société laïque. Réformes démocratiques, tout le monde convient que cela ne veut rien dire. Mais union des républicains signifie concentration républicaine, et promettre de défendre les droits de la société laïque est une manière d'insinuer que le précédent cabinet a laissé mettre en péril les droits de cette société. Au surplus, nul n'ignorait l'origine de l'ordre du jour de M. Isambert. La veille de la discussion, un certain nombre de membres du groupe des républicains de gouvernement s'étaient réunis, et, sous le nom d'Union progressiste, ils avaient créé un groupe nouveau. Leur but était de se séparer des membres du parti républicain qu'ils

jugaient trop modérés, et d'adresser une invite au radicalisme. M. Isambert est un de ceux qui ont le plus activement collaboré à ce mouvement de conversion à gauche : le groupe progressiste l'a nommé son président, et ce n'était que justice, car il en représente à tous les points de vue l'esprit très ancien. Le groupe l'a chargé en outre de déposer en son nom un ordre du jour. Entre cet ordre du jour de gauche et celui du centre, M. Charles Dupuy avait à choisir : il n'a pas hésité. La confiance de M. Georges Berger ne lui a pas paru suffisante; il a préféré celle de M. Isambert, avec les commentaires impératifs qui l'accompagnaient. L'ordre du jour des progressistes a été voté à une majorité considérable, mais non sans jeter sur tous les bancs de la Chambre un grand désarroi. Il y a eu des abstentions significatives, et l'on peut se demander si M. le Président du Conseil, en rompant de propos délibéré avec les élémens les plus fermes et les plus dévoués du parti gouvernemental, les aura remplacés par d'autres plus solides et plus fidèles. La suite le montrera.

En attendant, ce n'est pas sans tristesse que l'on voit se produire, à quelques mois d'intervalle, ces hésitations et ces contradictions dans notre politique générale. Personne n'y gagne, ni le gouvernement, ni la Chambre, ni surtout le pays, qui se prend à douter de lui-même, en voyant ce qu'il y a de hasard et d'incohérence dans la conduite de ses représentans. Comme l'avait dit très justement M. Dupuy au mois de novembre, la dernière consultation électorale a donné des indications très claires et très nettes : aussi avait-il mis lui-même quelque emportement à s'engager dans les voies nouvelles où M. Casimir-Perier a marché après lui avec plus de prudence et de ménagemens, mais non pas avec moins de fermeté. Et puis, subitement, tout est changé ! Il a suffi d'un vote sans importance, sur une question secondaire et mal comprise, pour amener le départ de M. Casimir-Perier. Quelques esprits, nous parlons des plus avisés, conseillaient alors de faire une bonne fois l'expérience d'un ministère radical ou semi-radical. Passons-en par là, puisqu'il le faut : on verra bien l'impuissance et la stérilité d'une telle combinaison ! Le conseil pouvait tenter. Cependant les républicains de gouvernement n'ont pas voulu le suivre, et leur attitude a rendu impossible la constitution d'un cabinet Bourgeois, Peytral ou Brisson. Alors on a fait appeler M. Dupuy, et M. Dupuy a formé un ministère modéré, avec l'intention de faire de la politique radicale et de s'appuyer sur les élémens avancés de la Chambre. Qu'il y ait là une équivoque, rien n'est plus évident. Les modérés ne sont pas satisfaits; les radicaux ne le seront pas longtemps. Si on songe aux difficultés de toute nature que le ministère doit inévitablement rencontrer, peut-être n'a-t-il pas pris le meilleur moyen de les surmonter. Heureusement, les vacances sont proches.

Le ministère a eu à soutenir déjà, soit à la Chambre, soit au Sénat,

des discussions de diverse importance. La première a porté sur l'affaire Turpin, une autre sur le général de Galliffet : nous demandons pardon de réunir ou plutôt de juxtaposer des noms aussi différens. L'affaire Turpin a permis de constater une fois de plus que les assemblées sont peuple, et qu'elles se laissent entraîner avec une mobilité extrême et une violence fâcheuse aux impressions qu'elles devraient le mieux dominer. Il n'y a pas de plus noble sentiment que le patriotisme : toutefois, il a besoin d'être éclairé et il gagne à être accompagné d'un certain tact, nous ne dirons pas d'un certain flair, parce que M. le ministre de la Guerre a un peu abusé de ce mot. — Croyez-en, a-t-il dit, mon flair d'artilleur, Turpin n'a rien inventé du tout. — Il est certain aujourd'hui qu'il n'a pas inventé la mélinite, et c'est pourtant sur la croyance ou la supposition contraire que reposait toute sa gloire. Il a su se faire dans la presse une clientèle d'amis et d'admirateurs qui, même lorsqu'il était en prison, n'ont pas cessé de le défendre, de réclamer sa grâce, de le présenter comme le sauveur prédestiné de la patrie. On a vu partout, le long des rues de Paris, des images qui le montraient dans son cachot, grave, pensif, l'œil inspiré, appliqué aux plus grands problèmes, inventant, inventant toujours, et multipliant des découvertes dont la moindre devait mettre en déroute toutes les armées ennemies. Elles fuyaient déjà dans les nuages de fumée qui entouraient le prisonnier d'une auréole. L'imagination populaire s'est complu dans ces rêves. Aussi l'émotion a-t-elle été très vive lorsqu'on a appris que Turpin, éconduit une fois de plus par le ministère de la Guerre, avait vendu à l'étranger la merveilleuse invention qui devait renouveler l'art de la guerre, — à moins pourtant qu'elle ne le supprimât.

M. Le Hérissé a interpellé à ce sujet M. le général Mercier, et celui-ci s'est trouvé un peu décontenancé devant l'attitude de la Chambre. Il était habitué à rencontrer confiance et bienveillance ; on lui témoignait défiance et hostilité. C'était le jour même de la constitution du ministère : il a failli ne pas traverser sans mésaventure cette première épreuve. Tout s'est terminé par un ordre du jour médiocre, à la suite duquel M. le ministre de la Guerre a réformé le comité chargé d'examiner les découvertes des inventeurs. Si la Chambre continue de manifester le même esprit, il faut plaindre les membres de ce comité ! Turpin, soit qu'il ait été un peu effrayé du bruit fait autour de son nom, soit qu'il n'ait pas trouvé acheteur au dehors, a bien voulu confier au gouvernement sa grande découverte sous pli cacheté. On saura bientôt à quoi s'en tenir. En attendant, il faut bien constater que la Chambre a montré une nervosité qui, dans ces sortes d'affaires, est d'assez mauvais augure. Elle l'a manifestée une fois de plus, mais dans un meilleur sens, lorsque M. Paschal Grousset a interrogé le ministre de la Guerre sur les prétendues confidences que le général de Galliffet aurait faites à un journal, confidences qui témoignaient d'un profond découragement au

point de vue de nos forces militaires comparées à celles de l'Allemagne. M. le général Mercier, qui avait une première fois répondu à la même question, en niant les propos prêtés au général de Galliffet, aurait certainement mieux fait de ne pas l'accepter de nouveau: L'invraisemblance de l'accusation et le démenti qui lui avait été opposé suffisaient pour ne laisser aucun doute. Mais M. Paschal Grousset, ministre des Affaires étrangères de la Commune, tenait à venger celle-ci de la dure répression que lui a fait subir le général de Galliffet. Le but de son attaque était si évident et la maladresse qu'il y a mise si choquante, qu'il a provoqué l'indignation générale. Il a été conspué et exécuté comme il méritait de l'être. La Chambre a flétri les odieuses inventions apportées si légèrement à la tribune, et affirmé sa confiance dans l'armée nationale aussi bien que dans l'honneur de ses chefs. Tout est bien qui finit bien. Il n'en est pas moins vrai que de pareilles séances, aussi pénibles que bruyantes, ne relèvent pas le prestige parlementaire. Qu'un général commandant d'armée puisse être accusé à la tribune par un député, c'est déjà chose grave, et qui certes le devient davantage lorsque l'accusé est le général de Galliffet et que l'accusateur est un membre de la Commune. Le gouvernement a rempli son devoir dans cette circonstance en demandant à la Chambre de voter l'ordre du jour de flétrissure déposé par M. Sauzet.

Toutes ces discussions n'ont que l'intérêt du moment : il n'en est pas de même de celle qui s'est produite sur les affaires du Congo. Cette fois, il s'agissait d'un intérêt à longue portée, mais immédiat, pressant, auquel il fallait pourvoir sans un jour de répit, et pour lequel il était important de rencontrer dans la Chambre la plus grande majorité possible : on a rencontré l'unanimité, ce qui est mieux encore. Un tel vote donnera à notre ministre des Affaires étrangères, M. Hanotaux, la force dont il a besoin dans les conversations qu'il vient d'entamer avec le gouvernement britannique. Le gouvernement anglais, lui aussi, repose sur l'opinion, et lorsque l'opinion d'un grand pays voisin se prononce comme elle vient de le faire en France, avec cet ensemble et cette énergie, il a l'habitude et la sagesse d'en tenir compte.

La difficulté pendante entre nous d'une part, l'Angleterre et l'État du Congo de l'autre, est connue. On commet pourtant assez volontiers quelque confusion à ce sujet, parce que la question est double : nous en avons une première avec l'État du Congo seul, et une autre avec l'État du Congo et l'Angleterre. Il importe de distinguer nettement celle-ci de celle-là, soit dans l'intérêt de la clarté, soit dans l'intérêt de la solution, car elle ne peut pas être la même dans les deux cas. Nous sommes en conflit avec l'État du Congo au sujet des postes qu'il a installés sur un territoire qui nous appartient. On a dit dans les journaux, et même à la tribune, que les frontières de l'État indépendant

avaient été fixées par l'Europe à la conférence de Berlin, en 1885. L'Acte général de Berlin a eu un autre objet : il a créé ce qu'on a appelé le bassin conventionnel du Congo, vaste territoire appartenant à des souverainetés différentes, où il a établi un régime commun, tant en ce qui concerne la liberté du commerce qu'en ce qui touche la navigation des fleuves, la répression de la traite, la neutralité, etc. Les limitations territoriales entre les divers gouvernemens intéressés ont été fixées par des arrangemens séparés, avant et depuis, et c'est une œuvre qui se continue : tout porte même à croire qu'elle n'est pas encore près de se terminer. En 1887, nous avons signé avec l'État indépendant un protocole qui détermine nos frontières sur un point important. Le thalweg de l'Oubangui a été accepté d'un commun accord comme ligne séparative de nos possessions respectives, la rive gauche appartenant à l'État indépendant, la rive droite à la France : toutefois la frontière septentrionale de l'État du Congo ne doit descendre en aucun cas au-dessous du quatrième parallèle nord, de sorte que, lorsque le cours de l'Oubangui s'infléchit au-dessous de ce parallèle, c'est celui-ci qui sert de frontière. Le protocole du 29 août 1887 est d'une clarté parfaite. Pourtant l'État du Congo, plus actif que nous, plus pressé, plus entreprenant, a occupé des territoires qui sont incontestablement sur la rive droite de l'Oubaugui et au nord du quatrième degré. Nous avons protesté dès le premier jour, et il s'en est suivi entre l'État indépendant et nous une longue négociation qui vient finalement d'aboutir à un échec. L'entente entre les deux parties a été jugée impossible.

Nous avons fait alors, un peu tard à la vérité, ce que nous aurions dû faire dès le début. Sur la demande du gouvernement, la Chambre a voté un crédit de 1 800 000 francs destiné à renforcer nos postes dans le haut Oubangui et à en créer d'autres. Nous sommes chez nous dans ces territoires, et il ne faut pas qu'une abstention plus longtemps prolongée permette à l'État congolais de se créer et d'invoquer ensuite une situation de fait supérieure à la nôtre. Au reste, l'Acte général de Berlin, en appelant les divers États possesseurs de territoires dans le bassin conventionnel du Congo à jouir du bénéfice de la neutralité, a fixé d'avance les procédés par lesquels devraient être résolus les conflits à venir : ce sont la médiation et l'arbitrage. M. Casimir-Perier en avait déjà et très correctement accepté le principe; M. Hanotaux, s'inspirant des circonstances, a fait des réserves en ce qui concerne son adhésion définitive. Il y a toutefois lieu de croire que l'affaire se réglera par voie arbitrale, et cela est à désirer si l'État du Congo ne parvient pas aujourd'hui mieux qu'hier à s'entendre avec nous directement.

Telle est la première difficulté que nous avons rencontrée, celle qui s'applique à l'État du Congo seul. Mais, quelques jours à peine après la rupture de ses négociations avec la France, le Congo a signé avec l'Angle-

terre, à la date du 12 mai dernier, une convention territoriale de la plus haute gravité, qui a été immédiatement livrée aux journaux, et dont la publication a paru marquer, de la part du roi Léopold, un désir de donner de l'éclat à la revanche qu'il prenait sur nous. On connaît cet arrangement : il a produit en France une impression profonde. Le groupe colonial de la Chambre des députés, donnant corps au mécontentement général, a fait entendre les plaintes les plus vives, et a chargé son président de développer ses griefs à la tribune. Il a fallu, pour le faire, attendre qu'il y eût un gouvernement; mais, à peine constitué, celui-ci a dû répondre à M. Étienne, et tout porte à croire qu'il avait lui-même hâte de s'expliquer, car il devait à la fois ne pas laisser l'opinion s'égarer et tenait à s'appuyer sur elle dans les réclamations qu'il se proposait de présenter à l'Angleterre et au Congo. Il ne s'agissait plus seulement, cette fois, d'une difficulté de détail, localisée sur un point déterminé et propre à être résolue par un arbitrage, mais d'un ensemble de faits qui modifiaient gravement l'équilibre des diverses puissances en Afrique, et cela sans tenir compte, dans plus d'un cas, de ce que nous affirmions être nos intérêts et nos droits. La complexité des questions soulevées en rendait la discussion assez délicate; mais cela n'a pas embarrassé M. Étienne. Laissant à M. le ministre des Affaires étrangères le soin de préciser le débat, il l'a élargi de son mieux et son discours n'a été qu'un vaste et ardent réquisitoire contre la politique de l'Angleterre dans toutes les parties du monde. Il l'a montrée avançant, empiétant, accaparant partout avec une hardiesse sans scrupule, mais aussi avec une persévérance et une vigueur qui lui ont arraché un cri d'admiration jalouse. Certes, M. Étienne a été éloquent; peut-être pourtant aurait-il mieux valu s'en tenir aux griefs que nous avons personnellement à faire valoir contre l'Angleterre à propos de la dernière convention, et c'est ce qu'a fait sagement M. Hanotaux.

Son succès a été très grand. La Chambre ne lui a pas marchandé ses applaudissemens, non plus que son appui. Elle a adopté sa thèse, telle qu'il la lui présentait et sans la discuter davantage, sentant bien qu'elle ne pourrait par là que l'affaiblir, et que notre ministre des Affaires étrangères avait besoin de toute son autorité dans les négociations diplomatiques qui allaient s'ouvrir. M. Hanotaux a, en effet, annoncé à la Chambre que « depuis très peu de temps » le gouvernement britannique avait accepté la conversation au sujet de notre situation respective en Afrique. C'est déjà un succès pour notre ministre, car, jusqu'au matin même du jour où l'interpellation a été développée, lord Rosebery se montrait réfractaire à toute idée même d'écouter les réclamations françaises. Un échange de propos avait eu lieu publiquement à la Chambre des lords entre lord Salisbury et lord Rosebery, et l'un et l'autre s'étaient trouvés d'accord pour repousser, non sans quelque rudesse d'accent, l'intervention d'une puissance quel-

conque dans une affaire qui ne regardait, disaient-ils, que la Grande-Bretagne. Des déclarations analogues avaient été faites à la Chambre des communes. La première attitude de l'Angleterre à notre égard n'avait donc rien d'encourageant ; elle était même inutilement désobligeante et rogue : que sera la dernière ? Cela dépendra de l'habileté de nos négociateurs, et aussi des dispositions que montreront les autres puissances. Malheureusement, nous n'avons à ce dernier point de vue que des données confuses. Sir Charles Dilke a demandé au gouvernement de la Reine si la Porte avait fait entendre quelque réclamation : il lui a été répondu que non. Pourtant, les territoires qui ont été cédés à bail par l'Angleterre à l'État du Congo font incontestablement partie de l'Égypte, et participent aux garanties que l'Europe a assurées à l'intégrité de l'empire ottoman. Mais ce n'est pas seulement l'attitude de la Porte qui nous intéresse. L'Allemagne, comme nous-mêmes, n'a pas vu d'un œil rassuré l'arrangement anglo-congolais. Si elle n'a pas demandé d'explications à Londres, elle en a demandé à Bruxelles. Le sous-secrétaire d'État anglais des Affaires étrangères a affirmé à la Chambre des communes que ces explications ne portaient que sur des points de détail, qu'on les avait données et qu'elles avaient été jugées satisfaisantes. Quant au reste de l'Europe, elle n'a aucun intérêt direct engagé dans la question, et ce serait une illusion un peu naïve de la croire disposée à s'en mêler : elle nous laissera nous tirer d'affaire à nous tout seuls. Nous y parviendrons à force de sang-froid, de modération et de fermeté. Certains journaux étrangers profitent de quelques vivacités échappées aux nôtres pour nous présenter au monde sous un jour inquiétant. La presse allemande se signale, en particulier, dans cette campagne, et, tout en nous provoquant à rendre notre conflit plus aigu avec l'Angleterre, elle ne manque pas de dire : — Les voilà bien, ces Français ! Ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a vingt-cinq ans. La moindre déception les met en campagne. Ils se plaignent tout de suite qu'on ait porté atteinte à leurs droits les plus sacrés. Et où sont leurs droits dans le cas actuel ? Que l'Europe se tienne pour avertie, par l'exaltation qu'ils montrent au sujet de l'Oubangui et du Bar-el-Ghazal, de ce qu'ils feraient pour un motif un peu plus important ! — Tel est, en résumé, le langage qu'on tient sur notre compte, et qu'il est bon de reproduire parce qu'il nous donne un avertissement. C'est toujours chose utile de savoir ce qu'on dit de nous au delà des frontières. Mais nous ne mériterons pas les reproches qu'on nous adresse vraiment trop vite. Les déclarations de M. le ministre des Affaires étrangères ont ramené le calme dans les esprits, en même temps que la confiance. Il ne nous reste plus qu'à en attendre les résultats.

Depuis trois semaines, il souffle sur plusieurs points de l'Europe un vent peu favorable à la stabilité ministérielle. Si nous en avons subi

la première atteinte, les autres, à leur tour, n'ont pas tardé à en être éprouvés : au moment où s'imprimait notre dernière chronique, la nouvelle se répandait en Europe que M. Stamboulof y avait brusquement succombé. Personne ne s'y attendait, et la surprise a été grande. *Quomodo cecidit?...* Comment a-t-il été renversé? C'est la question que tout le monde s'est posée. On avait pris l'habitude d'appeler M. Stamboulof le petit Bismarck; on ne croyait pas si bien dire. Toute proportion gardée entre les personnes, il a suffi, à Sofia comme à Berlin, d'un caprice du souverain pour faire disparaître un ministre qui semblait tout-puissant. La chute, ici et là, a été soudaine et profonde. Il est bien certain aujourd'hui que le prince de Bismarck ne s'en relèvera jamais, car l'âge et la maladie, ajoutés à la disgrâce, sont venus à bout de ses forces; mais pour M. Stamboulof, on ne saurait jurer de rien. De toutes les preuves d'audace et de résolution dont il est coutumier, le fait de rester à Sofia et d'y organiser tranquillement l'opposition contre son successeur, tout en protestant de son loyalisme envers le prince Ferdinand, n'est certainement pas la moindre. Il a donné lui-même des exemples que d'autres pourraient avoir la tentation de suivre, et il s'en trouverait mal. Mais M. Stamboulof n'est pas superstitieux; l'ombre de Panitza ne lui fait pas peur. Toucher à sa personne, on n'oserait. Il le croit du moins, comme tant d'autres l'ont cru dans l'histoire, et peut-être a-t-il raison, car le prince Ferdinand n'est rien moins qu'un barbare. Mais il est prince, et, lui aussi, il a voulu s'émanciper. Le joug de son ministre lui a paru trop lourd, il l'a secoué. Le moment a été si bien choisi et l'exécution si bien faite qu'à peine y a-t-il eu un peu de bruit dans la rue. On raconte que M. Stamboulof s'était malencontreusement aliéné l'armée, par les imprudences qu'il avait commises, au moins en paroles, auprès de la femme du ministre de la Guerre. L'armée bulgare a prouvé qu'elle avait l'esprit de corps en prenant fait et cause pour son chef. Cet incident banal a-t-il eu toute l'importance qu'on lui attribue? Il est probable que la chute de M. Stamboulof est due à des causes plus générales, et surtout à l'impatience de régner par lui-même qu'éprouvait le prince Ferdinand. Son mariage avec une princesse de Bourbon a achevé de donner à celui-ci tous les sentimens d'un souverain légitime, et ces sentimens ne perdent rien à l'exportation : Ferdinand de Cobourg se sent prince de Bulgarie, tout comme si ses ancêtres y régnaient depuis des siècles : ces choses-là sont dans le sang. On assure et nous croyons volontiers qu'il ne faut pas chercher ailleurs la cause de la petite révolution qui vient de se produire à Sofia. M. Stamboulof a été remplacé par M. Stoïlof, et depuis, soit le prince Ferdinand, soit son nouveau ministre, s'appliquent à répéter qu'il n'y a rien de changé en Bulgarie. La politique extérieure notamment restera la même; la politique intérieure sera seulement plus libérale. De toutes les crises ministérielles celle-ci

semblait être relativement la plus grave, et c'est celle de toutes qui s'est dénouée avec le plus de rapidité et de facilité.

A Pesth, et surtout à Rome, les choses n'ont pas marché aussi aisément. M. Wekerlé en Hongrie, M. Crispi en Italie, ont donné leur démission, et, après plusieurs jours d'efforts inutiles et de tentatives plus ou moins vaines, l'un et l'autre restent ou resteront en fonctions avec un ministère légèrement remanié. C'est du moins ce qui est déjà arrivé pour M. Wekerlé, qui avait peut-être sérieusement l'intention de s'en aller, et c'est ce qui arrivera pour M. Crispi, qui n'a prétendu faire qu'une fausse sortie. La différence est que M. Wekerlé revient plus fort et que M. Crispi reviendra plus faible. Le premier a fait accepter par la Couronne sa politique et ses principaux collaborateurs; le second a cherché des collaborateurs nouveaux et, n'en ayant pas trouvé, il est obligé de se contenter des anciens. Rarement campagne politique a été plus maladroitement menée.

Le motif de la démission de M. Wekerlé est le rejet par la Chambre des magnats de la loi sur le mariage civil obligatoire, que la Chambre des députés avait déjà votée. Nous sommes, en France, habitués depuis si longtemps au mariage civil que nous avons quelque peine à comprendre les difficultés que cette réforme rencontre en Hongrie. S'il y a un pays au monde où elle serait utile et même indispensable, assurément c'est celui-là. La multiplicité des confessions religieuses, — il y en a jusqu'à huit, — y a introduit une véritable anarchie dans le contrat qui a le plus grand besoin de fixité. Chacune de ces confessions applique des règles différentes au mariage, à la séparation de corps ou au divorce, et il n'est pas très rare de voir un Hongrois passer de l'une à l'autre, soit pour contracter, soit pour rompre une union qu'il désire ou qui a cessé de lui plaire. Les mariages mixtes sont pour les parens, et plus encore pour les enfans, un dédale inextricable. L'obligation du contrat civil peut seule mettre un peu d'ordre au milieu de ce chaos, et M. Wekerlé s'est fait beaucoup d'honneur en prenant l'initiative de l'imposer. Il s'est brisé devant la résistance de la Chambre haute, et peut-être n'a-t-il pas trouvé tout d'abord auprès de l'empereur-roi tout le concours qui lui était indispensable pour aboutir. François-Joseph voulait bien laisser faire, mais lorsqu'on lui a demandé d'agir lui-même et de collaborer de sa personne à l'œuvre de son gouvernement, sa conscience de catholique s'est sans doute alarmée. Il a hésité; il s'est dérobé à la pression de M. Wekerlé. M. Wekerlé demandait que le souverain manifestât par un acte public la conformité de ses vues avec celles de ses ministres, et notamment qu'il fît entrer dans la Chambre des magnats trois membres nouveaux qui restent constitutionnellement à sa nomination. L'accord ne s'est pas établi tout de suite, et M. Wekerlé a donné sa démission. François-Joseph a essayé

de constituer un ministère avec le comte Rhuen-Herdervary, puis avec le président de la Chambre, le baron Banffy : ces deux combinaisons ont échoué, M. Wekerlé s'est révélé l'homme indispensable. Son plus vif désir était de ne pas se séparer de M. Szilagyi, ministre de la Justice, jurisconsulte savant et orateur habile, qui a été la cheville ouvrière de la loi sur le mariage civil; mais la volonté de l'empereur-roi a paru contraire au maintien de M. Szilagyi dans le ministère. De part et d'autre, on a négocié avec une commune bonne volonté de s'entendre. François-Joseph a pu croire un moment que le club libéral avait la prétention de mettre entrave à la liberté qu'il a de choisir ses ministres, et il s'en est montré offensé; toute satisfaction lui a été donnée à ce sujet, au moins en paroles. Sa pleine liberté a été reconnue et proclamée; après quoi, il a laissé M. Wekerlé libre de conserver M. Szilagyi. Dans ces conditions la crise devait se dénouer vite. M. Wekerlé s'est présenté à la Chambre des députés, et il a annoncé, au milieu d'applaudissemens enthousiastes, que l'empereur-roi partageait le sentiment de ses ministres au sujet de l'obligation du mariage civil. François-Joseph est prêt à donner une preuve de sa loyauté en nommant trois membres nouveaux à la Chambre des magnats. Il est probable que l'opposition de cette Chambre ne se maintiendra pas davantage et que, grâce à la fermeté de M. Wekerlé, la Hongrie sera enfin dotée d'une réforme que tous les esprits libres et quelques-uns des plus éminens y poursuivent depuis longues années.

A Rome, la situation est plus délicate. L'origine de la crise est connue. M. Crispi, sentant que sa majorité s'effritait de plus en plus en face de ses exigences, a voulu jouer le grand jeu. L'opposition lui demandait des économies et elle assurait qu'il était facile d'en faire : il a cru habile de la prendre au mot et de mettre la Chambre en demeure de trouver elle-même les économies réalisables. Une commission devait être nommée, qui, d'ici à la fin du mois, les rechercherait et les proposerait. Qu'attendait M. Crispi de cette proposition inopinée? Il pensait que, de deux choses l'une : ou bien la Chambre assumerait, en effet, la responsabilité des suppressions administratives à faire; ou bien elle hésiterait, elle reculerait dans une œuvre nécessairement impopulaire et elle aboutirait à la constatation de sa propre impuissance. De là à lui accorder à lui-même les pleins pouvoirs qu'il sollicite, il n'y avait qu'un pas. M. Crispi avait tout prévu, sauf ce qui est arrivé : sa proposition a été adoptée, mais à une majorité si faible, sans parler des abstentions, qu'il s'est senti du coup très affaibli. Il a préféré donner sa démission et constituer un nouveau cabinet.

Il est trop patriote et il a une trop grande idée de lui-même pour avoir même songé, un instant, à priver son pays de ses services. Loin de

là! son ambition était de grouper autour de sa personne toutes les forces vives du monde politique : c'était une nouvelle forme de cette trêve de Dieu qu'en arrivant au pouvoir il a prêchée à tous les partis. L'idée d'un grand, d'un très grand ministère, s'est esquissée, dans sa tumultueuse imagination, et il a négocié à la fois avec la gauche dans la personne de M. Zanardelli, avec la droite dans la personne de M. di Rudini. Les avoir tous les deux dans son cabinet, était le plus cher de ses rêves; au besoin, il se serait contenté de l'un ou de l'autre; mais l'un et l'autre se sont récusés. Ils sont partisans d'économies assez considérables dans l'armée, et même ailleurs, et M. Crispi a déclaré que des économies militaires seraient « une aberration! » Tout accord a donc paru impossible, et ceux qui savent à quel point M. Crispi est sourdement miné dans le monde parlementaire, malgré la trompeuse apparence qu'ont longtemps présentée les scrutins publics, n'en seront pas surpris. Ni M. Zanardelli, ni M. di Rudini ne se sentent disposés à infuser à leurs dépens un sang nouveau à un ministère qu'ils regardent comme épuisé. Ils le laisseront mourir, ils ne l'aideront pas à vivre. C'est ce dont M. Crispi ne se doutait pas. Il croyait évidemment qu'un appel de sa part réunirait à ses côtés les chefs de tous les groupes politiques, et qu'ils formeraient ensemble un faisceau indestructible. Il a les conceptions volontiers épiques : le malheur est que les réalités ne s'y conforment point.

Les négociations avec M. Zanardelli et M. di Rudini sont rompues. Les télégrammes annoncent qu'on a fait appeler à Rome M. Brin. M. Brin est un ingénieur distingué, qui a été ministre de la Marine, puis, sans que personne ait compris pourquoi, ministre des Affaires étrangères. Mais il n'a un parti à lui ni dans la Chambre, ni au dehors. Appelé comme un pis aller, il est plus que douteux qu'il accepte d'entrer dans un nouveau cabinet Crispi, et certainement il n'y apporterait pas une très grande force. De quelque côté qu'on l'envisage, l'entreprise de M. Crispi a échoué. Le vide s'est fait autour de lui. Il a voulu réédifier son cabinet sur des bases plus larges, et n'y a pas réussi. Un autre, avant de brûler ses vaisseaux, aurait pris quelques précautions préalables; mais M. Crispi ne doute de rien. Seulement cette confiance lui est toute personnelle, et il parvient de moins en moins à la faire partager.

Une nouvelle qui pourrait devenir beaucoup plus grave que toutes ces crises ministérielles plus ou moins avortées s'est répandue lundi dernier en Europe. Le sultan du Maroc est mort au cours d'une de ces expéditions qu'il était sans cesse obligé de faire pour maintenir ses sujets sous sa domination, et pour leur faire payer l'impôt. Moulaï Hassan avait à peine dépassé la soixantaine, et, bien que sa santé ait été ébranlée depuis quelque temps, rien ne faisait prévoir une fin aussi

prochaine et aussi rapide. On ignore encore les circonstances qui l'ont accompagnée.

L'ordre de succession au Maroc n'est pas réglé suivant des principes fixes, et la plupart du temps c'est le hasard ou la force qui préside à l'installation d'un nouveau sultan. Dans la famille de Moulaï-Hassan, plusieurs concurrens sont en présence. Il avait lui-même désigné pour son successeur Moulaï-Abd-ul-Aziz, fils d'une Circassienne qui était sa favorite. Abd-ul-Aziz n'est âgé que de seize ans. Il vient, dit-on, d'être proclamé par les troupes ou du moins par un corps de troupes ; mais il s'en faut de beaucoup que cette investiture lui assure la tranquille succession de son père. Un autre fils du sultan défunt, Moulaï-Mehemed, avait été autrefois désigné lui aussi comme devant être son successeur. C'est un jeune homme actif, énergique, ambitieux, habitué aux expéditions militaires. On serait donc bien surpris s'il ne se formait pas au Maroc au moins deux partis, sans parler de toutes les ambitions qui peuvent encore s'y produire, ne fût-ce que de la part des frères du sultan. Il y a là une complication de plus, ajoutée à toutes celles qui sollicitent en ce moment l'attention de l'Europe. Le Maroc intéresse à la fois un grand nombre de puissances, et notamment la France, qui est sa plus proche voisine en Algérie, et qui a avec lui de longues frontières communes, vagues et incertaines sur plus d'un point. Partisans résolus du *statu quo* marocain, il nous a été relativement facile de le maintenir du vivant de Moulaï-Hassan, dont l'autorité personnelle avait pris chaque année, quelquefois même à nos dépens, une plus grande consistance. Sa mort, et la période d'anarchie qui menace de la suivre, soulèveront bien des difficultés, si toutes les puissances n'imitent pas notre prudence et notre désintéressement. C'est le moment de rappeler la parole inquiétante et prophétique prononcée un jour par lord Salisbury, lorsqu'il a annoncé que la question marocaine soulèverait plus tard des difficultés aussi redoutables que la question d'Orient. Il dépend en très grande partie de l'Angleterre d'éloigner la réalisation de ce présage ou de la rapprocher.

Francis Charmes.

Le Directeur-gérant,

F. Brunetière.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CENT VINGT-TROISIÈME VOLUME

QUATRIÈME PÉRIODE — LXIVe ANNÉE

MAI — JUIN 1894

Livraison du 1er Mai.

Livraison du 15 Mai.

Livraison du 1er Juin.

Livraison du 15 Juin.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 31303.

